8
3-D
41

x Bibliotheca
ori Coll. Rom.
Societ. Jesu

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
14 I
19

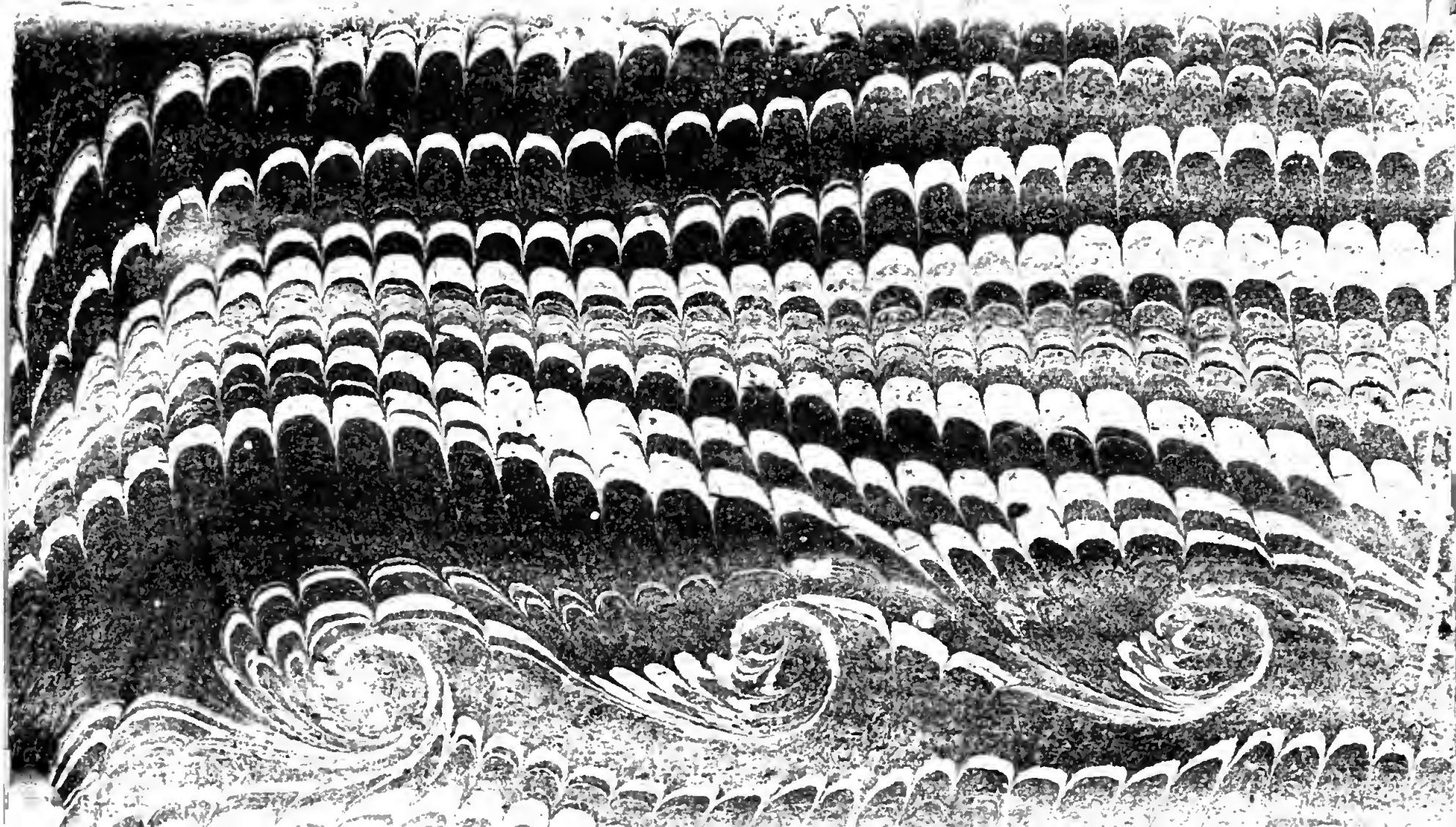

8.—3.D.41

HISTOIRE
DE
FRANCE

TOME TROISIEME

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A PARIS,
Chez JEAN MARIETTE, ruë S. Jacques,
aux Colonnes d'Hercules.

M. DCC. XX.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

HISTOIRE DE FRANCE.

FRANÇOIS

Deuxiéme du Nom.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

DEs que le roi Henry fut mort, le duc de Guiſe & le cardinal de Lorraine en porterent les premiers la nouvelle à François II. ſon fils aîné, le ſalüerent roi, & le conduiſirent de l'hôtel des Tournelles, qui étoit le palais ordinaire des rois, ſitué dans le lieu où eſt preſentement la place roïale, au château du Louvre. Jacques de Savoïe duc de Nemours, y amena la reine

mere, à qui le palais des Tournelles étoit devenu ſi inſuportable, à cauſe que le roi ſon mari y étoit mort, qu'elle le fit abattre; depuis ce tems-là le Louvre a été la demeure ordinaire des rois. Le connétable de Montmorency par un deſſein arrêté entre la reine & les princes Lorrains, fut laiſſé, comme par moquerie, à la garde du corps du feu roi.

Les princes Lorrains qui cherchoient depuis long-tems les moïens de le ſupplanter, crurent que l'occaſion favorable s'en preſentoit : ils étoient oncles de la jeune reine, princeſſe ambitieuſe au-delà de ſon âge, & qui manioit l'eſprit du roi ſon mari au gré de ſes oncles.

La reine-mere, femme avide du commandement, ſe joignit aux Lorrains, afin d'obtenir par eux le gouvernement de l'état, lequel apartenoit de droit à Antoine de Bourbon roi de Navarre, & Loüis de Bourbon prince de Condé ſon frere, premiers princes du ſang : car le roi âgé ſeulement de ſeize ans & quelques mois, étoit encore regardé comme mineur, nonobſtant les ordonnances des rois précedens. Elle ſe declara donc contre le connétable, non-ſeulement parce qu'el-

le avoit des ſujets particuliers de haine contre lui, mais encore parce qu'elle étoit perſuadée qu'il s'efforceroit de faire tomber le gouvernement aux princes du ſang, pour en éloigner les Lorrains, qui étoient ſes competiteurs.

En effet, ce ſage vieillard prévoïant que la mort du roi cauſeroit un grand changement dans l'état, avoit mandé au roi de Navarre le jour même que le roi fut bleſſé, de venir promptement à la cour, afin d'y prendre la conduite du roïaume qui lui apartenoit en cas que le roi mourût : mais ce prince qui avoit l'eſprit lent & irréſolu, ne ſçut pas profiter de cet avis : il ne vint que lorſque la reine & les princes Lorrains étoient déja en poſſeſſion du gouvernement.

La reine Catherine fit auſſi-tôt éclater ſa haine contre la ducheſſe de Valentinois, à qui elle avoit rendu juſqu'alors des ſoûmiſſions indignes de ſon rang : elle la chaſſa de la cour, & la dépoüilla d'une partie de ſes biens. Cette femme qui s'étoit fait une infinité d'ennemis par ſon avarice & ſes violences, ſe vit en un moment abandonnée de ceux qui lui avoient témoigné le plus d'affection, & même du duc

d'Aumale frere du duc de Guiſe, quoiqu'il eût épouſé une de ſes filles.

On éloigna de la cour tous ceux qui avoient quelque liaiſon avec le connétable : l'on y rapella le cardinal de Tournon. Lorſque le roi reçut les ſoûmiſſions du parlement, il declara aux députez de ce corps, qu'il avoit choiſi le duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine ſes oncles, pour ſe répoſer ſur eux du ſoin de toutes les affaires : qu'il avoit donné la conduite de la guerre à l'un, & celle des finances à l'autre ; qu'ils s'adreſſaſſent donc à eux à l'avenir.

Alors le connétable demanda ſon congé, & ſe retira à ſa maiſon de Chantilly. On dit que quand il prit congé de la reine elle lui reprocha qu'il avoit dit au feu roi que de tous ſes enfans il n'y avoit que Diane, qu'il avoit euë de ſa maîtreſſe, & non pas de ſa femme, qui lui reſſemblât. M. de Thou aſſure que le connétable avoit toûjours été trop prudent pour parler de la ſorte. François de Montmorency ſon fils aîné, fut obligé de ſe démettre de la charge de grand maître de la maiſon du roi, laquelle fut enſuite donnée au duc de Guiſe ; en recompenſe il fut fait

maréchal de France extraordinaire ; car il n'y avoit point de place vacante.

Les choſes étoient dans cet état lorſque le roi alla à Rheims, où il fut ſacré par le cardinal de Lorraine, qui en étoit archevêque. Après le ſacre le roi alla à Bar, où le duc de Lorraine ſon beau-frere lui vint faire la reverence; & pour gratifier ce prince, il ſe démit en ſa faveur de la ſouveraineté du duché de Bar, à la perſuaſion de Mrs. de Guiſe. Ce qui fut, dit M. de Thou, un conſeil infidéle & préjudiciable à la dignité roïale : le roi ne s'en reſerva que la foi, l'hommage & le reſſort.

Quand le roi fut de retour à Paris on pourſuivit l'affaire des deux conſeillers du parlement qui avoient été mis en priſon ſous le regne précedent. Du Bourg avoit apellé de la ſentence de l'évêque de Paris à l'archevêque de Sens : celui-ci l'aïant encore condamné, il en apella à l'archevêque de Lyon, qui étoit alors le cardinal de Tournon, lequel confirma encore la ſentence. Alors il fut dégradé du caractere de la prêtriſe par l'évêque de Paris, livré au bras ſeculier & condamné à mort. Cet arrêt fut exécuté dans la place de Gréve, où il fut étranglé ; ſon corps fut

enſuite brûlé. Il étoit âgé de 38. ans, natif de Riom en Auvergne, & de la même maiſon qu'Antoine du Bourg chancelier de France ſous le roi François I.

Il fit paroître devant les juges, & dans ſon ſuplice une tranquillité d'ame, qui ſembloit ne pouvoir venir que de la confiance qu'il mouroit pour une bonne cauſe. Au reſte, ſon ſuplice au lieu d'étonner les proteſtans & de leur abattre le cœur, les confirma dans leurs erreurs, & les encouragea à ſuporter conſtamment la perſecution, & il en avoit perverti un grand nombre en allant au ſuplice. Le procès de du Four, qui étoit auſſi conſeiller au parlement, & qui avoit été mis en priſon avec du Bourg, tira en longueur, puis il fut relâché.

Cependant les ſectaires de France paſſoient tous les jours en Eſpagne, & prêchoient leurs erreurs. Ceux d'Allemagne faiſoient la même choſe dans les Païs-Bas, ce qui donnoit de grandes inquiétudes au roi Philippe. Il jugea donc que ſa preſence étoit neceſſaire en Eſpagne, pour remedier au mal dont elle étoit menacée : ſon deſſein étoit de s'y tranſporter, & de

laiſſer des garniſons Eſpagnoles dans toutes les villes des Païs-Bas ; mais ces villes aïant refuſé conſtamment de recevoir des ſoldats étrangers, il fut obligé de changer de ſentiment ; il ſe contenta de recommander la religion à Marguerite ducheſſe de Parme, fille naturelle de l'empereur Charlequint, qu'il laiſſa gouvernante des Païs-Bas, & aux grands ſeigneurs du païs, qu'il lui donna pour conſeillers.

Dés qu'il fut arrivé en Eſpagne il y fit traiter les ſectaires avec tant de rigueur, qu'il les chaſſa ou extermina en peu de tems, & empêcha enfin que leurs erreurs n'infectaſſent ſes roïaumes : il fit même exécuter à mort le confeſſeur de l'empereur ſon pere, & fit condamner par l'Inquiſition le teſtament de ce prince, comme contenant quelques paroles qui ſembloient favoriſer la doctrine des heretiques.

En ce tems là mourut le pape Paul IV. âgé de 83. ans. Auſſi-tôt le peuple arracha les armes des Caraffes de tous les endroits où elles étoient, rompit la tête de la ſtatuë du pape qui étoit dans le Capitole, & la roula par les ruës avec mocquerie pendant trois jours. On força la priſon de l'inqui-

tion, on en fit ſortir tous les priſonniers, puis on y mit le feu. Quatre mois après on donna pour ſucceſſeur à Paul le cardinal Jean-Angelo de Medicis, qui quoique né de bas lieu, avoit pris comme le marquis de Marignan ſon frere les armes & le nom de Medicis : il changea ſon nom en celui de Pie IV. & pour ſe lier davantage à la maiſon de Medicis, il fit cardinal Jean ſecond fils du duc de Florence, quoiqu'il ne fût âgé que de 14. ans.

Au commencement de ſon pontificat il reconnut empereur Ferdinand d'Autriche frere de Charlequint ; ce que ſon prédeceſſeur avoit toûjours refuſé, & caſſa la plûpart des choſes qu'il avoit établies. Il éleva au cardinalat Charles Borromée ſon neveu, lui donna l'archevêché de Milan, & la conduite des affaires de l'état eccleſiaſtique. Mais comme ce prelat étoit perſuadé de l'obligation où il étoit de travailler à la conduite de ſon diocéſe, il abandonna celle de l'état après la mort de ſon oncle, & ſe retira a Milan, où il vêcut & mourut dans les fonctions de ſon miniſtere.

Au commencement de l'année 1560. ſe forma la célebre conjuration d'Am-

boiſe contre les princes de la maiſon de Guiſe. Comme tout le monde étoit non-ſeulement mécontent de leur gouvernement, mais encore irrité contre-eux, & principalement les proteſtans, il y entra un nombre infini de gens de tous états, & de toutes les provinces du roïaume ; & quoique les conjurez fuſſent preſque tous proteſtans, il y eut néanmoins auſſi des Catholiques.

On n'a point ſçû les noms de ceux qui en furent les premiers auteurs. Le prince de Condé frere du roi de Navarre, homme d'un grand courage, fut choiſi pour chef par les conjurez ; mais ſon nom ne parut point, s'étant reſervé à ſe déclarer ouvertement juſqu'à ce que ceux qui conduiſoient l'entrepriſe l'euſſent miſe en état de réüſſir.

On lui ſubſtitua comme pour lieutenant, Godefroy Barry de la Renaudie, jeune gentilhomme d'une des meilleures maiſons de Perigord, qui ne manquoit ni de tête ni de cœur. On lui donna les noms des conjurez, & on le chargea d'aller dans les provinces conferer avec eux, en ſolliciter d'autres, & gagner le plus de monde qu'il pourroit. Il exécuta cette commiſſion avec un ſecret & une adreſſe

admirable ; & afin que les conjurez ſe connuſſent, & fuſſent aſſurez les uns des autres, il les aſſembla à Nantes le premier jour de Février 1560.

Là aprés avoir examiné leurs forces, & reconnu ce qu'ils pouvoient mettre de monde ſur pied, ils convinrent entre-eux, de ſe rendre maitres du château & de la ville d'Amboiſe où étoit le roi, de ſe ſaiſir des princes Lorrains, de les tuer, & de conſerver dans cette entrepriſe, auſſi-bien qu'après l'avoir executée, tout le reſpect & toute la ſoûmiſſion qui étoient dûs à la perſonne du roi. Cette conjuration étoit ſi bien faite, & les meſures en étoient ſi bien concertées, que l'on eut beaucoup de peine à empêcher qu'elle ne fût exécutée, quoiqu'elle eût été découverte par Pierre Avenelle avocat au Parlement de Paris : La Renaudie logeoit chez lui, & lui en avoit découvert tout le ſecret ; quoiqu'il fût proteſtant, il étoit homme de bien ; il crut qu'une entrepriſe de cette nature ne pouvoit être légitime, quoiqu'on la couvrît du prétexte ſpecieux du bien public, parce qu'il n'appartient pas aux ſujets d'être juges de la conduite de ceux à qui le prince a con-

fié le gouvernement de l'état, ni d'entreprendre ſur leur miniſtere, ni ſur leur vie.

Celui-ci donc pouſſé par le ſeul motif de ſa conſcience, découvrit la conſpiration au cardinal de Lorraine : outre cela un gentilhomme nommé Ligniéres, du nombre des conjurez, aïant le même ſcrupule, s'adreſſa à la reine, & l'inſtruiſit de toute l'entrepriſe. Alors le roi déclara par des lettres patentes qu'il donnoit au duc de Guiſe le gouvernement du roïaume & le ſouverain commandement des armées, afin qu'il remediât à un mal ſi preſſant en la maniere qu'il le jugeroit à propos. Auſſi-tôt ce duc envoïa des troupes de tous côtez contre les conjurez, qui s'aprochoient d'Amboiſe de toutes les provinces du roïaume par troupes ſéparées. Les milices qu'on envoïoit contre eux ne les égalant pas en nombre, furent défaites en beaucoup d'endroits. Mais le bonheur des princes de Lorraine voulut que la Renaudie aïant été rencontré à la tête d'un eſcadron de cavalerie, & attaqué par Pardaillan, fut tué, après avoir tué Pardaillan d'un coup d'épée. La nouvelle de la mort du chef aïant été

apriſe par tous ceux du parti, jetta l'épouvente parmi eux ; & quoiqu'ils fuſſent déja aſſez proche d'Amboiſe & en état d'exécuter leur entrepriſe, ils ſe diſſiperent néanmoins. Tous ceux que l'on put prendre furent exécutez à mort par les ordres du duc de Guiſe : les uns furent pendus, les autres décapitez ; mais le plus grand nombre fut noïé dans la riviere, afin d'éviter l'horreur que cauſoit la vûë des exécutions, & du ſang dont les ruës de la ville d'Amboiſe étoient pleines.

On en noïa donc de nuit une multitude incroïable ; mais leurs corps dont la riviere ſa trouva toute couverte, découvrirent ce que l'on avoit voulu cacher : celui de la Renaudie fut mis en quatre quartiers, qui furent attachez à des pôteaux hors des portes de la ville.

La Bigne domeſtique de la Renaudie aïant été pris, fut apliqué à la queſtion, & contraint d'expliquer un mémoire écrit en chiffre, qui contenoit tout l'ordre de la conjuration. Comme il n'y étoit point fait mention du prince de Condé, on augmenta les tourmens pour l'obliger à dire ce qu'il en ſçavoit. Il dit donc qu'il avoit oüi dire

que ſi la fortune favoriſoit l'entrepriſe, le prince de Condé ſe déclareroit chef des conjurez ; mais qu'il ne l'avoit oüi dire que comme une choſe fort incertaine. Comme on lui demanda ſi les conjurez n'avoient pas eu deſſein d'attenter à la vie du roi, il le nia conſtamment, & aſſura qu'on n'en vouloit qu'au duc de Guiſe & au cardinal de Lorraine. Le roi fit défenſes au prince de Condé de ſortir de la cour ſans ſa permiſſion. Peu de jours après ce prince ſe juſtifia avec beaucoup d'éloquence & de fermeté en preſence du roi, des reines, des princes Lorains & des ambaſſadeurs des princes étrangers. Il finit, en diſant que s'il y avoit quelqu'un qui voulût l'accuſer d'infidélité envers le roi, il étoit prêt de combattre contre lui pour la deffenſe de ſon innocence, fût-il de la plus baſſe & la plus vile condition. A ces mots le duc de Guiſe s'écria par une diſſimulation merveilleuſe, qu'il étoit évident que le prince de Condé étoit innocent & qu'il étoit prêt lui-même de combattre auſſi contre ſes accuſateurs.

Le duc établit pour la ſeureté du roi en aparence, mais en effet pour la ſienne propre, une nouvelle garde de

mouſquetaires à cheval, dont il donna le commandement à Antoine du Pleſſis de Richelieu gentilhomme de Poitou, qui étoit ſurnommé le Moine, parce qu'il avoit effectivement été moine, & qu'il avoit même fait les vœux ordinaires de la religion; mais ennuïé de cette vie, qui ne convenoit pas à ſes inclinations vicieuſes, il étoit ſorti du cloître, avoit pris le parti des armes, & s'étoit abandonné à toutes ſortes de débauches & de licences. Richelieu donc aïant été envoïé à Tours avec ſes mouſquetaires, qui étoient tous gens ſemblables à lui, pour y attendre le roi, qui s'y devoit rendre bien tôt, tâcha d'irriter les habitans de cette ville par toutes ſortes de vexations, & de les porter à quelque ſoûlevement, afin d'avoir occaſion de les charger & de piller la ville : mais la patience avec laquelle ils ſouffrirent tout, éluda ſon mauvais deſſein. C'eſt ainſi que M. de Thou parle de Richelieu dans un endroit : il en parle encore plus déſavantageuſement dans la ſuite de ſon hiſtoire. On a crû que cette liberté de dire la verité touchant les actions de cet homme, avoit irrité le cardinal de Richelieu contre la maiſon

de Thou, & avoit enfin contribué à la perte du fils de l'hiſtorien, qui fut envelopé dans le malheur de M. de Cinqmars.

Le prince de Condé ne ſe fiant point aux démonſtrations d'amitié que lui faiſoit le duc de Guiſe, ſe retira de la cour, & alla dans la Guienne, qui étoit pour lui une retraite aſſurée, parce que le roi de Navarre ſon frere en étoit gouverneur.

Les Coligny ſuivirent ſon exemple; ils étoient trois freres, Gaſpar amiral de France, Odet cardinal de Châtillon évêque de Beauvais, & François ſieur de Dandelot colonel de l'infanterie Françoiſe. Ils avoient ſujet de craindre la puiſſance des princes Lorrains, parce qu'ils s'étoient ſouvent opoſez à leur orgüeil & à leur ambition.

En ce tems-là mourut Olivier chancelier de France; Michel de L'hopital conſeiller d'état, fut mis en ſa place. C'étoit un homme d'une naiſſance médiocre, mais d'un grand eſprit, d'un grand ſçavoir, & d'une haute vertu; au reſte le plus digne qu'on pouvoit choiſir pour remplir cette charge.

La premiere fois qu'il alla au parle-

ment porter quelques édits du roi pour y être enregiſtrez, il fit un diſcours dans lequel il exhorta les juges à abreger & même empêcher les procès, en accommodant ſur le champ toutes les affaires qui pouvoient être accommodées; & il donna des loüanges au préſident Chriſtophe de Harlay, de ce qu'étant conſeiller au parlement, il avoit accommodé à l'amiable preſque toutes les affaires dont il avoit été raporteur.

Le roi étoit un prince foible d'âge, d'eſprit & de corps, & incapable d'aucune aplication. La reine ſa mere avoit ſoin de lui fournir toutes ſortes de divertiſſemens, pour l'empêcher de penſer au gouvernement de l'état : nous la verrons prendre la même conduite au regard de Charles IX. Le roi donc étant incapable de s'apliquer à autre choſe qu'aux divertiſſemens, la reine mere & le duc de Guiſe gouvernoient l'état comme il leur plaiſoit ſous ſon nom, & ſon autorité; ils ne lui communiquoient pas même les reſolutions qu'ils prenoient : Ils jugerent à propos de tenir à Fontainebleau une aſſemblée de notables du roïaume, & firent ordonner par des lettres expreſſes du roi

au roi de Navarre & au prince de Condé de s'y trouver. Leur deſſein étoit de les arrêter quand ils ſeroient venus ; mais ces princes prévoïant ce deſſein, s'en excuſerent. Le connétable, qui y avoit été mandé, s'y trouva.

L'aſſemblée ſe tint dans la chambre de la reine mere ; le roi déclara à ceux qui la compoſoient, qu'il les avoit aſſemblez pour chercher avec eux des moïens de remedier aux déſordres de l'état : qu'ils diſſent donc librement & ſans paſſion chacun leur ſentiment. Jean de Montluc évêque de Valence, perſonnage éloquent, dit que le meilleur remede pour empêcher les maux que cauſoit la diverſité des opinions touchant la religion, étoit un concile général, libre, & où tout le monde pût dire ſon ſentiment : que ſi l'on ne pouvoit l'obtenir du pape, le roi devoit, à l'exemple des empereurs Charlemagne & Loüis le Débonnaire, aſſembler un concile national, & y faire venir les docteurs proteſtans ; & que cependant il falloit faire ceſſer la perſecution & les ſuplices dont on uſoit contre-eux.

L'amiral de Coligny preſenta au roi une requête en leur nom où ils demandoient les mêmes choſes que l'évêque

de Valence venoit de dire : il ajoûta que ceux qui la lui avoient donnée, l'avoient aſſuré que plus de cinquante mille hommes la ſigneroient, s'il étoit beſoin. Il parla enſuite contre le grand nombre des gardes que l'on avoit mis auprès de la perſonne du roi, & dit qu'il ne pouvoit rien arriver de plus pernicieux, que ſi un prince craignoit ſes ſujets & étoit craint d'eux ; que l'on avoit tort d'inſpirer cette crainte à un jeune roi, qui étoit reſpecté & aimé de ſes ſujets. Enfin il parla fortement de la neceſſité qu'il y avoit de tenir au plûtôt l'aſſemblée des états. Il fut arrêté qu'elle ſeroit convoquée dans quatre ou cinq mois : que ſi l'on ne pouvoit obtenir un concile géneral, le roi en convoqueroit un national ; & que cependant on ne perſecuteroit plus perſonne pour le fait de la religion. Cela ſe paſſa le vingt-ſixiéme jour d'Août 1560.

Le roi convoqua l'aſſemblée des états à Orleans ; ordonna au roi de Navarre & au prince de Condé de s'y rendre ; & il s'y rendit lui-même le 18. d'Octobre. Le roi de Navarre, le prince de Condé & le cardinal de Bourbon leur frere y étant arrivez ſur la fin du même

mois, le prince de Condé fut arrêté & mis en priſon.

Le roi de Navarre fut entouré de tant de gens, & éclairé de ſi prés, qu'il ne fut pas à ſon pouvoir de s'enfuïr. On renouvella contre ce prince l'accuſation de la conjuration d'Amboiſe, faite, dit-on, contre la perſonne du roi; on lui donna pour juges le chancelier de L'hopital, Chriſtophe de Thou préſident, & quelques conſeillers du parlement. Le prince refuſa de répondre devant eux, diſant qu'il ne pouvoit être jugé que par le parlement, toutes les chambres aſſemblées, le roi y préſidant, accompagné des pairs de France. M. de Thou l'hiſtorien dit que ce fut le préſident de Thou ſon pere, qui conſeilla au prince de recuſer ces juges déleguez.

Le conſeil du roi déclara que s'il ne répondoit, il ſeroit tenu pour convaincu du crime de léze-majeſté. Le duc de Guiſe & le cardinal ſon frere étoient réſolus de le perdre à quelque prix que ce fût : mais comme il n'y avoit point de prétexte de perdre auſſi le roi de Navarre avec lui, cela les embaraſſoit beaucoup ; car ils voïoient bien que s'ils l'épargnoient, il venge-

roit ſur eux la mort de ſon frere. Mais le maréchal de Saint André trouva un expedient, dit M. de Thou, pour envelopper ce roi dans le même malheur, qui étoit de le faire venir dans la chambre du roi ; que le roi lui reprochât d'avoir eu part à la conjuration, & que comme ce prince répondroit avec trop de hardieſſe & de confiance, on lui feroit ſur cela une querelle, & des gens apoſtez pour ce deſſein, ſe jetteroient ſur lui, & le poignarderoient.

Le roi de Navarre fut inſtruit de ce deſſein ; mais comme il n'étoit pas en ſon pouvoir de l'éviter, il ſe rendit en la chambre du roi lorſqu'il y fut mandé, réſolu de mettre la main à l'épée, & de défendre ſa vie ſi on l'attaquoit. Il parut avec beaucoup d'aſſurance ſur le viſage, & en même tems avec beaucoup de reſpect pour le roi, à qui il baiſa la main en l'abordant ; ſoit que le roi n'eût pas la hardieſſe de faire exécuter la réſolution qu'on avoit priſe ; ſoit que la preſence du prince lui inſpirât d'autres ſentimens, il n'en donna point le ſignal, comme on étoit convenu. A cela M. de Thou ajoûte ces » paroles : » Ceux qui ont laiſſé ces » choſes par écrit ; (car pour moi je

ne voudrois pas les assurer comme « vraïes) raportent que quand le roi « sortit de sa chambre, le duc de Guise « s'écria en colere : *O prince timide & « lâche !* «

Cependant le prince Condé étoit en danger d'être exécuté à mort; l'arrêt en avoit été dressé par le duc de Guise, qui l'avoit fait signer par les commissaires : tous l'aïant fait, excepté le chancelier & le président de Thou ; un grand nombre de gentilshommes députez aux états, l'avoient aussi signé à la sollicitation du duc de Guise ; quelques-uns l'avoient aussi refusé, entre-autres Loüis du Beüil comte de Sancerre. « Voilà ce qu'en publia alors « le bruit commun, dit M. de Thou ; « pour moi, je n'ai rien à dire là dessus « de constant & d'assuré. Veritablement « l'on proposa l'arrêt, & on le presen- « ta aux commissaires ; mais je crois « qu'il ne fut point signé ; & il me sou- « vient de l'avoir oüi dire ainsi long- « tems après à mon pere, homme sin- « cere & veritable, à qui cette proce- « dure précipitée avoit toûjours déplû. «

Quoiqu'il en soit, l'arrêt étoit dressé; mais on attendoit pour le publier & pour le faire exécuter par l'autorité

BIBLIOTECA NAZ. P.C.M.A. VITTORIO EMANUELE

du conſeil ſecret, que le connétable de Montmorency, que l'on avoit mandé, & qui étoit en chemin, fût arrivé, parce qu'on vouloit ſe ſaiſir de ſa perſonne, & l'enveloper dans la perte du prince ; mais cet homme prudent s'étoit arrêté en chemin, réſolu de ne point venir qu'il ne vît quelle ſeroit l'iſſuë de cette affaire.

Cependant le roi tomba malade la veille, dit-on, du jour pris pour prononcer l'arrêt de mort du prince, & pour le faire exécuter. On reconnut d'abord qu'il avoit un abcès dans la tête, qui ſe vuidoit par l'oreille, & l'on douta de ſa vie. Le mal empirant de jour en jour, les princes Lorrains preſſoient la reine mere de hâter la perte du prince, & celle du roi de Navarre. Mais les conſeils du chancelier de L'hopital & de la ducheſſe de Montpenſier, avoient inſpiré d'autres ſentimens à cette princeſſe ; car comme ces deux perſonnes reconnoiſſoient que la reine n'avoit point d'autre paſſion que de commander, ils lui remontrerent qu'elle devoit conſerver les princes & le connétable, pour les opoſer à l'ambition & à la puiſſance des Lorrains, qui lui avoient déja ôté preſque toute

l'autorité. Ces remontrances aïant fait impreſſion ſur ſon eſprit, ſauverent la vie au prince de Condé, qui eût infailliblement perdu la tête ſi le roi eût vêcu ; mais ce jeune prince mourut le dixiéme jour de ſa maladie le 5. Decembre 1560. âgé d'environ dix-huit ans.

Comme il ne laiſſa point d'enfans, Charles ſon frere lui ſucceda à la couronne.

CHARLES IX.

CHarles n'étoit âgé que d'environ douze ans quand il commença à regner. A ſon avenement à la couronne les choſes changerent de face à la cour ; la reine manda auſſi-tôt au connétable de ſe rendre auprès du roi, qui avoit beſoin de ſon conſeil.

Le connétable ſe rendit en diligence à Orléans. Comme il trouva des corps de gardes aux portes de la ville, il leur demanda pour quel uſage ils étoient-là ; & ſur ce qu'ils répondirent que c'étoit pour la garde du roi, il dit que le roi étant en ſûreté par l'affection de ſes ſujets, il n'avoit pas beſoin d'une garniſon de gens de guerre dans le mi-

lieu de ſon roïaume ; qu'ils ſe retiraſſent promptement , & que s'ils n'obéïſſoient, il les feroit pendre : ils obéïrent à ce commandement.

La liberté fut renduë au prince de Condé ; mais il dit qu'il ne ſortiroit point de priſon qu'il n'eût ſçû qui étoit le delateur & l'accuſateur ſur le témoignage duquel il avoit été arrêté : Comme c'étoit principalement à Mrs. de Guiſe qu'il demandoit cet éclairciſſement, ils répondirent que cela avoit été fait par les ordres du roi & qu'ils n'en ſçavoient pas davantage. Douze jours s'étant paſſez de la ſorte, le prince ſortit enfin de priſon, & alla en Picardie, où le roi de Navarre ſon frere avoit de grandes terres.

Les principaux officiers du roïaume ſe trouvant aſſemblez, donnerent d'une commune voix le gouvernement de l'état au roi de Navarre, qui prit le titre de regent. Dés-lors les miniſtres, les officiers de la couronne, & les gouverneurs des provinces ne reçurent plus les ordres que de lui. Cependant c'étoit la reine qui gouvernoit ; car le regent n'ordonnoit que ce qui avoit été auparavant arrêté dans le conſeil ſecret, ſelon que le roi de Navarre en étoit

étoit convenu avec elle avant que d'être declaré regent. Mais ils ne demeurerent pas long-tems en bonne intelligence; la reine s'attribuant ouvertement toute l'autorité, & le roi de Navarre ne pouvant ſe réſoudre à la perdre, ils firent enfin un nouvel accord enſemble, & convinrent que le prince auroit le titre de viceroi, & la reine celui de regente, & qu'ils ne feroient rien que de concert & d'un commun conſentement.

Le corps du feu roi fut conduit à ſaint Denis ſans pompe, & ſes funerailles s'y firent preſque ſans céremonie, à la grande honte des princes Lorrains, qui aïant été comblez de ſes bienfaits, & aïant même fait tranſporter chez eux 30000. écus des finances du roi au moment qu'il expiroit, eurent l'ingratitude de négliger ſes funerailles, quoiqu'ils fuſſent chargez de ce ſoin par l'obligation de leurs charges.

L'on vit ſur le drap de velours dont le cercüeil étoit couvert cette inſcription injurieuſe au duc de Guiſe, ſans qu'on pût jamais découvrir qui l'y avoit miſe : *Où eſt maintenant Tanneguy du Chaſtel?* Ce gentilhomme étoit

d'une illuſtre maiſon de Bretagne ; il avoit été premier gentilhomme de la chambre du roi Charles VII. & après avoir rendu de grands ſervices à ce prince, il fut enfin diſgracié & renvoïé dans ſa maiſon. Il conſerva néanmoins tant d'attachement pour ſon maître, que quand il aprit, après la mort de ce roi, que ſes funerailles avoient été négligées, il vint de Bretagne à Paris & dépenſa à la vûë de la cour trente mille écus à lui faire des obſeques magnifiques.

Sur la fin de cette année mourut André Doria âgé de 93. ans. Son extrême vieilleſſe l'aïant rendu inutile à toutes les fonctions civiles, l'avoit auſſi rendu mépriſable à ſes citoïens ; de ſorte que l'on dît de lui quand il mourut qu'il y avoit déja long-tems qu'il étoit mort.

Au commencement de l'année 1561. le roi déclara par ſes lettres patentes qu'il étoit aſſuré de l'innocence du prince de Condé, & qu'il lui permettoit de pourſuivre ſa juſtification au parlement de Paris. Peu de tems après le parlement rendit un arrêt, par lequel ce prince étoit déclaré innocent de tous les crimes dont on l'avoit accuſé, &

lui permit de proceder contre les delateurs, pour en tirer une ſatisfaction convenable à ſa perſonne, & à ſon rang.

De même que les grands du roïaume étoient à la cour en mauvaiſe intelligence, à cauſe de la diverſité des ſentimens touchant la religion, tout étoit en diſſenſion dans les provinces pour le même ſujet. L'on commença de part & d'autre à s'entre-apeller par des noms injurieux de *Papiſtes* & d'*Huguenots*; on ne ſçait point l'origine de ce dernier nom.

Il y en a qui croïent qu'il vient de ce que quelques députez des proteſtans aïant voulu haranguer le roi en latin, celui qui porta la parole demeura court aux premiers mots de ſa harangue, & fut obligé de ſe taire, après avoir ſouvent repeté, *Huc nos, huc venimus*. D'autres veulent que ce nom leur ait été donné à Tours, parce qu'ils s'aſſembloient la nuit pour faire leurs prêches dans un quartier de la ville, dans lequel les ſimples croïoient que le roi Hugon ſe promenoit toutes les nuits : c'étoit, à ce qu'ils diſoient, une eſpece de phantôme qui couroit les ruës, à qui ils avoient donné ce nom.

Le roi de Navarre avoit été engagé dans la ſecte des proteſtans par Jeanne d'Albret ſon épouſe. Elle avoit reçû chez elle les premiers ſectateurs de Luther qui étoient paſſez en France, en haine de ce que Jules II. avoit fourni un prétexte à Ferdinand d'Arragon pour s'emparer de la Navarre.

Pour la reine Catherine de Medicis, il paroit par ſa conduite qu'elle avoit peu de religion, & qu'elle s'attachoit en aparence à celle dont les ſectateurs étoient plus puiſſans & plus diſpoſez à la maintenir dans la domination. En effet, tantôt elle perſecuta cruellement les proteſtans, tantôt elle les favoriſa: elle leur fit même eſperer qu'elle embraſſeroit leur religion, & leur demanda des miniſtres, qu'elle écouta longtems comme pour s'inſtruire: elle tint cette conduite differente ſelon les differens états où ſe trouverent les proteſtans, & ſelon qu'elle les jugea utiles ou inutiles à ſon ambition. Elle agit avec la même diſſimulation au regard des princes de la maiſon de Bourbon & de Mrs. de Guiſe; elle ne ſe déclara jamais ouvertement pour les uns ni pour les autres, ni ne les attaqua ouvertement, mais en ſecret: elle les

favoriſa ou s'efforça de les perdre ſelon que la perte ou la conſervation des uns ou des autres importoit à ſes interêts ; ſur tout, elle eut ſoin d'entretenir la diviſion entre eux, de peur que s'uniſſant, ils ne la ruinaſſent.

Enfin elle fit ſervir toutes choſes à la paſſion qu'elle avoit de dominer : elle ſacrifia le repos de l'état, l'honneur & l'autorité des rois ſes enfans, leſquels elle abandonna dés leur enfance à une vie libre & voluptueuſe, ſans éducation, afin de les éloigner de la connoiſſance des affaires, & de leur ôter la penſée d'en prendre la conduite.

La liaiſon qu'elle eut avec les proteſtans au commencement du regne de Charles IX. & principalement avec le roi de Navarre, porta le duc de Guiſe à ſe reconcilier avec le connétable, qui aimoit veritablement la religion, & qui ſe faiſoit un honneur de la défendre. Ce prince croïoit que quand le connétable ſeroit de ſon côté, ils pourroient enſemble balancer & peut-être détruire l'autorité de la reine. Cette union ſe fit par l'entremiſe de la ducheſſe de Valentinois, & l'on y reçut pour tiers le maréchal de Saint André,

qui avoit beaucoup de credit.

Il y avoit alors à la cour des ambaſſadeurs de pluſieurs princes Allemans, qui venoient feliciter le roi de ſon avenement à la couronne. Le roi de Navarre commença à prendre des meſures avec eux, pour engager les princes proteſtans à défendre & proteger la pure doctrine (c'eſt ainſi qu'ils apelloient les nouvelles opinions.) Ces ambaſſadeurs lui remontrerent de la part de leurs maîtres, qu'il devoit établir & faire recevoir la doctrine, qui étoit, ſelon la confeſſion d'Auſbourg, compoſée en partie de celle de Luther, & non de Calvin, qui étoit ſelon la confeſſion des Suiſſes. Le prince leur répondit que celle-ci étant déja établie en France, il falloit laiſſer les choſes en l'état où elles étoient; qu'il importoit peu que l'on ſuivît la doctrine de Luther ou celle de Calvin, puiſqu'ils étoient l'un & l'autre également opoſez au pape en toutes choſes, & qu'ils ne differoient entre-eux, diſoit-il, qu'en peu de choſes; qu'il falloit regarder les deux confeſſions comme une même doctrine, puiſqu'elles étoient également contraires à l'ennemi commun, qui étoit le pape.

Les démêlez continuels qui étoient

entre les ſujets du roi touchant la religion, firent enfin réſoudre le conſeil à indiquer un colloque entre les évêques & les docteurs proteſtans : Il ſe tint à Poiſſy ; les princes, les cardinaux & les plus grands ſeigneurs du roïaume y aſſiſterent, & le roi y préſida. L'ouverture s'en fit le 9. Septemb. 1561. le chancelier de L'hopital dit que l'intention pour laquelle le roi les avoit aſſemblez, étoit de trouver par leur avis un remede aux troubles qui naiſſoient dans ſon roïaume ſur le ſujet de la religion : qu'ils travaillaſſent donc à corriger les choſes qui avoient beſoin de correction, & qu'ils ne ſe ſeparaſſent point qu'ils n'euſſent terminé tous les differends par un accommodement ſincere. Au reſte, le chancelier ne fit pas de difficulté de donner dans ce diſcours le titre de *Concile national* à ce colloque ; il le compara aux ſynodes provinciaux d'Orléans, d'Arles & d'Aix, que l'empereur Charlemagne avoit fait tenir. Ce colloque dura prés de deux mois ; l'on y diſputa beaucoup ſur les points conteſtez ; un ſecretaire d'état y fut toûjours preſent, & en recüeillit les actes chaque jour. Les docteurs proteſtans, entre-autres Théodoſe de

Béze, le plus celebre d'entre-eux, y parlerent avec toute ſorte de liberté; mais enfin on ſe ſépara ſans avoir rien conclu, les catholiques n'aïant voulu ſe relâcher ſur aucun article.

Le roi d'Eſpagne aïant apris la nouvelle du colloque, en témoigna une grande indignation. Il manda à la reine que puiſqu'elle abandonnoit la cauſe de la religion juſqu'à accorder des conferences aux ſectaires, il étoit réſolu de ſecourir de toutes ſes forces les grands du roïaume, & tous les veritables catholiques qui imploroient ſon ſecours par des priéres continuelles; qu'il envoïeroit pour cela des troupes en France, qui feroient la guerre aux heretiques, non pas en ſon nom, mais en celui du jeune roi, dont il prenoit la protection, en prenant celle de la religion : Tant la minorité de deux rois & les troubles domeſtiques avoient abbaiſſé la majeſté de la monarchie Françoiſe, juſqu'à donner à un prince étranger la prétention d'y regenter, & conduire les affaires ſelon ſa volonté.

Sur la fin de cette année Jean Tanquerel Bachelier en Théologie de la faculté de Paris, avança dans une théſe cette propoſition, que le pape com-

me vicaire de Jeſus-Chriſt & monarque de l'Egliſe, avoit pour ſujets tous les princes Chrétiens, non-ſeulement dans les choſes ſpirituelles, mais encore dans les temporelles, & qu'il pouvoit les dépoüiller de leurs roïaumes, états & dignitez quand ils lui étoient rebelles.

Le préſident Chriſtophe de Thou fut commis par le roi, avec quelques conſeillers du parlement, pour informer de cet attentat, injurieux à la majeſté roïale; & ſur ſon raport, le parlement condamna Tanquerel à faire amende honorable, & à déclarer publiquement dans l'école du college de Sorbonne, tous les docteurs & les Bacheliers en théologie aſſemblez, en preſence d'un préſident, de quelques conſeillers déleguez par le parlement, & du procureur géneral du roi, qu'il ſe repentoit d'avoir propoſé cette théſe; qu'il la reconnoiſſoit fauſſe; & parce que ce Bachelier s'enfuit, le Bedeau de Sorbonne fit cette même declaration au nom de Tanquerel.

Il y avoit déja quelque tems que le pape craignant l'aſſemblée d'un concile national en France, avoit indiqué à Trente la continuation d'un concile gé-

neral, qui aïant déja été commencé dans cette ville, avoit été interrompu par les guerres d'Allemagne.

On croïoit néanmoins que ſon deſſein étoit de tirer les choſes en longueur, & de donner plûtôt l'eſperance d'un concile, que d'en tenir un en effet; mais lorſqu'il eut reçû la nouvelle du colloque de Poiſſy, il preſſa l'aſſemblée du concile: Il envoïa pour cela des nonces à l'empereur & à tous les princes d'Allemagne. L'empereur conſeilla à ces nonces d'aller à Naumbourg en Saxe, où tous les princes de la confeſſion d'Auſbourg étoient aſſemblez. Ils ſuivirent ce conſeil; & s'y étant rendus, ils preſenterent à chacun de ces princes un bref du pape; mais ils refuſerent de les recevoir. Après cela les nonces aïant été introduits dans l'aſſemblée, dirent que le pape les avoit envoïez vers eux pour les exhorter à venir ou à envoïer leurs députez au concile général qu'il avoit indiqué à Trente; qu'ils les prioient de leur déclarer là deſſus leurs intentions, afin qu'ils en fiſſent leur rapport à ſa ſainteté. Les princes répondirent qu'ils avoient déclaré leur intention touchant le concile à l'empereur Ferdinand;

qu'ils ne reconnoiſſoient point la juriſdiction du pape en cela, non plus qu'en aucune autre choſe ; que pour eux qui ſe diſoient nonces du pape, ils ne les recevoient pas comme ambaſſadeurs, mais comme perſonnes de merite, à qui ils étoient prêts de rendre toutes ſortes de civilitez & de bons ſervices. Ainſi l'on congedia les nonces, leſquels prirent enſuite le chemin de Dannemarck, ſelon l'ordre qu'ils en avoient du pape ; mais le roi leur fit déclarer qu'il ne vouloit pas qu'ils entraſſent dans ſes états, ne voulant avoir aucun commerce avec le pape.

D'autres, à qui le pape avoit ordonné d'aller en Angleterre, ne furent pas plûtôt en Flandres, que la reine Elizabeth leur fit défendre de paſſer la mer.

En même tems ce pape, pour faire voir qu'il étoit ennemi de l'injuſtice & de la corruption des mœurs, fit faire le procès au cardinal Caraffe & à ſon frere, qui avoient abuſé de leur pouvoir & de leur autorité ſous le pontificat de Paul IV. leur oncle. La juſtice les aïant condamnez à mort, le cardinal fut étranglé dans la priſon, le duc de Montorio eut la tête tranchée ſur

le pont du château Saint-Ange. L'un des principaux crimes pour leſquels on condamna le cardinal, fut d'avoir porté le pape à rompre la paix, & excité la guerre entre les princes Chrétiens.

La diviſion & les troubles augmentoient tous les jours en France, à cauſe de la diverſité des opinions ſur la religion. Quoique le roi eût ordonné par un édit aux Catholiques & aux Proteſtans de vivre en paix les uns avec les autres, & qu'il leur eût défendu de s'entre-donner les noms injurieux de Huguenots & de Papiſtes, néanmoins la diſcorde regnoit dans toutes les provinces; mais elle étoit beaucoup plus grande à Paris, où le peuple excita ſouvent des ſéditions, maltraita les proteſtans, & en tua quelques-uns: outre cela les grands ſeigneurs étoient diviſez entre eux; le duc de Guiſe, le connétable de Montmorency & le maréchal de Saint André, unis étroitement, gouvernoient abſolument le roïaume ſous l'autorité de la reine & du roi de Navarre: leur union dans le gouvernement fut apellée *Le Triumvirat.*

Le roi de Navarre quoiqu'engagé

dans la religion des proteſtans, s'étoit néanmoins déclaré contre eux, afin de conſerver le titre de viceroi. Le prince de Condé, les Coligny, & pluſieurs autres, mécontens de ce que les Triumvirs gouvernoient ſi ſouverainement, & irritez des mauvais traitemens que l'on faiſoit aux proteſtans, dont ils avoient embraſſé les erreurs, ſe retirerent de la cour, & commencerent à porter les proteſtans à prendre les armes pour ſe défendre.

On délibera dans le conſeil ſi l'on prendroit les armes contre le prince de Condé, pour l'oprimer avec ſes partiſans, avant qu'il fût en état de rien entreprendre. Le chancelier de L'hopital qui ne pouvoit ſouffrir que l'on en vînt à une guerre civile, s'opoſa à ce deſſein. Là-deſſus le connétable dit, qu'il n'étoit pas à propos que le chancelier fût apellé au conſeil de guerre, n'y que ſon avis y fût d'aucun poids, parce qu'on y traitoit d'affaires qui ne convenoient pas à ſa profeſſion, & ſur leſquelles il ne pouvoit avoir aucune capacité. Le chancelier répondit qu'il ne ſçavoit pas faire la guerre, mais que lui & ſes ſemblables ſçavoient fort bien quand il étoit à propos de la faire pour

le bien de l'état, ou de demeurer en paix, & qu'en cette occaſion il parloit avec capacité & connoiſſance de cauſe, quand il ſoûtenoit qu'il étoit contre le bien de l'état de faire la guerre. La déliberation fut remiſe à un autre jour, & le chancelier n'y fut pas apellé.

Le prince de Condé prit les armes le premier & ſe ſaiſit de la ville d'Orléans, comme d'une place commode par ſa ſituation, pour avoir communication avec toutes les provinces du roïaume, au mois d'Avril de l'an 1562. En même tems il publia un manifeſte, par lequel il déclaroit qu'il prenoit les armes contre les triumvirs, pour la liberté du roi qu'ils tenoient en captivité, & pour celle des conſciences, qu'on vouloit violenter, en perſecutant ceux qui avoient embraſſé la religion reformée. C'eſt de ce nom que les proteſtans apelloient leur ſecte.

L'on publia en même tems le traité fait entre le prince de Condé, les grands & les peuples confederez avec lui, par lequel ils éliſoient ce prince pour leur chef, l'établiſſoient protecteur & défenſeur légitime du roïaume de France; lui juroient obéïſſance pour toutes les choſes qui regardoient

l'exécution de leur traité ; faiſoient avec lui une ligue, qui devoit durer juſqu'a ce que le roi fût en âge de gouverner lui-même le roïaume ; lui promettoient armes, chevaux, vivres, argent, & ſecours de leurs perſonnes, pour faire la guerre aux triumvirs, qu'ils déclaroient traîtres & criminels de léze-majeſté.

Mais afin de diminuer le blâme qu'ils pouvoient attirer ſur eux par cette ligue, ils en firent publier une autre, qu'ils diſoient avoir été faite par les triumvirs, par laquelle ils reconnoiſſoient pour leur chef Philippe roi d'Eſpagne, lequel promettoit de rendre la Navarre au roi de ce nom, à condition qu'il prendroit les armes contre les ſectaires ; & en cas qu'il prit leur parti, le duc de Guiſe s'engageoit de lui faire la guerre avec les troupes du roi, & avec celles que Philippe s'obligeoit de lui fournir. Le pape & les Cantons Suiſſes Catholiques entroient dans cette ligue, auſſi-bien que l'empereur qui ſe chargeoit d'empêcher que les princes proteſtans d'Allemagne ne levaſſent des troupes pour le ſecours des ſectaires. M. de Thou dit que quoiqu'il y eût beaucoup d'aparence que

cette ligue étoit supposée ; néanmoins sa publication fit de puissantes impressions sur les esprits en France, en Allemagne & dans tous les païs du Nord, où elle disposa tellement les choses en faveur des protestans, qu'on leur fournit 100000. écus pour cette guerre, & que le prince de Condé obtint la permission de lever des troupes chez tous les princes protestans.

Alors on publia un édit à Paris, par lequel le roi & la reine déclaroient que ce que le prince de Condé avoit publié de leur captivité, étoit faux, & avoit été inventé pour servir de prétexte à ses mauvais desseins.

La prise d'Orléans par les protestans, fut suivie de celle de Roüen, de Dieppe, du Mans, de Tours, d'Angers, de Lyon & de plusieurs autres : elles furent prises sans effusion de sang, excepté celle de Tours, qui fut emportée d'assaut : le soldat victorieux y rompit les voûtes des églises, & abatit toutes les images & statuës des Saints ; on l'empêcha néanmoins de piller les vases d'or & d'argent, & les ornemens sacrez qui y étoient en grande quantité ; le comte de la Rochefoucaut fut commis pour en faire l'inventaire, &

après l'avoir fait, il le laiſſa ſigné de ſa main aux eccleſiaſtiques de cette ville, & tranſporta à Orléans toutes les choſes inventoriées. Il y a une ſatyre ſous le titre de confeſſion de foi de M. de Sancy, qui accuſe ce comte de s'être aproprié la plus grande partie de l'argenterie des égliſes de Tours & de s'en être enrichi.

La guerre s'alluma dans toutes les provinces en trés-peu de tems : elle ſe fit avec plus d'animoſité & de cruauté qu'elle, n'avoit jamais été faite entre les nations les plus ennemies ; & il n'y eut jamais rien de plus commun dans cette guerre civile que le pillage, le meurtre, l'incendie & le viol.

Cependant, quoique la reine prêtât ſon nom & celui du roi aux édits qui ſe publioient contre le prince de Condé, elle lui ſçavoit bon gré de ce qu'il diſoit dans ſes manifeſtes, que les triumvirs aïant ôté toute l'autorité à la reine, leur gouvernement n'étoit pas légitime ; car effectivement ils avoient peu de déference pour elle : elle en étoit ſi mécontente, qu'elle favoriſoit le prince en ſecret : elle deſiroit de lui donner part au gouvernement,

afin de l'opoſer aux triumvirs : elle diſoit que ſes demandes n'étoient pas fort éloignées de la raiſon ; enfin elle s'offrit à entrer en conference avec lui pour traiter de la paix. La conference ſe tint, mais inutilement, parce que la premiere choſe que demandoient les confederez, étoit que le gouvernement fût ôté aux triumvirs à qui il n'apartenoit pas, & qu'on les éloignât de la cour ; & comme on ne voulut point ſe relâcher ſur cet article, on recommença de part & d'autre la guerre, qui avoit été ſuſpenduë par une tréve.

Les triumvirs étoient apuïez du nom du roi, de la reine, du roi de Navarre, & de l'autorité du parlement de Paris.

Le prince de Condé avoit pour lui, outre les gens de guerre, la plus grande partie de la nobleſſe, qui s'étoit jointe à lui : les uns, parce qu'ils étoient attachez à la doctrine des proteſtans, & ceux-là agiſſoient de bonne foi, auſſi-bien que la populace : les autres, parce qu'ils étoient ennemis des princes de Guiſe : la religion ſervoit de prétexte à ceux-ci, auſſi-bien qu'au prince de Condé : ils avoient par ce moïen tout le parti des Catholiques à

leur devotion. L'on trouve dans quelques memoires des choſes qui ſe paſſerent dans ce tems-là, leſquelles ſont trés-rares : que le prince de Condé dit en confidence à l'un de ſes amis, que pour les religions, l'une & l'autre lui paroiſſoient également bonnes, & qu'il n'avoit embraſſé celle des proteſtans, que parce que le duc de Guiſe étoit attaché à celle des papiſtes.

La diſcipline fut d'abord admirable dans les troupes des proteſtans, principalement par les ſoins de Dandelot colonel de l'infanterie Françoiſe ; mais enſuite la licence s'y mit, & leurs ſoldats exerçoient ſur les Catholiques les mêmes cruautez que les Catholiques exerçoient ſur les proteſtans par tout où ils étoient les plus forts : Il faut avoüer que les excès furent reciproques de part & d'autre.

Les troubles n'empêcherent pas que quelques prelats de France n'allaſſent au concile de Trente, avec le cardinal de Lorraine. Claude-Ferdinand Quignonez comte de Luna, ambaſſadeur du roi d'Eſpagne, ne vouloit point ceder la préſeance à l'ambaſſadeur de France : il avoit déclaré qu'il n'entreroit pas au concile que l'on n'eût re-

glé le rang qu'il y tiendroit.

Le cardinal Hercule de Gonzague, qui préſidoit au concile au nom du pape, propoſa de donner à l'Eſpagnol un ſiége à part hors du rang des ambaſſadeurs : le comte de Luna y donnoit aſſez les mains ; car tout ce qu'il deſiroit, étoit que l'ambaſſadeur de France ne fût pas aſſis au-deſſus de lui ; pour la préſeance, il ne la prétendoit pas. De Lanſac ambaſſadeur du roi, rejetta cet expedient, & dit que pour conſerver au roi le rang duquel il étoit en poſſeſſion de toute ancienneté, il ne ſuffiſoit pas que ſon ambaſſadeur fût aſſis imediatement après celui de l'empereur, il falloit outre cela qu'il fût aſſis au-deſſus de celui d'Eſpagne, ſelon la coûtume obſervée de tout tems: que ſi l'on ordonnoit quelque choſe au contraire, il partiroit auſſi-tôt & emmeneroit avec lui les évêques François. La fermeté de Lanſac, dit M. de Thou, eût obligé les legats du pape à refuſer à l'Eſpagnol tout autre rang que celui qui lui apartenoit après l'ambaſſadeur de France, ſi la complaiſance du cardinal de Lorraine pour le roi d'Eſpagne, n'eût forcé cet ambaſſadeur de donner les mains à ce qu'on avoit

propoſé en faveur de l'Eſpagne ; car ce cardinal aprouva l'expedient ; ſoûtint que les ambaſſadeurs du roi le devoient aprouver, & leur proteſta que s'ils ſe retiroient, il les empêcheroit d'emmener avec eux les évêques de France, & les retiendroit pour aſſiſter au concile. La ſuite de ce démêlé merite d'être vûë dans Mr. de Thou, page 162.

En ce tems-là Côme duc de Florence perdit deux de ſes enfans par une avanture déplorable & ſans exemple. Jean l'aîné étoit cardinal ; c'étoit un jeune prince d'un eſprit doux & trés-moderé ; Garſias le cadet, étoit brutal & cruel : deux humeurs auſſi contraires avoient fait naître dans ces deux freres une forte averſion. Un jour qu'ils étoient enſemble à la chaſſe, & qu'ils ſe trouverent par hazard ſeuls & ſeparez de leurs gens, Garſias tua ſon frere d'un coup de poignard, & rejoignit ceux de ſa ſuite, ſans être aucunement émû du crime qu'il venoit de commettre.

Le corps de ce prince mort aïant été trouvé, Garſias diſſimula comme auroit pû faire un homme accoûtumé au crime depuis long-tems ; mais ſon

pere ſe douta de la verité ; il ne découvrit pas néanmoins ſa penſée, & fit publier que ſon fils étoit mort d'une maladie populaire qui couroit alors. Le jour ſuivant il obligea Garſias de le ſuivre dans le lieu où étoit étendu le corps du prince mort, il lui commanda de s'en aprocher ; auſſi-tôt la plaïe jetta du ſang : *Voilà*, dit alors ce pere infortuné, *voilà le ſang de vôtre frere qui vous accuſe, & qui demande vengeance à Dieu & à moi-même.* Garſias confeſſa ſon crime, & s'excuſa ſur ce que ſon frere avoit commencé la querelle ; le pere au lieu de recevoir ſes excuſes, lui remontra qu'il étoit obligé de le punir, & lui de recevoir patiemment la peine dûë à ſon crime ; & en même tems il le tua du même poignard dont Jean avoit été aſſaſſiné.

La reine d'Angleterre s'intereſſant à la cauſe des proteſtans, leur envoïa ſix mille Anglois, à condition que trois mille ſeroient mis dans le Havre de grace pour le garder au nom du roi, juſqu'à ce que ſes fidéles ſujets, que l'on perſecutoit pour la religion, fuſſent rentrez en grace avec lui : & une partie des autres trois mille fut

miſe dans Roüen. Peu de tems après le roi de Navarre commandant les troupes du roi, aſſiégea cette ville le 22. Septembre 1562. Elle fut bien défenduë par le comte de Montgommery qui en étoit gouverneur, pendant l'eſpace d'un mois. Après quelques jours de ſiége, le roi de Navarre fut bleſſé à l'épaule d'un coup de mouſquet : ſa bleſſure n'étoit pas dangereuſe ; mais il l'enflama & la rendit mortelle par ſa maniere de vivre déreglée avec une fille de la reine, qu'il aimoit éperdument. La reine nonſeulement ſouffroit cet amour, mais elle l'autoriſoit, étant bien aiſe qu'un amuſement de cette nature empêchât ce prince de ſe donner tout entier au gouvernement de l'état, outre qu'elle prétendoit gouverner ſon eſprit par le moïen de cette fille.

Enfin la ville de Roüen fut priſe de force, & le roi de Navarre y entra par la bréche ſans ſortir de ſon lit, qui fut porté par des Suiſſes. Devant l'aſſaut Montgommery avoit fait préparer une petite galere pour lui, & quantité de vaiſſeaux pour les Anglois : il combattit lui-même juſqu'à l'extremité ; mais lorſqu'il la vit forcée, il gagna ſa galere & s'enfuit avec les Anglois au Havre de grace.

Le roi de Navarre ſentant que ſon mal empiroit, voulut ſe faire tranſporter par eau à ſaint Maur, maiſon de plaiſance à deux lieuës de Paris, où l'air eſt extrêmement ſain ; mais il mourut en chemin dans le batteau qui le portoit ; il n'étoit âgé que de vingt-quatre ans : quelques heures avant ſa mort il reçut la ſainte Euchariſtie, ſelon l'ancienne coûtume de l'Egliſe; mais il déclara que ſi Dieu lui rendoit la ſanté, il embraſſeroit publiquement la confeſſion d'Auſbourg.

Après la priſe de Roüen, le prince de Condé s'aprocha de Paris à la tête de ſes troupes, & Coligny, qui commandoit l'avantgarde, attaqua le fauxbourg de ſaint Victor ; ce qui épouventa tellement les Pariſiens, qu'ils furent ſur le point d'abandonner la ville. Le premier préſident Gilles le Maître, qui étoit alors malade, jugeant au tumulte qu'il entendit, que les Huguenots étoient maîtres de Paris, en mourut d'effroi ; ſa charge fut remplie par Chriſtophe de Thou.

Cependant les milices qui étoient dans le fauxbourg n'aïant pas pris l'épouvente comme les bourgeois, repouſſerent l'ennemi, & le contraignirent

rent de ſe retirer : ils prirent la route de Normandie ; le connétable les ſuivit, & les aïant atteints auprès de Dreux, leur donna bataille. La fortune de ce combat fut bizarre : les généraux des deux partis furent pris ; le connétable le fut le premier. Alors le duc de Guiſe qui étoit à l'armée ſans commandement, à la tête ſeulement de ſa compagnie de chevaux legers ; (car il aimoit mieux être ainſi que de ne pas commander en chef,) pouſſé par l'occaſion, ou par la neceſſité preſſante, prit la place du général ; rétablit le combat, qui alloit mal pour les troupes du roi ; chargea vigoureuſement les Allemans, qui étoient la principale force de l'armée ennemie, les tailla en piéces, & gagna la bataille.

Ce fut dans cette déroute que le prince de Condé fut pris par Henry de Montmorency-Danville, fils aîné du connétable. Gabriël de Montmorency-Montbron, fils aîné du connétable, fut tué dans le combat. Le maréchal de Saint-André, après avoir été pris, fut tué d'un coup de piſtolet que lui donna dans la tête Meziéres, gentilhomme qui avoit été ſon domeſtique, & qui avoit été maltraité de lui avec beau-

coup d'injuſtice & d'indignité. Ce qui reſta de l'armée vaincuë ne prit point la fuite, mais ſe retira en bon ordre ſous la conduite de Coligny, & emmena ſon canon du champ de bataille : les proteſtans perdirent 6000. hommes à cette défaite.

Le connétable fut mené à Orléans, & le prince de Condé dans le camp des troupes du roi, où le duc de Guiſe le reçut avec toutes ſortes de reſpects, & lui donna à ſouper. Le ſoir comme le bagage n'étoit point arrivé, le duc de Guiſe ſeul avoit un lit, (parce qu'il avoit ſoin que le ſien le ſuivît toûjours) il l'offrit au prince de Condé, qui ne l'accepta qu'à condition que le duc y coucheroit avec lui. Ainſi la fortune unit à une même table & dans un même lit deux ennemis mortels, qui cherchoient depuis long-tems à ſe perdre l'un l'autre.

La priſe du connétable fut avantageuſe au duc de Guiſe ; car le roi lui donna le commandement des armées, & l'envoïa aſſiéger Orléans. Coligny à qui les proteſtans avoient donné le ſouverain commandement depuis la priſe du prince de Condé, après avoir muni cette place de toutes les choſes néceſ-

ſaires pour ſoûtenir un ſiége, en ſortit pour tenir la campagne, & lever des troupes.

Un jour que le duc de Guiſe retournoit à ſon logement après avoir viſité les travaux, entretenant un homme que la reine lui avoit envoïé, Poltrot gentilhomme proteſtant, qui l'attendoit au paſſage dans un lieu caché, lui tira un coup de piſtolet & le bleſſa à mort, puis s'enfuit avec tant de viteſſe, qu'on le perdit incontinent de vûë; mais comme il erra toute la nuit ſans ſçavoir où il alloit, il ſe trouva le lendemain matin fort proche du camp, & ne put s'en éloigner, tant parce que ſon cheval n'en pouvoit plus, que parce qu'il étoit lui-même troublé du crime qu'il venoit de commettre : Il fut pris, & aïant été interrogé en preſence de la reine, il répondit en homme qui avoit l'eſprit troublé, & qui ne ſçavoit ce qu'il diſoit; tantôt déclarant qu'il avoit fait cette action à la ſollicitation de Coligny, de Soubize & de Béze; tantôt aſſurant qu'il l'avoit faite de ſon propre mouvement, ſans y être porté par perſonne; tantôt diſant des choſes contraires à ce qu'il avoit dit auparavant.

Dés que Coligny eut apris la pre-

miere déclaration de Poltrot, il écrivit à la reine, la ſupliant avec inſtance de faire faire une recherche exacte de la verité, & de commander aux juges d'emploïer toutes ſortes de moïens pour avoir des preuves ou du crime qui lui étoit impoſé, ou de ſon innocence, s'offrant à ſubir toutes ſortes de peines s'il étoit trouvé coupable. Cependant le duc de Guiſe mourut ſix jours après de ſa bleſſure. Il fut eſtimé un des plus grands hommes de ſon tems; mais il eſt blâmé d'avoir eu trop d'ambition, & d'avoir voulu s'élever par des moïens violens, auxquels il fut porté plus par l'eſprit turbulent du cardinal de Lorraine ſon frere, que par le ſien propre, qui étoit aſſez porté à la douceur.

Quelques jours après Poltrot fut condamné à Paris au ſuplice dont on punit en France les criminels de léze-majeſté au premier chef, c'eſt-à-dire, à être tiré à quatre chevaux. Avant l'exécution il fut apliqué à la queſtion, & d'abord il déchargea Coligny, Béze & Soubize; enſuite il dit que Coligny ſeul avoit ſçû ſon deſſein. Il parla dans tout ce qu'il dit comme un homme troublé, qui a perdu le jugement; dans le

ſuplice même il chargea puis déchargea Coligny & Dandelot, & mourut enfin ſans qu'on eût rien pû tirer d'aſſuré de ſa bouche.

La grande probité reconnuë de l'amiral de Coligny, ne permit point au public de croire qu'il eût aucune part à une action ſi déteſtable, ni même qu'il en eût eu connoiſſance. Cependant les princes de Guiſe n'en jugerent pas ainſi ; car ils le regarderent toûjours comme l'auteur de ce meurtre.

Comme la reine deſiroit fortement la paix, & qu'elle y travailloit il y avoit déja quelque tems, elle redoubla ſes ſoins pour la conclure après la mort du duc de Guiſe ; mais parce qu'elle craignoit que le prince de Condé & le connétable ne s'uniſſent pour lui ôter le gouvernement, elle forma un deſſein abſurde, & digne de l'eſprit vague d'une femme, toûjours douteuſe & incapable de prendre un bon parti : elle reſolut de faire venir en France un prince étranger, qui dépendît d'elle, & qui reglât les choſes à ſa fantaiſie : elle jetta les yeux ſur Chriſtophe duc de Wirtemberg : elle lui manda que depuis la mort du roi de Navarre & du duc de

Guiſe, ne voïant perſonne en France aſſez conſiderable par ſa naiſſance & par ſon credit, à qui les François puſſent obéïr : elle le prioit de venir prendre le gouvernement du roïaume & d'amener avec lui 3000. hommes que le roi païeroit.

Ce prince après avoir pris quatre jours pour déliberer, refuſa la charge qu'on lui offroit, comme ne ſe ſentant pas aſſez fort pour la porter. Il répondit que tout ce qu'il pouvoit faire pour le ſervice de la France, étoit de demander à Dieu, qu'il lui donnât la paix.

Enfin après pluſieurs conferences, la reine s'accorda avec le prince de Condé, & la paix fut concluë le 12. de Mars. On accorda aux proteſtans la liberté de s'aſſembler publiquement pour l'exercice de leur religion ; le roi déclara qu'il les tenoit pour ſes bons & fidéles ſujets, qui n'avoient rien fait dans la guerre précedente qu'à bonne intention.

Les plus conſiderables d'entre-eux furent trés-mal ſatifaits de cette paix, parce qu'ils ne trouvoient pas qu'on l'eût faite aſſez avantageuſe pour eux, ni qu'on y eût pris aſſez de ſûretez :

elle dura neanmoins quelque tems, parce que la reine eut l'adreſſe de ſe rendre maîtreſſe de l'eſprit du prince de Condé, par le moïen d'une de ſes filles d'honneur nommée Limeüil ; car s'étant aperçûë que ce prince en étoit amoureux, elle commanda à cette fille de l'engager de plus en plus par une complaiſance entiere, afin de pouvoir par ce moïen découvrir tous ſes deſſeins, ou les changer, ou les éluder, ſelon qu'elle le jugeroit à propos. Eleonor de Roye femme du prince de Condé, fut ſi ſenſiblement touchée de le voir engagé dans cet amour, qu'elle en mourut de déplaiſir. La complaiſance de Limeüil alla ſi loin, qu'elle en devint groſſe ; & ſa groſſeſſe paroiſſant publiquement, la reine la chaſſa, après lui avoir fait une reprimande trés-forte, à laquelle cette fille répondit, qu'elle n'avoit fait qu'obéïr aux ordres de ſa majeſté, & ſuivre ſon exemple.

Après l'éloignement de Limeüil, le prince s'attacha à Marguerite de Luſtrac veuve du maréchal de Saint-André, jeune femme d'une grande beauté & d'une grande naiſſance, qui poſſedoit de grands biens. Cette femme ſe flattant de l'eſperance que le prince l'épouſeroit, ré-

pondit favorablement à ſon amour, & lui fit don du château & de la terre de Valery, qui eſt encore poſſedée par la maiſon de Condé ; mais elle fut trompée dans cette eſperance, car le prince épouſa Françoiſe d'Orleans ſœur du duc de Longueville.

Les Anglois refuſant après la concluſion de la paix de ſortir du Havre de Grace, le roi déclara la guerre à la reine Elizabeth : Le connétable aſſiégea cette place & la prit. A ce ſiége fut tué Nicolas du Pleſſis de Richelieu, qui commandoit un regiment. C'étoit un capitaine illuſtre par ſa valeur, ſa prudence & ſa moderation ; il fut ſurnommé *Le Sage*, pour le diſtinguer de ſon oncle, qui avoit la reputation d'un étourdi & d'un méchant homme.

La reine pour ôter au prince de Condé & au connétable toute eſperance d'avoir part au gouvernement, & afin de s'attribuer toute l'autorité ſous le nom du roi, le fit déclarer majeur, ſuivant l'ordonnance de Charles V. qui déclare les rois majeurs à l'âge de quatorze ans. La cour étoit alors à Roüen ; le roi ſe rendit au parlement de cette ville, ſe déclara majeur ; & après y avoir fait publier & enregiſtrer l'édit de ſa majo-

rité, il l'envoïa au parlement de Paris pour y être auſſi enregiſtré.

Cette compagnie refuſa de faire cet enregiſtrement, & députa au roi Chriſtophe de Thou premier préſident, & quelques-autres, pour remontrer à ſa majeſté, qu'il étoit contre la coûtume qu'un Edit fût publié en quelque parlement avant que de l'avoir été dans celui de Paris, qui étoit la cour des pairs, & qui avoit l'autorité des états du roïaume. Le roi après une réponſe pleine de douceur, ajoûta qu'il étoit de leur devoir d'obéïr à ſes ordres : qu'il leur défendoit de traiter à l'avenir avec lui comme ils avoient fait tandis qu'il étoit en minorité, & de ſe mêler des choſes dont la connoiſſance ne leur appartenoit pas : qu'ils n'avoient été établis par les rois ſes prédeceſſeurs, que pour rendre juſtice aux particuliers, ſuivant les coûtumes & les ordonnances : qu'ils laiſſaſſent donc au roi la conduite de l'état, & qu'ils ne priſſent plus les titres de tuteurs des rois, défenſeurs du roïaume, & protecteurs de Paris.

Les députez aïant fait leur raport, le parlement mit la choſe en déliberation, & les voix s'étant trouvées éga-

lement partagées, les uns pour l'enregiſtrement, les autres contre : on ne donna point d'arrêt; mais on députa au roi Pierre Seguier préſident à mortier, & François Dormy préſident aux enquêtes, pour lui donner avis de ce partage des opinions, & faire encore de nouvelles remontrances. Alors la reine fit donner dans le conſeil d'état un arrêt (que M. de Thou apelle fort extraordinaire) par lequel le roi revoquoit comme nul ce qui avoit été fait par le parlement de Paris touchant la publication de l'édit de ſa majorité, comme aïant été fait par des juges à qui la connoiſſance des affaires d'état n'apartenoit point. Il ordonnoit de plus que l'édit de ſa majorité fût enregiſtré par le parlement ſans oppoſition, & ſans remontrances ; il enjoignit à tous les préſidens & à tous les conſeillers de ſe trouver à cette publication, ſous peine d'être interdits de l'exercice de leurs charges. Il étoit défendu au parlement de déliberer jamais, ni de rien ordonner ſur toutes les choſes qui concernoient le gouvernement de l'état.

Peu de tems après le roi défendit par une declaration dattée du 2. Septembre,

qu'aucuns livres nouveaux fuſſent imprimez ſans avoir été auparavant examinez & aprouvez par des perſonnes commiſes pour cela par le roi, ſous peine de la vie aux contrevenans, & de la confiſcation de leurs biens. Cet édit fut fait non-ſeulement pour reprimer la licence des Libraires, qui imprimoient toutes ſortes de livres & de libelles ſans permiſſion; mais encore pour arrêter la fureur des partiſans de la maiſon de Guiſe, & de ceux de l'amiral de Coligny, qui ſe faiſoient la guerre par des libelles très-injurieux.

A la fin de cette année mourut Charles de Coſſé de Briſſac, maréchal de France, âgé de 56. ans. Les François & les étrangers lui ont également donné cette loüange, qu'il a ſurpaſſé tous les capitaines François qui ont fait la guerre en Italie. Henry de Montmorency-Dandelot fut fait maréchal à ſa place.

Cependant le concile de Trente ſe continuoit, & la complaiſance du cardinal de Lorraine, qui préferoit les bonnes graces du pape & celles du roi d'Eſpagne aux interêts de la France, étoit cauſe que les Eſpagnols faiſoient tous les jours de nouvelles entrepriſes.

contre l'honneur & la dignité de la couronne ; les legats du pape les favoriſoient, étant aſſurez de n'être point déſavoüez par ce cardinal, qui auroit dû mieux ſoûtenir les droits du roi ſon maître.

Le 29. de Juin, jour conſacré à la memoire de ſaint Pierre, les cardinaux, les évêques, & les ambaſſadeurs des princes aſſiſtant à la grande-meſſe, non-ſeulement on donna une chaiſe à l'ambaſſadeur d'Eſpagne parmi les cardinaux ; mais encore on ſe preparoit à lui donner de l'encens, & à lui porter la paix à baiſer en même tems qu'on feroit les mêmes choſes pour les ambaſſadeurs de France, & pour cet effet on tenoit deux encenſoirs prêts & deux paix. Cette nouveauté excita un ſi grand trouble dans l'aſſemblée, que l'on fut obligé d'interrompre le *Credo*, que l'on chantoit. Les ambaſſadeurs de France ſe plaignirent hautement de l'injure que les legats du pape faiſoient au roi, en voulant mettre ſes ambaſſadeurs en égalité avec ceux d'Eſpagne.

Enfin pour les apaiſer on n'encenſa perſonne, & on ne donna point la paix à baiſer. Mais les ambaſſadeurs au lieu de regarder ce temperamment comme

une ſatisfaction, le reçurent comme une injure; le ſieur du Faur de Pibrac l'un d'eux, déclara qu'il proteſtoit, non contre le concile, qui n'étoit pas libre, ni contre les legats, qui n'étoient que les exécuteurs de l'injuſte volonté de leur maître; mais contre Pie IV. qui ſe diſoit pape & ne l'étoit pas, puiſque ſa création étoit vitieuſe par un trafic honteux de ſimonie; qu'il apelloit de tout ce qui ſeroit fait enſuite par l'aſſemblée au premier pape legitimement élû, & au concile futur, libre & legitime. M. de Thou remarque, page 165. que cette proteſtation n'a jamais été revoquée. On peut voir le commencement de cette affaire page 157. le progrès page 163. & la fin page 165.

Le roi juſtement offenſé de tant de ſujets de mécontentement que lui donnoit le concile, commanda à ſes ambaſſadeurs de ſe retirer, ce qu'ils firent; & ils ſe rendirent à Veniſe. En même tems le cardinal de Lorraine alla à Rome par la permiſſion du roi, comme pour tâcher d'accommoder les choſes avec le pape; mais il étoit trop dévoüé à la cour de Rome & au roi d'Eſpagne, pour ſervir utilement ſon maître.

Après la retraite des ambaſſadeurs de France, le concile fit un décret contraire à l'ordonnance que le roi Henry II. avoit faite contre les mariages clandeſtins. Les peres déclarent que quoique l'Egliſe eût toûjours deſaprouvé & défendu les mariages clandeſtins, elle les tenoit neanmoins valides & vrais mariages ; que le concile excommunioit ceux qui diſoient que les mariages contractez volontairement, avec plein conſentement des parties, ſans le conſentement des parens, étoient nuls.

Un prelat François commençant de parler contre les déreglemens de la cour de Rome, un évêque Italien dit tout haut par une raillerie inepte : *Gallus cantat, audiamus.* A quoi le François repliqua : *Utinam ad Galli cantum Petrus reſipiſcat !*

Le cardinal de Lorraine n'aïant rien fait à Rome, retourna à Trente, pour aſſiſter à la concluſion du concile, laquelle le pape deſiroit ſur toutes choſes, parce que cette aſſemblée lui étoit extrêmement à charge : Elle fut donc terminée, & ce cardinal fut nommé pour faire les acclamations qui ſe font ordinairement à la fin des conciles, dans leſquelles on nomme premierement

l'empereur, enſuite tous les rois Chrétiens ſelon leur rang. Celui de France avoit toûjours été nommé le premier aprés l'empereur ; mais le cardinal de Lorraine, pour ne point choquer les prétentions du roi d'Eſpagne, ne nomma aucun roi, mais les confondit tous enſemble, en diſant collectivement, *Les rois* ; & lorſque cette action lui fut réprochée à ſon retour en France, il allegua pour excuſe qu'il l'avoit fait pour conſerver la paix entre ces deux rois, & pour le bien du Chriſtianiſme.

La paix qu'on avoit accordée aux proteſtans, avoit extrêmement irrité le pape, & comme il croïoit que cela avoit été fait à l'inſtigation de quelques évêques ſuſpects des nouvelles erreurs, ou attachez ouvertement à cette ſecte lorſqu'ils avoient beaucoup de credit à la cour & dans le conſeil du roi, il reſolut de les attaquer. Il donna pouvoir aux inquiſiteurs géneraux de citer à Rome tous les heretiques, leurs partiſans, & ceux qu'ſeroient ſuſpects d'hereſie, ſoit qu'ils fuſſent évêques, archevêques, ou cardinaux, ſans obſerver d'autre procedure ni formalité, que de faire afficher leur décret aux portes du palais de

l'inquiſition : Ils citerent auſſi-tôt quelques évêques de France, entre-autres le cardinal de Châtillon évêque de Beauvais, Jean Gaillard évêque de Chartres, qui avoient ouvertement embraſſé la religion des proteſtans, & Jean de Monluc évêque de Valence, qui en étoit ſuſpect. Enfin le pape cita lui-même par un bref Jeanne d'Albret reine de Navarre, veuve d'Antoine de Bourbon. Il déclaroit par ce bref, que ſi elle ne comparoiſſoit dans ſix mois, il la proſcrivoit comme contumace, la dépoüilloit de la dignité roïale, & donnoit ſes états au premier occupant.

Ce procedé fut trouvé ſi indigne à la cour de France, que le roi ordonna à Henry Clutin d'Oyſel ſon ambaſſadeur, d'en faire ſes plaintes au pape, & de lui remontrer que s'il ne revoquoit ſon bref, & s'il ne caſſoit le décret de l'inquiſition, on uſeroit en France des remedes ordinaires contre les entrepriſes de la cour de Rome. D'Oyſel, homme ardent & fidéle miniſtre du roi, agit ſi fortement ſuivant ſes ordres, que les procedures commencées contre les évêques François ceſſerent, & la ſentence donnée contre la reine de

Navarre, fut revoquée.

L'année 1564. fut celebre par l'édit du roi, qui ordonna qu'à l'avenir on commençât à compter l'année par le premier jour du mois de Janvier, au lieu que juſqu'alors on avoit commencé par le jour de Pâques, & que l'on ſuivît dans la datte des actes publics cette nouvelle maniere de compter. Ainſi cette année commença par le premier jour de Janvier.

L'empereur Ferdinand âgé de 61. ans, mourut peu de tems après. C'étoit un prince recommandable par ſa prudence, ſa juſtice, ſa liberalité, & ſa douceur : il laiſſa quinze enfans, quatre garçons & onze filles : il eut pour ſucceſſeur à l'empire ſon fils Maximilien II. qu'il avoit déja fait élire roi des Romains.

Calvin mourut auſſi à Genêve. C'étoit un homme d'un eſprit vif, d'une grande éloquence, & eſtimé parmi les proteſtans de ſon tems pour le plus excellent de leurs Theologiens. Il étoit âgé de 56. ans, dont il en avoit paſſé vingt-trois à enſeigner la Theologie à Genêve.

Environ ce même tems mourut à Rome Michel-Ange Buonaroti, qui

étoit tout enſemble ſi excellent peintre, ſculpteur & architecte, que perſonne ne le ſurpaſſoit dans aucun de ces trois arts que le ſeul Raphaël d'Urbin, qui remporta ſur lui le prix de la peinture ; mais il vêcut ſi peu, qu'il ne fit proprement que paroître à Rome, au lieu que Michel-Ange vêcut 90. ans, & travailla toûjours juſqu'à ſa mort.

Le roi d'Eſpagne jugea qu'après être parvenu à ſe faire mettre en égalité avec le roi de France, il ne lui ſeroit pas impoſſible d'obtenir même la préſeance auprès du pape. Il preſſa Pie IV. de juger le different qui étoit ſur cela entre les deux couronnes, & le ſollicita par ſes ambaſſadeurs de prononcer en ſa faveur ; c'eſt-à-dire, de donner le premier rang à l'ambaſſadeur d'Eſpagne après celui de l'empereur. Le pape étoit bien intentionné pour Philippe ; mais le droit du roi étoit trop bien établi pour y oſer donner atteinte ; c'eſt pourquoi il refuſa de juger ce different. Le roi d'Eſpagne offenſé de ce refus, crut qu'il contraindroit le pape à condeſcendre à ſa volonté, s'il donnoit quelque atteinte à l'autorité du ſaint ſiége. Il fit donc publier beaucoup de choſes,

& en laiſſa établir quelques-unes en Eſpagne, par leſquelles l'autorité du pape étoit beaucoup diminuée, eſperant que par ce moïen il l'ameneroit à ſes fins ; mais ce procedé produiſit un effet tout-à-fait contraire à l'intention de ce prince ; car il irrita le pape, & d'Oyſel ambaſſadeur du roi, aïant ſçû profiter de cette conjoncture, porta Pie IV. à ſe déclarer en faveur de la France ; de ſorte que le jour de la Pentecôte le pape tenant chapelle, d'Oyſel eut la premiere place aprés l'ambaſſadeur de l'empereur, & Loüis de Requeſens grand commandeur de Caſtille, ambaſſadeur d'Eſpagne, aïant demandé d'être au moins mis dans un rang à part, comme l'ambaſſadeur de ſon maître y avoit été mis au concile de Trente, le pape ſe rendant aux inſtances & aux proteſtations de d'Oyſel, répondit à l'Eſpagnol, qu'il n'y avoit point d'autre place pour lui que celle que ſes prédeceſſeurs avoient occupé après l'ambaſſadeur de France.

Requeſens proteſta d'injuſtice & de nullité contre ce jugement, comme aïant été rendu ſans connoiſſance de cauſe, & ſans avoir apellé les parties. Le pape répondit qu'il n'étoit pas

neceſſaire d'apeller perſonne, lorſqu'il ne s'agiſſoit pas de rien juger, ni de rien innover; mais ſeulement de continuer à obſerver ce qui l'avoit été de tout tems; que le roi Très-Chrétien aïant toûjours été en poſſeſſion de la premiere place à la cour de Rome, ce ſeroit innover que de la lui ôter. Philippe offenſé de ſe voir exclus de ſes prétentions, rapella ſon ambaſſadeur de Rome.

Le pape crut qu'après s'être ainſi déclaré pour le roi, il pouvoit lui demander que le concile de Trente fût publié en France. Le roi lui promit de faire obſerver tout ce que le concile avoit ordonné; mais que pour le publier, il ſeroit dangereux de l'entreprendre dans l'état de trouble & de diviſion où étoit la France.

Le pape fit la même demande à l'empereur pour l'Allemagne, & il en reçut la même réponſe. L'empereur lui demanda avec inſtance, que pour ramener les eſprits à l'union de la foi, il permît le mariage aux prêtres, & la communion ſous les deux eſpeces, le concile n'aïant rien décidé là-deſſus: il lui allegua même des raiſons très fortes pour l'y porter: on les peut voir dans

M. de Thou à la fin du trente-ſixiéme livre de ſon hiſtoire. Le pape & les cardinaux les trouverent ſi bonnes, qu'on fut ſur le point d'accorder ſa demande ; la choſe néanmoins fut remiſe à une plus longue déliberation. Cependant le pape mourut ſans l'avoir terminée.

Il y avoit des conferences continuelles entre les miniſtres de France & ceux d'Eſpagne ſur le ſujet de la religion, & ſur les moïens de ruïner la nouvelle ſecte. Enfin la reine ſous prétexte de faire viſiter au roi les provinces de ſon roïaume, le mena juſques ſur les frontieres d'Eſpagne, où ſe devoient trouver avec la reine d'Eſpagne ſœur du roi, les principaux miniſtres de Philippe pour conferer avec eux.

Pendant ce voïage du roi, il arriva à Paris une grande affaire entre François de Montmorency Gouverneur de cette ville & de l'iſle de France, & le cardinal de Lorraine. Depuis la paix accordée aux proteſtans, il avoit été défendu par les édits du roi à toutes ſortes de perſonnes de marcher en armes dans le roïaume, & il étoit enjoint aux Gouverneurs des provinces de l'empêcher. Le cardinal de Lorraine

revenant du concile de Trente, avoit obtenu du roi la permiſſion d'avoir des gardes pour ſa perſonne, ſur ce qu'il alleguoit qu'il avoit été averti qu'il avoit des ennemis qui en vouloient à ſa vie : Il entra dans l'Iſle de France accompagné d'un grand nombre de perſonnes armées : il venoit à Paris, reſolu d'y entrer avec cette ſuite, ſans donner avis au gouverneur de la permiſſion qu'il avoit obtenu du roi. Montmorency, qui connoiſſoit l'eſprit du cardinal, crut qu'il agiſſoit ainſi pour le mépriſer & pour l'inſulter ; il reſolut de le repouſſer par la force; neanmoins, comme il étoit exact en toutes choſes, & grand obſervateur des formes de la juſtice, il voulut premierement le faire avertir de congedier cette troupe de gens armez, qui étoit contraire aux édits du roi ; mais parce qu'il ne jugea pas le devoir dire directement par lui-même, il alla au parlement, & dit que le roi lui avoit enjoint de tenir la main à ce que perſonne n'aprochât de Paris en compagnie de gens armez ; qu'il avoit apris que contre l'édit de ſa majeſté, il y avoit des gens armez, qui mépriſant l'autorité du roi & celle de ſes gouverneurs, pré-

tendoient d'entrer en armes dans Paris : qu'il étoit reſolu d'emploïer toutes ſes forces, pour empêcher que l'autorité du prince & celle du magiſtrat legitime ne fuſſent violées par la temerité des particuliers : qu'il avoit voulu en avertir le parlement, afin qu'il interpoſât ſon autorité pour reduire ces gens là à leur devoir, s'ils ne vouloient y être reduits par la force.

Le cardinal averti du deſſein de Montmorency, n'héſita point ſur ce qu'il avoit à faire. On lui conſeilloit d'envoïer au gouverneur une copie de la permiſſion du roi ; mais il rejetta ce conſeil, & entra dans Paris avec ſa compagnie, ne croïant pas qu'on eût la hardieſſe de l'attaquer à la vûë d'un peuple, qui favoriſoit ſa maiſon & qui haïſſoit les Montmorency, à cauſe de l'alliance qui étoit entre eux & la maiſon de Coligny. A peine fut-il dans la ruë ſaint Denis, qu'il rencontra Montmorency, qui venoit accompagné de quantité de nobleſſe, & qui fit d'abord charger ceux qui marchoient les premiers devant le cardinal : il y en eut quelques-uns de tuez ; les autres épouventez, prirent la fuite ; le cardinal & le jeune duc de Guiſe ſon neveu,

ſe jetterent dans une boutique ; Montmorency content d'avoir reprimé par la crainte, l'orgüeil d'un homme qui mépriſoit le roi (c'étoit ainſi qu'il en parloit) arrêta ſes gens, & ne ſouffrit pas qu'ils pourſuiviſſent ceux qui fuïoient.

Le lendemain le parlement fit dire au cardinal qu'il ſeroit à propos qu'il ſortît de Paris, pour éviter un plus grand mal : Il montra aux officiers de ce corps, qui étoient venus lui donner cet avertiſſement, la permiſſion qu'il avoit obtenuë du roi. Sur cela le parlement envoïa prier le gouverneur de permettre au cardinal de ſortir de Paris en armes, ſelon la permiſſion qu'il en avoit du roi. Montmorency répondit, que ſi le cardinal lui envoïoit une copie de cette permiſſion en bonne forme, & s'il lui marquoit quel nombre de perſonnes armées il vouloit mener, il lui permettroit d'aller librement par toute l'Iſle de France ; mais qne s'il faiſoit autrement, il étoit réſolu d'emploïer ce qui dépendoit de lui pour retenir le cardinal, & tout autre, dans les bornes preſcrites par les loix, & lui aprendre à vivre dans la dépendance du roi & de ſes gouverneurs.

Le

Le lendemain le cardinal ſortit de la ville, accompagné ſeulement du duc d'Aumale ſon frere, & du duc de Guiſe ſon neveu, & ſe retira en Champagne.

On blâma la conduite de Montmorency en cette action; il devoit, diſoit-on, ou ne pas irriter les princes de Guiſe par cette inſulte, ou les perdre, ou les faire tuer, comme il le pouvoit. Le prince de Condé fut de ce ſentiment, & dit qu'il avoit fait plus qu'il ne falloit ſi c'étoit par jeu, & moins qu'il ne falloit, ſi c'étoit ſerieuſement.

Ce fut pendant cette même abſence du roi, qui étoit ſur les frontieres du roïaume, que l'on plaida au parlement de Paris une cauſe célebre touchant les Jeſuites. Ils avoient été reçus en France ſous le regne de Henry II. qui leur avoit permis par ſes lettres patentes de s'établir dans toutes les villes de ſon roïaume, d'y vivre ſelon les regles de leur inſtitut, & d'y bâtir des égliſes pour leurs uſages.

Quelque tems après Guillaume du Prat évêque de Clermont, fils du chancelier, leur donna le college de Clermont à Paris, dans lequel ils ſe logerent,

d'où ils furent apellez, *Les Prêtres & écoliers du College de Clermont*. L'évêque de Paris, & la faculté de Theologie, s'opoſerent à leur établiſſement, & traiterent de préſomption le nom de *Jeſuites* ou *Societé du nom de Jeſus*, que ces religieux s'attribuoient, comme s'ils prétendoient ſeuls compoſer l'Egliſe, à qui ce nom convenoit plûtôt, qu'à aucune ſocieté particuliere. L'affaire aïant été renvoïée à l'aſſemblée des prelats qui ſe tenoit à Poiſſy, pour conferer de la religion avec les proteſtans, leur ſocieté fut aprouvée & reçûë, à condition qu'elle ne prendroit point le nom de Jeſuites ni de ſocieté de Jeſus. Enſuite ils ouvrirent de leur autorité le college de Clermont, & y commencerent à y enſeigner la jeuneſſe.

L'Univerſité s'opoſa à cette entrepriſe, & preſenta requête au parlement, demandant qu'il leur fût défendu d'enſeigner. La cauſe fut plaidée, & les Jeſuites la gagnerent. Toute cette affaire eſt bien déduite dans M. de Thou, livre 37. elle merite d'être vûë pour les circonſtances particulieres qu'elle contient.

Le roi aïant apris que la reine d'Eſpagne ſa ſœur s'étoit miſe en chemin

pour venir en France, ſe rendit à Baïonne, afin de l'y recevoir, & de conferer avec les miniſtres d'Eſpagne qui l'accompagnoient. Le pape avoit engagé la reine-mere à cette conference; il avoit preſſé le roi d'Eſpagne de s'y trouver : mais ce prince qui ne faiſoit pas volontiers des voïages, ſe contenta d'y envoïer la reine ſa femme, accompagnée du duc d'Albe & de quelqu'autres miniſtres qu'il crut capables de faire prendre au roi & à la reine les réſolutions neceſſaires pour la ruïne des proteſtans.

Pendant le ſéjour que la reine Elizabeth fit à Baïonne, la reine-mere du roi eut tous les jours des conferences ſecretes avec le duc d'Albe, chez qui elle ſe rendoit la nuit, afin que la choſe fût ſecrette, par une galerie de bois faite exprès, qui communiquoit de ſon appartement dans celui du duc. On croit que ce fut dans ces conferences que l'on prit le deſſein de maſſacrer tous les proteſtans, ſelon le conſeil de ce duc, qui dît que le ſentiment du roi Philippe étoit, que l'on devoit premierement abattre les têtes les plus conſiderables, & qu'enſuite on tuât tous les proteſtans dans tout le roïaume. On

croit auſſi que le prince de Condé & les Coligny aïant été avertis par leurs amis de ces reſolutions ſanguinaires, s'étoient tenus depuis ce tems-là ſi ſoigneuſement ſur leurs gardes, qu'on ne put les ſurprendre que ſept ans après.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en France, les Turcs aſſiégerent Malthe avec le plus grand apareil de guerre qu'ils euſſent jamais mis ſur pied : L'armée étoit commandée par le Baſſa Muſtapha, & par le corſaire Dragut. Les aſſauts que donnerent ces infidéles avec une furie épouventable, furent ſoûtenus avec une valeur incroïable. Après trois mois de ſiége Dragut aïant été tué, & les Turcs aïant perdu plus de 20000. hommes, Muſtapha fut contraint de lever le ſiége, ne ſe trouvant pas en état de combattre. Le ſecours que le roi d'Eſpagne envoïoit, arriva enfin après des lenteurs, qui avoient cauſé la perte d'un grand nombre de braves gens, & qui avoient preſque cauſé celle de la place. Le grand maître de la Valette, François de nation, eut la gloire de l'avoir ſauvée par ſa valeur & par ſa vigilance.

Comme les batteries des Turcs

avoient preſque ruïné la ville de Malthe, on en bâtit une nouvelle, laquelle par un arrêt du conſeil des chevaliers, fut nommée *La Valette*, du nom du grand maître.

La deſcription de ce ſiége eſt trés-ample & bien circonſtanciée dans Monſieur de Thou, au commencement du livre trente-huitiéme ; elle merite d'être vûë.

L'année 1566. commença par l'election du pape Pie V. Pie IV. étant mort le 8. Decembre précedent, le cardinal Alexandrin religieux Dominicain, fut élû en ſa place le 7. Janvier. Il étoit de baſſe naiſſance, ſon nom étoit Ghiſilieri; mais il étoit apellé Cardinal Alexandrin, parce qu'il étoit né dans le territoire d'Alexandrie de la Paille. C'étoit un homme d'une grande pieté ; mais comme il n'avoit aucune experience des affaires, il étoit peu propre à remplir une ſi grande place. Les hiſtoriens de ſon tems diſent de lui, qu'il avoit tous les défauts d'un devot, un zéle impetueux & mal reglé ; une ſeve-verité trés-dure ; une opiniâtreté invincible ; un reſſentiment vif & éternel des injures, & aucune des vertus neceſſaires à un prince tel qu'eſt le pape. Il

a été mis depuis peu au nombre des Saints.

Au commencement de ſon pontificat il ordonna que les femmes proſtituées à la débauche publique, ſortiſſent de Rome, ou qu'elles renonçaſſent à leur infame commerce. Le conſeil lui remontra, que ſi cette ordonnance étoit exécutée, le revenu de la chambre apoſtolique en ſeroit diminué conſiderablement; parce que ces femmes achetoient par un grand tribut la liberté de vivre dans la débauche. Le pape répondit à cela avec un viſage ſevere, que ſi l'on n'obéïſſoit à ſes ordres, il ſortiroit de Rome, & qu'il tranſporteroit ailleurs le ſaint ſiége. Neanmoins il ſe rendit enfin à ce qu'on lui remontra, que ſi l'on ôtoit aux hommes cette occaſion de débauche, il étoit à craindre qu'ils ne ſe portaſſent à des actions encore plus déteſtables; il ſe contenta de défendre aux femmes publiques d'habiter ailleurs que dans une ruë qui leur étoit deſtinée, & d'aller en caroſſe, ſous des peines corporelles, eſperant que cette honte en porteroit pluſieurs à changer de vie.

Cependant on faiſoit dans les Païs-Bas des recherches très-exactes de tous.

ceux qui étoient ſuſpects ſur le ſujet de la religion : l'on puniſſoit rigoureuſement ceux qui ſe trouvoient engagez dans les erreurs des proteſtans. Antoine Perrenot cardinal de Granvelle, que le roi d'Eſpagne avoit donné pour principal conſeiller à la gouvernante des Païs-Bas, les traitoit avec une rigueur qui alloit juſqu'à la cruauté. Ce cardinal étoit né de bas lieu dans le comté de Bourgogne ; il s'étoit élevé à une fortune auſſi haute par ſon eſprit, & par ſa capacité à conduire les affaires les plus importantes, ſelon les intentions & le génie du roi ſon maître ; il ſe rendit odieux à la nobleſſe & au peuple des Païs-Bas par ſa rigueur envers les proteſtans, & par l'établiſſement du tribunal de l'Inquiſition, qui parut inſuportable à cette nation.

La haine que l'on avoit conçûë contre lui fut ſi grande, que Guillaume de Naſſau prince d'Orange, gouverneur de Hollande, de Zelande & de Friſe, Philippe de Montmorency comte de Horn, & le comte d'Egmont gouverneur de Flandres, les trois plus grands ſeigneurs des Païs-Bas par leur naiſſance & par leurs biens, écrivirent au roi Philippe que l'unique moïen de pacifier tous les

troubles, étoit d'éloigner ce cardinal du gouvernement.

Les principaux des proteſtans s'étant aſſemblez à Bruxelles, allerent en troupe au palais de la gouvernante, lui preſenter une requête : quoique la plûpart fuſſent des plus grands du païs, ils étoient neanmoins tous vêtus de ſimples habits gris, aïant de petites écuelles de bois attachées à leurs chapeaux, & une médaille d'or penduë au col, ſur un côté de laquelle étoit l'image du roi Philippe, & ſur le revers une beſace, ſuſpenduës par deux mains entre-lacées, en ſigne de foi, avec ces paroles : *Fidelles au roi juſqu'à la beſace.*

On ne ſçait pas certainement ce qui leur donna occaſion de paroître avec cet équipage ; ce qu'on en dit de plus vrai-ſemblable, eſt que s'étant déja preſentez une autre fois, & la gouvernante aïant été épouventée de leur multitude, le comte de Barlaimond qui étoit auprès d'elle, lui dit que ce n'étoit que des gueux, qu'il falloit mépriſer au lieu de les craindre ; que depuis ce tems-là ils affecterent de porter ce nom de *Gueux*, & de prendre les marques de la gueuſerie pour ſymbole de leur confe-

deration. Ils demandoient par leur requête qu'on leur accordât la liberté de profeſſer publiquement leur religion : les comtes d'Egmont & de Horn étoient d'avis qu'on les ſatisfît, afin de prévenir les grands troubles qu'ils pouvoient cauſer dans l'état. Les proteſtans aïant ſçû que ces deux ſeigneurs avoient été de cet avis, & les voïant plus moderez que ceux qui avoient part au gouvernement, demanderent à Marguerite par une ſeconde requête, qu'elle reçût dans ſon conſeil le prince d'Orange & les deux comtes. Cette demande rendit ces ſeigneurs ſuſpects, & coûta enfin la vie aux deux derniers, comme nous verrons dans la ſuite.

Les proteſtans irritez de ce qu'on ne leur avoit pas accordé leurs demandes, prirent les armes, ſe ſaiſirent de quelques villes, coururent & ravagerent la campagne, brûlerent les Egliſes & exercerent toutes ſortes de violences ſur les Catholiques.

La gouvernante aprehendant une revolte génerale des Païs-Bas, traita avec les confederez, leur accorda la liberté de profeſſer publiquement leur religion, & leur promit de faire ceſſer l'Inquiſition, juſqu'à ce que le roi en eût

ordonné autrement. Mais Philippe lui aïant mandé qu'il vouloit abſolument que la nouvelle religion fût abolie, elle recommença à perſecuter ceux qui l'avoient embraſſée : Ils étoient alors moins redoutables, parce qu'ils avoient quitté les armes, & qu'ils s'étoient retirez chacun chez ſoi ſur la confiance du traité.

Enfin l'an 1567. le roi Philippe ne trouvant pas que Marguerite agît avec aſſez de vigueur contre les proteſtans, envoïa le duc d'Albe, homme violent & ſanguinaire, pour lui ſucceder au gouvernement des Païs-Bas.

Lorſqu'on y aprit que ce nouveau gouverneur venoit avec une armée d'Eſpagnols, le prince d'Orange & les comtes d'Egmont & de Horn confererent enſemble de leurs affaires : le premier remontra que le deſſein des Eſpagnols étoit d'aſſujettir les Païs-Bas à une domination tyranique ; que pour réüſſir dans ce deſſein, il falloit qu'ils ſe défiſſent des grands ſeigneurs, & qu'aſſurément ils ne manqueroient pas de leur impoſer des crimes, auxquels ils n'avoient jamais penſé : que ſon avis étoit qu'ils devoient prévenir le danger, & aviſer d'un commun conſentement aux moïens

de ſe mettre en ſûreté contre la violence dont il prévoïoit qu'on uſeroit contre-eux.

Le comte de Horn entra dans les ſentimens du prince d'Orange; mais le comte d'Egmont ne pouvant entrer dans aucune défiance, parce qu'il ſe fioit trop à ſon innocence, & aux grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Eſpagne, dit qu'ils ne devoient pas avoir ſi mauvaiſe opinion de la juſtice des Eſpagnols. Il entraîna le comte de Horn dans ſon ſentiment, & ils reſolurent enſemble de ſe fier à leur innocence, & à la juſtice de leur prince. Pour le prince d'Orange, il demeura dans ſa reſolution, & ſe retira dans ſon gouvernement de Hollande : les deux comtes allerent au-devant du duc d'Albe. L'un d'eux lui dit en ſe ſeparant : *Adieu, prince ſans terre.* Il lui répondit : *Adieu, comte ſans tête.*

Ce gouverneur avoit ordre de s'aſſurer des grands du païs & de s'en défaire. La retraite du prince d'Orange rompit d'abord ſes meſures ; & comme il eſperoit de l'attirer à Bruxelles ſous pretexte d'une aſſemblée génerale qu'il y convoquoit, il differa la réſolution qu'il avoit priſe de faire arrêter

les comtes d'Egmont & de Horn : mais ſon eſperance étant trompée, par le refus que fit ce prince de ſortir de la Hollande, il craignit que les deux autres ne lui échapaſſent : il les fit mettre en priſon dans la citadelle d'Anvers, & leur fit faire leur procès. Ils furent declarez criminels de léze-majeſté, comme aïant favoriſé en ſecret les rebelles, & enfin décapitez. Le comte d'Egmont avoit un déplaiſir extrême d'être cauſe de la mort du comte de Horn ; car non-ſeulement il l'avoit empêché de prendre le même parti que le prince d'Orange, mais encore il l'avoit raſſuré ſur quelque défiance dans laquelle il étoit entré, & l'avoit enfin attiré à Bruxelles, en lui donnant ſa parole qu'il n'y avoit rien à craindre, & qu'il perdroit plûtôt la vie, que de ſouffrir qu'on lui fît aucune injure : Il voulut donc mourir le premier, afin, dit-il, de s'acquitter de ſa parole en la maniere qu'il le pouvoit.

Après cette exécution le duc d'Albe fit citer le prince d'Orange à comparoître devant lui ; mais ce prince au lieu d'obéïr, prit les armes pour ſe défendre.

En peu de tems les priſons de toutes

les villes furent remplies de perſonnes de qualité, que l'on fit mourir incontinent, comme aïant eu part aux ſeditions paſſées. On étendit les punitions ſur toutes ſortes de conditions, & l'on repandit plus de ſang par ces exécutions, qu'on n'auroit fait en pluſieurs batailles : le duc d'Albe ſe vantoit d'avoir fait mourir 18000. perſonnes par la main des bourreaux.

Cependant on publioit que le roi Philippe étoit ſur le point de venir dans les Païs-Bas ; la crainte de ſa venuë tenoit tout le monde dans le devoir ; on entretint pendant pluſieurs années les peuples dans cette attente ; on le croïoit même ainſi en Eſpagne, car Philippe étoit tous les jours ſur le point de partir ; les vaiſſeaux qui le devoient porter étoient prêts, & les troupes qui le devoient accompagner, y étoient embarquées : mais par une politique extraordinaire, qui lui fit perdre une bonne partie des Païs Bas, il ſe contenta de tenir tout le monde dans la crainte & l'attente de ſa venuë ; au lieu que s'il y fût allé, & qu'il eût uſé de quelque clemence, il eût reduit ſans peine tout le monde à l'obéïſſance.

Les proteſtans de France allarmez de la conference de Bayonne, & ſçachant que l'on prenoit des meſures pour les perdre, prirent les armes & s'aſſemblerent de tous côtez ; de ſorte que le roi retournant à Paris, & étant arrivé à Meaux, s'y trouva inveſti par le prince de Condé, qui l'avoit ſuivi avec pluſieurs eſcadrons de cavalerie. Le connétable craignant que le roi ne fût aſſiégé & forcé dans cette mauvaiſe place, fut d'avis qu'on en partît de nuit pour ſe retirer à Paris. Ce départ ne ſe put faire à l'inſçû du prince de Condé. Il le ſuivit avec ſa cavalerie ; mais il n'oſa attaquer le bataillon des Suiſſes qui eſcortoient le roi, parce que toutes les fois qu'il ſe preſenta pour les charger, ils témoignerent une reſolution ferme de bien combattre. Cependant il ſuivoit toûjours, eſperant de trouver quelque occaſion favorable de les charger, de les défaire, & de ſe rendre maître de la perſonne du roi. Le connétable craignant que cela n'arrivât effectivement, fit arrêter les Suiſſes dans un lieu où il étoit impoſſible qu'ils fuſſent forcez : le roi, eſcorté ſeulement de quelques gentilshommes, prit en fuïant le chemin de Paris. Le-

Prince de Condé ne s'étant point aperçû de cette fuite, s'arrêta comme les Suiſſes, toûjours dans le deſſein de les attaquer à ſon avantage. Ainſi il perdit l'occaſion de ſe rendre maître de la perſonne du roi. Ce jeune prince conçut dés-lors une ſi forte averſion contre lui & contre les proteſtans, de la neceſſité où il avoit été de fuïr devant eux, qu'il reçut un plaiſir ſenſible de leur perte à la journée de ſaint Barthelemy.

La guerre étant ainſi ouverte, la Nouë l'un des principaux chefs des proteſtans, homme de qualité, recommandable par ſon courage & par ſa probité, ſe rendit maître de la ville d'Orleans, où l'on établit le ſiége principal de leurs affaires.

Une grande quantité des plus conſiderables du roïaume étoit entrée dans leur parti, ou par attachement au prince de Condé, ou par haine contre les miniſtres, ou par principe de religion, comme l'amiral de Coligny ou de Châtillon, Dandelot ſon frere, le vidame de Chartres, le comte de Mongommery, Nicolas de Champagne comte de la Suze, Charles de Beaumanoir ſeigneur de Lavardin, le comte de Saulx, & autres.

Leurs troupes s'étant aſſemblées autour de Paris, & aïant pris leurs quartiers dans les villages & les bourgs qui ſont aux environs de cette ville, ils la reduiſirent bien-tôt à une grande neceſſité de vivres, ce qui fit murmurer le peuple contre le connétable, l'accuſant d'être d'intelligence avec ſes neveux. Il attendoit l'arrivée de quantité de troupes qui venoient de tous côtez par ſes ordres pour ſe rendre auprès du roi. Son deſſein étoit de marcher contre les ennemis dés qu'elles ſeroient venuës, & d'attaquer tous leurs quartiers l'un après l'autre; mais les murmures du peuple, & les bruits injurieux que la multitude ſemoit contre lui, le firent réſoudre de hâter l'exécution de cette entrepriſe. Il jugea à propos de commencer par Saint Denis, où le prince de Condé s'étoit logé: il ſortit à la tête de 16000. hommes pour attaquer ce prince dans ſon poſte: il n'avoit pas alors 4000. hommes; il crut néanmoins qu'il étoit important de n'attendre pas l'ennemi dans un poſte où l'on pouvoit être forcé; mais de ſortir, & de lui donner bataille. Quoiqu'il n'eſperât pas d'avoir la victoire, il prévoïoit que le combat ne pourroit com-

mencer que ſur le ſoir, & que la nuit ſepareroit les combattans avant que le connétable eût pû remporter un grand avantage ſur des troupes aguerries, qui avoient une retraite auſſi proche, dans laquelle une armée qui ne ſeroit pas tout-à-fait victorieuſe, n'oſeroit les attaquer.

Les choſes arriverent comme il l'avoit prévû. La bataille ſe donna dans la plaine de ſaint Denis le 2. de Novembre ſur le ſoir. Coligny, qui commandoit l'aîle gauche de l'armée proteſtante, fut défait par François de Montmorency fils aîné du connétable. D'un autre côté le connétable fut défait par le prince de Condé & par le cardinal de Châtillon; ſes troupes aïant pris la fuite, il ſe trouva envelopé de tous côtez, & abandonné des ſiens.

Robert Stuart gentilhomme Ecoſſois du parti des proteſtans, le priant de ſe rendre à lui, le connétable, qui n'avoit plus la liberté de combattre, tant il étoit preſſé de la foule de ceux qui l'entouroient, ne répondit à Stuart que par un coup qu'il lui donna du pommeau de ſon épée dans la bouche ſi rudement, qu'il lui abattit deux dents. Alors Stuart irrité, ou quelqu'autre, lui donna

par derriere un coup de piſtolet, qui perça ſa cuiraſſe, & le bleſſa à mort. Il tomba à terre de ce coup : mais en même temps les troupes victorieuſes de François de Montmorency, accoururent & le retirerent des mains des ennemis. Enfin après un combat de trois quarts d'heure, les proteſtans ne pouvant plus diſputer la victoire, ſe retirerent en bon ordre, laiſſant les Catholiques maîtres du champ de bataille.

Le lendemain le connétable mourut de ſa bleſſure. Il étoit âgé de 80. ans ; il avoit néanmoins combattu de ſa main avec toute la vigueur d'un jeune homme, après avoir pris ſes meſures pour le combat avec toute la prudence d'un grand capitaine.

La reine ſe rejoüit en ſecret de ſa mort, parce qu'elle ſe voïoit délivrée d'un homme, dont l'autorité balançoit la ſienne dans toutes les affaires. Elle le pleura néanmoins devant le monde, & lui fit faire des funerailles à la roïale, & l'on porta ſon effigie, revêtuë des marques de ſa dignité, ce qui eſt un honneur qu'on ne fait ordinairement qu'aux rois & à leurs enfans.

La charge de connétable demeura

vacante, & le roi donna le commandement géneral des armées à Henry duc d'Anjou ſon frere, âgé ſeulement de quatorze ans : On lui donna pour conſeillers & lieutenans géneraux les ducs de Nevers & de Longueville, Artus de Coſſé maréchal de France, neveu du défunt maréchal de Briſſac, Gaſpard de Saulx-Tavannes, & François de Carnavalet ſon gouverneur.

La guerre ſe faiſoit dans toutes les provinces du roïaume, avec autant de force qu'aux environs de Paris. La ville de la Rochelle ſe remit entre les mains du prince de Condé ; les habitans lui promirent avec ſerment d'emploïer pour la cauſe de la religion leurs vies & leurs fortunes. Ils tinrent exactement leur parole ; & cette ville étant demeurée entre les mains des proteſtans pendant tous les troubles dont le roïaume fut agité, leur fut toûjours une retraite aſſurée, juſqu'en 1628. qu'elle fut aſſiégée & priſe par les armes de Loüis XIII.

Le prince Caſimir fils de l'électeur palatin, aïant amené d'Allemagne des troupes conſiderables aux proteſtans ; & leurs forces augmentant tous les jours, la reine réſolut de faire la paix

avec eux, afin de les ſeparer, & de ſauver la ville de Chartres qu'ils aſſiégeoient, & qui étoit ſur le point de ſe rendre. Elle fit donc parler de paix au prince de Condé, qui en écouta volontiers les propoſitions, & chargea le cardinal de Châtillon d'entrer en conference avec Armand de Gontaut de Biron, que la reine avoit nommé pour cela. L'amiral de Coligny, qui par une prudence ſinguliere penetroit dans les deſſeins de la reine, improuvoit extrêmement cette paix. Il remontra aux princes & aux principaux du parti, que le deſſein de cette princeſſe étoit de les déſarmer & de les ſeparer des Allemans, de retirer de leurs mains les places qu'ils avoient priſes, & qui pouvoient leur ſervir de lieux de ſûreté, afin que quand ils ſeroient ainſi deſtituez de toutes leurs forces, on pût les perdre plus facilement.

Ces remontrances, qui furent verifiées par l'évenement, ne furent point écoutées alors. La paix fut concluë & confirmée par un édit du roi, qui accorda aux proteſtans la liberté de conſcience. Les troupes Allemandes furent renvoïées, celles du prince congediées, & les places que l'on avoit priſes, re-

miſes entre les mains du roi, au mois de Mars 1568.

Ce fut en ce tems-là que l'on aprit en France la fin déplorable de Don Carlos fils du roi d'Eſpagne, & celle d'Elizabeth de France reine d'Eſpagne. Ce prince, âgé de 23. ans faiſoit paroître une ſi grande ambition, & un ſi violent deſir de regner, que ſes ennemis firent ſoupçonner au roi ſon pere qu'il avoit deſſein de ſortir d'Eſpagne à la dérobée; & de s'aller mettre à la tête des revoltez des Païs-Bas, qui l'euſſent aſſurément déclaré leur ſouverain; Philippe crut même avoir des preuves convaincantes de ce deſſein: outre cela, il s'étoit mis dans l'eſprit que Carlos en vouloit à ſa vie: qu'il étoit amoureux de la reine, & qu'il en étoit aimé. Il s'étoit expliqué en des termes, qui faiſoient craindre à l'Inquiſition qu'il ne la ſuprimât dés qu'il ſeroit le maître: c'étoit-là ſon plus grand crime.

Il eſt vrai que ce jeune prince, touché de la beauté de la reine, qui avoit été d'abord demandée en mariage pour lui, ne pouvoit aſſez bien diſſimuler l'indignation qu'il avoit contre ſon pere, de la lui avoir ôtée aprés la lui avoir deſtinée. Tant de ſujets de

jalouſie & les ſollicitations des Inquiſiteurs, troublerent tellement l'eſprit de Philippe, qu'il réſolut de prévenir ſon fils, & de ſe porter aux dernieres extremitez contre lui. Il confera de ſon deſſein avec les officiers de l'Inquiſition, qui lui remontrerent qu'il devoit ſacrifier ſon fils pour le bien de la religion, laquelle ſeroit ruïnée dans les Païs-Bas, ſi ce prince ſe mettoit à la tête des proteſtans.

Il fit arrêter Carlos, & lui fit donner du poiſon, dont il mourut peu de mois après. La reine qui étoit enceinte, mourut auſſi de la même maniere à l'âge de vingt ans. On fit courir le bruit qu'elle étoit morte ſubitement d'un accident qui lui étoit ſurvenu dans ſa groſſeſſe.

Quand la mort de D. Carlos fut divulguée dans les Païs-Bas, la rigueur de Philippe envers ſon fils, renouvella dans les cœurs la haine que l'on avoit pour la domination Eſpagnole, & fit juger à tout le monde, & principalement aux grands ſeigneurs, ce qu'ils devoient attendre d'un prince, qui n'épargnoit pas ſon propre ſang; mais la terreur des armes du duc d'Albe, les retint encore pour quelque tems dans

la ſoûmiſſion. Ce gouverneur, après avoir ſouvent battu le prince d'Orange & l'avoir chaſſé des Païs-Bas, où il étoit rentré à la tête d'une puiſſante armée, qu'il avoit amenée d'Allemagne, croïant qu'il n'avoit plus rien à craindre, parce qu'il ne voïoit plus rien en état de lui reſiſter, recommença à faire punir les proteſtans par les ſuplices les plus cruels, & à rechercher tous ceux qui avoient eu quelque part aux revoltes paſſées, afin de les traiter avec la même rigueur. Cette conduite jetta le peuple & les grands dans le deſeſpoir, & leur fit prendre les armes. Nous verrons dans la ſuite comme ils firent la guerre aſſez heureuſement.

Cependant en France les proteſtans commençoient à voir l'accompliſſement de ce qui leur avoit été prédit par l'amiral de Coligny : qu'on ne leur offroit la paix, qu'afin de les déſarmer & de les perdre enſuite plus facilement. En effet, on attaquoit les plus conſiderables en particulier, ſous d'autres prétextes que ceux de la religion, & les gouverneurs des provinces en faiſoient perir pluſieurs par divers moïens. Sur les plaintes qui en furent faites au roi, le chancelier de Lhopital lui re-

montra ſouvent, qu'il étoit neceſſaire pour le bien de l'état d'entretenir la paix dans le roïaume, & de ne porter pas les proteſtans à une nouvelle guerre, en violant l'édit fait en leur faveur : mais la reine qui deſiroit le trouble, rendit ce ſage magiſtrat ſuſpect au roi ; de ſorte que le chancelier s'étant aperçu peu de tems après que l'on commençoit à le traiter avec mépris, ſe retira à ſa maiſon de campagne auprès d'Etampes ; la reine lui envoïa demander les ſceaux par Pierre Brûlart ſon ſecretaire, leſquels furent donnez à Jean de Morvilliers. Alors Catherine ne trouvant plus d'obſtacle à ſes volontez dans le conſeil, prépara les choſes neceſſaires pour faire la guerre aux proteſtans, leſquels s'apercevant des deſſeins que l'on avoit formez contre-eux, refuſerent de rendre les villes de la Rochelle & de Montauban, qui étoient encore entre leurs mains.

Ce fut alors que l'on commença à mettre en uſage le nom de *Politiques*, que la reine donna aux grands du roïaume, qui quoique attachez à l'ancienne religion, haïſſoient toute ſorte de faction, & étoient d'avis qu'on ne rompît point la paix avec les proteſtans : tels

tels étoient le cardinal de Bourbon, les maréchaux de Montmorency, le chancelier de Lhopital, & beaucoup d'autres.

Les prédicateurs voïant l'averſion qu'avoient les partiſans de la reine pour ces hommes ſages & moderez, que l'on apelloit d'un nom odieux *Politiques*, ſe donnerent la liberté de déclamer contre eux en chaire, & de les blâmer comme partiſans des heretiques.

Enfin l'on publia un édit du roi, par lequel ſa majeſté défendoit à ſes ſujets ſur peine de la vie, de profeſſer d'autre religion que la Catholique. Cet édit fit prendre ouvertement les armes aux proteſtans, qui ſe rendirent maîtres en peu de tems de la Saintonge, de l'Angoumois, & de la plus grande partie du Poitou.

La reine de Navarre, qui étoit à la Rochelle avec le prince ſon fils, penſoit aux moïens d'avoir de l'argent pour fournir aux frais de la guerre : elle en demanda à Elizabeth reine d'Angleterre. Le cardinal de Châtillon, qui étoit allé en Angleterre pour l'engager dans les interêts des proteſtans, s'étoit acquis un grand credit auprès de cette princeſſe ; & il obtint enfin, ſelon la

demande de la reine de Navarre, une ſomme d'argent conſiderable, quelques troupes, & ſix pieces de canon.

Le duc d'Anjou marcha contre les proteſtans avec les troupes du roi, compoſées d'environ 20000. hommes, & le prince de Condé à la tête des proteſtans, qui étoient environ 18000. hommes, s'avança contre lui dans la réſolution de lui donner bataille.

Les deux armées ſe rencontrerent auprès de Jarnac dans l'Angoumois. Le combat fut long & ſanglant, & les proteſtans furent défaits. Le prince de Condé abandonné des ſiens, eut ſon cheval tué ſous lui; & comme il demeura engagé deſſous, il ſe rendit à deux gentilshommes, dont l'un s'appelloit d'Argence, & l'autre de Saint Jean.

Dans ce moment Monteſquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, arrivant, tua ce prince d'un coup de piſtolet qu'il lui donna dans la tête par derriere. On crut alors qu'il en avoit un ordre ſecret de ſon maître. Telle fut la fin de Loüis de Bourbon prince de Condé, illuſtre par ſon courage & par ſa vertu, dit M. de Thou, qui eut peu d'égaux en eſprit, en grandeur d'ame,

en experience de la guerre, en liberalité, en courtoiſie, & en éloquence. Son corps fut mis par mocquerie ſur une âneſſe, & porté à Jarnac, où le duc d'Anjou logea après cette victoire, qui fut remportée le 13. May 1569.

Robert Stuart, qui avoit tué le connétable à la bataille de ſaint Denis, fut pris à celle de Jarnac; & ceux qui l'avoient pris, l'aïant reconnu, le poignarderent, en haine de l'action lâche qu'il avoit faite de tuer ce grand homme, qui étoit hors de combat. Henry de Lorraine duc de Guiſe, ſignala ſon courage dans cette bataille, & commença à répondre à la grande opinion que l'on avoit conçûë de lui.

On croïoit le parti des proteſtans entierement ruïné par cette défaite, qui fut ſuivie de prés de la mort de Dandelot, avec quelque ſoupçon de poiſon; mais leurs forces furent rétablies contre l'opinion de tout le monde, par la prudence de l'amiral, qui rallia les troupes à Lognac, ville d'Angoumois ſur la Charante, & qui fut chargé du ſoin de la guerre & du commandement des armes, ſous les auſpices & ſous le nom des princes; (ainſi appelloit-on Henry de Bourbon prince de Bearn.

fils de la reine de Navarre, & Henry prince de Condé, fils du défunt. Les princes proteſtans d'Allemagne touchez de la défaite de leurs freres ; (c'eſt ainſi qu'ils apelloient les proteſtans de France,) leur envoïerent un ſecours de huit mille chevaux, commandez par le duc des Deux-Ponts.

Le prince d'Orange ne voïant point alors d'occaſion d'agir pour le ſecours de ſa patrie, ſe joignit à lui avec ſes deux freres Henry & Loüis de Naſſau. Ces troupes entrerent en France ; & malgré les efforts du duc d'Aumale, vinrent juſques dans le fonds de la Guienne ſe joindre à Coligny.

Le roi avoit demandé du ſecours au pape, à l'empereur, aux princes d'Allemagne & à ceux d'Italie : l'empereur & les princes Allemans le lui refuſerent, diſant qu'ils ne pouvoient l'aider dans une guerre auſſi injuſte que celle qu'il faiſoit à ſes ſujets.

Le pape envoïa 4000. hommes, & le duc de Florence 1200. Les armées s'étant miſes en campagne de part & d'autre, ſe rencontrerent & ſe battirent ſur les frontieres de Bearn & de Languedoc, prés d'un bourg appellé Roche-l'abeille. Le duc d'Anjou perdit la ba-

taille ; ſon infanterie, commandée par Storzzy, fut défaite avec grand carnage : Strozzi lui-même demeura priſonnier.

Coligny victorieux, alla aſſiéger Poitiers, eſperant de l'emporter, avant que le duc d'Anjou fût en état de ſecourir cette ville : mais il fut trompé dans cette eſperance ; le duc de Guiſe, & le comte de Lude ſoutinrent le ſiége & les aſſauts continuels des proteſtans, avec tant de valeur, pendant un mois, qu'ils donnerent loiſir au duc d'Anjou de refaire ſon armée, & de venir à leur ſecours. Coligny n'attendit pas ſon arrivée ; il leva le ſiége aux premieres nouvelles qu'il eut de ſa marche. Le 28. Septembre le parlement donna un arrêt, par lequel il déclara Coligny & le comte de Montgommery, criminels de lezemajeſté, les condamna à mort, & mit leurs teſtes à prix.

Le duc d'Anjou, las de la guerre, car il ne pouvoit ſouffrir ce qui duroit long-tems, réſolut de la terminer au plûtôt par une bataille. Son conſeil étoit d'avis de ne rien hazarder, & de laiſſer diſſiper l'armée ennemie, qui étoit compoſée d'Allemans, qui ſe

mutinoient déja, parce que l'on ne les païoit pas, ou de nobleſſe françoiſe, qui déſiroit de retourner chacun chez ſoy. Le Duc d'Anjou, ſans avoir égard à ces raiſons, attaqua les proteſtans aupres de Montcontour, petite ville de Poitou; la victoire fut longtems douteuſe; mais enfin les rebelles furent défaits, & taillez en pieces. Il y eut beaucoup de ſang répandu, parce que le ſoldat voulut ſe venger du carnage de la Roche-l'abeille. Quatre mille Allemans & environ autant de François demeurerent ſur la place: cette bataille ſe donna le 3. Octobre 1569.

La défaite de Montcontour fut ſuivie de la perte de pluſieurs places pour les proteſtans; mais ils travaillerent ſi promptement & ſi vigoureuſement à rétablir leurs forces, qu'ils furent en peu de tems en état de porter la guerre juſqu'aux portes de Paris, & qu'ils obligerent enfin le roi à leur donner la paix, comme nous le verrons l'année ſuivante.

Il y avoit en Italie un démêlé entre Alphonſe duc de Ferrare, & Coſme, duc de Florence, touchant le rang & la préſeance. L'empereur prit connoiſſance de ce differend, & voulut le

terminer : mais le pape le prévint, & décida en faveur du duc de Florence, qu'il créa grand duc de Toſcane, & lui donna pouvoir de porter une couronne roïale ſur ſes armes, par un bref, dans lequel il déclaroit, qu'il ſuivoit en cela l'exemple de ſes predeceſſeurs, qui avoient érigé les roïaumes de Portugal, de Bulgarie & de Bohême. Coſme ſe rendit à Rome avec un équipage, & un train convenable à ſa nouvelle dignité : Le pape fit ſolemnellement la ceremonie de ſon inſtalation, ou élevation au rang de grand duc de Toſcane.

Quoique cette action du pape ne fût pas ſans exemple, l'empereur, & les princes Allemans la deſaprouverent extrémement, prétendant qu'il avoit uſurpé un droit qui n'appartenoit qu'à l'empire : mais Pie ſoûtint ce qu'il avoit fait, & maintint le duc de Toſcane dans le nouveau droit qu'il lui avoit donné, malgré les rémontrances & les oppoſitions de l'empereur, qui ne trouva point d'autre expedient, pour n'être pas vaincu dans cette affaire, que de confirmer ſix ans après, à François fils de Coſme, le titre de grand duc, que le pa-

pe avoit donné à ſon pere.

En Flandres, le duc d'Albe, glorieux d'avoir chaſſé des Païs-bas le prince d'Orange, & réduit les proteſtans à n'oſer même paroître, ſe laiſſa emporter à ſa vanité naturelle & éleva dans la citadelle d'Anwers un monument éternel à ſa gloire, qui ne ſervit qu'à faire paroître & blâmer ſon orgueil. Il fit faire ſa ſtatuë, du canon qu'il avoit pris ſur les proteſtans dans la derniere bataille, & la plaça ſur un pied-d'eſtal de jaſpe, orné de bas reliefs & d'inſcriptions à ſa loüange. Le roi d'Eſpagne deſaprouva tellement cette action de vanité, que quatre ans après, il ordonna à Loüis de Requeſſens, ſucceſſeur du duc d'Albe au gouvernement du Païs-bas, d'abbatre cette ſtatue. M. de Thou témoigne l'avoir vûë quelques années après renverſée, auprés du lieu où elle avoit été dreſſée.

Le roi voïant bien que la force ouverte n'étoit pas le moïen d'aſſujettir les proteſtans envoïa Armand de Gontault de Biron, grand maître de l'artillerie, & Henry de Meſme conſeiller d'état, au prince de Navarre & au prince de Condé, pour traiter de la paix,

laquelle fut enfin concluë, malgré toutes les remontrances de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui promettoit toutes choſes de la part du roi ſon maître, pourvû que le roi ne traitât pas avec les rebelles ; ſoit qu'alors le roi n'eût pas intention d'exterminer les proteſtans, ſoit que ſelon le conſeil de René de Birague, garde des ſceaux, il ne jugeât pas à propos de découvrir ce deſſein aux Eſpagnols. Le roi Philippe craignoit que la paix étant faite en France, toutes les troupes de ce parti n'allaſſent fondre ſur les Païs-bas. C'eſt pourquoi il faiſoit tous ſes efforts pour y entretenir la guerre civile.

La paix fut néanmoins donnée aux proteſtans par un édit du roi : & pour aſſurance que cet édit ſeroit mieux obſervé que les précedens, on leur accorda quatre villes de ſeureté, la Rochelle, Montauban, Coignac & la Charité ; les princes de Navarre, & de Condé & vingt des plus conſiderables de leur parti, s'obligerent par ſerment de rendre ces places au roi, deux ans après.

En même tems qu'on négocioit la paix, le roi voulut auſſi traiter du mariage de Marguerite ſa ſœur avec le

prince de Navarre ; mais la liaiſon étroite qu'avoit cette princeſſe avec le duc de Guiſe aïant été découverte en ce tems-là, empêcha que le mariage ne fût conclu. Le roi en fut tellement irrité, qu'il ordonna à Henry d'Angoulême, fils naturel d'Henry II. & grand prieur de France, de lui faire querelle & de le tuer. Le duc de Guiſe en fut averti, ſe tint ſur ſes gardes, ceſſa de voir Marguerite, & ſe maria promptement à Catherine de Cléves, veuve du prince de Portian ; cette conduite appaiſa le roi.

Sur la fin de l'année le roi âgé de vingt & un ans, épouſa Elizabeth d'Autriche, fille de l'empereur ; elle fut couronnée à S. Denis au mois de Mars de l'année 1571. Après cela on fit encore des propoſitions pour le mariage de Marguerite avec le prince de Navarre. Cette affaire fut négociée par Armand de Gontault de Biron, que le roi envoïa à la reine de Navarre. Le deſſein du roi étoit de donner par ce mariage, une grande confiance aux principaux chefs des proteſtans, & de les attirer à la cour pour les perdre, comme il fit. On dit que la réſolution en fut priſe à Blois,

entre le roi, la reine Mere, le duc d'Anjou, le duc de Guiſe, le cardinal de Lorraine, & le duc d'Aumale, dans la même chambre où le duc de Guiſe fut tué quelques années après.

Le duc d'Anjou avoit pour favori un gentilhomme, nommé Lignerolles, à qui il ne put s'empêcher de découvrir la réſolution priſe contre les proteſtans. Quoique le roi lui eut extremement recommandé le ſecret; Lignerolles, par une ſotte vanité, ou par un déſir extravagant d'entrer dans la confiance du roi, lui fit connoître qu'il ſçavoit ce ſecret, & même lui en parla; Le roi diſſimulant ſa ſurpriſe, & ſon reſſentiment, feignit de ne le pas entendre; mais en même tems, il ordonna à Villequier, ennemi de Lignerolles de le tuer, ce qu'il executa promptement.

Le roi uſa encore d'un autre artifice, pour attirer à la cour Coligny, qui étoit toûjours dans la défiance; il témoigna vouloir porter la guerre dans les païs-bas, pour les conquerir ſur le roi d'Eſpagne, ce que les proteſtans ſouhaitoient avec paſſion. Il en confera avec Loüis de Naſſau, frere du prince d'Orange; & ſur quelques dif-

ficultez qui ſe préſenterent, il dit qu'il les réſoudroit avec Coligny, à qui il deſtinoit le commandement général de ſon armée pour cette expedition. Naſſau trompé par cette confidence apparente, trompa auſſi Coligny, & lui perſuada de venir auſſi à la cour. Le roi le reçût avec des témoignages extraordinaires de joie & d'amitié : il l'embraſſa, en l'apellant ſon pere, lui fit un don de cent mille francs, & lui accorda pour un an, le revenu des bénefices du cardinal de Chaſtillon ſon frere qui venoit de mourir en Angleterre.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en France, l'armée navalle des princes chrétiens liguée contre les Turcs, commandée par Jean d'Autriche, fils naturel de l'empereur Charles Quint, remporta ſur ces infidelles la plus grande victoire, qui ait jamais été remportée ſur mer. L'armée navale étoit compoſée des vaiſſeaux & des galeres du pape, du roi d'Eſpagne, des republiques de Veniſe & de Genes, des ducs de Savoye & de Florence, & de l'ordre de Malte. Ils défirent les Turcs, après un combat ſanglant de ſix heures : la victoire leur couta cher,

car ils perdirent ſix mille hommes ; mais les infidelles en perdirent vingt-cinq mille & quatre mille priſonniers ; ils ne ſauverent que vingt-cinq galeres ou navires, de deux cent-ſoixante dont leur flotte étoit compoſée. Cette bataille eſt appellée la bataille de Lepante, parce qu'elle fut donnée proche du golphe de ce nom, qui ſepare la Morée de la Grece, le 7. Octobre 1571.

Les principaux chefs qui commandoient ſous Jean d'Autriche, étoient, Barbarigo general des Venitiens, qui fut bleſſé à l'œil d'un coup de fléche dont il mourut le lendemain ; & Jean André Doria, neveu du fameux Doria, il commandoit la pointe droite, & fit de grandes fautes dans cette bataille.

Cette défaite jetta une ſi grande terreur dans Conſtantinople, que le grand ſeigneur abandonna auſſi-tôt cette ville, ne s'y croïant pas en ſûreté. La mauvaiſe intelligence qui ſurvint depuis entre les confederez, les empêcha de profiter d'un ſi grand avantage. Ils ſe ſeparerent ſans rien entreprendre davantage.

Les princes de Navarre & de Condé s'étant enfin rendus à la cour, on arrêta

les articles du mariage du premier avec madame Marguerite ſœur du roi. La plûpart des proteſtans crurent que le roi déſiroit veritablement la paix, & que ce mariage ne tendoit qu'à l'établir plus fortement ; mais quelques-uns, en petit nombre, ſe défiant de tout, avertirent Coligny, de ſe retirer au plûtôt de la cour, que toutes les démonſtrations d'amitié qu'on lui donnoit ne tendoient qu'à le perdre, mais l'amiral ſe tenoit trop aſſuré de la bonne volonté du roi, pour écouter ces avis.

La reine de Navarre tomba malade, peu de tems après ſon arrivée à Paris, & mourut le cinquiéme jour de ſa maladie ; une mort ſi ſoudaine fit croire à quelques-uns qu'elle avoit été empoiſonnée par des gants que lui vendit un parfumeur Italien nommé M. René, duquel on diſoit que la reine mere ſe ſervoit à de tels uſages.

En ce même tems on negocia le mariage de M. le duc d'Alençon ſecond frere du roi, avec Elïzabeth reine d'Angleterre ; cette princeſſe s'excuſa ſur la difference de religion, & ſur l'inegalité d'âge, car elle avoit plus de 38. ans, & le duc d'Alençon n'en avoit que 17. Nous verrons ci-après la ſuite de cette affaire.

La nouvelle étant venue en France de la priſe de Mons en Haynault par le comte de Naſſau, Coligny en prit occaſion de preſſer le roi de commencer la guerre dans les Païs-bas. Bien que le deſſein du roi fût d'entretenir la paix avec l'Eſpagne, il feignit néanmoins d'entrer dans les ſentimens de Coligny : il lui dit qu'il étoit réſolu d'entreprendre cette guerre, mais qu'il déſiroit de la faire aprouver à ſon conſeil ; qu'il mît donc par écrit les raiſons qui pouvoient la faire gouter. Coligny les écrivit ; le roi vit l'écrit, & le loüa, le montra à ſon conſeil, & ſur quelques difficultez que l'on y fit, il ordonna à Jean de Morvillers, qui tenoit la premiere place dans le conſeil, d'y répondre par écrit, afin que les deux ſentimens contraires étant bien expliquez de part & d'autre, on pût ſe déterminer avec plus de certitude ; ainſi le roi gagnoit du tems, ſans donner aucun ſoupçon à Coligny.

Enfin toutes choſes étant prêtes pour l'exécution du grand deſſein, & les chefs les plus conſiderables des proteſtans s'étant rendus à Paris, ſur l'eſperance de la guerre des Païs-bas, ou pour aſſiſter au mariage du roi de Navarre ;

le mariage de ce prince & de Marguerite fut beni au-devant de l'église de Notre-Dame par le cardinal de Bourbon le 17. Août, le pape Gregoire XIII. aïant accordé la dispense pour la parenté, & pour la difference de religion qui étoit entre le prince & la princesse.

Coligny reçut alors plusieurs couriers envoïez de la Rochelle par ses amis, qui le pressoient fortement de se retirer de la cour, s'il ne vouloit perir. Il leur répondit, qu'il étoit résolu de se fier à la parole du roi, & qu'enfin il aimoit mieux être traîné par les ruës de Paris, que de s'engager encore dans une guerre civile; peu de jours après, comme il revenoit à pied du louvre dans son logis par le cloître de saint Germain l'Auxerrois, on lui tira un coup d'arquebuze des fenêtres basses d'une maison, devant laquelle il passoit: il fut blessé de deux balles, de l'une au bras gauche & de l'autre à la main droite; ses gens enfoncerent la porte de la maison pour se saisir de l'assassin, mais ils ne trouverent que l'arquebuze; celui qui avoit fait le coup étoit un domestique du duc de Guise nommé *Maurevel*, & il s'étoit sauvé par une porte de derriere, sur un che-

val qu'on lui tenoit prêt.

Le roi de Navarre, le prince de Condé, & tous les proteſtans allarmez de cette action, témoignerent vouloir ſortir de Paris, ne s'y croïant pas en ſûreté, mais le roi les raſſura. Il témoigna de la colere & de l'indignation de cette action : il jura qu'il en feroit punir l'auteur & tous les complices ſi rigoureuſement que l'on reconnoîtroit, que c'étoit à lui-même que s'adreſſoit cette injure ; il alla voir Coligny avec la reine ſa mere ; il fit paroître tant d'affection pour le bleſſé ; il répeta ſi ſouvent que c'étoit Coligny qui avoit reçû le coup, mais que c'étoit lui-même qui en reſſentoit la douleur, qu'il s'en vangeroit ſur tous ceux qui avoient part à ce crime ; enfin il ſçût diſſimuler ſi parfaitement, qu'il fit changer aux proteſtans la réſolution qu'ils avoient priſe de ſortir de Paris & d'emmener Coligny avec eux : il propoſa même de le faire tranſporter au louvre ; mais les medecins aſſurant que l'une des deux bleſſures étoit dangereuſe, & qu'on ne pouvoit le tranſporter ſans hazarder ſa vie, le roi lui donna des gardes, en apparence pour la ſûreté de ſa perſonne, mais en effet pour empêcher qu'il ne fût enlevé.

La nuit du 23. au 24. Août étant venuë, le duc de Guiſe qui étoit chargé de faire exécuter la grande entrepriſe, dont on étoit convenu pour exterminer les proteſtans, ordonna, de la part du roi, à Jean Charon preſident de la cour des Aydes & prevôt des Marchands, de mander aux échevins, qu'ils tinſſent leurs gens ſous les armes dans chaque quartier de la ville, pour être prêts à exécuter ce qui leur ſeroit commandé de la part du roi, & qu'eux ſe trouvaſſent vers minuit à l'hôtel de ville pour recevoir l'ordre : ils s'y trouverent à l'heure marquée : on leur déclara, que la volonté du roi étoit qu'ils fiſſent main-baſſe ſur tous les proteſtans, ſans épargner aucun de ces impies, rebellés à Dieu & au roi : qu'ils euſſent à commencer au ſignal qu'on leur en donneroit par certaine cloche qu'on leur marqua, & que l'exemple de Paris ſeroit ſuivi de toutes les villes du roïaume ; cette nouvelle fut reçûë avec joïe de tout le peuple, qui ſe doutoit déja de la choſe.

Quand on vint dire au roi que tout étoit prêt pour l'exécution, & qu'on n'attendoit plus que ſon ordre pour donner le ſignal, l'horreur de cette

action, qu'il voïoit alors de plus près, l'épouvanta, & comme la reine ſa mere le vit chancelant, elle l'accuſa de lâcheté, lui reprochant qu'il perdoit par ſon irréſolution l'occaſion que Dieu lui mettoit entre les mains, de perdre ſes ennemis. Le roi piqué de ce reproche, commanda qu'on donnât le ſignal. C'étoit la cloche de ſaint Germain qui devoit commencer à le donner, elle ſonna à une heure après minuit : en même tems le duc de Guiſe, accompagné du duc d'Aumale ſon oncle, & du chevalier d'Angouleſme frere naturel du roi, alla au logis de Coligny, & fit enfoncer les portes de l'antichambre qui ſe trouva fermée. L'amiral étoit ſorti de ſon lit au premier bruit, & avoit commandé à ſes gens de ſe ſauver & de le laiſſer mourir ſeul, jugeant bien que la réſiſtance ſeroit inutile.

Beſme Allemand, qui avoit été page du duc de Guiſe, entra dans la chambre l'épée à la main, & aïant trouvé Coligny debout, il lui demanda s'il étoit Coligny : oüi, dit l'amiral, je le ſuis, reſpecte ces cheveux blancs ; alors Beſme lui donna un coup d'épée au travers du corps : d'autres gens qui ſuivoient Beſme lui en donnerent auſſi

pluſieurs, dont il tomba mort. Le duc de Guiſe qui étoit dans la cour pendant qu'on commettoit ce meurtre, demanda à Beſme ſi c'étoit fait; & comme Beſme répondit qu'oüi, il lui dit que le chevalier d'Angouleſme ne le croiroit pas, s'il ne le voïoit; alors on jetta le corps dans la cour par les fenêtres. Après que le duc de Guiſe eut reconnu ſon viſage, on lui coupa la tête, qui fut même portée juſqu'à Rome. Après que le corps eut été long-tems traîné par les ruës, il fut pendu par les pieds au gibet de Montfaucon, d'où le duc de Montmorency le fit détacher quelques jours après, & le fit enterrer dans la chapelle de Chantilly.

Cependant on égorgeoit dans Paris tous les proteſtans. Comme on les cherchoit dans les lieux les plus ſecrets, peu échaperent à la fureur du peuple. Le comte de la Rochefoucault & Charles de Beaumanoir, pour leſquels le roi avoit une affection aſſez particuliere, n'en furent pas exempts. Pluſieurs catholiques ſoupçonnez de les favoriſer furent envelopez dans ce malheur, & pluſieurs perſonnes en même tems, dont tout le crime étoit d'être riches, ou d'avoir des ennemis, furent maſſa-

crez par ceux qui cherchoient à piller, ou à ſe vanger. Cette journée fut apellez la ſaint Barthelemy, ou les matines de Paris, parce que cette action ſe paſſa la nuit de devant la ſaint Barthelemy à l'heure de matines.

Pendant cette horrible exécution le roi fit apeler dans ſon cabinet le roi de Navarre & le prince de Condé, leſquels il avoit fait enfermer dans le louvre pour les tirer du danger; il leur déclara ce qui ſe paſſoit, & que s'ils ne rentroient dans la religion catholique, le même ſort qu'aux proteſtans leur étoit préparé.

Le roi de Navarre répondit avec beaucoup de ſoumiſſion, qu'il étoit prêt à ſuivre la volonté du roi en toutes choſes; mais le prince de Condé lui reprocha avec beaucoup de hardieſſe ſa mauvaiſe foi; qu'il violoit honteuſement la parole qu'il avoit donnée par ſes édits; que c'étoit la derniere indignité de faire maſſacrer ceux qui s'y fioient; qu'au reſte il ordonnât ce qu'il lui plairoit de ſa vie, mais que pour ſa conſcience il n'en ſeroit pas le maître; & que dût-il lui en couter la vie, il ne changeroit jamais de religion. Le roi irrité de cette réponſe l'apella opiniâ-

tre, ſeditieux, rebelle, fils de rebelle, & lui déclara que ſi dans trois jours il ne changeoit de ſentiment, il devoit s'attendre à mourir.

Le carnage dura trois jours dans Paris & dans les fauxbourgs; & on tient qu'il y perit plus de huit mille perſonnes. M. de Thou aſſure avoir ſouvent vû, avec horreur, un orphevre nommé Crucé, méchant homme, qui ſe vantoit d'en avoir tué plus de quatre cens. Parmi tant d'exemples d'inhumanité l'on en vit un d'une veritable généroſité en la perſonne d'un gentilhomme catholique, qui ſauva ſon ennemi. Il y avoit depuis long-tems une inimitié irréconciliable entre deux gentilshommes de la premiere nobleſſe de Quercy; l'un nommé de Veſins, homme de probité, vaillant, ſincere; mais d'une humeur ſi rude & ſi farouche, qu'il en étoit inſuportable à tout le monde: l'autre s'apelloit Vignieres, homme de bien, eſtimé par ſon courage, & aimé de tout le monde à cauſe de ſa politeſſe; ils étoient l'un & l'autre à Paris. Vignieres étoit huguenot, & il attendoit la mort dans ſa maiſon lorſque de Veſins y entra accompagné de gens armez. Après en avoir rompu la porte,

il le fit deſcendre dans la ruë, & lui ordonna de monter à cheval & de le ſuivre. Il le fit ſortir de Paris, entouré de ſes gens armez comme un priſonnier, & le mena de cette ſorte juſqu'en Quercy ſans daigner lui dire un ſeul mot. Vignieres ne s'attendoit qu'à être tué par ſon ennemi, mais il fut bien ſurpris lorſqu'il ſe vit dans ſa propre maiſon, & que de Veſins lui déclara qu'il ne l'avoit enlevé de la ſorte, que pour lui ſauver la vie; alors il voulut l'embraſſer pour lui témoigner ſa reconnoiſſance, mais de Veſins le repouſſa rudement, & lui dit, je ne vous demande pas votre amitié; je vous laiſſe dans la même liberté d'être mon ami ou mon ennemi, ſelon qu'il vous plaira: en même tems il s'éloigna de lui.

Quand la fureur des meurtriers fut paſſée, le roi ſe trouva en grande inquietude, ne ſçachant s'il devoit avoüer cette action ou la déſavoüer. Il écrivit d'abord à pluſieurs gouverneurs de Province que ce carnage avoit été fait ſans ſa participation par la maiſon de Guiſe, qui avoit voulu ſe vanger de Coligny, qu'elle croïoit auteur de la mort du feu duc de Guiſe; mais comme on lui eut remontré que cette dé-

claration armeroit les Montmorency contre les ducs de Guiſe, & qu'ainſi il verroit ſon roïaume diviſé en deux factions, & ſon autorité mépriſée, il alla au parlement & y déclara, que le maſſacre des proteſtans avoit été fait par ſon ordre, non pas en haine de leur religion, mais pour punir Coligny & ſes complices, d'une conſpiration faite contre la maiſon roïale. Le premier preſident de Thou loüa en peu de mots la prudence du roi, mais en particulier, il prit la liberté de lui remontrer l'horreur d'une action ſi déteſtable, & de lui dire, que ſi la conſpiration de Coligny étoit veritable, il falloit agir contre lui par les voies de la juſtice.

En même tems le roi déclara par un édit la même choſe qu'il venoit de dire au parlement, & ſur-tout, il aſſura qu'il n'avoit point agi en cela en haine de la religion des proteſtans, leſquels il prenoit ſous ſa protection. Cet édit fut envoïé aux gouverneurs des Provinces, mais en même tems on leur écrivit, que la volonté du roi étoit que toutes les villes de France ſuiviſſent l'exemple de Paris : l'on fit donc main-baſſe ſur tous les proteſtans dans tous les

les lieux du roïaume, où les catholiques furent les plus forts.

Le Dauphiné, la Provence & l'Auvergne furent seuls exemptez de cette inhumanité. Claude de Savoye comte de Tende gouverneur de Provence, Bertrand de Simianes gouverneur de Dauphiné, & Saint Heran gouverneur d'Auvergne répondirent librement, qu'ils ne feroient point exécuter des ordres si cruels ; qu'ils ne les regardoient point comme venans du roi. mais des ennemis du repos public, qui abusoient du nom de sa majesté.

Tous les princes de l'Europe eurent horreur de cette action ; il n'y eut que le pape & le roi d'Espagne qui en témoignassent de la joïe, & qui en rendirent graces à Dieu par des processions & des prieres publiques. Les catholiques même de France, qui avoient quelque sagesse, la blâmerent ouvertement & avoüerent, à la honte de notre nation, qu'on ne trouvoit point dans toute l'antiquité, ni dans l'histoire des peuples les plus barbares, un exemple aussi horrible de cruauté.

Le roi envoïa des ambassadeurs à tous les princes, pour excuser une chose pour laquelle il commençoit à

s'apercevoir que l'on avoit de l'horreur. Pomponne de Bellievre fut envoïé aux Cantons Suiſſes proteſtans, & Jean de Montluc évêque de Valence, en Pologne. Les Polonois étoient alors ſur le point d'élire un roi : La France avoit demandé cette couronne pour le duc d'Anjou, mais la nouvelle de la ſaint Barthelemy y aïant été portée aliena des interêts de la France, ceux qui y étoient le plus attachez, L'évêque de Valence travailla à les ramener & à leur perſuader, que ni le roi, ni le duc d'Anjou n'avoient eu part à la cruauté de cette action : que le deſſein du roi avoit été ſeulement de faire punir Coligny, & que la fureur du peuple avoit fait le reſte malgré lui.

Le roi réſolu de vaincre la réſiſtance du prince de Condé, lui propoſa trois choſes, & lui commanda d'en choiſir une ſur le champ, la meſſe, la mort, ou la priſon perpetuelle. Le prince » répondit : A Dieu ne plaiſe que je » choiſiſſe la premiere ; pour les deux » autres j'en remets le choix à votre » majeſté, qui choiſira celle que la pro» vidence de Dieu voudra.

Le reſpect avec lequel ce prince parla, adoucit la colere du roi; mais ſa fermeté

ſit voir que la violence ſeroit inutile ; on eut donc recours à d'autres moïens. On gagna Sureau le plus célebre miniſtre des proteſtans ; on lui fit abjurer ſon erreur publiquement ; enſuite on l'amena au prince de Condé, à qui il fit un diſcours très-fort, pour lui prouver que l'ancienne religion étoit la veritable : que la nouvelle étoit une erreur manifeſte ; l'exemple du miniſtre fit beaucoup d'impreſſion ſur ſon eſprit ; il crut que ce ne ſeroit plus fermeté, mais opiniâtreté, que de n'imiter pas celui qui avoit été ſon guide & ſon docteur : Il abjura donc l'héréſie, auſſi-bien que le roi de Navarre, entre les mains du cardinal de Bourbon. Peu de tems aprés Sureau s'étant répenti de ſa diſſimulation, demanda pardon au prince de l'avoir trompé, & ſe retira en Allemagne, où il compoſa & fit imprimer un livre pour déſavoüer ſon abjuration.

Ce qu'il reſta de proteſtans dans le roïaume ſe retira à la Rochelle, dans la réſolution de s'y défendre, ce qui fit prendre au roi le deſſein d'aſſieger cette ville. En même tems il fit ſolliciter Lanouë par le duc de Longueville ſon ancien ami, de venir à la cour. Lanouë

étoit proteſtant, mais homme d'une probité reconnuë de tout le monde : il ne ſçavoit où ſe refugier après la priſe de Mons, qu'il avoit défendu contre le duc d'Albe. Le roi qui avoit deſſein de ſe ſervir de lui, lui fit promettre toutes ſortes de bons traitemens, & l'engagea enfin par ſes promeſſes à venir à la cour. Il y fut bien reçû, & le roi lui commanda d'aller à la Rochelle, & de travailler à réduire cette ville à l'obéïſſance. Il lui déclara qu'il n'exigeoit point de lui qu'il trahît ou trompât ceux vers qui il l'envoïoit, & qu'il laiſſoit à ſa diſpoſition de ſe ſervir de tels moïens qu'il jugeroit à propos. Il ſe rendit à la Rochelle, où il fut reçû avec une joïe incroïable. La grande eſtime que l'on avoit de ſon mérite, fit qu'on lui donna le ſouverain commandement ; tout le monde ſe ſoumit volontiers à ſon autorité, pour faire la guerre ſous ſa conduite. Il accepta cet emploi dans le deſſein de ſe ſervir de ſon credit, pour porter ces rebelles à ſe ſoûmettre au roi, & il le retint tant qu'il eſpera pouvoir y réuſſir. Pendant ce tems-là il ne négligea rien de tout ce qu'il devoit à des gens qui ſe fioient en lui, & qui s'étoient

mis ſous ſa protection.

Le ſiége de la Rochelle fut commencé le 8. Decembre par Biron, que le roi avoit déſigné gouverneur de cette ville Quelque tems après, le duc d'Anjou s'étant rendu au camp, preſſa vivement les aſſiégez, qui repouſſerent toutes les attaques avec une valeur incroïable. Ils étoient encouragez par Lanouë, qui faiſoit pour leur défenſe tout ce qu'on pouvoit attendre d'un grand capitaine, en même tems qu'il emploïoit ſon adreſſe & ſon éloquence pour les porter à ſe ſoûmettre au roi. Enfin après quelques mois ce gentilhomme voïant qu'il travailloit inutilement à ramener ces rebelles à leur devoir, & craignant de paſſer lui-même pour rebelle, s'il continuoit à faire la guerre pour eux, comme il avoit fait juſqu'alors, les abandonna & paſſa dans le camp du duc d'Anjou; ſa retraite les irrita, mais elle ne les abbatit point; ils firent toûjours paroître un courage invincible, les femmes ne cederent point aux hommes en valeur, aïant combattu parmi eux en pluſieurs aſſauts.

Enfin le roi apréhendant de leur réſiſtance un ſuccès peu favorable à ſes

armes, réſolut de leur donner la paix. Il envoïa pour cet effet dans le camp Nicolas de Neufville, ſeigneur de Villeroy ſecretaire d'état, avec ordre de traiter avec les Rochelois. Le duc d'Anjou qui aprit alors qu'il avoit été élû roi de Pologne, voulut tenter encore un aſſaut, afin de terminer glorieuſement ſa derniere expedition. Il fut donné le 12. de Juin, mais les aſſaillans furent repouſſez avec tant de vigueur, qu'on ne penſa plus qu'à traiter avec les aſſiégez.

Après pluſieurs conferences la paix fut concluë, aux conditions que les Rochelois, ceux de Sancerre, de Montauban, & de quelques autres villes que tenoient les proteſtans, auroient la liberté de profeſſer la religion prétenduë reformée, & que l'exercice de la religion catholique qu'on y avoit aboli ſeroit rétabli; qu'ils recevroient pour gouverneurs ceux qu'il plairoit au roi de leur envoïer; que ſa majeſté leur pardonneroit le paſſé, & les laiſſeroit vivre, ſelon leurs coûtumes, ſous leurs magiſtrats ordinaires, & qu'ils auroient eux-mêmes le ſoin de garder leurs villes. Ainſi finit la guerre contre les proteſtans le 6. Juillet 1573.

Peu de jours après le retour du duc d'Anjou à Paris, les ambaſſadeurs de Pologne y arriverent au nombre de plus de deux cens, outre quantité de jeune nobleſſe qui les accompagnoit. On n'avoit encore rien vû en France de ſi magnifique que leurs équipages & la pompe de leurs habits. Ils furent reçûs avec toutes ſortes d'honneurs, non-ſeulement parce qu'ils venoient pour un ſujet très-honorable à la France; car c'étoit pour reconnoître le duc d'Anjou pour leur roi & lui faire hommage, mais encore parce que le roi étoit très-ſatisfait de ce que les Polonois avoient rejetté hautement la prétention de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui avoit voulu diſputer la préſeance à celui de France, dans la diette qui ſe tenoit pour l'élection du roi; l'aſſemblée ordonna, que l'Eſpagnol n'auroit point de place à la meſſe ſolemnelle, où devoient aſſiſter les ambaſſadeurs, qu'après l'évêque de Valence ambaſſadeur de France, lequel ſeroit placé immédiatement aprés celui de l'empereur.

Le duc d'Anjou étoit peu touché de l'honneur de la roïauté; il avoit de la peine à ſe réſoudre à partir de France,

où ſon mérite lui avoit acquis une réputation & un credit, qui commençoient à le rendre ſuſpect au roi : Il tâchoit de reculer ſon départ, prenant pour prétexte les incommoditez de l'hiver qui aprochoit, mais le roi ne pouvant plus ſouffrir ſa préſence, dit un jour en colere & en jurant le nom de Dieu, ce qui lui étoit fort ordinaire, que ſon frere ou lui ſortiroit bientôt du roïaume. Enfin le roi de Pologne connoiſſant l'eſprit inflexible & violent du roi ſon frere, ſe mit en chemin pour la Pologne, aprés avoir reçû parole des princes de l'Empire, qu'ils ne s'oposeroient point à ſon paſſage, quoiqu'ils euſſent d'abord proteſté qu'ils le feroient. Le roi l'accompagna juſqu'à Châlons ſur Marne, où il fut contraint de s'arrêter, parce qu'il y tomba malade: on croit que la cauſe de cette malade n'étoit pas naturelle: le roi de Pologne témoignoit ſi ouvertement le déplaiſir qu'il avoit de ſortir de France, & la reine ſa mere en paroiſſoit ſi affligée, qu'on les ſoupçonna l'un & l'autre d'avoir voulu ſe défaire du roi.

Cette même année mourut Michel de Lhopital chancelier de France, âgé de ſoixante & dix ans, l'un des plus ſa-

ges & des plus ſçavans hommes de ſon tems ; il reſſembloit de viſage à Ariſtote, ou du moins aux images & portraits de ce philoſophe, qui nous ſont reſtez de l'antiquité.

Au commencement de l'année 1574. le roi de Pologne arriva en Pologne accompagné de pluſieurs ſeigneurs François & de Pomponne de Bellievre, ambaſſadeur de France auprés de ſa majeſté Polonoiſe. Guy Dufaur de Pibrac ſon chancelier, répondit avec une éloquence qui fut admirée de tout le monde aux harangues & aux demandes que les Polonois firent à leur nouveau roi. Tandis que tout rétentiſſoit de joïe en Pologne, les choſes tendoient en France aux troubles & à la diviſion ; plus la reine s'y efforçoit de remedier au mal & de le prévenir, plus elle l'avançoit par ſon imprudence. Le duc d'Alençon qui étoit naturellement turbulent, ſe plaignit qu'on le mépriſoit ſur ce que la reine avoit fait donner au duc de Lorraine ſon gendre le commandement des armées, que le roi de Pologne venoit de quitter ; il prétendoit qu'on le devoit préferer à un étranger, & réſolu de ſe vanger de l'injure qu'il croïoit avoir reçûë en cette oc-

caſion, il s'attacha aux Montmorancy qui étoient mécontens de ce que la reine les mettoit mal dans l'eſprit du roi, & qu'elle tâchoit par toutes ſortes de moïens de les abaiſſer. Le roi de Navarre, le prince de Condé, & tous les proteſtans entrerent dans le même parti, qui fut apellé la ligue des Politiques; de ſorte que l'on ne vit que troubles & que confuſion dans tout le roïaume. Les proteſtans firent de grands progrès, principalement dans le Languedoc & dans la Guyenne, ſous la conduite de Lanouë, & dans la Normandie ſous celle du comte de Montgommery.

Le roi fit mettre ſur pied à la hâte trois armées; l'une fut conduite en Normandie par Matignon lieutenant de roi dans cette province; & les autres en Languedoc, Guyenne & Dauphiné: la guerre ſe fit fortement dans tous ces lieux.

Cependant le roi aïant apris l'union du roi de Navarre, du prince de Condé & des Montmorency avec le duc d'Alençon, & le deſſein qu'ils avoient de ſe retirer de la cour, fit arrêter à Vincennes le duc d'Alençon & le roi de Navarre, & envoia priſonniers à la

Baſtille les maréchaux de Montmorency & de Coſſé ; on les accuſa tous d'avoir conſpiré contre la vie du roi.

La reine mere qui avoit réſolu de perdre les uns & d'ôter tout credit aux autres, les rendoit criminels auprès du roi, qui étant chagrin de ſa maladie, ſe portoit facilement à toutes les réſolutions fâcheuſes qu'elle lui vouloit inſpirer. Cette princeſſe voïant que la maladie du roi empiroit tous les jours, fit expedier des lettres patentes, par leſquelles le roi l'établiſſoit regente du roïaume.

En même tems elle aprit avec une très-grande joïe, ou veritable, ou aparente, la nouvelle de la priſe du comte de Montgommery. Matignon l'aïant aſſiégé dans le château de Donfront, l'avoit enfin contraint de ſe rendre, à condition de la vie ſauve ; mais la reine, ſans avoir égard à la parole donnée, le fit conduire à Paris, dans le deſſein de lui faire perdre la tête par les mains d'un boureau ; elle en porta avec beaucoup d'empreſſement la nouvelle au roi, qui n'en fut point touché. La mort, qui étoit proche, lui ôtoit déja le ſentiment de toutes choſes ; en effet il mourut le même jour, fête de la Pen-

tecôte, après avoir ſouffert de grandes douleurs. Il étoit âgé de vingt-cinq ans. Il ne laiſſa de la reine ſa femme qu'une fille qui mourut peu de tems après lui, & un fils naturel, nommé Charles Comte d'Auvergne; ſon corps aïant été ouvert, on y trouva pluſieurs marques de poiſon.

Charles IX. étoit un prince d'un grand eſprit & d'un grand courage, mais il avoit été gâté par la mauvaiſe éducation, & par les mauvais conſeils de la reine ſa mere, qui l'avoit accoûtumé dès ſon enfance au ſang & à toutes les licences que peuvent inſpirer la jeuneſſe, & l'indépendance. Il étoit d'un naturel colere: il s'abandonnoit ordinairement aux juremens & aux blaſphêmes les plus horribles. Sur la fin de ſa vie il commençoit à ſe défier de la reine ſa mere, & à connoître l'état de ſon roïaume. Il voïoit que les deux factions de Guiſe & de Montmorency avoient cauſé tous les troubles paſſez; c'eſt pourquoi il avoit réſolu de perdre également ces deux maiſons.

Cette même année mourut Coſme duc de Florence, eſtimé l'un des plus grands & des plus prudens princes qui aïent jamais été.

HENRY III.

APrès la mort du roi Charles IX. la reine mere envoïa Barbezieres de Chemerault en porter la nouvelle à Henry roi de Pologne, à qui la couronne de France appartenoit par droit de ſucceſſion. Ce prince réſolut auſſitôt de venir en France; les Polonois ſe douterent de ſon deſſein, & réſolurent de leur côté de l'empêcher; mais comme ils ne croïoient pas qu'il deût l'exécuter ſi-tôt, ſa promptitude les trompa; car il partit la nuit ſuivante de Cracovie, & ſe trouva hors des états de Pologne, preſqu'avant qu'on ſe fut aperçû de ſon départ. De-là il écrivit au ſenat de Pologne, lui repréſenta la neceſſité où il étoit d'aller en France en diligence, pour prévenir les troubles que ſon abſence y pourroit cauſer, & demanda qu'on lui envoïât quelques ſenateurs, pour recevoir ſes ordres touchant l'adminiſtration de la Republique.

Lorſqu'il arriva ſur les confins de l'Autriche il trouva les deux enfans de l'empereur Maximilien II. qui l'attendoient pour le recevoir, & qui l'ac-

compagnerent juſqu'à Vienne, l'empereur même alla au-devant de lui deux milles hors de Vienne, de-là il ſe rendit à Veniſe, enſuite à Turin, où il rendit au duc de Savoye Pignerol & quelques autres villes du Piémont. Il reçut mal le maréchal Henry de Montmorency d'Anville qui s'étoit rendu à Turin, pour ſe juſtifier auprès de ſa majeſté des calomnies que ſes ennemis répandoient contre lui & contre ſes freres. D'Anville jugeant par cette reception que l'on avoit deſſein de perdre ſa maiſon, ſe retira en diligence dans ſon gouvernement de Languedoc, & s'unit aux proteſtans qui l'en ſollicitoient il y avoit long-tems. Il conclut avec eux une ligue entre les catholiques, apellez *Politiques*, & les proteſtans. Les principaux articles furent, que le prince de Condé auroit le commandement des armées; que l'on prendroit toute la ſûreté neceſſaire pour faire obſerver les édits donnez en faveur des proteſtans; que l'on mettroit en liberté le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le duc de Montmorency & le maréchal de Coſſé; & que l'on feroit tenir au plûtôt l'aſſemblée des états.

Le roi étant arrivé à Lyon & la reine, & les grands du roïaume s'y étant rendus, tout le monde commença à jetter les yeux ſur lui, à examiner ſa conduite, & voir quelle eſperance on devoit concevoir de ſon regne. C'eſt une choſe étrange combien on le trouva different de ce qu'il avoit paru lorſqu'il étoit duc d'Anjou: on ne vit plus que moleſſe d'eſprit & de corps dans ce prince, qui avoit été nourri dans les armées. Il s'abandonna d'abord à la volupté, donnant à peine quelques momens de la journée à entendre parler d'affaires. Il ne voulut plus que les grands ſeigneurs l'abordaſſent, avec la liberté & la familiarité que l'on avoit euë auprès des rois précedens: il ne le permit qu'à quelques jeunes gens, qui n'avoient ni experience ni mérite; ils eurent ſa confiance; ils les combla de biens, avec une prodigalité inouïe, laquelle jointe aux dépenſes exceſſives qu'il faiſoit pour ſes plaiſirs, épuiſa bien-tôt l'épargne; cette conduite fit juger d'abord, qu'il ne répondroit pas à la grande opinion que l'on avoit conçûë de lui. M. de Thou raporte que, lui étant alors à Lyon, un officier de juſ-

tice ſon ami particulier, nommé Simon Boſſius, qui étoit prevôt de Limoges, homme docte, ſage & habile dans l'aſtrologie judiciaire, lui dit pluſieurs fois comme une choſe de laquelle il étoit aſſuré, que le regne de ce prince tromperoit l'eſperance que ſes premiers exploits avoient fait concevoir de lui, & qu'il auroit une fin miſerable; en effet il n'y eut jamais rien de plus diſſemblable que les deux parties de la vie de ce prince; rien de plus glorieux que ce qu'il avoit fait étant duc d'Anjou, & commandant les armées du roi ſon frere; rien de plus petit ni de plus indigne de la majeſté roïale que ce qu'il fit ſur le trône. Le roi Charles IX. ſon frere le connoiſſoit très-bien; il avoit dit de lui lorſqu'il alla en Pologne, qu'il tromperoit l'attente des François & des étrangers, & que le rang où il alloit entrer, feroit connoître à tout le monde quel homme c'étoit.

Le conſeil du roi étoit alors compoſé de la reine-mere, du cardinal de Lorraine, du duc de Guiſe & de leurs parens, des ducs de Nemours & d'Angouleſme, (ce dernier étoit bâtard du roi Henry II.) & d'Albert de Gondy comte de Retz Italien, que la reine

avoit amené en France avec elle, & qu'elle avoit tellement comblé de biens, qu'il ſe trouvoit alors l'un des plus grands ſeigneurs du roïaume. La premiere choſe ſur laquelle on délibera dans ce conſeil fut, ſi on prendroit les armes contre la ligue des proteſtans, ou ſi l'on écouteroit leurs députez, qui arriveroient bien tôt à la cour. Il fut arrêté qu'on les écouteroit, & que cependant on prépareroit toutes les choſes neceſſaires pour leur faire la guerre.

De Lyon le roi alla à Avignon; là pour faire paroître une plus grande pieté, il aſſiſta ſouvent aux proceſſions des penitens, déguiſé lui-même ſous l'habit extraordinaire dont ils ſe couvrent; ce qui inſpira un grand mépris pour lui à tous les grands ſeigneurs de la cour. Ils ſuivirent néantmoins ſon exemple, entr'autres le cardinal de Lorraine, qui mourut peu de jours après dans cette même ville, pour avoir, dit-on, aſſiſté pieds nuds & pendant la nuit à ces proceſſions ridicules, par un tems extrêmement froid, car c'étoit ſur la fin du mois de Decembre.

C'étoit un des plus grands hommes

de ſon tems, mais qui ſembloit être né pour le malheur de la France; ſon ambition & ſon eſprit violent aïant troublé ſi long-tems le roïaume. Il y eut quelque ſoupçon qu'il avoit été empoiſonné par une conſpiration générale de tout le clergé de France, qui étoit extrêmement indigné contre lui, de ce qu'il inventoit tous les jours de nouveaux moïens de le charger d'impôts, & de l'aſſujettir à la cour de Rome.

Le roi ſe mit en chemin pour aller d'Avignon à Reims ſe faire ſacrer. En même-tems il envoïa Philippe Hurault de Chiverny, qui étoit ſon chancelier, avant qu'il parvint à la couronne, demander en mariage au duc de Lorraine, Loüiſe fille du comte de Vaudemont frere du duc, de laquelle il étoit devenu amoureux lorſqu'il l'avoit vûë en allant de France en Pologne.

Le roi arrivant à Reims y trouva le duc de Lorraine & la ducheſſe ſa femme, le comte de Vaudemont & la princeſſe Loüiſe ſa fille. La cérémonie du ſacre ſe fit le 15. de Fevrier, & le lendemain le roi épouſa la princeſſe. M. de Thou qui étoit préſent raporte, que ces deux jours la meſſe ne fut dite que

le ſoir, le roi aïant emploïé toute la journée à s'habiller & à godronner lui-même la fraize de la princeſſe, ce que tout le monde déſaprouva ouvertement, & l'attribua au mépris pour les choſes de la religion. Il raporte auſſi, que l'on oublia de chanter le *Te Deum* au ſacre du roi, ce qui fut remarqué & pris à mauvais augure; comme ſi c'eut été un préſage, que le regne du roi ne feroit pas la joïe & le bonheur de la France.

Cependant la guerre ſe faiſoit fortement dans toutes les provinces du roïaume: Monbrun qui étoit dans le Dauphiné à la tête des proteſtans, fut pris par Rochefort ſon parent dans une occaſion peu conſiderable, ſon cheval étant tombé ſous lui, & lui aïant rompu la jambe par ſa chute. Le parlement du Dauphiné lui fit ſon procès, le condamna à mort, & lui fit trancher la tête.

En ce même tems Beſme, meurtrier de l'amiral de Coligny, fut reconnu & pris par les proteſtans dans la Guyenne, comme il revenoit d'Eſpagne où le duc de Guiſe l'avoit envoïé: on délibera ſi on lui feroit ſon procès comme à un meurtrier, mais on jugea qu'il valoit

mieux le faire tuer par quelques ſoldats, de crainte que ſi on le faiſoit mourir par les formes de la juſtice, on n'en uſât de même envers ceux de leur parti qui ſeroient pris dans la ſuite de la guerre. On feignit donc de le regarder ſimplement comme priſonnier de guerre, & des ſoldats, entre les mains de qui on l'avoit mis pour le transferer d'une ville à une autre l'aïant tué, on fit courir le bruit que cette action avoit été faite par des voleurs.

François de Bonne de Leſdiguieres lieutenant de Montbrun, jeune gentilhomme d'un grand mérite, fut choiſi par les proteſtans pour gouverneur du Dauphiné.

Sur la fin de cette année les Polonois déclarerent leur roi déchû de tout droit à la couronne de Pologne, parce qu'il avoit lui-même abandonné le roïaume, & qu'il n'avoit pas écouté les prieres qui lui avoient été faites par tous les ordres du roïaume, de revenir prendre le gouvernement. Ils élûrent pour roi Etienne Bathory prince de Tranſilvanie, & lui firent épouſer la princeſſe Anne, ſœur de Sigiſmond Auguſte leur dernier roi.

Les maréchaux de Montmorency &

de Coſſé étoient encore priſonniers à la Baſtille, & ſur un bruit qui courut de la mort du maréchal d'Anville frere de Montmorency, on réſolut de les faire étrangler dans la priſon. La commiſſion en fut donnée à Souvré l'un des officiers de la chambre du roi, qui étant homme de bien l'accepta, de crainte que s'il la refuſoit, elle ne fût donnée à un autre qui l'exécuteroit. Comme il penſoit aux moïens de ſauver la vie à ces deux maréchaux, on eut nouvelle certaine que d'Anville n'étoit point mort, ce qui fit changer l'ordre donné pour la mort de ſon frere & pour celle de Coſſé. En même tems le duc d'Alençon s'étant dérobé de ſes gardes & s'étant éloigné de la cour, la reine-mere mit en liberté les deux maréchaux, eſperant de les gagner par ce témoignage d'affection, & d'empêcher que leur parti ne ſe joignît au duc d'Alençon.

Les troubles étoient encore plus grands dans les Païs-Bas que dans la France. Les provinces de Hollande, de Zelande & de Friſe avoient appellé le prince d'Orange, & l'avoient déclaré leur gouverneur ; les catholiques mêmes des autres provinces, eccleſiaſti-

ques & autres, irritez de la tyranie des Eſpagnols, avoient pris les armes. Les états aſſemblez avoient conclu une ligue contre les Eſpagnols, de laquelle ils avoient fait chef le prince d'Orange. Ils avoient en même tems prié la reine d'Angleterre & le duc d'Alençon de prendre leur parti ; de ſorte que Jean d'Autriche ſuccedant au gouvernement des Païs-Bas à Requeſens qui étoit mort, les trouva preſque entierement revoltez contre l'Eſpagne. Cette ligue prit le nom d'Etats géneraux des Païs-Bas & le conſerva toûjours, & les provinces qui parvinrent enfin à s'affranchir de cette domination, s'apellerent les *Provinces Unies des Païs-Bas.*

Cependant le prince de Condé arriva en France à la tête de vingt mille Allemans, dont la plûpart étoient commandez par le prince Jean Caſimir, fils du comte Palatin du Rhin : ces troupes jointes à celles qui étoient déja en France ſous les armes, firent une puiſſante armée, avec laquelle le prince de Condé s'étant rendu auprès du duc d'Alençon, il lui en remit le commandement, & le reconnut pour géneral.

La reine jugea lors qu'il n'y avoit

point d'autre parti à prendre que de faire la paix à quelque prix que ce fut, afin de diſſiper une armée auſſi formidable, & de détacher le duc d'Alençon de ceux qui s'étoient liguez avec lui : elle ſe chargea elle-même de la négocier : elle ſe rendit au camp du duc, & lui offrit de la part du roi tous les avantages qu'il pouvoit déſirer, pour lui en particulier & pour les proteſtans. Après quelques conferences, la paix fut enfin concluë à des conditions avantageuſes pour les confederez: l'on accorda aux proteſtans la liberté de profeſſer leur religion dans tous les lieux du roïaume ſans exception ; la memoire de Coligny, de Mongommery & de Monbrun fut rétablie par un édit du roi, qui indiqua l'aſſemblée des états à Blois, pour y être tenuë dans ſix mois. Le comté de Touraine, & les duchez de Berry & d'Anjou furent donnez en apanage au duc d'Alençon, avec le droit de nommer aux évêchez, abbaïes & autres benefices, dont la nomination apartenoit au roi : dès-lors ce prince ſe fit apeller duc d'Anjou. Cette paix qui ſatisfit tous les mécontens, détourna pour un tems une fâcheuſe guerre, & diſſipa en un

moment une puiſſante armée, que le prince de Condé avoit eu bien de la peine à mettre ſur pied.

Les ennemis des proteſtans, dont le principal étoit le duc de Guiſe, ne diſſimulerent point le reſſentiment qu'ils eurent d'une paix qu'ils trouvoient trop avantageuſe pour les ennemis de la religion. Ils blâmerent hautement la précipitation de la reine & la facilité du roi. Ils s'aſſemblerent & dirent entr'eux, que puiſque le roi abandonnoit la cauſe de la religion, c'étoit à eux à la défendre. Ils allerent de maiſon en maiſon : ils ſolliciterent les plus conſiderables bourgeois de Paris, ils les firent jurer de défendre la religion contre les ſectaires, & firent faire le même ſerment à la nobleſſe de la campagne : ils paſſerent dans les bonnes villes, & engagerent ceux qui avoient l'imprudence de les écouter, de ſe liguer avec eux.

Tel eſt le commencement de cette ligue funeſte, qui réduiſit le roïaume aux dernieres extrémitez. La formule du ſerment qu'ils faiſoient prêter étoit, qu'ils juroient ſur les ſaints Evangiles, (ſur leſquels on leur faiſoit effectivement mettre la main,) d'être toûjours attachez

attachez à la sainte Ligue, que les princes, les gentilshommes, & les bourgeois catholiques faisoient entr'eux pour défendre la religion catholique, & la rétablir dans le roïaume au même état où elle étoit du tems de Clovis. Ils promettoient d'emploïer pour cela leurs biens & leurs vies, selon les ordres qui leur en seroient donnez par le chef de la ligue, auquel ils obéïroient en toutes choses sans exception.

Les articles & les loix de cette ligue étoient, que l'on créeroit au plûtôt un chef, auquel tous les liguez seroient obligez d'obéïr; qu'il auroit pouvoir de faire mourir, sans forme de jugement, tous ceux qui lui désobéïroient. Que l'on inviteroit tous les catholiques à y entrer; que ceux qui le refuseroient seroient tenus pour ennemis de la religion, & poursuivis à force ouverte; que si quelqu'un, après être entré dans la ligue s'en retiroit, il seroit puni des peines les plus rigoureuses, comme rebelle à Dieu.

Le roi qui ne vit pas alors la conséquence de cette ligue, non-seulement la souffrit, mais il témoigna même qu'il l'aprouvoit, parce qu'il étoit indigné d'avoir été contraint d'accorder,

malgré lui, des conditions auſſi avantageuſes à ſon frere & aux proteſtans : il eût ſouhaité de trouver quelque prétexte de revoquer ce qu'il venoit de faire. Il reconnut dans la ſuite que cette ligue attaquoit plus la majeſté roïale, qu'elle ne défendoit la religion. Les proteſtans qui virent qu'elle les menaçoit de leur ruine, penſerent ſerieuſement à leur défenſe, & reconnurent pour leur chef le roi de Navarre, qui profeſſoit publiquement leur religion depuis qu'il s'étoit retiré de la cour, & qu'il avoit déclaré par un acte public, que l'abjuration qu'il en avoit faite lui avoit été extorquée par violence, & qu'il n'avoit jamais eu deſſein de renoncer à une religion dans laquelle il avoit été élevé.

Le mois de Novembre étant venu les états ſe tinrent à Blois, ſelon la convocation qui en avoit été faite : ce fut là que le roi reconnut que le deſſein de la ligue tendoit à avilir la majeſté roïale, & faire paſſer toute l'autorité entre les mains de celui qu'elle choiſiroit pour ſon chef : il n'y en avoit point encore de déclaré, mais on voïoit bien que le duc de Guiſe, qui en étoit l'ame, en ſeroit le chef. Le roi trouva

une opoſition génerale à toutes les choſes qu'il fit propoſer aux états par le chancelier de Birague, pour confirmer ſon autorité.

On commença dès-lors à ſemer par tout le roïaume & dans les païs étrangers, & principalement à Rome, des libelles qui portoient, que la race de Charlemagne avoit été injuſtement chaſſée du trône; que les Capets uſurpateurs du roïaume y avoient attiré toutes ſortes de malheurs; que Dieu ſembloit vouloir rétablir les veritables heritiers, qui avoient été releguez en Lorraine; que ſa providence les avoit ramenez en France, en y établiſſant la maiſon de Guiſe; que Dieu ſe déclaroit pour elle par la faveur des peuples, laquelle étoit entierement acquiſe au duc de Guiſe; que tous les catholiques, & principalement le pape, chef de l'Egliſe, devoit concourir à ce deſſein; afin d'opoſer un roi courageux & veritablement catholique aux ennemis de l'Egliſe, en faveur deſquels celui qui regnoit venoit de ſe déclarer par un édit indigne d'un roi catholique.

L'on envoïa outre cela au pape & au roi d'Eſpagne un projet de ce que l'on pourroit entreprendre & exécuter par

le moïen de la ligue ; ſçavoir, que quand le duc de Guiſe en auroit été déclaré chef, & que cette qualité l'auroit rendu tout puiſſant dans le roïaume, on pourroit ſe ſaiſir du duc d'Alençon, lui faire ſon procès, & le punir de mort, comme coupable de s'être déclaré chef du parti des hérétiques ; que l'on enfermeroit le roi dans un monaſtere, & que le pape donneroit le roïaume au duc de Guiſe, qui aboliroit les libertez de l'Egliſe Gallicane, & y feroit recevoir le Concile de Trente.

Ce projet ne put être tenu ſi ſecret, que les ambaſſadeurs du roi n'en euſſent d'abord quelque connoiſſance ; ils trouverent même moïen d'en avoir des copies, leſquelles ils envoïerent en cour. Ce prince en fut extrêmement irrité ; mais au lieu d'agir avec vigueur contre les auteurs de la ligue, & d'emploïer ſon autorité à les reprimer, ou à les perdre, il eut recours à un moïen indigne de lui, par lequel il avilit entierement la majeſté roïale : c'eſt qu'il ſe déclara chef de la ligue ; il eſperoit de s'attirer toute l'autorité que devoit donner ce titre à celui qui en ſeroit revêtu ; il ſouſcrivit aux articles ; il or-

donna que tous les catholiques y ſouſcriviſſent. En même tems les états révoquerent le dernier édit de paix donné en faveur des proteſtans; ordonnerent qu'il n'y auroit plus dans le roïaume d'autre religion que la catholique, & que ceux qui s'en étoient ſeparez, ſeroient contraints, par la force des armes, d'y revenir.

Au commencement de l'an 1577. le roi déſirant d'abaiſſer le duc de Guiſe, qui prétendoit aller de pair avec les princes du ſang, fit un édit, par lequel il déclara, que dans toutes les aſſemblées & les céremonies, les princes du ſang auroient la préſeance au-deſſus de tous les autres, ſans que les dignitez & les charges de la couronne, dont les autres pouvoient être revêtus, les puſſent diſpenſer de céder à ceux qui auroient l'honneur d'être unis au ſang roïal.

Comme le roi connoiſſoit la probité du premier preſident de Thou, & l'affection qu'il avoit pour ſon ſervice, il envoïa ſecretement Claude Douron, qui fut enſuite maître des requêtes, lui demander conſeil, ſur ce qu'il devoit faire contre la ligue. La choſe demandoit du ſecret: car ſi le peuple s'étoit

aperçû que ce magiſtrat donnoit des conſeils au roi contre la ligue, ſa vie n'eût pas été en ſûreté. Douron entra donc chez lui la nuit : le premier pre-
» ſident lui répondit, que le roi penſoit
» trop tard à ruiner la ligue ; que quoi-
» que la choſe ne fut pas impoſſible,
» elle étoit néanmoins très-difficile ;
» que pour le preſent, il ne voïoit pas
» bien tous les moïens dont il faudroit
» ſe ſervir, mais que la premiere dé-
» marche qui lui paroiſſoit abſolument
» neceſſaire, étoit d'établir la paix dans
» le roïaume, & d'ôter par ce moïen
» aux factieux, tout prétexte de faire
» des aſſemblées & des ligues. Le roi, ſuivant ce conſeil, déclara à l'aſſemblée des états, avant que de la congedier, que ſon intention étoit d'établir la religion catholique par tout le roïaume, mais de n'uſer d'aucune violence ; qu'il vouloit qu'on lui laiſſât le ſoin de cette affaire, & que perſonne ne s'en mêlât. La guerre néanmoins ſe fit juſqu'au mois d'Octobre avec peu de force de part & d'autre ; elle fut ſuivie de la paix par un édit que le roi donna à Poitiers, lequel fut reçû avec une joïe incroïable de tous ceux qui déſiroient le bien public, tant catholiques, que proteſtans.

En ce tems mourut Blaiſe de Montluc maréchal de France, qui avoit fait ſi long-tems la guerre en Italie pour le ſervice des rois précedens. C'étoit un des plus grands ennemis des proteſtans ; il étoit lieutenant de roi en Guyenne ; il leur fit juſqu'à ſa mort la guerre à toute outrance dans cette province ; il ne donnoit quartier à perſonne ; & faiſoit pendre tous ceux qui tomboient entre ſes mains.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en France, Dom Sebaſtien roi de Portugal, jeune prince d'un grand courage, paſſa en Afrique pour faire la guerre aux Mores. Cette expedition eut un ſuccès malheureux ; car il y fut défait & tué. Henry cardinal de Portugal, grand oncle de Sebaſtien, lui ſucceda au roïaume, & ne regna qu'un an ; ſa ſucceſſion fut conteſtée entre Philippe II. roi d'Eſpagne & le duc de Bragance, tous deux fils de deux princeſſes de la maiſon roïale, & par Antoine, bâtard d'un frere du cardinal, qui prit le titre de roi, & ſe mit en poſſeſſion du roïaume ; mais Philippe roi d'Eſpagne le lui diſputa, ſur ce que Antoine étoit né d'une fille de baſſe naiſſance, qu'il prétendoit que

Loüis ſon pere avoit épouſée ſans le conſentement du roi, qui avoit fait déclarer par les états du roïaume, que les enfans qui naîtroient de ce mariage ne pourroient ſucceder à la couronne. Le duc de Bragance prétendoit exclure Philippe qui étoit étranger, quoi qu'au pareil dégré, parce qu'il étoit né en Portugal & d'une branche aînée; mais Philippe qui ſe trouva le plus fort, s'empara du roïaume, défit & chaſſa Antoine, qui ſe retira en France, & y mourut depuis ſous le regne d'Henry IV.

On peut dire ici par avance, que Philippe II. Philippe III. ſon fils & Philippe IV. ſon petit-fils rois d'Eſpagne regnerent en Portugal depuis 1580. juſqu'à l'an 1640. que les Portugais ſecoüerent le joug de la domination Eſpagnole, & élûrent pour leur roi, Jean duc de Bragance, chef de cette maiſon. Il deſcendoit depuis deux cens ans par les mâles, d'Alphonſe duc de Bragance, bâtard d'Edoüard roi de Portugal, & de Donna Catherina fille de Dom Duarte frere du roi Henry dernier décedé; au lieu que le roi d'Eſpagne n'étoit fils que d'Iſabelle ſœur de Don Henry & de Don Duar-

te, dont la fille auroit dû lui être préferée ſans la puiſſance de Philippe II. Ce prince aidé des forces de France, ſe maintint dans la poſſeſſion de ce roïaume, où ſon fils Pierre prince de Portugal regne encore aujourd'hui, ſous le titre de prince regent, le roi ſon frere aïant été déclaré incapable de conduire l'état.

Le duc d'Anjou avoit levé en France huit mille hommes de pied & mille chevaux, avec la permiſſion du roi ſon frere, qui déſiroit extrêmement de le voir ſortir de France avec tous ceux qui lui étoient attachez. Ce prince entra dans la Flandre avec ſes troupes: les états des Païs-Bas, qui l'avoient prié de prendre leur protection, avoient fait avec lui un traité, par lequel ils lui donnoient le ſouverain commandement des armées, & s'engageoient à le reconnoître pour leur prince & ſeigneur ſouverain, en cas qu'ils priſſent la réſolution d'en choiſir un autre que le roi d'Eſpagne. Les troupes Françoiſes ne firent pas de grands progrès, mais elles empêcherent ceux que les Eſpagnols auroient pû faire contre les confederez.

Sur la fin de cette année René de

Birague chancelier de France aïant été élevé au cardinalat, remit les ſceaux entre les mains du roi, & ſa majeſté les donna à Philippes Hurault de Chiverny, qui fut enſuite chancelier.

Le premier jour de l'an 1579. eſt remarquable par l'établiſſement des chevaliers de l'ordre du ſaint Eſprit. Celui de ſaint Michel avoit été donné à tant de perſonnes, même de baſſe naiſſance, qu'il en étoit avili; ce qui porta le roi à en établir un autre nouveau, ſous le nom du ſaint Eſprit. Les chevaliers furent d'abord au nombre de cent, y compris le roi qui en eſt le chef, & les officiers de l'ordre qui ſont le grand aumônier, le chancelier, le maître des cérémonies, le grand treſorier, le greffier, le herault & le portier, outre cela quatre cardinaux & quatre évêques. Ils furent tous apellez chevaliers commandeurs, parce que le deſſein du roi étoit de prendre une partie du bien des plus conſiderables abbaïes, pour en fonder des commanderies qui ſeroient données aux chevaliers du ſaint Eſprit, à l'exemple des commanderies d'Eſpagne. Mais il ne put obtenir le conſentement du pape, pour l'exécution de ce deſſein, à cauſe

des oppoſitions qu'y fit le clergé de France : il ne laiſſa pas d'apeller ces nouveaux chevaliers, Commandeurs ; afin, dit M. de Thou, que la poſterité ſçut quelle avoit été ſon intention. L'un des principaux ſtatuts de cet ordre eſt, que les chevaliers jurent de vivre & de mourir dans la religion catholique, apoſtolique & romaine.

Cette même année Loüis de Clermont de Buſſy d'Amboiſe fut aſſaſſiné par le comte de Montſoreau. Buſſy, fier de ſa naiſſance, & de la crainte qu'avoit de lui toute la nobleſſe, à qui il s'étoit rendu redoutable par pluſieurs combats particuliers, dans leſquels il avoit toûjours eu l'avantage, étoit haï univerſellement dans le roïaume par les perſonnes de qualité, à cauſe de ſa fierté & de ſon inſolence, & par les peuples à cauſe des violences qu'il avoit exercées ſur eux dans divers gouvernemens qu'il avoit eus, & principalement dans celui de la ville & du château d'Angers qu'il avoit alors : il étoit auſſi haï du roi, ſoit à cauſe de ſon attachement particulier au duc d'Anjou, ſoit pour d'autres raiſons. Il devint amoureux de la femme du comte de Montſoreau, homme de très-grande qualité

& grand veneur d'Anjou ; il écrivit en confidence au duc d'Anjou, qu'il s'étoit enfin rendu maître du cœur de cette dame, & il ſe ſervit de cette expreſſion, *qu'il avoit enfin pris dans ſes filets la bête du grand veneur.*

Le duc d'Anjou montra cette lettre au roi, qui la retint, & qui réſolut de s'en ſervir pour la perte de Buſſy : il la fit voir au comte de Montſoreau, lui dit que s'il avoit du cœur, il ſe vengeroit de cette injure, & lui fit entendre, qu'il lui permettoit de tout entreprendre pour faire perir Buſſy.

Le comte ſe rendit ſecretement à ſa maiſon, & obligea ſa femme d'écrire un billet à Buſſy, par lequel elle le prioit de la venir voir, & l'aſſuroit qu'il la trouveroit ſeule. Buſſy vint, & dès qu'il fut entré dans l'apartement de la dame, il fut attaqué par pluſieurs gens armez de cuiraſſes, contre leſquels il ſe défendit long-tems ; mais enfin ſentant que les forces lui manquoient, il ſe jetta par la fenêtre, & dans ce moment, il reçût un coup d'épée au travers du corps, duquel il tomba mort dans le foſſé ; quelques-uns diſent que ſon habit s'étant pris aux pointes d'une grille de fer qui étoit ſous la fenêtre,

il y demeura pendu, & qu'il y fut tué.

Il y avoit long-tems que les Suiſſes preſſoient le roi de prendre la ville de Genéve ſous ſa protection, diſant que par le traité d'alliance, les rois de France étoient obligez de proteger les cantons Suiſſes & leurs alliez; & que cette ville étant devenuë leur alliée, ils étoient obligez de prier le roi de lui faire la même grace. La crainte de donner à la ligue un prétexte de murmurer, avoit juſqu'alors empêché le roi de ſe déclarer là-deſſus; mais enfin Nicolas de Harlay Sancy ſon ambaſſadeur en Suiſſe, lui aïant fait voir qu'il étoit important d'accorder cette demande aux Suiſſes, afin de les attacher plus fortement aux interêts de la France, ſa majeſté la leur accorda. L'alliance fut renouvellée entre la France & les cantons Suiſſes; la ville de Genéve fut compriſe au nombre de leurs alliez, & miſe ſous la protection du roi. Ainſi elle fut aſſurée pour toûjours contre les prétentions de ſon évêque & du duc de Savoye, qui s'en prétendent ſouverains.

Le duc d'Anjou avoit fait pluſieurs voïages en Angleterre, leſquels ne lui

avoient pas été inutiles pour gagner les bonnes graces de la reine, & la faire consentir à l'épouser. A son dernier voïage il avança cette affaire à tel point, que cette princesse reçut de lui l'anneau nuptial & lui donna une bague, par laquelle elle lui engagea sa foi; le contrat même de mariage fut dressé & envoïé au roi pour le signer; mais soit que la reine se repentît de s'être engagée, ou qu'elle aprehendât de se donner un maître dans la personne d'un mari, soit qu'elle craignît de déplaire à ses sujets, elle ne voulut jamais achever le mariage; elle prit pour prétexte de la rupture, le refus que le roi fit de déclarer la guerre à l'Espagne avant son accompliſſement; car il étoit porté par un des articles du traité, que la France & l'Angleterre déclareroient en même tems la guerre à l'Espagne. La reine vouloit que cette déclaration de guerre se fît avant le mariage; le roi ne consentoit à la faire qu'après qu'il seroit achevé: elle rompit là-dessus, & dégagea sa foi. Le duc d'Anjou se separa d'elle avec ses bonnes graces. Il partit de Londres avec un secours considerable d'hommes & d'argent, pour aller prendre possession des Païs-

Bas, qui l'avoient élû pour leur prince ſouverain dans l'aſſemblée de leurs états, après avoir déclaré le roi d'Eſpagne déchû du droit de ſouveraineté.

Ce duc à ſon arrivée contraignit Alexandre Farneſe prince de Parme gouverneur des Païs-Bas pour le roi d'Eſpagne, de lever le ſiége de Cambray; de-là il ſe rendit à Anvers, où il fit une entrée ſolemnelle, & fut proclamé duc de Brabant avec de grandes cérémonies; le prince d'Orange l'aïant revêtu du manteau ducal, & lui aïant mis la couronne ducale ſur la tête, en preſence de tous les ordres aſſemblez.

Quelques jours après un Eſpagnol, nommé Jean Jauréguy, bleſſa le prince d'Orange au milieu de ſes gardes d'un coup de piſtolet, qu'il lui donna dans la tête au-deſſous de l'oreille: ce miſerable étoit vêtu à la françoiſe, ce qui fut cauſe que les gardes le prirent pour un françois; & qu'après l'avoir tué, ils tuerent auſſi quelques françois: le tumulte alla ſi loin, que le duc d'Anjou fut en danger de ſa perſonne; le peuple croïant que les François vouloient faire une ſaint Barthelemy à Anvers, & qu'il falloit les prévenir; mais enfin les lettres qu'on trouva ſur Jauréguy

aïant fait connoître qu'il étoit Eſpagnol, & qu'il avoit été gagné par les miniſtres d'Eſpagne pour aſſaſſiner le prince d'Orange, le tumulte s'apaiſa; mais le duc d'Anjou en conſerva toûjours un très-grand reſſentiment.

Le prince d'Orange guérit de ſa bleſſure. En même tems Charlotte de Bourbon ſa femme tomba malade, & mourut peu de tems après; la douleur qu'elle avoit euë de la bleſſure de ſon mari, qui étoit très-dangereuſe, la crainte de le perdre, les fatigues qu'elle ſe donna, veillant ſans relâche auprès de lui, avoient cauſé ſa maladie. Cette princeſſe étoit fille du duc de Montpenſier, elle avoit été abbeſſe du monaſtere de Joüars, où ſon pere l'avoit miſe dès ſon enfance, & l'avoit enſuite contraint d'y faire malgré elle profeſſion de la vie religieuſe; enfin ne pouvant porter un joug, quelle ne s'étoit pas impoſée elle-même, elle ſortit du monaſtere, & ſe refugia en Allemagne auprès de Caſimir électeur Palatin; ce prince refuſa de la remettre entre les mains du duc de Montpenſier ſon pere, qui la demandoit, ſi le roi ne s'engageoit par un acte public & autentique, à la défendre de toute vio-

lence, & à la maintenir dans la liberté de profeſſer la religion réformée qu'elle avoit embraſſée. Sur l'oppoſition que fit le duc de Montpenſier, elle demeura à la cour de l'électeur, où le prince d'Orange l'épouſa en troiſiémes nôces. Cette princeſſe fut regretée, non-ſeulement du prince ſon mari, à qui elle étoit très-chere, mais encore de tout le monde, à cauſe de ſa vertu.

Cependant la France étoit paiſible & joüiſſoit d'un grand calme, pendant lequel le roi ne penſant qu'à ſes plaiſirs, devenoit tous les jours plus mépriſable à ſes ſujets; au lieu que le duc de Guiſe ne perdoit aucune occaſion de ſe rendre recommandable aux peuples, de gagner leur affection, & d'abaiſſer les princes du ſang, qui étoient déja fort bas, à cauſe du peu de biens qu'ils poſſedoient.

Le roi d'Eſpagne allarmé des ſuccès du duc d'Anjou, & jugeant qu'il ne ſeroit jamais paiſible poſſeſſeur des Païs-Bas, tant que la France ne ſeroit point diviſée par une guerre civile, ſollicita fortement le duc de Guiſe & les principaux de la ligue, de commencer la guerre dans le roïaume à quelque prix que ce fût, mais le duc

d'Anjou étoit un obſtacle à leurs deſſeins; car il avoit le cœur de toute la nobleſſe de France, qui portoit les armes ſous lui; & il étoit aſſez puiſſant pour perdre la maiſon de Guiſe, dès qu'il s'apercevroit des entrepriſes qu'elle formoit contre la maiſon roïale. C'eſt pourquoi on réſolut de ſe défaire de ſa perſonne; on choiſit pour cela Nicolas Salſede, fils d'un Eſpagnol habitué en France depuis long-tems, lequel aïant été inſtruit de ce qu'il avoit à faire, ſe rendit à Anvers auprès du duc d'Anjou avec une compagnie de gens de pied, & lui offrit ſon ſervice: il fut d'abord bien reçû, mais le prince d'Orange aïant découvert que Salſede en venant à Anvers avoit paſſé par le camp des Eſpagnols, ſe défia de quelque trahiſon, & conſeilla au duc d'Anjou de le faire arrêter: Cet homme interrogé & menacé de la queſtion, déclara qu'il avoit été ſollicité par le duc de Guiſe, & par quelques-uns des principaux miniſtres du roi, entr'autres par Villeroy ſecretaire d'état, de tuer le duc d'Anjou: outre cela il découvrit une conſpiration faite contre le roi par Meſſieurs de Guiſe & quelques-autres, & dit que le deſſein

des conjurez étoit d'enfermer le roi dans un monaſtere ; que le cardinal Pellevé archevêque de Sens ſollicitoit le pape Gregoire XIII. de conſentir à cette entrepriſe & d'en approuver l'exécution. Salſede fut conduit à Paris, où il aſſura que tout ce qu'il avoit dit à Anvers & à Bruges étoit faux, & que la crainte des ſuplices, dont on l'avoit menacé, l'avoit fait parler de la ſorte.

Le premier preſident fut d'avis qu'on le gardât dans une priſon perpetuelle, afin que ſi dans la ſuite on découvroit quelque choſe de plus particulier de cette conſpiration, il pût ſervir à convaincre les complices. Néanmoins le roi voulut que ſon procès lui fût fait par le parlement, qui le condamna à être tiré à quatre chevaux. Dans la queſtion extraordinaire qu'on lui donna avant que de le faire mourir, & à laquelle le roi fut preſent, caché néanmoins derriere une tapiſſerie, il avoüa les mêmes choſes qu'il avoit dites à Anvers ; mais en arrivant dans le cachot, où on le reconduiſit après la queſtion, il ſe dédit de tout ce qu'il venoit d'avoüer, proteſta que Meſſieurs de Guiſe étoient innocens, & qu'il les avoit accuſez fauſſement. M. de Thou

dit, qu'il fut porté à retracter ainſi ce qu'il avoit avoüé, par un Jeſuite qui l'accompagna du lieu de la queſtion juſqu'au cachot ; quoiqu'il en ſoit, il perſiſta juſqu'à la mort dans cette déclaration, ſoûtenant toûjours, que tout ce qu'il avoit dit de la conſpiration étoit faux : il fut exécuté le même jour ; le roi vit ſon ſuplice des fenêtres de la maiſon de ville.

Peu de jours après mourut le premier preſident de Thou âgé de 75. ans ; le roi donna ſa charge à Achillès de Harlay preſident au parlement, & qui préſidoit alors aux grands jours qui ſe tenoient en Auvergne : il avoit épouſé Catherine de Thou fille du défunt.

Sur la fin de cette année le roi fit publier un édit, par lequel il ordonnoit que la réformation du calendrier, ou du nombre & de l'ordre des jours de l'année faite par le pape Gregoire XIII. qui tenoit alors le ſaint ſiége, fût ſuivie en France. La premiere avoit été faite par Jules Ceſar, mais comme il s'en falloit de quelques minutes, que les aſtronomes qui y avoient travaillé par ſon ordre n'euſſent été juſtes dans leur ſuputation, ces minutes dans la ſuite du tems ſe trouvoient monter à

dix jours ; de telle ſorte qu'à la ſuite du tems l'hiver ſe ſeroit trouvé aux mois de Juin, Juillet & Août, ainſi des autres ſaiſons.

On avoit déja tâché de réformer ce déſordre dans le Concile de Nicée ſous l'autorité de l'empereur Conſtantin, mais faute d'habiles gens on n'y avoit pas réuſſi. Le pape Gregoire XIII. entreprit cette réformation, & y aïant emploïé les plus habiles mathématiciens de ſon tems, il publia un nouveau calendrier. C'eſt celui que le roi fit recevoir par ſon édit ; le jour qu'il fut publié on comptoit le 10. de Decembre, & pour commencer à s'y conformer, on compta le 20. de ce mois. Cette réformation fut reçûë preſque par toute l'Egliſe catholique ; les proteſtans ne la reçûrent pas, parce que c'étoit le pape qui l'avoit faite.

Le duc d'Anjou irrité du danger qu'il avoit couru à Anvers dans l'émotion du peuple, à l'occaſion de Jauréguy, réſolut de ſe rendre le maître abſolu de cette grande ville, dans laquelle il n'avoit que le nom de ſouverain, ſans en avoir l'autorité. Il fit venir ſes troupes dans les fauxbourgs ſous prétexte de les faire paſſer en re-

vûë, à laquelle la curioſité attireroit la plûpart des habitans, pendant quoi une partie de l'armée devoit ſe détacher du gros, & ſe ſaiſir des portes de la ville & de la citadelle : mais ſoit que les meſures euſſent été mal priſes, ſoit que les habitans ſe tinſſent ſur leurs gardes, ceux qui firent l'entrepriſe furent repouſſez & taillez en pieces; auſſi-tôt les Flamans coururent à leurs écluſes pour les ouvrir & faire perir les troupes Françoiſes en inondant la campagne, mais le prince d'Orange s'opoſa à leur deſſein & les apaiſa, en leur remontrant qu'il leur étoit impoſſible de ſe défendre contre les Eſpagnols ſans le ſecours des François.

Ils firent donc des excuſes au duc d'Anjou, & le prierent de ne les point abandonner, mais ce prince ſe retira en France. A peine fut-il arrivé à Château-Thierry qui lui apartenoit, que les députez des Païs-Bas y arriverent auſſi, le ſupliant de retourner chez eux, & lui promettant toute ſorte d'obéïſſance & de ſoûmiſſion. Il ſe rendit à leurs prieres; mais il tomba en même tems dans une maladie extraordinaire, qui l'emporta : il lui ſurvint un flux de ſang qui couloit non-ſeulement par

tous les conduits, mais encore par tous les pores de ſon corps; & ce flux aïant continué pendant quarante jours, ſans qu'aucun remede pût l'arrêter, il mourut au mois de Juin de l'an 1584. âgé ſeulement de trente & un ans. Son corps aïant été ouvert, l'on y trouva pluſieurs marques de poiſon; & l'on rejetta ce crime ſur les Eſpagnols. Peu de jours après le prince d'Orange fut aſſaſſiné d'un coup de piſtolet par Balthazar Girard Francontois, gagné pour cela par les mêmes Eſpagnols.

Le comte Maurice de Naſſau ſon ſecond fils, encore enfant, qu'il avoit eu d'Anne de Saxe fille de l'électeur, fut élû par les états pour lui ſucceder au gouvernement des provinces de Hollande, Zelande, Friſe & Utrecht, parce que ſon aîné avoit été enlevé & mené en Eſpagne. Ce prince fit voir dans la ſuite par ſa prudence, par ſa valeur & par ſa probité, qu'on n'avoit pû faire un meilleur choix.

La mort du duc d'Anjou frere unique du roi éleva merveilleuſement le courage des ligueurs. Les predicateurs ſe donnerent la liberté de parler ouvertement contre l'indulgence que l'on avoit pour les proteſtans, & d'exhor-

ter les catholiques à s'unir contre eux : leurs diſcours tendoient à inſpirer du mépris pour la perſonne du roi, & pour les princes du ſang, en loüant le zele & la pieté des princes de la maiſon de Guiſe. Il parut même alors un livre, dans lequel on entreprenoit de faire voir, que la maiſon de Lorraine avoit droit à la couronne, & que les deſcendans d'Hugues Capet en la poſſedoient que par uſurpation.

Le roi étoit indigné de cette inſolence, mais il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe fatiguer l'eſprit, pour chercher les moïens capables de la reprimer, ni à interrompre ſes divertiſſemens, pour y apporter les remedes neceſſaires par une conduite vigoureuſe. Il étoit entretenu dans cette négligence par la reine ſa mere, qui aimant paſſionnement les enfans de la ducheſſe de Lorraine ſa fille, étoit bien-aiſe que les choſes ſe diſpoſaſſent de telle ſorte, que le roïaume put paſſer au fils du duc de Lorraine, au cas que le roi vint à manquer. C'étoit ce que le duc de Guiſe lui faiſoit eſperer, mais il la trompoit ; car il n'agiſſoit que pour ſes propres interêts.

Le roi, de qui l'eſprit ne ſe portoit qu'à

qu'à de petites choſes, crut qu'il devoit donner une grande eſtime de ſa pieté & de ſon zele pour la religion par quelque choſe d'extraordinaire. Il établit à Paris pluſieurs confrairies de penitens blancs, noirs, rouges & d'autres couleurs ; il parut lui-même dans leurs cérémonies & leurs proceſſions, couvert de leur habit ridicule, ce qui, au lieu de produire un bon effet, n'inſpira que du mépris pour ſa perſonne.

Deux favoris partageoient alors ſon affection & ſa faveur ; Anne duc de Joyeuſe & Jean-Loüis de Nogaret duc d'Eſpernon : il les avoit élevez au plus haut rang en les faiſant ducs & pairs de France ; il les combloit ſans ceſſe de biens avec profuſion. Il avoit fait ce dernier colonel de l'infanterie Françoiſe ; & pour rendre cet emploi plus conſiderable, il l'avoit érigé en charge de la couronne. La jalouſie avoit rendu ennemis ces deux ſeigneurs ; leurs inclinations particulieres les attachoient, Joyeuſe au parti du duc de Guiſe, & Eſpernon à celui du roi de Navarre. Le roi qui ſuivoit tantôt les volontez de l'un, tantôt celles de l'autre, ne ſçavoit à quoi ſe réſoudre : il aimoit mieux abandonner le gouvernement, que de dé-

plaire à l'un ou à l'autre de ſes favoris.

Le duc d'Eſpernon avoit de la prudence & de la moderation, & ſoûtenoit ſa fortune par un grand mérite; au lieu que le duc de Joyeuſe étoit emporté, vain & ſans aucune bonne qualité.

Comme le roi connoiſſoit les mauvais deſſeins du duc de Guiſe, & qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez de vigueur pour s'y opoſer, il réſolut de faire venir à la cour le roi de Navarre, qu'il jugeoit ſeul capable de reprimer l'ambition de ce duc. Il lui envoïa donc le duc d'Eſpernon, pour lui perſuader de venir à la cour prendre le rang qui lui apartenoit, & qui étoit uſurpé par les ennemis de ſa maiſon; mais Eſpernon ne put rien obtenir de ce prince ſur le fait de la religion, dont il lui propoſoit le changement comme une condition ſans laquelle il ne pouvoit être à la cour. Cette conference ſervit de prétexte aux partiſans du duc de Guiſe, pour décrier le roi dans les eſprits des peuples, principalement par le moïen des prédicateurs, qui ſollicitoient leurs auditeurs de pourvoir à la ſûreté de la religion. Ils diſoient que ſi le roi venoit à mou-

tir on verroit un hérétique s'emparer du roïaume & exercer toutes ſortes de violences ſur les catholiques ; & afin que ces choſes fiſſent impreſſion dans les eſprits, on expoſa en public quantité d'images, où étoient repréſentez les ſuplices que l'on faiſoit ſouffrir alors aux catholiques en Angleterre, pour les punir d'une conſpiration qu'on les accuſoit d'avoir faite contre la reine. Ces images furent expoſées aux endroits les plus fréquentez de la ville, & pendant que le peuple les conſideroit avec une attention extraordinaire, il ſe trouvoit là des gens qui leur expliquoient ce qui y étoit repréſenté, & qui leur diſoient que l'on verroit bientôt en France la même perſécution, ſi le Bearnois n'étoit exclus de la ſucceſſion à la couronne. Le duc de Guiſe en parloit ainſi le premier, ſe couvrant toûjours du zele de la religion, pour laquelle il proteſtoit qu'il expoſeroit ſa vie.

Mais pour exclure le roi de Navarre de la ſucceſſion, il falloit lui opoſer un homme qui y eut quelque droit apparent, & duquel on put enſuite ſe défaire facilement. Le cardinal de Bourbon fut jugé propre à ce deſſein ; il

étoit, après le roi de Navarre & les princes de Condé, le plus proche de la couronne. Le duc de Guiſe lui perſuada que ces princes avoient perdu leur droit par leur engagement dans l'héréſie ; que puiſque ce droit lui étoit dévolu, il devoit prendre la qualité d'heritier préſomptif de la couronne. Il lui offrit là-deſſus tout le crédit de la maiſon de Lorraine, & lui fit eſperer, que quoiqu'il fut déja vieux, & outre cela prêtre & évêque, il pourroit ſe marier ; que le pape en donneroit facilement la diſpenſe ; il lui promit dès-lors ſa ſœur Catherine de Lorraine veuve du duc de Montpenſier : le cardinal flaté de ces eſperances, prit la qualité de premier prince du ſang, & d'heritier préſomptif de la couronne.

Au commencement de l'an 1585. il ſe fit à Joinville un traité entre le roi d'Eſpagne, le cardinal de Bourbon, & les ducs de Guiſe & de Mayenne, par lequel ce roi s'obligeoit de prendre la protection de la ligue, & de lui fournir cinquante mille écus par mois pour faire la guerre aux proteſtans, & à maintenir le cardinal de Bourbon dans le droit d'heritier de la couronne, en cas que le roi mourût ſans enfans. Le

duc de Guiſe promettoit au nom de la ligue de commencer inceſſamment la guerre contre les proteſtans. Le roi Philippe l'en ſollicitoit fortement, parce que les députez des états des Païs-Bas qui étoient à Paris, demandoient au roi ſa protection, & lui offroient de le reconnoître pour ſouverain.

Le duc de Guiſe ſans perdre de tems, ſe mit à la tête de quelques troupes qu'il avoit en Champagne, ſe ſaiſit au nom de la ligue des villes de Metz, Toul & Verdun, & extermina par tout les proteſtans. Cette action aïant allarmé le roi, il répondit aux députez des Païs-Bas, qu'il ne pouvoit les aſſiſter pour le preſent, mais qu'il prieroit la reine d'Angleterre de les ſecourir.

En même tems on préſenta au roi au nom de la ligue une requête ſignée du cardinal de Bourbon & du duc de Guiſe, par laquelle on demandoit que la guerre fût déclarée aux proteſtans, & que toute autre religion que la catholique fût interdite dans le roïaume, ſous peine de la vie. Le roi ne ſe trouvant pas en état de refuſer ce qui lui étoit demandé, par des gens qui avoient la force en main, fit un édit conforme à la requête. Après que cet édit eut été

publié au parlement, le roi fit venir au louvre le cardinal de Guiſe frere du duc, le premier preſident du parlement, accompagné d'un autre preſident à mortiers, le prevôt des Marchands, & le doïen de l'égliſe de Paris ; il leur tint ce diſcours, qu'il commença avec un viſage riant, mais qu'il finit avec un ton de voix, & un viſage qui marquoit » ſon indignation. Je loue, leur dit-il, » le zele que vous avez fait paroître » pour la religion, lequel vous a porté » à me demander, avec tant d'empreſ- » ſement, que je déclare la guerre aux » hérétiques ; je l'ai déclarée ſelon vos » deſirs, & je ſuis réſolu de la ſoûtenir » avec honneur, & d'emploïer pour » cela tous mes ſoins & toutes mes » forces ; mais comme j'ai beſoin de » votre aſſiſtance, j'eſpere que vous ne » me la refuſerez pas ; car il ne ſeroit » pas juſte que tout le faix d'une guer- » re, que j'entreprens par vos conſeils, » tombât ſur moi ; faites donc ſçavoir, » vous premier preſident à tous les offi- » ciers du parlement, que tant que la » guerre durera, leurs gages ne leur » ſeront point païez, & qu'ils ſeront » emploïez aux frais de la guerre : vous » prevôt des Marchands, je vous dé-

clare que je prens auſſi pour cela les « rentes de l'hôtel de ville : vous, car- « dinal de Guiſe, avertiſſez Meſſieurs « du clergé, que je ſuis réſolu de pren- « dre du revenu de leurs benefices ce « que je jugerai à propos, ſans atten- « dre pour cela ni les déliberations de « vos aſſemblées, ni le conſentement « du pape : la neceſſité eſt trop urgen- « te pour s'arrêter à ces formalitez « inutiles. «

Ce diſcours ne ſervit qu'à faire voir que le roi étoit irrité d'avoir été contraint d'entreprendre la guerre ; car il ne fut ſuivi d'aucun effet, le duc de Guiſe aïant connu par-là qu'on pouvoit impunément entreprendre contre l'autorité du roi, en devint plus hardi, pour faire de nouvelles entrepriſes.

Cependant le cardinal de Pellevé qui étoit à Rome, preſſoit le pape depuis long-tems de condamner le roi de Navarre & le prince de Condé comme relaps dans l'héréſie ; il obtint enfin de Sixte V. qui venoit de ſucceder à Gregoire XIII. que la ſentence fût prononcée & publiée contre eux.

Ce pape étoit né de très bas lieu & de parens ſi pauvres, qu'il ſe glorifioit d'être né dans la plus illuſtre maiſon

du monde, parce que n'aïant pas même de toict elle étoit éclairée de tous côtez par le ſoleil; dès ſon bas âge il ſe fit cordelier; il fut tiré de cet état pour être élevé au cardinalat. Enfin ſon rare mérite & ſon adreſſe le mirent ſur la chaire de ſaint Pierre. Le deſir de pourvoir à la ſûreté de la religion catholique, qui paroiſſoit être en grand danger en France, ſelon que les émiſſaires du duc de Guiſe le lui faiſoient entendre, le porta à prononcer la ſentence d'excommunication contre le roi de Navarre & le prince de Condé, relaps dans l'héréſie. Il les déclara incapables de toute dignité, & déchûs de tout droit à quelque principauté que ce fût, & ſpecialement au roïaume de France. Il menaça d'excommunication ceux qui leur prêteroient ſecours, ou les aideroient même de leurs conſeils.

Le lendemain de la publication de cette ſentence, l'on trouva affiché aux ſtatuës de *Paſquin* & *de Marforio*, & autres lieux les plus fréquentez de Rome, un appel de la ſentence du pape à la cour des pairs de France, à laquelle ſeule il apartenoit de juger ces princes. L'on y diſoit que Sixte, ſoi-diſant pape, avoit fauſſement & malicieuſement

menti en les appellant hérétiques, puiſque celui-là ſeul eſt hérétique, qui perſiſte dans une mauvaiſe doctrine, après avoir été inſtruit legitimement de la bonne; que ces princes n'avoient jamais été inſtruits; qu'on n'avoit jamais entrepris, par une voïe legitime, de leur faire connoître leur erreur; qu'ainſi on ne pouvoit les condamner comme hérétiques. On tâcha par toutes ſortes de moïens de découvrir l'auteur d'un écrit auſſi hardi, mais il fut impoſſible d'y réuſſir: l'on a depuis découvert que c'étoit Jacques Bongars, de qui nous avons des lettres.

Le pape au lieu de paroître extrêmement irrité de cette action injurieuſe, témoigna qu'il en concevoit bonne opinion pour la fortune du roi de Navarre, & dit, que c'étoit une marque bien « évidente d'un bonheur extrême, que « ce prince eut trouvé à point nommé « le vengeur tout prêt, d'une injure « qui lui étoit faite dans un païs ſi éloi- « gné du lieu où il étoit. «

Ce pape avoit l'ame grande & l'eſprit admirable: il reconnut en peu de tems dans le roi de Navarre & dans la reine d'Angleterre les mêmes qualitez qui étoient en lui. Il admiroit égale-

ment ce prince & cette princeſſe ; il » diſoit ſouvent, qu'il ne voïoit dans » le monde chrétien qu'un homme & » une femme dignes de regner, & à » qui il crut pouvoir communiquer les » grands deſſeins qu'il avoit contre le » Turc pour le bien de la chrétienté ; » mais que les engagemens dans l'hé- » réſie non-ſeulement l'empêchoit d'a- » voir commerce avec eux, mais en- » core l'obligeoit à agir contre eux de » tout ſon pouvoir, comme contre les » ennemis de l'Egliſe.

On étoit en armes dans toutes les provinces de France, le peuple de Paris irrité de la propoſition que le roi avoit faite de ſe ſaiſir des rentes de l'hôtel de ville, & animé de plus en plus par les émiſſaires du duc de Guiſe, forma un deſſein auſſi fou & auſſi téméraire qu'impie, de s'emparer de la baſtille, du louvre, & de tous les lieux conſiderables de la ville, de ſe ſaiſir de la perſonne du roi, de tuer le chancelier & les autres miniſtres, & de donner enſuite le gouvernnement de l'état à des perſonnes affectionnées à la ligue. Comme le duc de Guiſe étoit alors abſent, parce qu'il faiſoit la guerre en Champagne, ces factieux s'adreſſerent

au duc de Mayenne ſon frere, lui découvrirent leur deſſein, & le prierent d'en prendre la conduite, & de donner ſes ordres pour l'exécution. Ils lui déclarerent qu'il n'y avoit que lui en état de ſecourir la ligue & la religion; qu'il ne leur manquât donc pas au beſoin.

Ce prince leur promit d'emploïer même ſa vie pour la religion; mais il voulut attendre le ſuccès de l'entrepriſe, & refuſa d'y paroître avant qu'elle eût réuſſi, afin de ſe trouver en état de nier qu'il y eût eu part, en cas qu'elle ne réuſſît pas.

Il y avoit parmi les ligueurs un homme fidele au roi nommé Poulains, qui avoit part à tous les conſeils, & qui les découvroit auſſi-tôt à ſa majeſté. Le roi qui en fut averti prévint le deſſein des factieux, mit des ſoldats dans tous les lieux dont ils avoient réſolu de s'emparer, & par ce moïen ſe rendit maître de la ville & des habitans.

Alors le duc de Mayenne pour lui ôter tout ſoupçon qu'il eût eu part à cette conſpiration, alla au louvre & lui demanda congé de faire un voïage en province; le roi ne lui témoigna aucun reſſentiment, & ſe contenta de

lui dire : *quoi, mon couſin, abandonnez-vous ainſi les bons ligueurs de Paris ?*

Les factieux épouventez de voir leur entrepriſe découverte, preſſerent le duc de Guiſe de ſe rendre à Paris pour les défendre, diſoient-ils, contre la tirannie du roi, qui ſçachant les deſſeins qu'ils avoient formez contre ſa perſonne, ne leur pardonneroit point; ce duc ne leur répondit que par une forte reprimande qu'il leur fit, ſur ce qu'ils avoient formé un entrepriſe auſſi téméraire, & qu'ils avoient oſé prendre quelque réſolution ſans attendre ſes ordres.

Le roi étant alors maître de la ville, auroit pû punir les factieux s'il eut eu ſeulement la fermeté de le vouloir; mais comme il étoit d'une négligence extrême pour toutes choſes, il ſe contenta de faire voir qu'il ſçavoit la conſpiration, & qu'il avoit pû s'en garentir, ce qui augmenta le mépris & l'inſolence des factieux, & leur donna la hardieſſe d'entreprendre de nouveau ſur ſa liberté & ſur ſa perſonne.

La faveur du duc d'Eſpernon augmentoit tous les jours, & celle du duc de Joyeuſe diminuoit; de ſorte que ce dernier ne voulant point être témoin

du bonheur de ſon rival, demanda au roi le commandement de ſon armée contre le roi de Navarre, qui lui fut facilement accordé. Avant ſon départ il arriva dans ſa maiſon un changement, qui fut regardé dès lors comme le preſage de quelque grand malheur. Henry de Joyeuſe comte du Bouchage ſon frere, aïant perdu ſa femme qu'il aimoit paſſionnement, ſe fit capucin: il fut apellé frere Ange. On verra dans la ſuite ce capucin quitter ſon habit, pour prendre les armes, & combattre à la tête des ligueurs contre le roi Henry IV.

Le duc de Joyeuſe à la tête de l'armée du roi, marcha contre le roi de Navarre qui étoit auprés de Perigueux; ce prince s'avança, & les deux armées s'étant rencontrées auprès de Coutras, la bataille ſe donna: elle commença à huit heures du matin, & ne dura que juſqu'à midi; Joyeuſe fut défait & tué, Claude de Saint-Sauveur ſon frere demeura auſſi ſur la place, avec grand nombre de perſonnes de qualité. Au reſte le carnage ne fut pas grand, parce que le roi de Navarre voulut qu'on épargnât les vaincus, & qu'on usât de la victoire avec clemence; il fit traiter

les priſonniers avec beaucoup d'humanité, ce qui lui acquit leur affection.

L'an 1588. le pape fulmina une ſentence contre la reine d'Angleterre, par laquelle il la déclaroit criminelle & indigne du roïaume qu'elle avoit uſurpé; il invitoit tout le monde à la punir; il promettoit récompenſe à celui qui la feroit mourir, & il donnoit le roïaume d'Angleterre au roi d'Eſpagne. Philippe pour s'en mettre en poſſeſſion équipa la plus grande flote qu'on eut jamais vûë ſur l'Ocean, & en donna le commandement au duc de Parme. Tout cet apareil n'eut aucun ſuccès; car à peine le duc de Parme fut-il à la vûë de l'Angleterre, qu'une tempête qui s'éleva ſubitement, fit perir toute la flote, excepté quelques vaiſſeaux qui furent battus & pris par les Anglois. Quand le roi d'Eſpagne apprit cet accident & la fuite du duc de Parme, il dit froidement ſans s'émouvoir, *je ne l'avois pas envoïé pour combattre contre les vents.*

Ce qui avoit porté le pape à fulminer cette ſentence contre la reine Elizabeth, étoit la mort de Marie Stuart reine d'Ecoſſe, à qui elle venoit de faire couper la tête. Comme cette princeſſe

avoit été reine de France, il eſt à propos de reprendre ſon hiſtoire, depuis la mort du roi François II. ſon mari, & de la pourſuivre juſqu'à la fin.

L'hiſtoire de Marie Stuart reine d'Ecoſſe.

DE's que le roi François II. fut mort, Marie Stuart ſa veuve, princeſſe d'une grande beauté, ſe retira en Ecoſſe, où elle fut reçûë de ſes ſujets avec des ſentimens bien differens : les uns eſperoient qu'elle rétabliroit la religion catholique ; & les autres, dont le nombre étoit bien plus grand, craignoient qu'elle ne le fît. Du nombre de ces derniers étoit Jacques frere naturel de la reine, homme d'une grande probité & d'un grand mérite, en qui l'on ne pouvoit blâmer que ſon engagement dans l'erreur ; c'étoit lui qui avoit le plus contribué à abolir la religion catholique en Ecoſſe.

Marie après avoir pris conſeil des plus grands du roïaume touchant les démêlez que l'on avoit avec l'Angleterre, & le droit qu'elle avoit de ſucceder à la couronne, envoïa une ambaſſade à Elizabeth, par laquelle elle

lui demandoit qu'elle fit ordonner par un decret des états du roïaume, qu'après elle la reine d'Ecoſſe ſuccederoit à la couronne. Elizabeth extrêmement choquée de cette propoſition, répondit, qu'elle avoit attendu une autre ambaſſade que celle-là d'une princeſſe ſon alliée, & renvoïa les ambaſſadeurs ſans autre réponſe. Après beaucoup de négociations on conclut un traité entre les deux couronnes à ces conditions, que la reine d'Ecoſſe ne prendroit plus les armes, ni les titres des roïaumes d'Angleterre & d'Irlande pendant la vie d'Elizabeth, & celle de ſes enfans ſi elle en avoit, & que la reine d'Angleterre prendroit garde qu'il ne ſe fît rien qui put affoiblir le droit qu'avoit la reine d'Ecoſſe à la ſucceſſion d'Angleterre : cela ſe fit l'an 1561.

L'année ſuivante la reine maria Jacques ſon frere naturel & lui donna le comté de Murray, dont il porta toûjours le nom. Elle ne demeura pas long-tems en bonne intelligence avec lui, mais ſuivant le conſeil de ſes oncles, le duc & le cardinal de Guiſe, elle entreprit d'abaiſſer cet homme qui paroiſſoit trop puiſſant, & qui avoit

gagné par ſon mérite la faveur de la nobleſſe & du peuple.

Les Ecoſſois ſouhaitoient extrêmement que leur reine ſe mariât ; ils lui propoſoient pluſieurs partis, tant dedans le roïaume que dans celui d'Angleterre. Elle n'eut aucun égard à ceux qui lui étoient propoſez : elle jetta les yeux ſur Henry Stuart d'Arley, fils du comte de Lenox. Ce jeune homme, le mieux fait de ſon tems, étoit de la maiſon des Stuarts, dans laquelle la couronne étoit entrée, mais cette branche étoit extrêmement abaiſſée, & les Ecoſſois déſiroient d'avoir pour roi un homme plus conſiderable ; néanmoins Marie l'épouſa. Peu de tems après elle commença à le mépriſer ; enfin elle lui ôta la connoiſſance de toutes les affaires. Elle n'eut plus d'autre conſeil dans le gouvernement du roïaume que *David Rizzo*, jeune homme Italien d'une baſſe naiſſance, qui n'avoit d'autre mérite que de chanter agréablement ; il étoit ſans ceſſe avec la reine & il avoit plus de familiarité avec elle que la bienſéance ne le permettoit.

Rizzo ſe laiſſant aveugler par ſa fortune, s'éleva par ſon orgueil au-deſſus des plus grands ſeigneurs, & le diſ-

puta même au roi par la magnificence de ſon train & de ſes meubles, & encore plus par le rang qu'il tenoit chez la reine, ce qui lui attira la haine de tout le monde. Le roi indigné de cette conduite réſolut de ſe defaire de cet homme de néant, qui étoit la honte du roïaume & de la maiſon roïale. Un ſoir donc que Rizzo ſoupoit chez la reine, le roi entra avec des gens armez, & commanda à Rizzo de ſe lever de table; auſſi-tôt la reine ſe jetta entre lui & les gens armez qui commençoient à s'aprocher de lui, mais le roi aïant pris la reine entre ſes bras, l'on emporta Rizzo dans la chambre prochaine, où il fut tué. La paſſion de la reine pour cet homme alla ſi loin, même après ſa mort, qu'elle fit déterrer ſon corps, & le fit mettre dans le ſepulchre du roi ſon pere. Elle conſerva un violent deſir de venger ſa mort, & elle l'exécuta enfin comme nous le verrons dans la ſuite. Peu de tems après elle accoucha d'un fils. Le comte *de Bothuel* ſucceda à Rizzo, & fut bien-tôt en auſſi grand crédit auprès de la reine, que l'avoit été ce premier favori.

Le roi qui, depuis la mort de Rizzo,

s'étoit toûjours tenu éloigné de la reine tomba malade, & les medecins jugerent que c'étoit de poiſon. Il fut preſque réduit à l'extrémité, mais la force de ſon temperament aïant ſurmonté celle du poiſon, il commença à ſe porter mieux, & il ſe fit porter à Edimbourg, afin de ſe reconcilier avec la reine, qui avoit témoigné deſirer cette reconciliation; elle le fit loger dans une maiſon à demi ruinée, où elle lui rendit viſite, & lui donna toutes les marques aparentes d'une veritable amitié. Deux jours après ce prince fut étranglé dans ſon lit, par des gens que le comte de Bothuel avoit envoïez pour cela; en même tems la maiſon fut emportée par une mine qu'on avoit faite au-deſſous; quelques-uns diſent que le roi ne fut point étranglé, mais qu'il perit par l'effet de la mine. L'on publia auſſi-tôt à la cour que le comte de Murray étoit l'auteur de cet aſſaſſinat; le peuple le crut, & la créance en paſſa même en Angleterre & en France; mais peu de tems après on fut déſabuſé, & l'on reconnut que le comte de Bothuel étoit le meurtrier du roi: cela arriva l'an 1567.

L'horreur qu'un crime ſi déteſtable

attiroit ſur Bothuel, n'empêcha pas que la reine ne l'épousât, après l'avoir fait déclarer innocent par les formalitez de la juſtice. Ce mariage acheva de faire perdre à la reine l'amour de ſes ſujets & l'eſtime des étrangers.

Les grands d'Ecoſſe ſe liguerent contre le meurtrier de leur roi, (c'eſt ainſi qu'ils apelloient Bothuel,) prirent les armes & ſe mirent en campagne. La reine marcha contre-eux à la tête de ſes troupes; mais étant imprudemment entrée dans leur camp, ſur la confiance qu'ils la recevroient avec reſpect, ils ſe ſaiſirent de ſa perſonne, & l'amenerent comme en triomphe à Edimbourg, portant devant elle un étendart où étoit peint le roi mort. Enſuite, par une réſolution de l'aſſemblée des grands, elle fut retenuë priſonniere. L'on fit le procès au comte de Bothuel, qui fut condamné à mort comme coupable du meurtre commis en la perſonne du roi, mais il s'enfuit hors du roïaume.

Les confederez preſſerent la reine de ſe démettre de la roïauté en faveur de ſon fils, & de donner le gouvernement du roïaume à celui des grands ſeigneurs qu'elle voudroit. Elle con-

ſentit à cette propoſition, & nomma pour regent du roïaume le comte de Murray, qui étoit alors en France où il s'étoit retiré dès que la reine avoit été arrêtée, afin de n'avoir point de part à tout ce qui ſeroit fait contre elle, quoiqu'il crût que l'on ne pourroit rien entreprendre de trop violent.

Marie avant que de ſe démettre du roïaume fit ſa proteſtation par un acte autentique, mais ſecret, contre la démiſſion que ſes ſujets lui arrachoient par violence. Auſſi-tôt Jacques VI. fils de Marie fut proclamé roi d'Ecoſſe le 9. Juillet 1567. & le comte de Murray viceroi pendant la minorité de ce jeune prince. Environ un an après la reine ſe ſauva de ſa priſon, & quantité de nobleſſe s'étant renduë auprès d'elle, elle publia la proteſtation qu'elle avoit faite contre la violence de ſes ſujets; & ſa démiſſion fut déclarée nulle par ceux qui, étant auprès d'elle, prétendirent repréſenter la nobleſſe du roïaume; en dix jours elle aſſembla ſept mille hommes, avec leſquels elle marcha contre les révoltez. Le viceroi lui donna bataille avec quatre mille hommes ſeulement, & remporta la victoire le 13. May 1568. Dès que Marie vit de

deſſus une éminence, d'où elle regardoit le combat, que ſes troupes étoient défaites, elle prit en diligence le chemin d'Angleterre ; & lorſqu'elle fut arrivée ſur les frontieres, elle fit ſçavoir à la reine l'état de ſes affaires, & mit ſa perſonne & ſa fortune ſous ſa protection. Cette réſolution ne fut pas approuvée de ſes bons ſerviteurs, qui lui conſeillerent de paſſer plûtôt en France.

Elizabeth fut quelque tems dans l'incertitude de ce qu'elle devoit faire là-deſſus. Elle voïoit qu'il n'étoit pas honnête de rejetter une reine qui ſe refugioit chez elle, mais elle jugeoit qu'il étoit dangereux de recevoir en Angleterre une princeſſe, qui prétendoit que la poſſeſſion de ce roïaume lui apartenoit. Enfin elle fit aſſurer Marie, qu'elle emploïeroit volontiers toutes ſes forces pour la rétablir dans ſon roïaume, mais elle la pria en même tems de n'entrer pas plus avant en Angleterre ; elle lui fit dès-lors donner des gardes, qui ne la quitterent point ; de ſorte qu'elle étoit déja priſonniere, quoiqu'elle ne fût pas encore enfermée dans une priſon.

La reine d'Angleterre envoïa des am-

baſſadeurs en Ecoſſe pour moïenner le rétabliſſement de Marie, mais ils n'agirent que foiblement : Marie de ſon côté y envoïa Jacques Hamilton chef de ſa maiſon la plus illuſtre d'Ecoſſe ; elle lui donna le titre de ſon lieutenant géneral dans le roïaume, & l'adopta pour ſon pere, (choſe inoüie juſques-là ;) Hamilton qui étoit comme exilé de ſon païs, fut ravi d'y retourner avec ces titres honorables, mais il n'y fit rien qui répondît à l'attente de la reine.

Cependant Marie voïant qu'il y avoit de grandes diviſions en Angleterre entre les grands du roïaume, s'appliqua à en gagner quelques-uns, afin de ſe ſervir d'eux contre la reine dans le beſoin. Il lui fut facile de faire entrer dans ſes interêts le duc de Nortfolck, qui étoit le plus conſiderable de tous, en lui promettant de l'épouſer. Ce ſeigneur qui ne ſçavoit point diſſimuler, s'abandonnant trop legerement à une eſperance auſſi ſi douce, demanda à Elizabeth la permiſſion d'épouſer la reine d'Ecoſſe, & lui déclara qu'il avoit le conſentement de cette princeſſe. Cette demande & cette intelligence de Marie avec le duc de Nortfolck augmenta les ſoupçons d'Eliza-

beth, & lui perſuada qu'il y avoit quelque entrepriſe formée contre elle. Elle fit donc mettre ce duc en priſon, & quelque tems après lui fit couper la tête. Dès-lors la reine d'Ecoſſe fut enfermée & gardée étroitement l'an 1570.

Environ ce même tems le comte de Murray fut tué d'un coup de piſtolet par un des Hamiltons ; M. de Thou fait l'éloge de ce comte, comme d'un homme doüé de toutes ſortes de vertus, & qui n'avoit jamais eu en vûë que la juſtice & le bien public.

La reine d'Ecoſſe demeura en priſon ſeize ans depuis la mort du duc de Nortfolck. Pendant ce tems-là il ſe fit pluſieurs conſpirations contre Elizabeth, dans leſquelles on crut que Marie avoit part, ce qui fit juger à cette princeſſe que la vie de la reine d'Ecoſſe étoit pernicieuſe à la ſienne. Enfin l'an 1586. on découvrit encore une nouvelle conſpiration contre la vie de la reine, & l'on crut avoir des preuves que Marie en étoit complice ; c'eſt pourquoi le parlement nomma des commiſſaires pour lui faire ſon procès, & ils la condamnerent à mort. Pomponne de Bellievre ambaſſadeur de France interceda pour elle en vain, auſſi-bien que l'ambaſſadeur

baſſadeur d'Ecoſſe ; dès que l'arrêt de mort eut été prononcé, il fut exécuté. Marie Stuart reine d'Ecoſſe, & auparavant reine de France, eut la tête tranchée ſur un échafaut par la main d'un boureau ; elle étoit âgée de quarante-quatre ans.

Elizabeth aïant apris l'exécution en témoigna de la douleur, & ſe plaignit de la précipitation des commiſſaires, diſant, *que ſon intention n'avoit point été de faire mourir cette princeſſe, quoique coupable & condamnée.* Elle tâcha ainſi, mais inutilement, de ſe laver du blâme d'une action auſſi injuſte & cruelle, contre une princeſſe qui étant ſouveraine, ne pouvoit être legitimement jugée ni condamnée par les hommes, moins encore par des étrangers, que par ſes ſujets.

Après la bataille de Coutras, ceux qui avoient quelque liaiſon avec la ligue commencerent à parler plus fortement qu'auparavant contre les proteſtans, en préſence même du roi ; ils ne faiſoient pas difficulté de dire, que le roi devoit exclure de la ſucceſſion à la couronne le roi de Navarre. Celui de tous qui parla avec plus d'emportement contre ce prince, fut Pierre

d'Eſpinac archevêque de Lyon, qui avoit été proteſtant dans ſa jeuneſſe. Ce prelat fier de ſa naiſſance, qui étoit des meilleures du roïaume, & de ſon éloquence, ſe donnoit ſouvent la liberté de parler devant le roi avec très-peu de reſpect. Un jour le duc d'Eſpernon, choqué de l'inſolence avec laquelle il parloit du roi de Navarre, diſant qu'il étoit indigne de regner, l'interrompit en lui demandant, ſi un prelat qui abuſoit de ſa propre ſœur, qui vendoit les benefices, & qui avoit conſommé en débauche ſon bien & celui de ſes parens, étoit digne de tenir le premier rang dans le clergé de France. L'archevêque vivement piqué de ce diſcours, qui le dépeignoit, preſſa inſtamment le roi de lui faire juſtice de tant de calomnies; mais ſa demande aïant été éludée, il en conçût un violent deſir de ſe vanger ſur le roi même; il s'attacha dès-lors ouvertement au duc de Guiſe, & fit paroître dans la ſuite une réſiſtance continuelle aux volontez du roi, & un deſſein formé de lui déplaire en toutes choſes.

En ce même tems mourut le prince de Condé âgé de trente-cinq ans. Charlotte Catherine de la Tremoille

ſa femme qu'il laiſſa enceinte d'un fils, fut ſoupçonnée de l'avoir empoiſonné : l'on lui fit ſon procès là-deſſus, mais elle fut renvoïée de l'accuſation par arrêt du parlement.

Les factieux de Paris formerent une nouvelle entrepriſe contre la perſonne du roi, ſous la conduite de la Chapelle Marteau & de Jean le Clerc chefs des ſéditieux. Leur deſſein étoit de ſe ſaiſir du roi & du duc d'Eſpernon lorſqu'ils iroient à la foire ſaint Germain ; mais Poulain en aïant donné avis au roi, l'entrepriſe ne put être exécutée. Ils manderent alors au duc de Guiſe, que s'il ne venoit promptement à Paris, ils étoient expoſez à la colere du roi, qui ne leur pardonneroit pas cet attentat : enfin ce duc, porté par leurs ſollicitations continuelles, s'aprocha de Paris. Le roi allarmé de ſa venuë, envoïa Pomponne de Bellievre lui défendre d'entrer dans cette ville, mais malgré cette défenſe il y entra ; & pour montrer combien il ſe tenoit aſſûré, il alla deſcendre à l'hôtel de la reine mere, qui eſt aujourd'hui l'hôtel de Soiſſons, d'où cette princeſſe le mena chez le roi. Il connoiſſoit tellement le naturel timide d'Henry, qu'il étoit perſuadé

qu'il n'oſeroit rien entreprendre contre ſa perſonne. Il lui demanda d'abord pardon d'être venu contre ſes ordres : il lui dit qu'il n'avoit pû ſouffrir plus long-tems qu'on attaquât ſon innocence, par les faux raports qu'on faiſoit de lui à ſa majeſté, qu'il venoit ſe juſtifier, & ſe ſoûmettre à toutes ſortes de peines, ſi l'on pouvoit prouver qu'il eut manqué de fidelité envers le roi, pour qui il étoit prêt de donner ſa vie. Le roi ſe contenta de lui dire, qu'il prît garde que ſes actions répondiſſent à ſes paroles.

Le pape Sixte V. blâma également la témerité avec laquelle le duc de Guiſe étoit venu ſe mettre entre les mains du roi, après l'avoir offenſé, & la facilité du roi de l'avoir laiſſé ſortir du louvre en liberté. Il s'écria même ſur ce dernier : *ô prince lâche & inſenſé, de n'avoir ſçû profiter de l'occaſion de perdre ſon ennemi !*

Le roi ne voulut plus depuis entendre parler de la conſpiration ; il mépriſa long-tems les avis que lui en donnoit Poulain, qui s'offroit à être confronté avec les principaux des ligueurs, & avec le duc de Guiſe même.

Enfin la choſe étant devenuë ſi évi-

dente, que tout le monde s'en apercevoit; le roi fit entrer dans Paris le regiment de ſes gardes & environ quatre mille Suiſſes : on les diſpoſa dans les lieux les plus avantageux ſans trouver de réſiſtance, ſinon à la place Maubert, où une troupe de gens de la lie du peuple étoient en armes : on commençoit à les charger, lorſque l'on reçut ordre du roi, de ne tuer ni bleſſer perſonne.

Cet ordre aïant lié les mains aux ſoldats, l'habitant qui vit qu'on l'épargnoit, crut que c'étoit par crainte, ce qui l'encouragea; on prend les armes de tous côtez; on tend les chaînes des ruës; on fait par tout des baricades avec des tonneaux, & on charge les troupes du roi dans tous les lieux où elles ſont.

Le roi fit d'abord commander au duc de Guiſe de ſortir de Paris : enſuite le tumulte augmentant, les ſoldats aſſiégez dans leurs poſtes étant ſur le point d'être taillez en pieces, le roi l'envoïa prier de demeurer, & d'emploïer ſon credit pour ſauver ſes troupes du péril où elles étoient.

Alors le duc ſortit de ſon hôtel, & alla dans tous les lieux où il y

y avoit du trouble ; dès qu'il parut dans les ruës, tout devint calme : le peuple le reçut avec des acclamations de joïe, criant, *vive le duc de Guiſe, exterminateur des huguenots.* Les femmes ſe mettoient à genoux devant lui & tâchoïent de baiſer ſon habit ; on ouvrit toutes les baricades ; on détendit les chaînes, & on donna aux ſoldats la liberté de ſe retirer. Voilà quelle fut la journée des baricades le 10. ou le 11. de May, dans laquelle le duc de Guiſe vit, avec un plaiſir extrême qui augmenta ſa témerité, qu'il avoit plus de pouvoir que le roi même, dans la capitale du roïaume.

La nuit ſuivante les factieux poſerent des corps de gardes dans toutes les places & dans les principales ruës ; le mot du guet leur aïant été donné, ſelon la coûtume, par le prevôt des Marchands, ils le refuſerent & allerent le demander au duc de Guiſe, qui le donna, & par cette action ſe déclara ouvertement rebelle contre le roi. Le matin on aſſura ſa majeſté que les Pariſiens devoient envoïer huit mille hommes pour inveſtir le louvre du côté de la campagne, & ſe ſaiſir enſuite de ſa perſonne. L'inſolence qu'ils avoient

euë le jour précedent, lui faiſant juger qu'ils pourroient bien en venir à cette extrémité, il ſortit du louvre à pied ſur le midi, ſuivi ſeulement de deux ou trois perſonnes, comme pour aller ſe promener dans le jardin des Thuilleries; là il monta à cheval & s'enſuit à Chartres avec beaucoup de précipitation. Dès que le duc de Guiſe apprit cette retraite, il alla voir la reine mere, & lui témoigna beaucoup de douleur de la fuite du roi, qui s'étoit, diſoit-il, allarmé & défié ſans raiſon de la fidelité de ſes ſujets.

Enſuite il rendit viſite aux principaux du parlement, & leur dit la même choſe. Il leur remontra que le parlement ne devoit rien faire qui pût aigrir la multitude, parce qu'elle étoit déja tellement animée contre eux, qu'il ne répondoit pas de leurs vies, s'ils prenoient quelque réſolution qui déplut au peuple. Le premier preſident de Harlay lui répondit ſimplement, qu'il feroit ce qu'il jugeroit de ſon devoir; le duc de Guiſe inſiſtant, qu'il devoit penſer à ſa ſûreté; il lui répondit, que ce n'étoit pas de quoi il s'agiſſoit, mais de donner des marques de ſa fidelité envers le roi, & que c'é-

toit à quoi il ne manqueroit point.

Le lendemain le duc de Guiſe ſe ſaiſit de la baſtille & du château de Vincennes, & fit mettre en priſon le prevôt des Marchands & tous les officiers de la ville qui étoient attachez au roi; il mit à la place du premier, Chapelle l'un des plus ſéditieux, & nomma auſſi d'autres échevins. En même tems le parlement envoïa des députez au roi l'aſſurer de ſa fidelité, & que tous ceux qui le compoſoient étoient prêts d'obéïr aux ordres qu'il plairoit à ſa majeſté de leur envoïer.

La reine-mere commença à négocier la paix entre le roi & le duc de Guiſe; ſa majeſté eut tant d'impatience de la conclure, qu'en peu de jours on demeura d'accord des articles. Le roi déclara par un édit, qu'il pardonnoit à la ville de Paris tout ce qu'elle avoit fait contre l'obéïſſance qu'elle lui devoit; qu'il ſe faiſoit chef de la ligue contre les proteſtans. Il ordonnoit que tous les officiers de la couronne, tous les magiſtrats, & tous ceux qui en ſeroient requis, fiſſent ſerment d'empêcher de tout leur pouvoir qu'un prince hérétique ne ſuccedât à la couronne en cas qu'il mourût ſans enfans mâles;

il accordoit à la ligue des villes de ſûreté, pour être tenuës par les plus affectionnez du parti comme des gages de ſa parole. Cet édit fut publié au parlement de Paris le 18. de Juillet.

Le roi convint par un article ſecret, de donner la charge de connétable au duc de Guiſe. Il lui en donna en effet l'autorité, mais ſous un autre titre. Il lui donna par ſes lettres patentes le ſouverain commandement des armées; mais ni le roi qui l'accordoit, ni le duc qui le recevoit n'étoit content. Le roi croïoit qu'il faiſoit trop; il en fut irrité contre les perſonnes qui lui avoient conſeillé d'accorder cela à la neceſſité du tems, & il éloigna de la cour le chancelier de Chiverny, Villeroy ſecretaire d'état & Pomponne de Bellievre, qui avoient négocié le traité. Le duc de Guiſe étoit choqué de ce que le roi lui avoit refuſé le titre de connétable; il ne faiſoit pas de difficulté de dire, qu'il l'obtiendroit de l'aſſemblée des états malgré ſa majeſté.

Le duc d'Eſpernon s'apercevant que le roi commençoit à ſe refroidir dans l'affection qu'il avoit pour lui, & craignant qu'il ne paſsât bien-tôt du refroidiſſement à l'averſion, jugea à pro-

pos de s'éloigner de la cour : il ſe retira dans l'Angoumois, dont il étoit gouverneur. Peu de tems après les principaux de la ville d'Angouleſme aïant conſpiré contre lui, attaquerent le château où il logeoit ; il ſe défendit longtems avec ſes domeſtiques ; mais enfin il eut ſuccombé, ſi un bonheur extraordinaire n'eut amené le roi de Navarre à ſon ſecours.

Ce prince paſſoit par hazard auprès de cette ville, il apprit ce qui s'y paſſoit, auſſi-tôt il accourut avec quelques troupes qui l'accompagnoient, & tira le duc d'Eſpernon du danger où il étoit.

Le roi avoüa cette action des Angoumois, & déclara qu'ils n'avoient rien fait que par ſon ordre : cette déclaration qui fit connoître au duc d'Eſpernon l'intention que le roi avoit de le perdre, ne put néanmoins l'obliger d'écouter les propoſitions du roi de Navarre, qui le ſollicitoit d'entrer dans ſon parti.

Le chancelier de Chiverny aïant été éloigné de la cour, les ſceaux furent donnez à François de Monthelon avocat au parlement, fils de celui qui avoit été garde des ſceaux ſous François I.

ils lui firent peu d'honneur.

Au mois d'Octobre le roi fit l'ouverture des états à Blois par un discours, dans lequel il parla avec beaucoup de force contre l'ambition du duc de Guise, sans néanmoins le nommer, & contre la revolte des ligueurs; il déclara ouvertement, qu'il prétendoit qu'on lui fit satisfaction sur leur désobéïssance passée. Comme la plûpart des deputez étoient attachez à la ligue & au duc de Guise, ils furent extrêmement choquez de ce discours, & lorsqu'ils sçurent que le roi le faisoit imprimer, ils députerent l'archevêque de Lyon, pour demander à sa majesté que ce qu'il y avoit d'injurieux pour eux en fut ôté; le roi rejettant cette proposition, l'archevêque eut l'insolence de lui dire, d'un air menaçant, qu'ils étoient tous résolus de se retirer si on ne les satisfaisoit là-dessus; enfin le roi se laissa vaincre, & changea ce que l'on voulut dans le discours.

En même tems on reçut nouvelle que le duc de Savoye s'étoit emparé du marquisat de Saluces: on jugea bien qu'un prince aussi foible que celui-là, n'eut jamais osé faire cette injure à la France, s'il n'avoit été soûtenu par

d'autres forces que les ſiennes. Auſſi reconnut-on bien-tôt après, que le roi d'Eſpagne, de concert avec le duc de Guiſe, l'avoient porté à faire cette entrepriſe.

Le roi propoſa aux états de déclarer la guerre au duc de Savoye, & toute la nobleſſe témoigna un ardent deſir de prendre les armes contre ce prince, mais les ligueurs s'y opoſerent; ils ſoûtinrent qu'il valoit mieux emploïer les forces du roïaume à exterminer les hérétiques, qu'à faire la guerre à un prince catholique.

La nobleſſe parut ſi indignée de cette raiſon impertinente, qu'enfin le duc de Guiſe changea de réſolution, & fit conſentir tout le monde à la guerre contre la Savoye; mais en même tems il avertit ce prince de ne ſe point allarmer de ce qu'on lui déclaroit la guerre, & qu'il lui répondoit, qu'on n'entreprendroit rien contre lui.

Le roi qui avoit un eſprit très penetrant pour découvrir les ſecrets de ſes ennemis, ſçut toutes les pratiques du duc de Guiſe avec le duc de Savoye, & comme il vit qu'il ne pouvoit plus eſperer de le réduire à l'obéiſſance par l'autorité des états, dans leſquels il

avoit plus de pouvoir que lui même, il réſolut de s'en défaire.

En même tems les états déclarerent le roi de Navarre exclus de la ſucceſſion à la couronne, & prierent le roi de ſigner ce decret, il répondit qu'il y penſeroit : ſa coûtume étoit de ſigner le ſamedy ce que les états avoient ordonné.

Le duc de Guiſe & les ligueurs étoient réſolus de le contraindre au premier ſamedy de ſigner ce decret, mais avant ce jour il ſe paſſa tant de choſes au mépris de la majeſté roïale, & les factieux prirent des réſolutions ſi violentes, que le roi réſolut de hâter l'exécution du deſſein qu'il avoit formé, de faire aſſaſſiner le duc de Guiſe.

La ducheſſe de Montpenſier ſœur du duc diſoit ouvertement, en montrant des ciſeaux qu'elle portoit à ſa ceinture, que bien-tôt ils ſerviroient à tondre le roi, & que l'on mettroit à la place de ce prince, qui étoit hérétique dans l'ame, un brave défenſeur de la religion catholique.

Le roi communiqua ſon deſſein au maréchal de Gramont, à Nicolas Dangennes Ramboüillet, à Antoine Brichanteau, à Beauvais Nangis, & à Ni-

colas Gremonville Larchant, l'un des quatre capitaines des gardes du corps, gens de qui la fidelité lui étoit connuë.

L'exécution en étoit difficile : le duc étoit toûjours entouré d'un nombre infini de domeſtiques, de gentilshommes & de ſoldats, au milieu deſquels il étoit impoſſible de l'attaquer. Ces mêmes perſonnes le ſuivoient quand il ſortoit de chez lui, & l'accompagnoient juſqu'à la porte de la ſalle où ſe tenoit le conſeil du roi ; il ſe trouvoit-là au milieu d'un aſſez grand nombre de ſes amis pour n'avoir rien à craindre : il fut donc réſolu qu'on l'aſſaſſineroit dans le cabinet du roi. Ce coup fut propoſé à Grillon meſtre de camp du regiment des gardes, homme d'une hardieſſe extraordinaire & ennemi particulier du duc de Guiſe : Grillon offrit de l'attaquer ouvertement au milieu de tous ſes amis, dit qu'il le tueroit aſſurement, & qu'il ne le laiſſeroit point échaper : qu'il en répondoit à ſa majeſté, dût-il lui en coûter la vie à lui-même, mais que pour l'aſſaſſiner en trahiſon il ne le feroit pas. Le roi prit en bonne part cette réponſe, & demanda ſeulement le ſecret ; au dé-

faut de Grillon le roi trouva neuf de ſes gentilshommes ordinaires, qui promirent de faire le coup, & tinrent parole ; Larchant ſe chargea de diſpoſer les choſes neceſſaires pour la ſûreté de l'exécution.

Quelque ſecrete que fût cette réſolution, l'on donna néanmoins avis au duc de Guiſe de pluſieurs endroits de prendre garde à lui ; la veille même de ſa mort, ſe mettant à table pour dîner, il trouva ſur ſon aſſiette un billet, qui l'avertiſſoit que le roi le vouloit faire tuer ; il ſe fit ſur le champ aporter de quoi écrire, & mit au-deſſous, *il n'oſeroit* ; & aïant replié le billet, il le jetta ſous la table, afin que celui qui l'avoit écrit, y vit ſa réponſe.

Le roi devoit tenir conſeil le lendemain de grand matin, voulant, diſoit-il, donner le reſte de la journée à ſes dévotions. Or afin que le duc de Guiſe ne fût point étonné, quand il verroit dans la ſalle un plus grand nombre de gardes qu'à l'ordinaire, Larchant le pria de trouver bon, que le lendemain lorſqu'il iroit au conſeil, il lui préſentât une requête au nom des gardes du roi, par laquelle ils demandoient que

ce qui leur étoit dû leur fût païé. Le lendemain donc en venant au conſeil, il trouva au pied de l'eſcalier Larchant & tous les gardes du corps, qui faiſoient une double haïe depuis le bas de l'eſcalier juſqu'au haut, ſous prétexte de lui recommander leurs interêts; mais en effet pour ſe ſaiſir de l'entrée de la ſalle, & empêcher que perſonne ne pût venir au ſecours du duc. Dès qu'il fut entré il eut mal au cœur, ce qui fut depuis attribué à un préſentiment de ſon malheur, mais d'autres l'attribuerent ſur le champ, avec plus de vrai-ſemblance, dit M. de Thou, à la débauche de la nuit qu'il venoit de paſſer avec une dame de la cour; ce n'étoit pas une choſe ſecrete que ſes amours avec cette dame.

Le roi le fit apeller dans ſon cabinet comme pour lui communiquer une affaire importante: il ne fut pas plûtôt entré dans la chambre que l'huiſſier en ferma la porte, & le duc après l'avoir traverſée, levoit la tapiſſerie de la porte du cabinet où étoit le roi pour y entrer, lorſque Saint-Malin, l'un des neuf gentilshommes, lui ſaiſit ſon épée d'une main, & de l'autre lui donna un coup de poignard dans la gorge; auſ-

ſi tôt les huit autres le percerent de pluſieurs coups ; l'on mit en même tems en priſon le cardinal de Guiſe frere du duc, l'archevêque de Lyon, Charles prince de Joinville fils du duc, les ducs de Nemours & d'Elbeuf, & ceux du tiers état, qui étoient plus zelez pour la ligue, comme la Chapelle Marteau, Compan & Cotte-Blanche : l'on donna des gardes au cardinal de Bourbon, pour le tenir priſonnier dans ſon logis.

Dès que toutes ces choſes eurent été exécutées, le roi alla dans l'apartement de la reine ſa mere, & lui aprit la mort du duc de Guiſe, en lui diſant, *enfin, madame, je ſui roi, le duc de Guiſe eſt mort* ; cette princeſſe extrêmement étonnée de cette nouvelle, lui demanda, *s'il avoit prévû les ſuites de cette mort, & s'il avoit pourvû aux moïens de les empêcher ?*

Deux jours après Loüis de Lorraine cardinal de Guiſe eut le même ſort que ſon frere : on le tira de ſa priſon pour le mener devant le roi, diſoit-on ; on le fit paſſer par un endroit obſcur, où trois ſoldats qui le conduiſoient, le tuerent à coups de pertuiſannes.

Anne d'Eſte ducheſſe de Guiſe mere

de ces deux princes, demanda leurs corps pour les enterrer, mais le roi craignant, avec raiſon, qu'on ne rendît à ces corps les mêmes honneurs que l'on rend aux reliques des martyrs, & que les ſéditieux n'en fiſſent un ſpectacle au peuple pour l'émouvoir à de nouvelles ſéditions, les refuſa : l'on en fit conſumer la chair par la chaux vive, & l'on brûla les os, afin qu'il n'en reſtât rien.

Le roi nomma des commiſſaires pour faire le procès à l'archevêque de Lyon ; car quoi qu'il lui eut fait grace de la vie à la priere de perſonnes, qui avoient un grand pouvoir ſur l'eſprit de ſa majeſté, ſon intention étoit de le dépoüiller de ſon archevêché. Il lui donna pour commiſſaires principaux le cardinal de Gondy évêque de Paris, & l'évêque de Beauvais ; ce prelat non-ſeulement refuſa de répondre devant eux, mais encore leur dit, *que s'ils étoient inſtruits des choſes qu'ils devoient ſçavoir, ils ne ſe mêleroient pas d'interroger celui à la juriſdiction de qui ils étoient ſoûmis.*

Cependant les ligueurs qui étoient répandus par toute la France, au lieu d'être intimidez par la mort des prin-

ces de Guiſe, entrerent dans une nouvelle fureur contre le roi, & s'encourageant les uns les autres, s'exciterent à la vengeance, & ne garderent plus aucun reſpect pour ſa majeſté. Paris fut le lieu où éclaterent davantage leurs emportemens & leur inſolence; les prédicateurs firent l'éloge de ces princes, les apellans glorieux martyrs & défenſeurs de la foi, martyriſez par le tyran Henry de Valois.

Le duc de Mayenne leur frere étoit regardé des ligueurs, comme le ſeul capable d'être à la tête de leur faction; les Pariſiens le prierent de venir promptement dans leur ville, prendre la défenſe de la religion. Le roi avoit envoïé ordre au colonel d'Ornano de ſe ſaiſir de lui, mais ce prince aïant éludé les ſoins d'Ornano & trompé ſa vigilance à Lyon, ſe rendit enfin à Paris.

Au commencement de l'année 1589. Catherine de Medicis reine de France, mere des trois derniers rois, mourut à Blois; cette femme ſembloit n'être née que pour la ruine du roïaume; peu après ſa mort le roi congedia les états.

Les Pariſiens & les ligueurs qui ſe trouverent à Paris, ordonnerent que juſqu'à la prochaine aſſemblée des

états, qui fut indiquée au mois de Juillet ſuivant, le duc de Mayenne gouverneroit l'état en qualité de lieutenant général de l'état & couronne de France, & ſous lui furent établis ſeize capitaines des ſeize quartiers de la ville, pour être comme le conſeil ſouverain de la ligue & ſainte union catholique.

Quelques memoires portent, que leur fureur alla à une telle extrémité, qu'ils firent une proceſſion extraordinaire, à laquelle les eccleſiaſtiques, les moines & les laïques aſſiſterent, chantant des cantiques à l'honneur des ſaints martyrs, & faiſant des imprécations contre le roi, & qu'à la fin de la proceſſion l'on commanda à un grand nombre d'enfans, qui portoient des cierges allumez, de les éteindre & de les renverſer; en même tems tout le monde s'écria, *ainſi ſoit éteinte la vie du tyran Henry de Valois.* Cette proceſſion, s'il eſt vrai qu'elle ait été faite, fut la ſuite d'un avis donné en Sorbonne par la faculté de Theologie, qui déclara les François exempts du ſerment de fidelité & de toute obéïſſance à Henry de Valois, contre lequel tout le monde devoit s'armer

pour la défenſe de la religion. Pluſieurs docteurs, entre-autres le fameux Jacques le Févre doïen, ne conſentirent point à cette concluſion; mais les factieux étant les plus forts elle paſſa, & ils la dreſſerent comme ſi elle avoit été faite d'un conſentement unanime.

Le 21. de Janvier le parlement étant aſſemblé, le palais fut inveſti par la populace en armes; Buſſy le Clerc procureur, entra avec des gens armez dans la grande-chambre, où après avoir dit par moquerie, qu'il prioit meſſieurs de l'excuſer s'il menoit quelques-uns d'eux en priſon, il apella le premier preſident de Harlay, le preſident de Thou & quelques-autres, & leur commanda de le ſuivre à la baſtille. Alors tous les preſidens & les conſeillers ſe leverent, diſant qu'ils les ſuivroient, & qu'ils ne ſe ſepareroient point; en effet ils ſuivirent le premier preſident, qui fut conduit à la baſtille, & ils y entrerent avec lui, mais on les renvoïa, & l'on n'y retint que ceux que l'on avoit eu deſſein d'arrêter.

Le lendemain le parlement s'aſſembla encore: le preſident Briſſon, qui étoit d'intelligence avec la ligue, pre-

ſida & tint l'audiance en la grande-chambre ; il prêta le ſerment de fidelité à la ligue, & fit publier & enregiſtrer le decret, par lequel le duc de Mayenne avoit été établi lieutenant géneral de l'état & couronne de France.

Le roi transfera par un édit le parlement de Paris à Tours, où ſe rendirent tous les officiers qui lui étoient fidels. Les autres demeurerent à Paris, & les ligueurs ſuppléerent au nombre de ceux qui manquoient, par la création de nouveaux officiers, & principalement d'un procureur géneral & de deux avocats géneraux.

Alors le duc d'Eſpernon oubliant le ſujet qu'il avoit de ſe plaindre du roi, ſe rendit auprès de ſa majeſté, & lui mena quatre mille hommes. Le roi de Navarre ſe rendit auſſi à Tours, où il eut une conference avec le roi, dans laquelle il ſe reconcilia parfaitement avec ſa majeſté, lui promit une fidelité inviolable & un prompt ſecours ; de-là il ſe rendit à ſon armée, & la fit marcher inceſſamment pour ſe joindre aux troupes du roi.

Cependant le duc de Mayenne s'étant mis en campagne avec une armée nombreuſe vint attaquer Tours, eſpe-

rant d'y ſurprendre le roi ; l'attaque dura tout un jour, & fut favorable aux ligueurs ; car ils emporterent l'un des fauxbourgs ; mais le duc n'eſperant pas pouvoir forcer la ville avant l'arrivée du roi de Navarre, qui étoit en marche, ſe retira en diligence.

Ce prince étant enfin arrivé avec ſes troupes, le roi s'aprocha de Paris & forma le ſiége de cette grande ville. Il y reçut deux grands renforts de troupes étrangeres, l'un de ſept mille hommes Allemans, l'autre de dix mille Suiſſes, qui lui furent amenez par Nicolas de Harlay Sancy, qui les avoit levez à ſes dépens, & qui avoit engagé pour cela tout ſon bien ; le roi n'étant pas en état d'en faire la dépenſe.

Sa majeſté avoit envoïé à Rome Claude d'Angennes évêque du Mans, pour faire ſes excuſes au pape, ſur le ſujet de la mort du cardinal de Guiſe, & lui en demander l'abſolution ; non qu'il crût en avoir beſoin, n'aïant fait en cela que ce qu'il avoit droit de faire, mais ſeulement pour témoigner ſa ſoûmiſſion à l'Egliſe. Le roi aprit que le pape rejettoit ſes excuſes & refuſoit l'abſolution, s'il ne mettoit auparavant en liberté le cardinal de Bourbon

& l'archevêque de Lyon, & s'il ne ſe ſoûmettoit à faire au ſaint ſiege telle ſatisfaction que le pape jugeroit à propos. Henry n'étant pas réſolu de relâcher les prelats qu'il tenoit priſonniers, le pape fit publier en France un monitoire, par lequel il ſommoit le roi de les mettre en liberté, & le déclaroit excommunié, ſi dans ſoixante jours il n'obéïſſoit à l'Egliſe: le roi ne fit pas de cas de cette procedure, & la choſe en demeura là.

Le ſiege de Paris réuſſiſſoit heureuſement au roi, & il y avoit aparence que cette grande ville, manquant déja de vivres, quoique aſſiegée ſeulement depuis vingt-deux jours, ſeroit bien-tôt contrainte de ſe ſoûmettre à l'obéïſſance, lorſqu'un Dominicain nommé Jacques Clement entreprit, par une fureur déteſtable de tuer le roi, même au péril de ſa vie; on ne ſçait ſi ce fut de lui-même qu'il conçut un deſſein auſſi horrible, où s'il y fut porté par quelqu'un des chefs de la ligue; quoi qu'il en ſoit, ce malheureux ſortit de Paris le dernier jour de Juillet, & alla à ſaint Cloud où étoit le quartier du roi. Les ſoldats l'aïant pris, le mirent entre les mains de Jacques de la Gueſle procureur général

neral du roi, à qui il dit, qu'il étoit envoïé par les fideles ſerviteurs que ſa majeſté avoit dans Paris, pour lui communiquer des choſes importantes à ſon ſervice. Le lendemain au matin la Gueſle le préſenta au roi, ſelon l'ordre que lui en avoit donné ſa majeſté.

Comme le roi l'écoutoit attentivement auprès d'une fenêtre, où il l'avoit tiré à l'écart, ce ſcelerat lui donna un coup de coûteau dans le bas ventre; le roi s'écriant : *Malheureux que t'ai-je fait pour m'aſſaſſiner?* tira le coûteau de ſa plaïe, & en frapa le moine au front; auſſi-tôt ceux qui étoient préſens accoururent, ſe jetterent ſur ce parricide & le tuerent, ce qui fut cauſe qu'on ne put découvrir, ni qui il étoit, car on en doute encore, ni les auteurs ou les complices de ſon crime.

Le lendemain au matin ſecond jour du mois d'Août le roi mourut âgé de trente-neuf ans, après avoir recommandé à tous ceux qui étoient autour de lui, d'obéïr au roi de Navarre, comme au legitime heritier de la couronne.

HENRY IV.

Roi de France & de Navarre.

LE roi Henry III. étant mort ſans enfans, & la branche des Valois étant éteinte en ſa perſonne, la ſucceſſion de la couronne apartenoit à Henry de Bourbon roi de Navarre, premier prince du ſang & chef de la maiſon de Bourbon, qui eſt la troiſiéme & derniere branche des deſcendans de ſaint Loüis.

Ce prince avoit ſon quartier à Meudon, & ſes troupes répanduës autour de lui étoient logées dans ce village & dans ceux d'Iſſy, de Vanvres & de Vaugirard.

Il ſe trouva dans une grande inquiétude après la mort du roi, apréhendant que les Pariſiens, qui étoient aſſiégez & les catholiques qui les aſſiégoient, ne s'accordaſſent & ne s'uniſſent pour venir fondre ſur lui ; dans cette aprénenſion il étoit incertain s'il devoit aller au quartier du roi défunt & ſe préſenter aux officiers comme leur roi, ou ſe retirer vers la Loire pour ſa ſûreté, & pour retenir dans ſon parti les provinces qui ſont au-delà de cette rivie-

re ; enfin il ſuivit le premier avis, qui fut celui de Guitry, & ſe rendit à ſaint Cloud.

Cependant les principaux officiers, tant de la maiſon que de l'armée du feu roi, étoient aſſemblez dans ſon logis pour déliberer s'ils reconnoîtroient le roi, qui n'étoit pas catholique ; pluſieurs étoient d'avis de lui conſerver le droit legitime qu'il avoit à la couronne, & de s'unir à lui pour venger la mort du roi défunt, mais de ne le reconnoître que comme leur capitaine géneral juſqu'à ce qu'il eut abjuré l'héréſie.

Le maréchal d'Aumont & de Harlay Sancy rejetterent cette propoſition ; ce dernier remontra que la diverſité des religions ne les diſpenſoit pas d'obéïr à celui qu'une legitime ſucceſſion rendoit leur roi : qu'il ſeroit honteux pour les catholiques, que ceux dont ils condamnoient la religion fuſſent plus fideles à leur prince qu'eux mêmes, à qui la religion commandoit cette fidelité ; qu'enfin le roi, loin de leur avoir obligation de ce titre ridicule qu'ils vouloient lui donner, auroit ſujet d'être choqué contre-eux, de ce qu'ils le mettoient en égalité avec le

duc de Mayenne, que la ligue reconnoiſſoit pour ſon capitaine géneral. Cette remontrance les ramena tous à leur devoir ; & ils réſolurent de reconnoître le roi, pourvû qu'il leur promît de maintenir la religion catholique, & de s'en faire inſtruire dans ſix mois pour l'embraſſer. Le roi l'aïant promis par un acte autentique ſigné de ſa main, ils lui firent ſerment de fidelité.

Sancy fit faire le même ſerment aux colonels, & aux capitaines Suiſſes & Allemans en même tems ; les ſeigneurs catholiques qui venoient de reconnoître le roi, députerent au pape le duc de Luxembourg, pour le ſuplier de les favoriſer dans le deſſein qu'ils avoient, de ramener le roi à la religion catholique.

Parmi les ligueurs les eſprits ſe trouverent extrêmement partagez : l'on y fit cent propoſitions extravagantes touchant la ſucceſſion à la couronne ; mais enfin la loi fondamentale de l'état prévalant aux interêts, ou aux ſentimens déraiſonnables des particuliers, on n'oſa d'abord la violer en tout point ; on convint que la couronne devoit être conſervée à la maiſon à qui elle apartenoit legitimement, mais qu'il la fal-

loit donner à un prince catholique & l'on choiſit le cardinal de Bourbon, qui fut proclamé roi ſous le nom de Charles X. mais ce prince étant priſonnier, & gardé étroitement à Fontenay en Poitou, le duc de Mayenne eut les honneurs & l'autorité de la roïauté, & en exerça toutes les fonctions parmi ceux de ſon parti.

Le roi aïant abandonné le ſiege de Paris, entra dans la Normandie dans le deſſein de ſe rendre maître de cette province, & d'y recevoir du ſecours de la reine d'Angleterre. Le duc de Mayenne l'y ſuivit, & l'attaqua vers un village nommé Arques auprès de Dieppe; la victoire demeura au roi qui combatit dans cette occaſion, autant en ſoldat qu'en général d'armée; ſur quoi le maréchal de Biron lui dit, avec une liberté que lui donnoient ſon âge & ſes longs ſervices, qu'il ne devoit plus faire le *carabin*, comme il avoit fait par le paſſé: qu'il étoit roi de France, & qu'il y avoit bien de la difference entre faire la guerre en roi de France, & ſe défendre en roi de Navarre.

Après la victoire d'Arques le roi rendit la liberté au comte de Belin, qui

avoit été pris à la bataille, & le chargea de dire au duc de Mayenne, que tout victorieux qu'il étoit, il lui demandoit la paix, par la compaſſion qu'il avoit des miſeres dont le roïaume étoit affligé. Le duc répondit, qu'il travailleroit de tout ſon cœur à établir la paix, dès qu'il y verroit les aſſurances neceſſaires pour la religion.

Après cela le roi parcourut les provinces de Touraine, du Maine, d'Anjou & de Bretagne, y prit quantité de villes, les unes de force, les autres par compoſition; & après avoir défait les rebelles en pluſieurs occaſions, il les contraignit d'abandonner la campagne. De-là il retourna en Normandie & défit le duc de Mayenne à la bataille appellée d'Ivry, à cauſe d'un village de ce nom, ſitué à trois lieuës de Dreux, auprès duquel on combattit.

Comme il rangeoit ſes troupes il ſe ſouvint en voïant Titus de Schomberg capitaine des Reitres, que le jour précedent il avoit dit avec dureté à cet officier qui lui demandoit de l'argent, que jamais homme de courage n'avoit demandé de l'argent la veille d'une bataille. Il l'apella, lui fit excuſe de ces paroles; & proteſta qu'il le reconnoiſ-

ſoit homme de courage & de probité ; il ajoûta, *je vous prie de me pardonner, embraſſez moi.* Schomberg répondit au roi, que l'honneur que ſa majeſté lui faiſoit, l'obligeoit à mourir pour ſon ſervice dans cette occaſion. En effet il demanda à combattre en qualité de gendarme dans la Cornette blanche du roi, & l'aïant obtenu, il y fut tué.

Quand les armées furent en préſence, le roi pour toute harangue, dit ſeulement à ſes ſoldats, *mes amis, vous êtes tous françois ; je ſuis votre roi, & voilà l'ennemi.* La victoire fut long-tems diſputée, mais enfin les rebelles furent défaits : alors on entendit le roi, criant par tout, *tuez l'étranger & ſauvez le françois* ; après cette victoire il alla coucher à Rhoſny chez Maximilien de Bethune, qui avoit été bleſſé de trois coups de mouſquet, & qui avoit eu l'avantage de gagner la Cornette blanche de l'ennemi. Alors le duc de Mayenne envoïa Villeroy ſecretaire d'état, qui étoit alors engagé dans la ligue, dire à ſa majeſté, que ſi elle vouloit embraſſer la religion catholique, il diſpoſeroit ceux de ſon parti à lui rendre obéïſſance ; le roi répondit, qu'il ſe fe-

roit inſtruire ſelon qu'il l'avoit promis ; mais comme il ſe méfioit de la ſincerité du duc, il s'aprocha de Paris, aſſiégea encore une fois cette grande ville, & la réduiſit en peu de tems à une extrême neceſſité de toutes choſes ; alors le duc de Mayenne lui envoïa Vitry avec une lettre de créance, dont la ſubſcription étoit, *à ſa majeſté.* Vitry étoit chargé de dire au roi, que rien n'empêchoit le duc de le reconnoître, que la diverſité de la religion ; le roi ſans rien répondre ſur le fait, dit à Vitry, *qu'avec la grace de Dieu & la force de ſes armes, il ſçauroit bien ſe faire reconnoître.*

Cependant Alexandre Farneſe prince de Parme gouverneur des Païs-Bas, venoit au ſecours des Pariſiens à la tête de vingt cinq mille hommes de troupes Eſpagnoles. Le roi le laiſſa aprocher juſqu'à cinq ou ſix lieuës de Paris, puis leva le ſiége & marcha contre lui pour le combattre ; mais le prince de Parme ſe logea ſi avantageuſement, qu'il ne put être attaqué ; le duc de Mayenne & les ligueurs le preſſoient de donner bataille, mais il dit qu'il n'étoit pas venu pour cela ; qu'il avoit reçû ordre du roi d'Eſpagne de faire lever le ſiége de Paris ; que l'aïant fait,

il n'étoit pas obligé à davantage.

Les maladiès ſe mirent dans l'armée du roi, ce qui l'obligea à diviſer ſes troupes. Il en envoïa une partie dans la Touraine, l'autre dans la Champagne & dans la Bourgogne; il retint ſeulement avec lui un petit corps pour ſuivre le duc de Parme, de peur qu'il ne ſe ſaiſit de quelques places. Il ne put néanmoins empêcher qu'il n'en prît quelques-unes, qui n'étoient conſiderables que par l'incommodité qu'elles cauſoient à celle de Paris, comme Lagny & Corbeil, & qu'il n'entrât même dans Paris, d'où il ſortit trois ou quatre jours après; la curioſité ſeule de voir cette ville ſi renommée, l'aïant porté à ne pas paſſer ſans la voir. Enſuite les affaires des Païs-Bas l'apellant en Flandres, il laiſſa huit ou neuf mille hommes au duc de Mayenne pour ſervir la ligue, & ſe retira avec le déplaiſir d'avoir vû reprendre à ſes yeux, en une ſeule nuit Corbeil, qu'il n'avoit pû prendre qu'après un ſiége aſſez long. Il eſt certain que dans cette expedition, il ne fit pas tout ce qu'il auroit pû faire contre le roi; auſſi avoit-il ordre du roi d'Eſpagne, de ne pas ruiner le parti contraire à la ligue, parce que ce prin-

ce vouloit qu'elle eût long-tems beſoin de ſon ſecours, & qu'elle fût enfin contrainte de lui accorder ce qu'il avoit deſſein d'en obtenir, comme nous le verrons dans la ſuite. Après la retraite du prince de Parme, le roi aſſiégea Chartres ; ce ſiége fut long & difficile, & le ſuccès douteux.

Le cardinal de Bourbon que le roi avoit mis en liberté, ſur ſa parole de lui être fidele & qui étoit à Tours, conçut quelque eſperance de reſſuſciter ſa roïauté enſevelie, en cas que le ſiége réuſsît mal, & que le roi perſiſtât dans ſa mauvaiſe religion : il travailla même à s'aſſurer de la ville de Tours en gagnant les habitans ; le cardinal de Lenoncourt qui étoit auprès de lui pour l'éclairer, en donna avis au roi, qui ſe contenta de faire ſur cela un reproche vif & accompagné de raillerie au comte de Soiſſons frere du cardinal. Comme la choſe n'étoit pas tellement averée, qu'on en put convaincre le cardinal, il la nia ; mais il fut ſi touché & du reproche du roi, & de l'infidelité du cardinal de Lenoncourt, qu'il en fut inconſolable juſqu'à ſa mort, qui arriva fort peu de tems après.

Chartres fut contraint de ſe rendre :

le roi y entra le 19. Avril 1591. Le magiſtrat lui fit une longue harangue, dans laquelle il s'étendit beaucoup ſur la fidelité que les ſujets doivent à leur prince, & principalement ſur celle que les habitans de Chartres avoient toûjours euë pour le roi, ce qui parut très impertinent, & donna de l'indignation à ſa majeſté ; de ſorte que cet homme aïant dit qu'il reconnoiſſoit que la ville étoit aſſujettie au roi par le droit divin & par le droit humain, le roi s'impatienta, & dit en l'interrompant & pouſſant ſon cheval pour entrer, *ajoûtez auſſi par le droit canon.*

Le duc de Mayenne voïoit bien que le roi d'Eſpagne n'agiſſoit pas de bonne foi avec la ligue ; qu'il ne la ſecouroit que foiblement, & qu'il avoit de grandes prétentions ſur la couronne : c'eſt pourquoi il lui envoïa le preſident Jeannin, homme d'une grande probité, pour lui repréſenter le beſoin que l'on avoit d'un puiſſant ſecours, & la neceſſité qu'il y avoit que le roi catholique ne prétendît point retirer d'autre avantage de la protection qu'il donneroit à la ligue, que la gloire d'avoir défendu la religion.

Mais Philippe déclara ouvertement,

que l'Infante d'Eſpagne comme plus proche du dernier roi, aïant plus de droit que perſonne à la ſucceſſion du roïaume, il étoit réſolu de lui mettre la couronne ſur la tête, & d'emploïer ſes forces pour cela. Jeannin ſurpris de cette propoſition, eut beau proteſter qu'elle ne ſeroit jamais reçûë en France, Philippe perſiſta dans le deſſein de faire propoſer la choſe aux états, & aſſura que l'on n'auroit de lui aucun ſecours qu'à cette condition. Jeannin lui promit donc qu'on aſſembleroit les états, auſquels les ambaſſadeurs d'Eſpagne pourroient faire la propoſition; le roi promit en même tems d'envoïer un ſecours ſi puiſſant d'hommes & d'argent, que le roi de Navarre en ſeroit bien-tôt oprimé.

Le pape Gregoire XIV. d'accord avec l'Eſpagne publia une bulle, par laquelle il excommunioit les princes, cardinaux, prelats, officiers de la couronne, & géneralement tous ceux du clergé, de la nobleſſe & du tiers état, qui demeureroient ſous l'obéïſſance du roi.

Le clergé aſſemblé à Chartres ſous l'autorité du roi, déclara cette bulle nulle, injuſte & contraire au bien de

l'Egliſe, & réſolut que l'on députeroit au pape deux prelats, pour lui remontrer que les maux de la France avoient beſoin de remedes plus doux ; au reſte l'excommunication fulminée par le pape, ne produiſit aucun effet ſur les eſprits : elle ne détacha perſonne de l'obéïſſance du roi, & n'empêcha pas même que pluſieurs des rebelles ne revinſſent à leur devoir.

Le parlement de Paris transferé à Tours, ordonna que cette bulle ſeroit lacerée & brûlée par l'exécuteur de la haute juſtice ; déclara Gregoire XIV. ennemi de la paix, de l'Egliſe, du roi & du roïaume, & défendit de faire tenir de l'argent à Rome pour la proviſion des benefices ; le parlement qui ſe tenoit à Paris, fit lacerer & brûler cet arrêt du parlement de Tours, & déclara que ceux qui l'avoient donné, uſurpoient fauſſement le titre de parlement, & étoient hérétiques, ennemis de Dieu & de l'état.

Le 15. d'Août le duc de Guiſe s'évada du château de Tours où il étoit gardé : le roi prévit ſur le champ quelle ſeroit la ſuite de cette évaſion ; *ou le duc*, dit il, *rentrera bien-tôt dans l'obéïſſance, ou il mettra la diviſion dans*

la ligue; il eſt impoſſible que l'oncle & le neveu ſoient long-tems en bonne intelligence.

Le duc de Mayenne commença dès-lors à écouter plus volontiers les remontrances continuelles que lui faiſoient Villeroy ſecretaire d'état & le preſident Jeannin, pour le porter à la paix; ces deux hommes, quoi qu'engagez dans la ligue, avoient néanmoins de bonnes intentions pour le bien de l'état, & conſeilloient toûjours à ceux de leur parti, la paix & l'obéïſſance au roi. Soit donc que leurs remontrances euſſent été efficaces, ſoit que le duc de Mayenne voulût exciter les Eſpagnols à le ſecourir plus puiſſamment, en feignant de vouloir s'accommoder avec le roi, il ſe montra plus facile à entendre à la paix. Peut-être auſſi que le ſecours qui vint au roi contribua à cette facilité; car le vicomte de Turenne aïant fait connoître aux princes aſſemblez à Altembourg, que leur interêt ne pouvoit être ſeparé de celui du roi, avoit obtenu d'eux un ſecours de vingt-deux mille hommes, qui fut commandé par Chriſtien prince d'Anhalt, & qui arriva en France ſous la conduite de ce prince. Le roi pour récompenſer

un ſi bon ſervice, fit le vicomte de Turenne maréchal de France, & lui donna pour femme Charlotte de la Marck ducheſſe de Boüillon & princeſſe de Sedan. Il fut le premier de la religion prétenduë reformée que l'on vit élever aux dignitez & offices de la couronne.

Cependant le conſeil des ſeize de Paris étoit extrêmement indigné de ce que le duc de Mayenne ſembloit négliger la défenſe du parti, & de ce qu'il ne leur donnoit pas toute la part au gouvernement qu'ils prétendoient leur être dû. Ils lui envoïerent des députez à Bethel, qui lui parlerent avec beaucoup d'inſolence; il leur donna des paroles générales, deſquelles ils feignirent ſur l'heure d'être contens; mais à leur retour à Paris, ils firent éclater leur fureur contre le preſident Briſſon, Larcher conſeiller au parlement & Tardif conſeiller au châtelet, leſquels avoient plus de part que les autres à la confiance du duc, & qui étoient extrêmement unis avec Villeroy ſecretaire d'état & le preſident Jeannin, qui n'étoient pas eſtimez bon ligueurs; le conſeil des ſeize les fit mettre en priſon dans le châtelet, & ſur le champ les y fit pendre par le boureau; après

cette exécution leurs corps furent exposez dans la place de Gréve ; tout le peuple eut horreur de cette violence ; les Eſpagnols la loüerent, comme étant un grand témoignage d'un veritable zele pour la religion ; mais le duc de Mayenne leur proteſta qu'il en feroit une punition exemplaire. Il vint pour cela à Paris, & ſollicita le parlement de faire punir les auteurs de cette action ; mais comme il refuſa d'en prendre connoiſſance, le duc de ſon autorité fit prendre quatre du conſeil des ſeize, leſquels étoient les plus coupables, & les fit pendre dans le louvre même ; après cela il donna abſolution aux autres qui avoient participé à ce crime, & défendit qu'il ſe fît aucune aſſemblée ſans ſon autorité à peine de la vie, & de la démolition de la maiſon où elle ſe ſeroit tenuë.

Cette ordonnance & la punition des quatre coupables, anéantit abſolument l'autorité qu'avoient les ſeize dans Paris, & les ſerviteurs que le roi avoit dans cette ville, que l'on apelloit les *Politiques*, délivrez de la crainte de ce conſeil ſouverain, commencerent à agir avec plus de liberté pour ſes interêts. Les Eſpagnols reconnurent par

cette action, que le duc de Mayenne n'étoit pas dans leurs interêts, & jugerent dès-lors qu'il ne conſentiroit point à leur deſſein.

Cependant les armes du roi proſperoient de plus en plus : les provinces entieres ſe rangeoient ſous ſon obéïſſance ; la mort du pape Gregoire XIV. qui lui étoit extrêmement contraire, donna à tous les catholiques de nouvelles eſperances d'une heureuſe réunion de tous les ſujets ſous l'obéïſſance de leur ſouverain : il eut pour ſucceſſeur Innocent IX. qui ne vêcut que deux mois ; le cardinal Hypolite Aldobrandin fut placé ſur la chaire de ſaint Pierre le 30. Janvier 1592. & prit le nom de Clement VIII.

Le roi aſſiégeoit Roüen, & le duc de Mayenne aïant enfin promis aux Eſpagnols d'aſſembler les états, & de leur propoſer de reconnoître l'infante d'Eſpagne pour reine de France, obtint d'eux qu'ils vinſſent au ſecours de cette ville. Le duc de Parme marcha pour cela à la tête d'une armée, & le roi alla au-devant de lui avec la cavalerie & quelque infanterie pour le combattre : il y eut une rude eſcarmouche proche d'Aumale, dans laquelle le roi fut

bleſſé legerement dans le côté au défaut de la cuiraſſe d'un coup de mouſquet. Le duc de Parme ne voulut pas en venir à un combat reglé ; mais ne s'appliquant qu'à exécuter le deſſein pour lequel il étoit venu, il fit effectivement entrer du ſecours dans Roüen le 20. Mars 1592. ce qui fut cauſe de la levée du ſiége, après laquelle le duc de Parme ſe retira en Flandres : il prit chemin faiſant la ville d'Epernay, laquelle le roi reprit auſſi tôt, mais il y perdit le maréchal de Biron, qui fut tué d'un coup de canon. Il avoit rendu de grands ſervices au roi ; il étoit pere du maréchal de Biron, qui lui en rendit auſſi de très-conſiderables, mais qui dans la ſuite oublia ſon devoir, & ſe rendit aſſez criminel pour mériter de perdre la tête ſur un échafaut. Cette année finit par la convocation prétenduë des états, qui fut publiée par le duc de Mayenne. Il en indiqua l'aſſemblée pour le mois de Janvier de l'année 1593. par lettres patentes en forme d'édit.

En même tems le roi donna un édit, par lequel il déclara celui qui avoit convoqué cette aſſemblée, & ceux qui y aſſiſteroient, criminels de leze-ma-

jeſté au premier chef, & tout ce qui y ſeroit réſolu de nul effet. On ne laiſſa pas de la tenir à Paris, mais il s'y trouva peu de perſonnes conſiderables; elle prit néanmoins le titre d'états géneraux du roïaume.

Le legat du pape & le cardinal de Pellevé archevêque de Reims, hommes dévoüez aveuglement à la ligue, voulurent d'abord obliger tous les députez de faire ſerment de ne reconnoître jamais le roi de Navarre pour roi de France, parce qu'il étoit hérétique & relaps dans l'héréſie. Cette propoſition déplut à la plûpart. Villeroy s'y oppoſa ouvertement, & il fut enfin réſolu, que le ſerment ſeroit de vivre & mourir dans la religion catholique, & de ne reconnoître jamais un hérétique pour roi.

Peu de jours après le duc de Feria, ambaſſadeur extraordinaire du roi d'Eſpagne arriva à Paris, & aïant été introduit dans l'aſſemblée, il demanda de la part du roi catholique, que l'infante d'Eſpagne étant petite fille du roi Henry II. & ſeule legitime heritiere de la couronne, fût déclarée reine de France par les états; & il promit qu'un mois après cette déclaration, le roi

d'Eſpagne feroit entrer en France une armée capable d'opprimer le parti des hérétiques ; qu'il l'entretiendroit juſqu'à ce qu'il fut effectivement opprimé, & qu'outre cela il fourniroit à la ligue, pour l'exécution de ce deſſein, cent mille écus par mois.

Le cardinal de Pellevé trouva la propoſition juſte, & vouloit qu'on l'acceptât ſur le champ ; mais l'archevêque de Lyon la traita ouvertement de ridicule : il fut ſuivi en cela du plus grand nombre des députez ; on étoit d'avis de la rejetter ſur le champ ; néanmoins, afin de garder quelque moderation & quelque reſpect pour le roi catholique, on réſolut de penſer à la réponſe qu'on lui feroit, & l'on chargea enfin le duc de Mayenne de la faire comme il jugeroit à propos, conformément aux ſentimens de l'aſſemblée : il répondit, que les loix & les mœurs des François ne permettoient pas d'écouter la propoſition du roi d'Eſpagne, mais que s'il lui plaiſoit de jetter les yeux ſur un prince de la nation pour le faire élire roi & lui donner ſa fille en mariage, on le ſatisferoit. Alors le duc de Feria déclara, que le roi ſon maître ſacrifiant l'infante ſa fille au bien de la religion, la

marieroit au duc de Guiſe, *pourvû qu'on la déclarât reine de France en proprieté, & ſolidairement avec ce prince,* (ce ſont les termes de ſa déclaration.) On loüe le duc de Guiſe d'avoir eu tant de moderation en cette occaſion, qu'il ne laiſſa paroître aucune marque, qu'il ſe flatât d'une eſperance auſſi douce, ni aucun empreſſement pour une ſi grande fortune.

Le duc de Mayenne fut étrangement ſurpris de ce deſſein des Eſpagnols; il ne crut pas leur propoſition ſincere; il jugea que leur deſſein étoit uniquement de faire déclarer reine l'infante d'Eſpagne, & qu'après cela ils la marieroient infailliblement à un prince de la maiſon d'Autriche : il ne laiſſa pas d'en concevoir quelque jalouſie contre ſon neveu, & beaucoup d'indignation contre les Eſpagnols : il diſſimula néanmoins ſon reſſentiment : il répondit enfin, de concert avec le duc de Guiſe, qu'il avoit une très-grande obligation « au roi catholique, d'avoir choiſi un « prince de ſa maiſon pour lui donner « la princeſſe ſa fille; mais qu'il ne pou- « voit faire cette propoſition aux états, « qu'il ne vît dans le roïaume des forces « ſuffiſantes pour la ſoûtenir & la faire « accepter. «

Le parlement, c'eſt-à-dire l'aſſemblée qui prétendoit être le parlement de Paris, donna un arrêt, par lequel il défendoit qu'il ſe fit aucun traité pour transferer la couronne à aucune princeſſe, ni à quelque prince étranger que ce fût; déclarant tous traitez faits & à faire ſur cela nuls, & de nul effet & valeur, comme contraire à la loi ſalique, & aux autres loix fondamentales de l'état. Il ordonna que le preſident le Maître, accompagné d'un grand nombre de conſeillers, iroient ſignifier cet arrêt au duc de Mayenne, en preſence des princes & des officiers de la couronne, qui étoient alors à Paris. Cette action, que Villeroy apelle magnanime dans ſes memoires, déplut extrêmement aux Eſpagnols & au duc de Mayenne; mais quelque effort que fît celui-ci, pour obliger ceux qui avoient donné cet arrêt de le revoquer ou de le ſupprimer, il ne put l'obtenir, ni par promeſſes, ni par menaces.

Le roi preſſé par les ſollicitations continuelles de ſes bons ſerviteurs, déclara qu'il vouloit ſe faire inſtruire. Il aſſembla pour cela un grand nombre de prelats & de docteurs, & leur demanda de l'éclaircir & de le ſatisfaire

ſur un ſeul point, duquel dépendoient tous les autres : Faites-moi voir, leur « dit il, que votre ſocieté eſt la veritable Egliſe catholique & apoſtolique ; « quand je ſerai convaincu de ce point, « je croirai tout le reſte, parce que je « ſuis perſuadé que je dois ſoûmettre « mon eſprit à la foi, & croire tout ce « que la veritable Egliſe enſeigne. «

L'archevêque de Bourges & les évêques de Nantes, du Mans & d'Evreux ſe chargerent de réſoudre tous ſes doutes. Aïant donc été inſtruit par pluſieurs conferences qu'il eut avec eux, il fit abjuration de l'héréſie, & embraſſa la foi catholique à ſaint Denis entre les mains de l'archevêque de Bourges le 15 de Juillet 1593. en preſence de tous les ſeigneurs de ſa cour, & d'une grande multitude de peuple qui étoit accouru de Paris pour voir cette action, malgré les défenſes du cardinal de Plaiſance legat du pape, qui aſſuroit que tout ce qui s'y feroit ſeroit nul, & que la converſion du roi ſeroit toûjours réputée fauſſe par le ſaint Siege.

En même tems le roi envoïa à Rome le duc de Nevers & d'Angennes Rambouïllet évêque du Mans, pour informer le pape de ſa converſion, lui en

préſenter le procès verbal, & demander à ſa ſainteté qu'elle le regardât déſormais comme enfant de l'Egliſe.

Cette converſion produiſit un grand effet ſur les cœurs de tous les peuples, & principalement des Pariſiens, qui témoignerent ouvertement, que n'y aïant plus de raiſon de refuſer l'obéïſſance au roi, il étoit tems que le duc de Mayenne exécutât la promeſſe qu'il avoit faite ſi ſouvent, de reconnoître le roi s'il ſe faiſoit catholique. Enfin ils vouloient que la trêve que le roi avoit accordée à la ligue, fut changée en une paix perpetuelle.

Mais le duc de Mayenne, les partiſans d'Eſpagne, & tous les ennemis du bien public, diſoient qu'il ne falloit point regarder le roi comme catholique, que le pape ne l'eût déclaré tel, & qu'il ne lui eût accordé l'abſolution. Leur obſtination n'empêcha pas que les villes de Meaux, d'Orleans, de Bourges & de Lyon ne rentraſſent dans l'obéïſſance. Villeroy ne voïant plus de raiſon de n'y pas rentrer, déclara au duc de Mayenne, qu'il étoit réſolu de ſe rendre à ſon devoir, & ſe retira en même tems à Pontoiſe, dont d'Alincour ſon fils étoit gouverneur. Le pere

&

& le fils allerent aſſurer le roi de leur ſoûmiſſion, & lui remirent la ville.

L'année 1594. commença par le ſacre du roi. Cette cérémonie ſe fit à Chartres, parce que la ville de Reims n'étoit pas encore réduite à l'obéïſſance du roi; l'on aporta pour cela du monaſtere de Marmoutiers près de Tours, une Ampoule qui y eſt conſervée comme une choſe ſainte, la tradition étant que l'huile qui y eſt a été benîte par ſaint Martin, & pour cela elle eſt apellée *l'Ampoule de ſaint Martin.* Nicolas de Thou évêque de Chartres repréſenta l'archevêque de Reims, & fit la cérémonie; les autres pairs eccleſiaſtiques furent repréſentez par les évêques de Nantes, de Digne, de Maillezais, d'Orleans & d'Angers; cette action ſe fit le 27. Fevrier 1594. Elle changea tellement les eſprits des Pariſiens, que le duc de Mayenne commença à croire qu'il n'étoit plus en ſûreté dans Paris; c'eſt pourquoi il ſe retira à Soiſſons. Dès-lors le comte de Briſſac gouverneur de Paris, le preſident le Maître & le prevôt des Marchands penſerent aux moïens de remettre la ville entre les mains du roi. Les meſures aïant été priſes pour l'exécution

de ce deſſein, le roi partit de Senlis & ſe préſenta le 22. de Mars à une des portes de la ville, apellée la porte neuve ; le comte de Briſſac l'y reçut, & ſa majeſté y entra à la tête de ſes troupes ; quelques Allemans de la garniſon que les Eſpagnols y avoient miſe furent taillez en pieces, parce qu'ils avoient voulu faire réſiſtance ; cependant des gens répandus dans toutes les ruës crioient, grace & pardon de la part de ſa majeſté, & ſemoient par tout des billets qui aſſuroient que le roi vouloit que tous les troubles paſſez fuſſent oubliez ; alors le peuple ſe mit à crier de tous côtez, *vive le roi* ; & comme le cardinal de Plaiſance legat du pape & le cardinal de Pellevé, qui s'étoient toûjours montré ennemis du roi étoient en danger de leurs perſonnes, tant du côté du peuple que de celui des ſoldats, le roi leur donna pour leur ſûreté des archers de ſa garde ; l'aprédînée le duc de Feria, dom Diego d'Ibarra & Jean-Baptiſte Taxis ambaſſadeurs du roi d'Eſpagne, ſortirent de la ville à la tête des troupes Eſpagnoles & Vallonnes par la porte de ſaint Denis, où le roi étoit à une fenêtre pour les voir paſſer. Les principaux chefs de ces troupes

s'étant arrêtez devant lui pour lui faire la reverence, ſa majeſté leur dit avec ſon enjouëment ordinaire, *ſaluez le roi votre maître de ma part, mais n'y revenez plus.* Ils promirent au roi, en reconnoiſſance de la liberté qu'il leur donnoit de ſe retirer ſûrement, de ne porter jamais les armes en France contre lui; quelques ſeigneurs obſtinez dans leur revolte, ſe retirerent avec eux dans les Païs-Bas.

Le roi fit remercier Dieu des bons ſuccès qu'il lui donnoit par une proceſſion génerale, à laquelle il aſſiſta: le parlement ordonna qu'à perpetuité il s'en feroit une pareille le 22. Mars, en memoire de la réduction de la ville capitale du roïaume à l'obéïſſance du roi. Il fit en même tems publier un édit, par lequel il donnoit une abolition génerale de tout ce qui avoit été fait contre ſon ſervice & contre celui du feu roi dans la ville de Paris, & rétabliſſoit les choſes au même état qu'elles étoient auparavant.

Les Eſpagnols n'aïant plus d'eſperance de pouvoir rentrer dans le cœur du roïaume, attaquerent quelques places de peu de conſideration ſur les frontieres de Picardie & les emporte-

rent; mais le roi reprit Laon après un ſiége de trois mois, où il perdit Givry colonel de la cavallerie françoiſe.

Peronne, Amiens & Beauvais ſe rendirent en quinze jours; de ſorte que le roi fut maître de toute la Picardie, excepté trois places, Soiſſons qui étoit entre les mains du duc de Mayenne, la Fére qui étoit tenuë par les Eſpagnols, & Ham, dont le duc d'Aumale étoit en poſſeſſion.

Enfin le roi, après avoir beaucoup déliberé avec ſon conſeil, jugea qu'il étoit à propos de déclarer la guerre au roi d'Eſpagne qui la lui faiſoit, & qui travailloit à la ruine de la France, ſans toutes fois paroître ennemi de ce roïaume; cette déclaration étonna extrêmement l'Eſpagnol, ôta le prétexte ſpecieux de la religion dont il ſe couvroit, & fit voir à tous les François, qu'il ne s'agiſſoit plus que d'une guerre d'un état contre un autre, dans laquelle il ne leur étoit pas permis de ſuivre le parti de celui qui étoit déclaré ennemi. Le roi d'Eſpagne déclara par un manifeſte qu'il publia, que dans toutes les entrepriſes qu'il feroit à l'avenir ſur les païs & les villes du roïaume, il ne prétendoit point faire la guerre à la Fran-

ce, mais au prince de Bearn & à ſes adherans, comme ennemis de Dieu & de l'Egliſe.

Le 27. de Decembre le roi fut bleſſé dans ſa chambre d'un coup de couteau à la levre par Jean Chaſtel, jeune homme âgé de dix-neuf ans, fils d'un riche marchand de Paris, dont la maiſon étoit ſituée devant le Palais; ſon deſſein étoit de le fraper à la gorge, mais le roi s'étant baiſſé pour embraſſer Montigny, qui le ſaluoit & qui lui baiſoit le genoüil, le coup porta à ſa levre de deſſous & lui caſſa une dent.

Le parricide étant interrogé par le premier preſident & autres officiers du parlement, déclara qu'il s'étoit abandonné à des débauches & à des excès ſi énormes, qu'il avoit déſeſperé d'en obtenir le pardon de la miſericorde de Dieu. Que dans ce déſeſpoir il avoit ſouvent oüi dire aux peres Jeſuites, ſous qui il faiſoit ſes études, que tuer un prince hérétique, ou qui n'étoit pas reconnu catholique par le pape, & qui s'étoit tiranniquement emparé de l'état, ſeroit une action ſi agréable à Dieu, qu'elle effaceroit les crimes les plus énormes; que ces diſcours l'avoient porté à entreprendre ſur la vie du roi.

Le parlement le condamna à être tiré à quatre chevaux, ce qui fut exécuté ; ſon pere fut banni à perpetuité de la ville de Paris & du roïaume pour neuf ans ; ſa maiſon fut démolie, & ſur les ruines fut érigée une piramide avec une inſcription, qui contenoit l'arrêt du parlement donné contre ce parricide & contre les Jeſuites, à qui il étoit ordonné de ſortir du roïaume dans quinze jours, ſous peine d'être traitez comme criminels de leze majeſté.

Parmi les papiers dont on ſe ſaiſit au college de Clermont, l'on en trouva écrits de la main du pere Guignard, dans leſquels il loüoit le parricide commis en la perſonne du roi Henry III. & ſoûtenoit qu'il ſeroit juſte d'en commettre un pareil en la perſonne du roi regnant ; ſur cela la cour le condamna à être pendu, ce qui fut exécuté en la place de Gréve ; & parce que le pere Jean Gueret profeſſeur de Philoſophie, ſous qui Chaſtel avoit étudié, avoit enſeigné & dicté à ſes écoliers, qu'il étoit permis de tuer les rois tyrans & hérétiques, ou fauteurs d'hérétiques, ce qui fut verifié par ſes écrits, il fut banni du roïaume à perpetuité.

Les Jeſuites furent effectivement chaſſez de la plus grande partie du roïaume; mais quelques parlemens, comme ceux de Thoulouſe & de Bordeaux n'aïant point d'égard à l'arrêt de celui de Paris, les maintinrent dans leur reſſort.

Au commencement de l'année 1595. le roi entra dans la Franche-Comté & en conquit la plus grande partie. La conquête du reſte étoit infaillible, ſi les Suiſſes n'euſſent conjuré ſa majeſté de laiſſer en paix un païs, duquel ils étoient trop voiſins, pour ne reſſentir pas les incommoditez de la guerre qu'on y faiſoit; le roi déferant à la priere de ſes alliez, retira ſes armées de cette province. Ce fut en cette guerre que le duc de Guiſe, qui s'étoit retiré du parti de la ligue & s'étoit rangé à l'obéïſſance du roi, donna des marques illuſtres d'une valeur extraordinaire.

Cependant la guerre ſe faiſoit fortement contre le duc de Savoye; Leſdiguieres gouverneur du Dauphiné commandoit les troupes du roi; il eut l'avantage d'enlever la plus grande partie des places de ce païs, & de porter même la guerre en Piémont.

Quoique le duc de Nevers ambaſſadeur du roi envoïé au pape, pour demander à ſa ſainteté l'abſolution du roi, eût été renvoïé ſans avoir pû l'obtenir, & ſans avoir été reçu en qualité d'ambaſſadeur, le roi néanmoins ſollicitoit toûjours le pape pour ſa reconciliation avec lui ; il ſe ſervoit pour cela *d'Arnault d'Oſſat* homme d'un excellent eſprit, tel qu'il paroît par les lettres que nous avons de lui.

Le pape lui fit connoître, que malgré les oppoſitions des Eſpagnols, il étoit bien intentionné pour le roi, & qu'il étoit réſolu de l'abſoudre, dès qu'il feroit connoître que ſa converſion étoit veritable. D'Oſſat ſçut ſi bien menager l'eſprit de ſa ſainteté, qu'il obtint d'elle qu'elle recevroit l'ambaſſadeur que le roi avoit deſſein de lui envoïer, pour donner toutes ſortes de ſatisfaction au ſaint Siege.

Jacques Davy du Perron évêque d'Evreux fut choiſi pour cette ambaſſade. Quand les Eſpagnols, à qui on avoit tenu cette négociation cachée, ſçurent la venuë de cette ambaſſadeur, ils en furent tellement troublez & en témoignerent tant d'indignation, que le pape jugea à propos de lui envoïer, ſur la

frontiere de l'état eccleſiaſtique, une forte eſcorte de cavallerie pour la ſûreté de ſa perſonne.

On ne peut aſſez loüer la ſincerité & la pieté avec laquelle le pape agit en cette affaire ; il déſiroit fortement d'abſoudre le roi, & mépriſoit abſolument les menaces que le roi d'Eſpagne lui faiſoit faire pour l'en détourner ; mais il craignoit que la converſion du roi ne fût pas ſincere, & qu'il ne demandât cette abſolution que comme un moïen neceſſaire pour ſe mettre en poſſeſſion du roïaume, & abolir enſuite la religion catholique. Il fit faire des prieres publiques, pour demander à Dieu qu'il l'éclairât ſur ce qu'il devoit faire ; il jeûna lui même & pria beaucoup ; il alla deux fois de ſon palais à l'égliſe de ſainte Marie pieds nuds, ſans autre ſuite que d'un petit nombre de ſerviteurs ; il y dit la meſſe, & demeura chaque fois long-tems proſterné devant l'autel : enfin le ſeize de Septembre il donna publiquement cette abſolution ſur un theâtre, dreſſé pour cela devant l'égliſe de ſaint Pierre, où les ambaſſadeurs de France étant à genoux & tête nuë devant le pape, la reçûrent au nom du roi.

Au commencement du mois d'Octobre ſuivant les habitans de Cambray ne pouvant plus ſuporter les vexations du maréchal de Balagny, qui poſſedoit cette ville en qualité de prince & duc de Cambray ſous la protection du roi, ouvrirent leurs portes au comte de Fuentes, qui ſe rendit maître de la ville, aſſiégea la citadelle, & contraignit Balagny de la rendre faute de vivres; ainſi Cambray tomba au pouvoir des Eſpagnols, qui l'ont gardée juſqu'à ce qu'elle fut repriſe ſur eux, dans la derniere guerre que nous avons euë avec l'Eſpagne.

Le roi n'aïant pû arriver aſſez tôt pour ſecourir Cambray, aſſiégea la Fére & la prit le 2. de May 1596. après un ſiége de ſept mois, pendant lequel le duc de Mayenne & le duc de Nemours ſon frere rentrerent enfin dans l'obéïſſance qu'ils devoient à ſa majeſté.

Les Eſpagnols jugeant que le ſiége de la Fére occuperoit long-tems le roi, profiterent de cette occaſion; le cardinal d'Autriche aſſiégea Calais & le prit le 17. Avril 1596.

Le 11. de Mars de l'année ſuivante Hernando Telles Porto-Carrero capi-

taine Eſpagnol gouverneur de Dourlens, ſurprit Amiens ; il étoit entré en cette ville déguiſé en capucin, & aïant reconnu de quelle maniere les bourgeois faiſoient garde aux portes, il avoit jugé qu'il n'étoit pas difficile de les ſurprendre. Il fit donc habiller des ſoldats & des officiers en païſans & en païſannes, portant des fruits, entr'autres des noix, comme pour aller vendre au marché. Ceux qui étoient entrez les premiers s'arrêterent aſſez proche de la porte, juſqu'à ce qu'un ſac de noix aïant été répandu, comme par mégarde, ſous la porte, tous ceux qui étoient au corps de garde ſe mirent à les ramaſſer ; alors tous ces païſans déguiſez ſe ſaiſirent des armes de la porte, & donnerent moïen à une groſſe troupe de cavallerie & d'infanterie qui les ſuivoient, d'entrer dans la ville & de s'en emparer.

Le roi aprenant la perte de cette place, dit ſur le champ, il faut partir inceſſamment pour la reprendre ; il partit effectivement, & fit publier par tout, *qu'il tiendroit pour des lâches tous les gentilshommes qui ne le ſuivroient pas dans cette occaſion* ; il n'y a jamais eu tant de nobleſſe Françoiſe enſemble,

que cette parole du roi en attira devant Amiens.

Le cardinal d'Autriche ſe préſenta pour ſecourir les aſſiégez avec une armée de vingt mille hommes ; mais comme il vit qu'il étoit également impoſſible de jetter du ſecours dans la place & de forcer le camp du roi, il ſe retira. Les Eſpagnols extrêmement affoiblis par la perte de leurs meilleures troupes, qui avoient été défaites dans les ſorties & aux attaques, & principalement par la mort de *Porto-Carrero* leur gouverneur, qui avoit été tué d'un coup de canon, ils rendirent la ville le 25. Septembre, blâmant le cardinal d'Autriche de n'avoir rien entrepris avec une ſi belle armée, & diſant, *qu'il étoit venu en capitaine, & qu'il s'en étoit retourné en prêtre.*

La Bretagne n'étoit pas encore ſoûmiſe à l'obéïſſance du roi ; Philippe Emanuel de Lorraine duc de Mercœur, & de Ponthievre gouverneur de cette province, prétendoit s'y maintenir avec le ſecours des Eſpagnols dans une eſpece de ſouveraineté. Le roi réſolu de le réduire à l'obéïſſance, fit marcher ſes troupes de ce côté-là, & ſe rendit lui-même à Angers pour entrer inceſſam-

ment dans la Bretagne. Quand le duc vit toutes les forces de la France prêtes à fondre ſur lui, il eut recours à la ſoûmiſſion, & proteſta qu'il étoit prêt d'accepter les conditions que le roi lui avoit ſi ſouvent propoſées, & qu'il avoit toûjours rejettées. Le roi voulut bien le traiter encore avec la même bonté, au gouvernement près, lequel il ne voulut point lui laiſſer ; tout l'accord conſiſta dans le contrat du mariage qui fut fait à Angers, entre Céſar duc de Vendôme, fils naturel & legitimé du roi, & Françoiſe de Lorraine fille unique de ce duc, qui par ce contrat donna cinquante mille livres de rente à ſa fille, & ſe démit volontairement du gouvernement de Bretagne en faveur du duc de Vendôme, à qui le roi donna par ce même contrat, outre ce gouvernement & le duché de Vendôme, la ſomme de cinq cens mille livres ; la ducheſſe ſa mere lui donna auſſi le duché de Beaufort ; ainſi la Bretagne fut réduite à l'obéïſſance du roi.

Alors le pape voïant que le roi maître abſolu dans tout ſon roïaume, alloit emploïer toutes ſes forces à la guerre contre l'Eſpagne, & que cette guerre étoit le plus grand malheur qui pût ar-

river à la Chrétienneté, fit de grandes inſtances auprès des deux rois pour les porter à la paix; enfin il eut le bonheur & la ſatisfaction d'y réuſſir. Le roi & le roi d'Eſpagne envoïerent leurs ambaſſadeurs à Vervins pour terminer tous leurs differends; le cardinal de Florence en qualité de legat s'y rendit de la part du pape, pour faire l'office de médiateur entre les deux couronnes; Pomponne de Bellievre & Nicolas Brulart étoient pour le roi, Jean Richardot, Jean-Baptiſte Taxis & Verreiken pour l'Archiduc, aïant pouvoir du roi d'Eſpagne; ils conclurent la paix entre les deux couronnes le deux May 1598. Le duc de Savoye y fut compris; & l'on demeura d'accord que le pape ſeroit le ſeul juge de la reſtitution du marquiſat de Saluces, que ce duc avoit uſurpé ſur la France; que ſa ſainteté termineroit ce differend dans un an, & que cependant il y auroit paix entre le roi & le duc. Le roi pour récompenſer les grands ſervices qu'il avoit reçu du maréchal de Biron, érigea en duché & pairie la baronnie de ce nom.

En ce même tems l'aſſemblée générale du clergé de France fit quelques

remontrances au roi, touchant l'indignité de ceux qui étoient pourvûs de la plus grande partie des benefices, & ſupplia ſa majeſté d'aporter les remedes neceſſaires à ce déſordre, auſſi bien qu'à quantité d'autres dont ils ſe plaignoient. Le roi reçut bien leurs remontrances, & les exhorta pareillement à faire leur devoir, leur promettant ſa protection & toute ſorte de faveur; & comme il parloit familierement & populairement, il leur dit ces paroles: *Mes prédeceſſeurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'aparat, & moi, avec ma jaquette griſe, je vous donnerai des effets: Je ſuis gris au dehors, mais tout d'or au dedans.* Cette même année Philippe II. roi d'Eſpagne mourut le 13. Septembre âgé de ſoixante & onze ans.

Les premiers ſoins du roi depuis la paix aïant été de regler le dedans du roïaume, on vit auſſi-tôt le bon ordre établi dans l'adminiſtration des affaires, & principalement dans les finances, dont il donna la ſur intendance au marquis de Rhoſny, auſſi bien que la charge de grand maître de l'Artillerie. Jamais aucun miniſtre n'a eu plus parfaitement la confiance de ſon prince

que celui-ci; & jamais perſonne ne s'en eſt rendu plus digne par ſa fidelité, ſon activité, ſon aplication continuelle aux affaires, & ſon déſintereſſement dans toutes les choſes où il s'agiſſoit du ſervice du roi; il ne conſidera jamais que l'interêt de ſa majeſté, & la conſideration d'aucune perſonne de qualité, ni des princes, ni même de la reine ne le purent porter à la moindre complaiſance, lorſqu'il crut qu'il y alloit de l'interêt ou de la gloire du roi; ce qui lui fit des ennemis, & fut cauſe qu'après la mort du roi la reine lui ôta le maniement des affaires.

Au mois de Janvier 1599. le roi maria Catherine de Bourbon ſa ſœur au duc de Bar, fils du duc de Lorraine, le pape aïant accordé diſpenſe pour la diverſité des religions; car cette princeſſe étoit engagée dans les erreurs de Calvin, & extrêmement zelée pour ſa religion. Avant ſon départ pour la Lorraine elle ſollicita fortement le roi d'uſer de ſon autorité abſoluë, pour faire publier au parlement l'édit qu'il avoit donné à Nantes en faveur de ceux de la religion prétenduë reformée. Cet édit en géneral leur accordoit l'exercice libre de leur religion par tout le-

roïaume ; il rétabliſſoit auſſi celui de la catholique dans tous les lieux où les religionnaires l'avoient aboli ; il regloit ceux où ils pouvoient avoir des temples, la maniere dont ils feroient leurs ſynodes ou aſſemblées, & pourvoïoit aux moïens de terminer les differends qu'ils pouvoient avoir avec les catholiques ſur le fait de la religion.

Outre cela par le vingt-ſeptiéme article, le roi déclare ceux qui feront profeſſion de la religion prétenduë reformée, capables de tenir & exercer tous les états, dignitez, offices & charges publiques.

Par le vingt-huit, il ordonne l'établiſſement d'une nouvelle chambre dans le parlement de Paris, compoſée d'un preſident & de ſeize conſeillers, laquelle ſera apellée *la chambre de l'édit*, & jugera des cauſes & procès de ceux de la religion prétenduë reformée : que dans quelques autres parlemens qui ſont ſpecifiez, ſeront établies en chacun une chambre, compoſée de deux preſidens, l'un catholique & l'autre de la religion prétenduë reformée, & de douze conſeillers, dont ſix ſeront catholiques, & ſix de la religion prétenduë reformée, pour juger & terminer

les affaires, dans leſquelles ceux de cette religion ſeront défendeurs, & ces chambres ſont apellées par cet édit, *chambres mi-parties.*

Au mois de May de cette année le duc de Joyeuſe reprit l'habit & la vie de capucin, qu'il avoit quittez, pour prendre les armes contre le roi, & combattre pour la ligue à la tête des troupes revoltées de Languedoc. Les ſeigneurs de cette province l'aïant tiré du monaſtere, & contraint de prendre le commandement de l'armée, après en avoir obtenu pour lui la diſpenſe du pape; il maintint ſon parti tant qu'il put dans le Languedoc, dont il obtint le gouvernement. L'an 1596. il fit ſon accommodement avec le roi, qui lui donna le bâton de maréchal de France; enfin preſſé par les ſollicitations continuelles de ſa mere & par ſa propre conſcience, piqué auſſi de quelques paroles de railleries du roi, il rentra chez les capucins à Paris, & acheva ſa vie dans cet état, ſous le nom de pere Ange, vivant dans une pieté, qui lui attira l'eſtime de tout le monde.

Philippe Hurault de Chiverny chancelier de France étant mort, le roi donna les ſceaux & la charge vacante

à Pomponne de Bellievre. Lorſque Villeroy ſecretaire d'état lui porta cette nouvelle de la part du roi, il la reçut ſans émotion ; l'on ne remarqua rien en lui, en public, ni en particulier qui témoignât que cette élevation eût alteré ſa tranquillité ordinaire ; il fit paroître dans l'exercice de cette charge un amour parfait pour la juſtice, & une probité incorruptible ; il rétablit l'ancien ordre que la corruption des tems avoit interrompu, de ne rien ſceller qu'en preſence des maîtres des requêtes qui ſont de quartier.

Les défenſes expreſſes que le roi faiſoit continuellement de ſe battre en duel, n'empêcherent point qu'en ce même tems il n'y en eût un célebre entre dom Philippin, frere bâtard du duc de Savoye, & Crequy gouverneur de Peronne, gendre du duc de Leſdiguieres. Ils s'étoient déja battus une fois pendant la guerre, dans laquelle Crequy étoit lieutenant géneral de l'armée du roi en Dauphiné ſous le duc de Leſdiguieres ; Philippin avoit été bleſſé & déſarmé ; le bruit courut qu'il avoit demandé la vie avec peu de courage. Le duc de Savoye lui commanda de rétablir ſa réputation par un ſecond com-

bat : il apella donc Crequy, qui ſe rendit ſur les confins de Savoye & de Dauphiné, où ils ſe battirent ; Philippin y reçut deux coups d'épée dans le corps, dont il mourut ſur la place entre les mains du chirurgien de Crequy qui le penſoit.

La ducheſſe de Beaufort étant morte dans le tems que le roi l'aimoit le plus, & qu'elle avoit de plus grandes eſperances de devenir reine de France, la reine Marguerite témoigna enfin qu'elle conſentiroit que le roi pourſuivît à Rome la diſſolution de ſon mariage avec elle, ce qu'elle n'avoit jamais voulu faire durant la vie de la ducheſſe. Le roi envoïa pour cela le preſident de Sillery, qui préſenta au pape les requêtes du roi & de la reine : elles repréſentoient à ſa ſainteté que leur mariage avoit été forcé, & qu'ils n'y avoient conſenti ni l'un ni l'autre ; outre que le dégré de parenté qui étoit entre eux, ne leur permettoit pas de contracter enſemble ; & elles ſupplioient ſa ſainteté de déclarer ce mariage nul.

Le pape commit par ſes bulles le cardinal de Joyeuſe, l'archevêque d'Arles & l'évêque de Modene pour examiner la verité de ces raiſons, & après

l'avoir reconnuë, déclarer le mariage nul, & remettre les parties en leur premiere liberté.

Le roi fut bien ſervi dans cette affaire, non-ſeulement par le preſident de Sillery, mais encore par Arnaud d'Oſſat, en qui le pape avoit pris beaucoup de créance pour les affaires de France; auſſi eut-il quelque-tems après pour récompenſe, le chapeau de cardinal.

Rien ne manquoit à l'exécution du traité de Vervins, que le jugement de la conteſtation pour le marquiſat de Saluces, dont le pape étoit arbitre. Il jugeoit à propos que le marquiſat fût mis en ſequeſtre pendant le tems qui ſeroit neceſſaire pour examiner le droit du roi & celui du duc de Savoye. Le roi conſentit qu'il fut mis entre les mains du pape même, & qu'un neveu de ſa ſainteté y fut établi pour gouverneur: le duc de Savoye témoigna qu'il ſe défioit de la ſincerité du juge & de quelque colluſion avec le roi, ce qui offença le pape, & le porta à ſe démettre de l'arbitrage. Ce prince en eut de la joïe, & croïant qu'il termineroit lui-même heureuſement ce differend, en conferant avec le roi, il réſolut de venir à Paris. Le roi répondit à la pro-

poſition qu'on lui en fit de la part du duc, *qu'il ſeroit le bien venu, pourvû qu'il rendît le marquiſat ; mais que s'il étoit réſolu de ne pas le rendre, il ne lui conſeilloit pas de paſſer les monts.*

Le duc de Savoye ne laiſſa pas de venir à Paris: il propoſa au roi de grands deſſeins contre l'Eſpagne, & lui fit des proteſtations d'être toûjours attaché aux interêts de ſa majeſté. Le roi lui répondit, *qu'avant que de parler d'aucune choſe, il falloit terminer l'affaire du marquiſat, & qu'elle ne pouvoit l'être que par une entiere reſtitution.* Ce duc parut à la cour avec une magnificence roïale & une liberalité dont il ſe promettoit de tirer de l'avantage ; il n'étoit auprès du roi, ni avec trop de familiarité, ni avec trop de ſoûmiſſion : il paroiſſoit un grand prince auprès d'un grand roi ; il careſſoit les grands de la cour, & ne dédaignoit pas les moindres ; quand on lui parloit de rendre le marquiſat de Saluces, il diſoit dans le louvre avec la même liberté qu'il auroit pû faire dans Turin, *que le mot de reſtitution étoit barbare pour les princes.*

Il trouva le roi ferme, & réſolu de ne parler d'aucune affaire, que celle du marquiſat de Saluces ne fût termi-

née. Il nomma donc quelques-uns de ſes miniſtres pour en conferer avec le connétable de Montmorency, le chancelier de Bellievre & quelques-autres, que le roi avoit choiſis pour cela. Après de longues conferences, le chancelier dit enfin, qu'il falloit remettre le marquiſat de Saluces, ou remettre au roi en échange la Breſſe, Pigneroles & quelques-autres places dans les vallées voiſines pour le paſſage de France en Piémont; & il ajoûta ces paroles, qui étonnerent le duc quand on les lui rapporta, *il faut paſſer par-là ou par l'épée.*

On convint des articles du traité, tant pour la reſtitution que pour l'échange; le duc promit d'accepter & d'exécuter l'un ou l'autre dans trois mois, & le ſigna. Après cela il partit de Paris au mois de Fevrier, ſe répentant d'y être venu, & n'en raportant autre ſatisfaction, que d'avoir extrêmement plû aux dames par ſa complaiſance & ſa liberalité, & d'avoir débauché le duc de Biron de la fidelité qu'il devoit au roi. Il mania avec tant d'adreſſe cet eſprit ambitieux; il lui repréſenta ſi vivement l'injuſtice que le roi lui faiſoit, de ne le pas récom-

penſer ſelon ſes mérites ; & lui fit des promeſſes ſi magnifiques, qu'il lui fit entrer dans l'eſprit des deſſeins pernicieux, qui auroient cauſé la ruine de la France & la perte du roi, s'ils euſſent réuſſi, mais ils tournerent au malheur de celui qui les avoit conçus.

Le 4. de May commença à Fontainebleau une célebre conference entre Jacques Davy du Perron évêque d'Evreux, & Philippes du Pleſſis Mornay gouverneur de Saumur. Ce gentilhomme avoit compoſé un livre plein d'érudition, dans lequel il prétendoit prouver que l'égliſe Catholique étoit abuſée, dans la créance qu'elle avoit touchant la Meſſe ou la célébration de l'Euchariſtie. Ce livre étant eſtimé & loüé de la plus grande partie des courtiſans, l'évêque d'Evreux ſoûtint qu'il y avoit cinq cens fauſſetez, c'eſt-à-dire, cinq cens paſſages des Peres de l'Egliſe citez fauſſement ; il offrit de le verifier ; du Pleſſis l'en défia ; il accepta le défi, & la conference fut réſoluë par la permiſſion & l'autorité du roi, qui nomma pour commiſſaires en cette conference, les preſidens de Thou, Pithou avocat au parlement, Martin lecteur & medecin de ſa majeſté, de Freſne Canaye preſident

preſident de la chambre mi-partie de Languedoc, & Caſaubon profeſſeur des lettres Grecques. La conference ſe tint en preſence du roi, du chancelier & des principaux ſeigneurs de la cour ; l'on y examina ſeulement dix-neuf paſſages, ſur leſquels le roi avoit fait avertir du Pleſſis de ſe préparer. Dans l'examen qu'on en fit, tous les commiſſaires, quoi qu'en partie huguenots, convinrent de la fauſſeté que l'évêque d'Evreux y reprenoit ; le vaincu fut éloigné de la cour & renvoïé à ſon gouvernement : le victorieux fut quelque tems après récompenſé du chapeau de cardinal. Clement VIII. le lui avoit déja offert, à condition qu'il demeureroit toûjours à Rome, mais il s'étoit excuſé de le recevoir ſans l'aveu du roi, & à des conditions qui puſſent le détacher du ſervice de ſa majeſté. Le pape admiroit la force de ſon eſprit ; il lui dit un jour, après lui avoir vû ſoûtenir une opinion qui ſouffroit de la difficulté : *Je prie Dieu qu'il vous inſpire toûjours de bonnes opinions ; car vous êtes bien capable d'en faire valoir de mauvaiſes.*

Le roi voïant que le duc de Savoye étoit réſolu de ne point exécuter le

traité de Paris, ſe rendit à Lyon dans le deſſein de ſe faire juſtice lui-même, ſi la crainte de ſa venuë ne ramenoit le duc à la raiſon ; enfin toutes ſes remontrances étant inutiles, il lui déclara la guerre le onziéme d'Août, & publia qu'il la déclaroit au duc de Savoye ſeulement & pour le recouvrement du marquiſat de Saluces, ſans préjudice du traité de Vervins qu'il vouloit obſerver de bonne foi.

En même tems il fit entrer le maréchal de Biron dans la Breſſe, & Crequy dans la Savoye. L'un & l'autre firent en peu de tems de grands progrès, & le roi aïant aſſiégé lui-même Chambery, le prit dans le tems qu'il faiſoit aſſiéger Montmelian par Leſdiguieres. Il ſe rendit enſuite à Lyon pour y recevoir Marie de Medicis, fille de François grand duc de Toſcane, qu'il avoit demandé en mariage par ſes ambaſſadeurs de Sillery & d'Alincourt.

Cette princeſſe y arriva au mois de Decembre, & quoique ce mariage eut déja été célébré ſolemnellement à Florence, le roi & la reine reçurent encore la bénediction nuptiale du cardinal Aldobrandin neveu & legat du pape, qui étoit alors à Lyon, pour moïenner

la paix entre le roi & le duc de Savoye : elle y fut concluë & publiée le 17. Janvier 1601. L'impuiſſance du duc qui étoit dépoüillé de toute la Savoye & de la Breſſe, excepté la citadelle de Bourg, qui avoit déja capitulé, le contraignit, malgré lui, d'accepter la paix. Les articles en furent, qu'il cedoit au roi les païs & ſeigneuries de Breſſe, deBugey & de Valromey,& le Bailliage de Gex, le roi cedoit au duc le marquiſat de Saluces, & lui rendoit tout ce qu'il avoit pris ſur lui.

A la joïe qu'aporta la paix, ſucceda celle de l'heureux accouchement de la reine, qui donna la naiſſance à un fils le 27. Septembre ; quatre ou cinq jours après la reine d'Eſpagne accoucha d'une fille, dès-lors ce jeune prince & cette petite princeſſe furent deſtinez l'un pour l'autre, par la voix & par les vœux des peuples ; ils furent en effet mariez enſemble dans la ſuite.

Le bonheur de la maiſon roïale rempliſſant la cour de joïe, on ne penſa qu'à des divertiſſemens, pendant leſquels le roi faiſoit ſolliciter les cantons Suiſſes de renouveller les anciennes alliances qu'ils avoient euës avec la France ; il emploïoit à cette négocia-

tion Sillery, qui y réuſſit au contentement de ſa majeſté. Quand toutes choſes furent concluës, le roi envoïa en Suiſſe le duc de Biron colonel des troupes de cette nation qui ſervoient en France, pour ſigner le traité; après cela les Cantons & leurs alliez envoïerent au roi quarante-deux ambaſſadeurs pour jurer l'alliance & aſſiſter au ſerment de ſa majeſté. La cérémonie ſe fit le 20. du mois d'Octobre à Paris dans l'égliſe de Notre-Dame, après laquelle les ambaſſadeurs paſſerent dans la ſalle de l'évêché, où ils dînerent avec tous les princes du ſang, le connétable & les plus grands ſeigneurs de la cour; ſur la fin du repas le roi entra dans la ſalle, accompagné des cardinaux de Joyeuſe & de Gondy évêque de Paris, & s'étant mis au bout de la table ſans s'aſſeoir, & ſans permettre que perſonne ſe levât, but à la ſanté des Suiſſes ſes bons comperes, & commanda aux cardinaux d'en faire autant, ce qui charma tellement les Suiſſes, qu'ils proteſterent, qu'ils préfereroient toûjours l'alliance du roi à celle de tous les princes du monde.

Cependant le duc de Biron étoit dans ſon gouvernement de Bourgogne, où

il continuoit ſes pratiques avec le duc de Savoye & avec le comte de Fuentes gouverneur du Milanois, par l'entremiſe de Lafin gentilhomme d'un eſprit hardi, ſubtil, & propre à conduire une méchante affaire; c'étoit lui qui faiſoit les voïages, & qui portoit les paroles & les lettres des uns aux autres. Le projet de la conſpiration étoit, de remettre le duc de Savoye en poſſeſſion des païs qu'il avoit cedez au roi; de donner entrée aux Eſpagnols dans la France par la Bourgogne, laquelle, ſelon l'accord fait entr'eux, demeureroit en propre au duc de Biron, à qui le duc de Savoye donneroit ſa fille en mariage, avec cinq cens mille écus de dot.

Il y avoit déja quelques tems que le roi avoit eu avis que Biron lui étoit infidele, & qu'il avoit des intelligences avec ſes ennemis: ce fut pour cette raiſon, que Biron lui aïant demandé le gouvernement de la citadelle de Bourg, quand il l'auroit priſe, pour en diſpoſer comme il lui plairoit, le roi le refuſa; peu de tems après ſa majeſté lui fit des reproches ſi vifs de ſon ingratitude envers elle, qu'il lui avoüa qu'il avoit écouté quelques propoſi-

tions des ennemis, & qu'il n'avoit pas fait tout ce qu'il auroit pû faire pour le ſervice du roi ; qu'il avoit été porté à cela, parce qu'il avoit cru que ſa majeſté n'avoit plus pour lui la même affection qu'elle avoit euë par le paſſé ; qu'il en demandoit pardon, & qu'il lui promettoit pour l'avenir une fidelité inviolable. Le roi lui avoit pardonné, & lui avoit donné parole d'oublier ſa faute pour toûjours, pourvû qu'il n'y retombât plus ; mais lui même ne tint pas parole au roi ; car au lieu de diſcontinuer ſes pratiques, il forma une conſpiration contre l'état, & même le deſſein de ſe défaire de la perſonne du roi, quand il en trouveroit un moïen & une occaſion favorables. Le roi qui ſe défioit toûjours de lui, le fit éclairer de ſi près, qu'il découvrit qu'il avoit de nouvelles intelligences, & qu'il formoit de nouveaux deſſeins contre ſon ſervice.

Lafin preſſé par ſa conſcience, & jugeant ſa perte certaine ſi le roi ne lui faiſoit grace, réſolut de mériter le pardon, en découvrant tout à ſa majeſté, qui ſçavoit en géneral qu'on tramoit quelque choſe contre ſon ſervice, mais qui ne pouvoit apprendre de

perſonne ce que c'étoit préciſément : Il lui avoüa donc toute la conſpiration, tous les voïages qui avoient été faits pour cela, toutes les paroles qui avoient été portées, & toutes les réſolutions qui avoient été priſes : il lui en fit voir la verité, en lui mettant entre les mains les lettres du duc de Biron, & pluſieurs papiers écrits de ſa main.

En même tems Lafin écrivit à Biron, qu'on l'avoit beaucoup queſtionné ſur une infinité de choſes, mais qu'il n'avoit rien dit qui pût lui porter préjudice, ſoit qu'il voulût lui ôter tout ſoupçon, & lui inſpirer la confiance de venir à Paris, comme le roi le ſouhaitoit ; ſoit qu'il voulût cacher ſa trahiſon, & conſerver toûjours l'amitié du duc en cas que le roi lui pardonnât encore, comme il y avoit aparence qu'il le feroit, l'aimant trop pour ſe réſoudre à le perdre. En effet le deſſein du roi étoit de lui pardonner, mais il vouloit qu'il lui confeſsât ſon crime, & qu'il lui fît un aveu ſincere de toutes choſes : Il lui manda donc de ſe rendre à la cour ; Biron s'en excuſa ſur diverſes raiſons qui n'avoient point de fondement ; il lui envoïa le preſident Jeannin pour lui perſuader de venir, mais

ce fut inutilement ; enfin le roi proteſta & déclara publiquement, qu'il l'iroit querir lui-même s'il ne venoit au plûtôt. Alors le duc de Biron ſe mit en chemin ; à quelques journées de Fontainebleau il reçut des lettres de ſes amis, qui l'avertiſſoient de ſe donner de garde de venir à la cour ; qu'il devoit ſe retirer en lieu de ſûreté, afin de plaider ſa cauſe de loin ; mais comme il ne croïoit pas que Lafin l'eût trahi, il continua ſon chemin avec une confiance téméraire, diſant inceſſamment, qu'il étrangleroit tous ceux qui faiſoient de mauvais contes de lui & il arriva à Fontainebleau le 13. de Juin. Dès que le roi le vit il lui dit, *qu'il avoit déſiré avec paſſion de le voir, pour être éclairci de pluſieurs deſſeins que ſes ennemis formoient contre lui.* Le duc de Biron qui ne penſoit pas que le roi fût informé de toutes choſes, répondit, *qu'il n'étoit pas venu pour ſe juſtifier, mais pour demander juſtice contre ſes ennemis, qui le décrioient par des calomnies.* Il joüa le ſoir avec la reine ; pendant le jeu on l'avertit ſecretement qu'il étoit perdu. Après le jeu le roi le tira à part dans ſon cabinet & lui dit, qu'il déſiroit d'aprendre de ſa bouche, ce qu'il ſça-

voit certainement d'ailleurs ; qu'il lui déclarât donc ce qu'il avoit fait avec le duc de Savoye & avec le comte de Fuentes, & qu'il lui pardonneroit tout; il répondit avec fierté, que c'étoit trop presser un homme de bien, & qu'il n'avoit jamais rien fait qui eut besoin de pardon : *Plût à Dieu, dit le roi ! vous ne me le voulez donc pas dire? Adieu, retirez-vous.*

Au sortir de la chambre du roi il fut arrêté par Vitry capitaine des gardes ; en même-tems le comte d'Auvergne soupçonné d'être de la conjuration, fut aussi arrêté ; & deux jours après les prisonniers furent conduits à Paris, & enfermez dans la Bastille. Le roi ordonna à Achilles de Harlay premier president, à Nicolas Pottier second president, & à quelques conseillers du parlement d'instruire le procès du duc de Biron, ce qui aïant été fait, sa majesté commanda au parlement de juger le coupable : comme il étoit pair de France, tous les pairs furent sommez d'assister au jugement, mais aucun d'eux ne voulut s'y trouver.

Le dernier jour du mois de Juillet le chancelier de Bellievre présida au parlement, & aïant pris les opinions,

il prononça l'arrêt, par lequel le duc de Biron étoit condamné d'avoir la tête tranchée ſur un échafaut dans la place de Gréve ; il fut cependant exécuté dans la Baſtille, le roi aïant changé le lieu pour épargner au coupable la confuſion de paroître en cet état à la vûë de tout le monde : il fit paroître peu de cœur en cette occaſion.

Le comte d'Auvergne demeura encore deux mois à la Baſtille, après leſquels le roi le mit en liberté, quoiqu'il ne fût pas innocent : ſa majeſté accorda cette grace aux prieres de la marquiſe de Verneüil, ſœur uterine du comte, laquelle avoit pris la place de la ducheſſe de Beaufort.

En 1603. le roi fit un voïage dans la Champagne avec la reine : il y viſita les frontieres pour mettre ordre à quelques troubles, & fit ſon entrée dans la ville de Metz ; là les peres Jeſuites ſe jetterent à ſes pieds, & lui demanderent leur rétabliſſement dans les lieux d'où ils avoient été chaſſez par l'arrêt du parlement ; ils l'auroient obtenu dès-lors, ſi le roi n'avoit voulu qu'ils en euſſent obligation au pape, qui l'aïant ſouvent ſollicité, le devoit encore faire demander par ſon nonce.

Cette même année mourut Elizabeth reine d'Angleterre ; Jacques VI. roi d'Ecoſſe lui ſucceda, & prit, par le conſentement unanime des parlemens d'Angleterre & d'Ecoſſe, le titre de roi de la grande Bretagne. Le roi lui envoïa en ambaſſade le marquis de Rhoſny, pour le feliciter ſur ſon avenement à la couronne d'Angleterre, pour lier avec lui une étroite alliance, & l'engager, comme il fit, dans une ligue que le roi avoit projettée de faire entre tous les princes de l'Europe, pour retenir chaque monarchie en particulier dans ſes propres limites, & contraindre la maiſon d'Autriche, de reſtituer & de ſe dépoüiller de ce qui n'étoit pas de ſon patrimoine, comme du roïaume de Naples & du duché de Milan, où l'on établiroit des ſouverains particuliers.

Au commencement de l'année 1604. les Jeſuites furent rétablis en vertu d'un édit du roi dans les lieux d'où ils avoient été chaſſez neuf ans auparavant par arrêt du parlement, le reſſort du parlement de Paris en fut excepté, dans lequel le roi leur permit ſeulement de rentrer dans leur college de Lyon, & d'en établir un nouveau dans

ſa maiſon de la Fleche qu'il leur donna. Entre les conditions auſquelles ſa majeſté leur accorda ce rétabliſſement, & qui ſont portées par ſon édit, eſt celle-ci : *que ceux de cette ſocieté auront ordinairement auprès du roi, l'un d'entr'eux qui ſera François, ſuffiſamment autoriſé parmi eux pour lui ſervir de prédicateur; & répondre des actions de leur compagnie dans les occaſions qui s'en préſenteront.*

Le pere Coton fut nommé pour remplir cette place ; c'étoit un homme eſtimé très-éloquent, & qui aïant toûjours ſuivi le roi & ſouvent prêché devant lui depuis le voïage de Metz, s'étoit rendu très-agréable à ſa majeſté. Le parlement lui fit des remontrances contre ce rétabliſſement, & refuſa longtems d'en verifier l'édit, mais il le fut enfin le 2. Janvier 1604.

Le roi ſoupçonnoit le comte d'Auvergne d'avoir conſervé ſes intelligences avec les étrangers, & formé des entrepriſes contraires à ſon ſervice ; lorſqu'il crut en avoir des preuves, il lui manda de ſe rendre à la cour & de ſe fier à ſa clemence ; le deſſein du roi étoit de l'éloigner de France pour quelques tems ſous un prétexte honorable,

& de l'envoïer pour cet effet à la guerre de Hongrie. Le comte répondit, qu'il ne ſe rendroit point auprès du « roi qu'on ne lui eut aporté ſon abo- « lition en bonne forme ; il ſe croïoit « en ſûreté dans l'Auvergne, & il eſperoit s'y maintenir par les amis qu'il y avoit, mais il ſe trompoit, car il n'en trouva point contre le ſervice du roi.

D'Eurie lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc de Vendôme, & Noreſtang colonel d'un regiment d'infanterie l'enleverent auprès de Clermont & le conduiſirent à la Baſtille ; le parlement lui fit ſon procès, & au comte d'Entragues en même tems.

Le crime commun de ces trois perſonnes étoit, d'avoir pris des meſures pour faire valoir le droit prétendu du marquis de Verneüil fils naturel du roi, & de la marquiſe ſa mere au préjudice du dauphin ; d'avoir eu pour cela des intelligences avec les étrangers, & d'avoir formé avec eux des deſſeins, qui ne pouvoient être exécutez qu'au préjudice de l'état & par une revolte manifeſte.

Le fondement de ces prétentions étoit, que le roi dans la force de la paſſion qu'il avoit pour la marquiſe,

lui avoit fait une promeſſe de mariage: il l'avoit montrée en confidence au marquis de Rhoſny, qui l'aïant entre ſes mains la déchira ſur le champ, & remontra au roi, avec une liberté qui venoit de ſon zele, & un diſcours qu'on pouvoit apeller une forte reprimende, combien cette action étoit indigne de ſa majeſté, & combien cette promeſſe pouvoit avoir de dangereuſes ſuites. Le roi en colere lui repartit qu'il en feroit une autre; il la fit en effet & la donna à la marquiſe, qui aïant eu enſuite un fils du roi, prétendit qu'il étoit legitime, & que le mariage que ſa majeſté avoit contracté avec la princeſſe de Florence étoit nul, n'aïant pû être fait au préjudice de cette promeſſe. François de Balſac comte d'Entragues gouverneur d'Orleans pere de la marquiſe, & le comte d'Auvergne ſon frere uterin entrant dans ſes interêts, conſpirerent enſemble pour apuïer ces vaines prétentions.

Le parlement aïant examiné leurs deſſeins & leurs pratiques, condamna à la mort le comte d'Entragues & celui d'Auvergne, & ordonna que la marquiſe ſeroit renfermée dans l'abbaïe de Beaumont lez-Tours, juſqu'à ce qu'il

eût été informé plus amplement contre-elle : l'arrêt fut donné le premier Fevrier 1604. Le roi en fit ſurſeoir l'exécution, & par ſes lettres patentes du 15. d'Avril ſuivant, il commua la peine du comte d'Auvergne & celle d'Entragues en une priſon perpetuelle ; il permit à la marquiſe de Verneüil de demeurer dans ſa maiſon ; il accorda enſuite la même grace au comte d'Entragues : au mois de Septembre ſuivant il abolit par d'autres lettres la memoire du crime, dont la marquiſe avoit été chargée, & l'en déclara déchargée pour jamais.

Les Jeſuites reſſentirent auſſi environ ce tems-là les effets de la bonté du roi, qui accorda, aux prieres du pere Coton, la démolition de la pyramide qui avoit été érigée, pour être à la poſterité un monument éternel d'infamie, pour celui qui avoit attenté à la perſonne du roi, & pour ceux qui avoient contribué en quelque façon à une action ſi déteſtable.

Il y avoit quelques années que le roi ſe défioit de la fidelité du maréchal de Boüillon : on donna avis à ſa majeſté de pluſieurs endroits, qu'il avoit de grandes intelligences dans le roïaume

avec pluſieurs mécontens, & au dehors avec des princes, qui n'étoient pas en bonne intelligence avec le roi, & que la ville de Sedan devoit ſervir de retraite & de fortereſſe à un parti qui ſe formoit.

Le roi lui manda de ſe rendre à la cour : au lieu d'obéïr il ſe retira en Allemagne, où il paſſa un tems très-conſiderable. Enfin le roi réſolut de s'aſſurer de Sedan ; il y alla avec des troupes aſſez fortes pour l'aſſiéger, s'il y trouvoit de la réſiſtance ; le maréchal vint au devant de lui, & l'aſſura qu'il trouveroit toutes choſes diſpoſées à le recevoir. Le roi fut ſatisfait des ſoûmiſſions qu'il lui rendit ; mais il continua ſa marche, entra dans Sedan, où il fut reçu avec tous les honneurs qui lui étoient dûs : il mit garniſon dans la ville, & y laiſſa Netancourt pour gouverneur. En même-tems il donna au maréchal des lettres d'abolition pour le paſſé ; il lui laiſſa la proprieté & la ſouveraineté de la ville ; il s'en reſerva ſeulement les portes & les fortifications.

Le chancelier de Bellievre mourut au mois de Septembre de l'année 1607. Sa charge fut donnée à Nicolas Bru-

lart de Sillery, qui étoit alors garde des ſceaux ; les années ſuivantes ſe paſſerent dans les divertiſſemens, qui accompagnent une profonde paix. Le roi s'appliqua à faire fleurir les arts dans ſon roïaume, & établir une bonne police dans toutes les provinces juſqu'à l'an 1609. que la mort du duc de Cleves mit la diſſention entre ceux qui prétendoient à ſa ſucceſſion ; les principaux étoient le marquis de Brandebourg, le duc de Neufbourg, & Leopold d'Autriche évêque de Straſbourg. Comme il y avoit aparence que la maiſon d'Autriche s'interreſſoit à cette querelle, & qu'il y avoit lieu de craindre qu'elle n'en prît occaſion d'opprimer ceux qu'elle jugeroit à propos, les princes & les villes firent une ligue pour maintenir la paix dans l'Allemagne, & ſolliciterent le roi de les favoriſer dans ce deſſein ; il le promit, & afin d'être en état d'exécuter cette promeſſe, & de reprimer ceux qui s'obſtineroient à troubler la paix, il fit de grands préparatifs de guerre. Le reſte de l'an 1609. & une partie de l'année ſuivante ſe paſſerent à cela.

La guerre étoit déja fortement allumée en Allemagne ; l'armée du roi,

l'une des plus puiſſantes qui eut jamais été en France, eut ſon rendez-vous aux environs de Châlons en Champagne. Le roi voulant laiſſer la reine regente du roïaume en ſon abſence, l'avoit fait couronner à ſaint Denis le 13. de May ; il lui faïſoit préparer une entrée ſolemnelle à Paris pour le dimanche 16. du même mois; & il ſe préparoit à partir après cela pour entrer en Allemagne, lorſqu'il fut tué le vendredy 14. May dans la ruë de la Ferronnerie, comme il alloit voir les préparatifs qu'il avoit ordonnez pour l'entrée de la reine. Ce parricide fut commis par François Ravaillac Praticien, qui par une fureur, dont on a dérobé la cauſe à la connoiſſance du public, avoit formé depuis long-tems le deſſein de l'exécuter. Ce miſerable épioit depuis pluſieurs jours une occaſion favorable pour cela, & il ſuivoit inceſſamment le roi : enfin un embaras aïant arrêté le caroſſe du roi dans cette ruë, qui étoit alors fort étroite, & ſes gardes ne l'aïant pas ſuivi, Ravaillac s'aprocha, & aïant pris le tems que le roi regardoit d'un autre côté, il lui donna trois coups de couteau, dont l'un lui perça la veine-cave ; ainſi fut tué ce grand

roi au milieu de ſes plus fideles ſerviteurs.

Il y avoit avec lui dans ſon caroſſe les ducs d'Eſpernon & de Montbazon, les maréchaux de Laverdin & de Roquelaure, les marquis de la Force & de Mirebeau, & Liancourt ſon premier écuyer ; quand il fut frapé il avoit le bras droit ſur l'épaule du duc de Montbazon, & le gauche au tour du col du duc d'Eſpernon qui étoit avec lui dans le fonds de derriere. Ce qui eſt étrange, & qui donna depuis lieu à des diſcours déſavantageux au duc d'Eſpernon, ce fut par ſon côté que Ravaillac s'avança dans le caroſſe & qu'il fit ſon coup, après lequel il demeura comme ſtupide, tenant toujours le coûteau ſanglant à la main.

Auſſi-tôt l'un des gentilshommes ordinaires voulut le percer d'un coup d'épée, mais le duc d'Eſpernon l'en empêcha, & cria qu'il y alloit de ſa vie s'il le touchoit.

LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LE lendemain de la mort du roi le parlement étant assemblé aux Augustins, Loüis XIII. fils & successeur du roi Henry IV. s'y rendit avec la reine sa mere, & déclara par la bouche de son chancelier cette princesse regente du roïaume, pour avoir l'administration des affaires pendant sa minorité. Le roi Henry IV. l'avoit laissée mere de six enfans, trois fils & trois filles.

Après cela on travailla au procès de Ravaillac; ce miserable fut condamné à être tenaillé sur un échafaut à la place de Gréve, à avoir la main droite brûlée, & à être ensuite tiré à quatre chevaux; & le 17. Octobre suivant le roi fut sacré à Rheims.

Le duc de Sully jugeant qu'il ne pouvoit conserver le crédit qu'il avoit eu sous le feu roi, remit à la reine la charge de sur-intendant des finances & le gouvernement de la Bastille; il retint pour son fils la charge de grand maître de l'artillerie & se retira dans

ſon gouvernement de Poitou, ſans avoir voulu recevoir de récompenſe des charges qu'il venoit de quitter.

Le preſident Jeannin eut le maniment des finances ſous le titre de contrôleur géneral ; celui de ſur-intendant lui aïant paru plus propre à lui attirer de l'envie, qu'à lui donner de l'autorité.

Au mois d'Octobre de l'an 1611. mourut le duc d'Orleans ſecond fils de France ; le titre fut donné à Monſieur Gaſton de France, qui reſtoit frere unique du roi. Sur la fin de cette année les Jeſuites aïant obtenu des lettres patentes du roi pour ouvrir leur college de Clermont, l'Univerſité s'y oppoſa ; le procès fut jugé par le parlement, qui leur défendit de faire l'ouverture de ce college. En même-tems on fit voir le jour à un livre compoſé par le cardinal Bellarmin contre la puiſſance des rois, que ce cardinal ſoûtenoit être aſſujettie à la puiſſance ſpirituelle du pape. Ce livre avoit été fait ſous le regne d'Henry IV. mais la puiſſance de ce prince étoit ſi redoutable, même à Rome, que l'on n'avoit oſé l'y faire paroître. Soit que la mort de ce prince eût délivré les auteurs de

toute crainte, ſoit que les ennemis des Jeſuites vouluſſent faire voir, en produiſant ce livre fait par un Jeſuite, quelle étoit leur doctrine, il fut débité en France. Loüis Servin avocat géneral du roi au parlement de Paris, homme extrêmement zelé pour la défenſe des droits & de la majeſté de ſon prince, en fit ſaiſir les exemplaires & en fit ſa plainte au parlement, qui ordonna qu'il ſeroit brûlé, mais le nonce empêcha l'exécution de cet arrêt.

La regence de la reine ne fut pas long-tems paiſible; on ſe plaignit bientôt du gouvernement, de la diſſipation des finances, de l'avancement de gens indignes aux principaux emplois, & de pluſieurs autres déſordres. Ceux de la religion prétenduë reformée s'aſſemblerent à la Rochelle ſans la permiſſion du roi, & firent des demandes très-inſolentes. Le prince de Condé, les ducs de Longueville, de Mayenne & de Nevers ſe retirerent de la cour, témoignant ouvertement qu'ils déſaprouvoient le gouvernement préſent; la reine donna des gardes dans le louvre au duc de Vendôme, ſoupçonné d'être d'intelligence avec eux, mais il ſe ſauva peu de tems après & alla en Breta-

gne, où il s'empara de force de plusieurs places, malgré la réſiſtance du duc de Montbazon lieutenant géneral du roi dans cette province.

Le prince de Condé arma de ſon côté, & les ſeigneurs mécontens aïant auſſi levé des troupes ſe joignirent à lui; de ſorte que la guerre alloit s'allumer dans toutes les provinces du roïaume, ſi le duc de Guiſe n'eût porté la reine par ſes conſeils à faire toutes les démarches neceſſaires pour pacifier les choſes. Elle envoïa le duc de Ventadour vers le prince de Condé lui propoſer des conditions de paix, qu'il rejetta; elle y renvoïa ſi ſouvent en propoſer d'autres plus avantageuſes, qu'enfin on conclut un accord à ſainte Menehoult le 15. de May 1614. par lequel il fût arrêté que les états géneraux ſeroient inceſſamment convoquez, pour reformer les déſordres de l'état.

La reine croïant que la préſence du roi affermiroit les villes & les peuples dans le devoir, lui fit faire un voïage en Poitou & en Bretagne, pendant lequel l'aſſemblée des états fut convoquée à Paris. Au retour de ce voïage le roi aïant déja treize ans accomplis, alla au parlement accompagné de la

reine ſa mere, de Monſieur ſon frere, des princes du ſang & des grands du roïaume, & ſe déclara majeur. Après cela l'aſſemblée génerale des états ſe tint à Paris dans le convent des Auguſtins.

Le clergé y demanda que le Concile de Trente fût reçu en France, ce que les deux autres ordres rejetterent, parce qu'il bleſſe l'autorité des rois en pluſieurs choſes ; outre que la réſolution que ce Concile avoit fait paroître, d'établir l'égalité du rang entre nos rois & ceux d'Eſpagne, avoit obligé nos ambaſſadeurs à faire leurs proteſtations contre ce qui y ſeroit ordonné.

La nobleſſe demanda la ſuppreſſion de la venalité des offices ; la cour rejetta cette propoſition.

Le tiers état demanda que l'on fît un acte ſolemnel, par lequel il fût déclaré que les rois dans leur temporel & dans la police de leurs états, n'étoient ſujets à aucune puiſſance, & qu'il fût ordonné à tous les ſujets de la couronne, de quelque condition qu'ils fuſſent, & dans quelque ſocieté qu'ils ſe trouvaſſent, de tenir & de ſuivre cette maxime, & de la reconnoître pour veritable. Le clergé loin d'appuïer

puïer une demande ſi juſte l'éluda, en ſoûtenant que cet article étant un point de religion & de foi, il n'apartenoit qu'à l'Egliſe d'en connoître ; le cardinal du Perron parla même ſur cette matiere d'une maniere très-éloignée de la doctrine qui a toûjours été tenuë en France.

Le parlement délibera ſur l'article propoſé par le tiers état, & par un arrêt du 2. de Janvier 1615. le déclara bon & neceſſaire à la police du roïaume. Le clergé ſe plaignit au roi de cette action du parlement, & à l'inſtance de cet ordre, le roi lui défendit de paſſer outre, & voulut que cet article fût mis en ſurſéance ; ainſi les états ſe ſéparerent ſans avoir rien fait, qui fût d'aucune utilité pour le roïaume. Peu de tems après leur ſéparation, le duc d'Epernon aïant fait forcer la priſon de l'abbaïe ſaint Germain, & en aïant fait tirer un ſoldat, le bailly de ſaint Germain en fit ſa plainte au parlement. Le duc d'Epernon ſe rendit en même-tems au palais, croïant que ſa préſence intimideroit les juges, & les empêcheroit de prendre connoiſſance de cette affaire ; quelques-uns de ſa ſuite traite-

rent avec insolence quelques conseillers.

Le parlement outragé en leurs personnes, fit informer de cette action : le duc d'Epernon allarmé de cette procedure eut recours au roi, lequel ordonna au parlement de surseoir cette poursuite pendant deux jours : le parlement obéït, mais en même-tems il arrêta de cesser de rendre justice aux particuliers, jusqu'à ce que l'outrage fait à leur corps eut été reparé. Le roi trouva ce procedé mauvais ; néanmoins il obligea le duc d'Epernon d'aller au parlement, & de lui faire satisfaction pour ce qui s'étoit passé.

Le gouvernement, la puissance, & l'orgueil de *Conchino Conchiny* maréchal d'Ancre étoit devenu odieux à tout le monde : c'étoit un gentilhomme Florentin, qui étoit venu en France avec la reine, & qui la servoit d'abord en qualité de gentilhomme ordinaire. La reine avoit auprès d'elle une fille de sa nourrice nommée *Eleonore Galligaï*, qu'elle aimoit passionnement ; Conchiny jugeant que le moïen le plus certain d'avancer sa fortune, étoit d'épouser cette fille, la demanda en mariage, &

l'obtint. Il fut auſſi-tôt comblé des bienfaits de la reine : il entra dans le miniſtere : il fut fait maréchal de France ſous le nom de maréchal d'Ancre, parce qu'il avoit acheté la terre d'Ancre, qui avoit été érigée en marquiſat en ſa faveur. Il étoit devenu ſi puiſſant, qu'il diſpoſoit de tout dans le roïaume. Comme il n'épargnoit aucune voïe de s'enrichir, il acquit des biens immenſes, & il uſa de ſon crédit avec tant d'orgueil, qu'il ſe rendit odieux à tout le monde, & au roi même, qui diſſimula long-tems ſes ſentimens, par le reſpect qu'il avoit pour la reine ſa mere.

Le prince de Condé, le comte de Soiſſons, les ducs de Longueville, de Boüillon & de Mayenne, le comte de Saint Paul, & beaucoup d'autres aïant témoigné ouvertement leur indignation par leurs paroles & par des manifeſtes, de ce que l'aſſemblée des états n'avoit pû remedier aux maux que ce maréchal cauſoit dans le roïaume, s'aſſemblerent à *Coucy* pour déliberer ſur leurs interêts communs.

Le roi ordonna par des lettres patentes à tous les gouverneurs des provinces, de refuſer à tous ceux qui com-

poſoient cette aſſemblée l'entrée des lieux où ils commandoient, & le 20. de Septembre ſa majeſté étant déja en chemin pour aller ſur les frontieres du roïaume recevoir l'infante d'Eſpagne qu'il avoit épouſée, & y mener madame ſa ſœur mariée au prince d'Eſpagne, il fit une déclaration, portant que le prince de Condé & tous ceux qui l'aſſiſteroient étoient criminels de lezemajeſté. Cette déclaration n'empêcha pas que le prince, & ceux qui étoient liguez avec lui, ne levaſſent des troupes & ne commençaſſent à faire des actes manifeſtes de revolte, s'emparant des revenus du roi & de ſes villes en pluſieurs provinces. Ceux de la religion prétenduë réformée armerent auſſi en pluſieurs endroits, & reconnurent le duc de Rohan pour leur chef.

Cependant le roi étant arrivé à Bordeaux y attendit l'arrivée de la reine ſon épouſe, & chargea le duc de Guiſe de conduire madame ſur la frontiere d'Eſpagne & d'y recevoir l'infante. L'échange de ces deux princeſſes ſe fit entre ſaint Jean de Luz & Fontarabie, au milieu de la riviere de Bidaſſoa, où l'on avoit dreſſé ſur quatre batteaux

deux ſalles de charpente, ſur leſquelles ſe fit cette cérémonie vers la fin du mois de Novembre de l'an 1615. Sur la fin de cette année mourut la reine Marguerite de Valois, premiere femme d'Henry IV.

Les troubles & les actes d'hoſtilité aïant continué dans pluſieurs provinces juſqu'au milieu de l'an 1616. les choſes furent pacifiées en aparence par l'édit de paix que le roi donna le 6. de May, après une conference tenuë à Loudun entre ſes miniſtres, & les princes & ſeigneurs mécontens; mais comme ceux-ci n'accepterent la paix que pour avoir plus de tems pour ſe préparer à la guerre, ils commencerent bien tôt à reprendre leurs premieres pratiques. La reine jugeant qu'elle devoit prévenir le mal, & qu'elle pourroit même l'étouffer en s'aſſurant de la perſonne du prince de Condé, le fit arrêter dans le louvre même par *Themines* capitaine de ſes gardes, qui fut fait maréchal de France pour récompenſe de cette action. Peu de tems après le prince fut transferé du louvre à la baſtille. Le peuple regardant le maréchal d'Ancre comme auteur de la priſon de ce prince, pilla ſa maiſon,

& la ruina de fond en comble.

Le 25. de Novembre les ſceaux qui avoient été ôtez au chancelier de Sillery, & qui avoient été donnez à du Vair premier preſident du parlement de Provence, furent encore ôtez à celui-ci : Mangot ſecretaire d'état fut fait garde des ſceaux, & ſa charge fut donnée à Jean Armand du Pleſſis de Richelieu évêque de Luçon.

Cependant Luynes confident & favori du roi, travailloit à la ruine du maréchal d'Ancre : ce gentilhomme entretenoit le roi tous les ſoirs au chevet de ſon lit avant qu'il s'endormit. La chambre du roi étoit toûjours pleine des eſpions du maréchal, qui l'avertiſſoient de ces entretiens ſecrets, mais il n'en prenoit aucun ſoupçon, parce qu'il ne croïoit pas que Luynes fut capable de parler d'autre choſe que de la chaſſe, à quoi il étoit fort habile ; le roi n'aïant commencé à l'aimer, que parce qu'il le trouva plus propre que tout autre à le ſuivre & à le ſervir dans ce divertiſſement. Cependant ces entretiens ſecrets n'avoient point d'autre ſujet que la perte du maréchal ; il s'étoit rendu inſuportable au roi même par ſon orgueil, & par l'autorité qu'il

prétendoit avoir ſur la perſonne & ſur les actions de ſa majeſté. Luynes trouvant l'eſprit du roi dans cette diſpoſition, augmenta ſon averſion, en imputant au maréchal les revoltes fréquentes des princes & des grands du roïaume, ce qui étoit très-veritable : il lui fit même apréhender qu'il n'eut des deſſeins pernicieux contre l'état ; enfin il le fit réſoudre à ſe défaire de cet homme dangereux, à qui il étoit impoſſible d'ôter l'autorité, ſans lui ôter la vie.

L'ordre en fut donné par Luynes de la part du roi à Vitry capitaine des gardes, & il fut exécuté le 24. Avril 1617. Le maréchal entrant au louvre, accompagné à ſon ordinaire d'une grande foule de gentilshommes, Vitry l'aborda, en lui diſant, *qu'il l'arrêtoit de la part du roi* ; Conchiny fit un pas en arriere comme pour mettre l'épée à la main, mais il fut à ce moment bleſſé de trois coups de piſtolet qui l'abattirent mort ſur le pont ; en même-tems la maréchale ſa femme fut arrêtée, & ſon procès lui aïant été fait, elle fut condamnée à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté dans la place de Gréve. Le corps de Conchiny aïant

été enterré ſecretement à ſaint Germain l'Auxerrois, fut déterré par le peuple, qui le traîna par les ruës, le mit en pieces, puis les brûla.

Le duc de Sully raporte dans ſes memoires, que le maréchal d'Ancre lui avoit ſouvent dit, qu'il déſiroit d'abandonner le gouvernement & ſe retirer hors du roïaume, avec le bon plaiſir du roi & de la reine, pour mettre ſa vie & ſes biens en ſûreté, mais que ſa femme n'y vouloit pas conſentir; qu'il avoit un préſentiment de ſon malheur, & qu'il ne croïoit pas pouvoir éviter de périr miſerablement, s'il demeuroit en France. D'autres perſonnes aſſurent lui avoir ſouvent entendu dire, qu'il vouloit tenir bon & voir juſqu'où iroit ſa fortune; ces deux choſes peuvent être arrivées en des tems differens.

Le duc de Mayenne, fils de celui qui avoit été chef de la ligue, eut nouvelles de la mort du maréchal à Soiſſons le même jour qu'elle arriva. Cette ville étoit alors aſſiégée par le comte d'Auvergne, à qui le roi avoit donné le commandement de ſon armée, après l'avoir tiré de priſon; & le duc de Mayenne, ligué avec les mécon-

tens, la défendoit. Dès qu'il fut informé de la mort du maréchal d'Ancre, il envoïa les clefs de la ville au roi par le comte de la Suze, proteſtant que ce n'étoit pas contre ſa majeſté, mais contre le maréchal qu'il avoit pris les armes : les autres princes & ſeigneurs aïant fait la même proteſtation, entres-autres les ducs de Vendôme, de Longueville & de Nevers, ils ſe rendirent à la Cour.

On ne ſçait point ſi l'ordre du roi à l'égard du maréchal d'Ancre fut ſeulement de l'arrêter, & de ne le tuer qu'en cas qu'il fît réſiſtance, ou ſi ſa majeſté avoit commandé de le tuer abſolument ; quoiqu'il en ſoit, ce fut pour cette action que l'on commença à donner au roi le titre de Juſte. Vitry pour récompenſe, fut honoré de la dignité de maréchal de France, vacante par la mort de Conchiny. Alors le roi déclara à la reine ſa mere qu'il vouloit gouverner ſeul le roïaume ſans que perſonne s'en mélât, & qu'il avoit ordonné que toutes choſes fuſſent prêtes pour le voïage qu'elle alloit faire à Blois ; on ne ſçait point s'il lui avoit marqué qu'il déſiroit qu'elle fît ce

voïage, ou ſi elle-même en avoit pris la réſolution.

Au commencement de l'année 1618. le duc d'Epernon qui étoit extrêmement attaché aux interêts de la reine-mere, ſe rendit ſecretement à Blois auprès d'elle, & la conduiſit à Angouleſme. L'eſprit de cette princeſſe irrité des injures qu'elle prétendoit avoir reçûës, fut ménagé de telle ſorte par le cardinal de la Rochefoucault, l'évêque de Luçon & le pere de Berulle, qui furent depuis cardinaux, qu'elle ſe reconcilia avec le roi, & qu'elle reçût enfin les châteaux d'Angers & de Chinon que le roi lui offroit, au lieu du gouvernement de Normandie, qu'elle remit entre les mains du roi. Cet accord ſe fit au mois de Juin de l'an 1619. Le roi pour aſſurer au duc d'Epernon l'abolition qu'il déſiroit, pour avoir fait ſortir la reine de Blois & l'avoir conduite à Angouleſme, donna ſes lettres patentes, par leſquelles il déclaroit, qu'il ne vouloit pas que rien de ce qui avoit été fait pour cela fut imputé à crime à qui que ce fût; enſuite de quoi la reine alla dans ſon nouveau gouvernement d'Angers, où elle fut

reçûë avec beaucoup de magnificence & de grandes démonſtrations d'affection de la part de la nobleſſe & du peuple de la province. Au mois d'Octobre ſuivant le prince de Condé fut tiré par le roi du bois de Vincennes, où il avoit été transferé de la Baſtille, & mis en liberté.

La faveur de Luynes croiſſant de jour en jour, la terre de Maillé qu'il avoit achetée auprès de Tours, fut érigée par le roi en duché & pairie ſous le nom de duché de Luynes. L'autorité de ce nouveau favori ne parut pas plus ſuportable aux princes & aux grands, que celle du maréchal d'Ancre ; du moins elle leur ſervit de prétexte pour rentrer dans de nouveaux troubles, & s'unir aux interêts de la reine-mere, qui n'oublioit rien de ce qui pouvoit les engager dans ſon parti.

La reine ne ſe voïant plus en état de réſiſter, demanda la paix qui lui fut accordée, & à tous ceux qui avoient pris les armes pour elle. Le roi donna là-deſſus ſes lettres patentes, par leſquelles il déclara qu'il reconnoiſſoit la reine ſa mere innocente de tout ce qui avoit été fait & entrepris dans cette derniere guerre, & qu'il en déchar-

geoit tous ceux qui y avoient eu part.

Après cela le roi entreprit le voïage de Bearn, pour ranger à l'obéïſſance ceux de cette principauté, qui réſiſtoient à ſes ordres depuis long-tems. Il vouloit que ſon édit pour le rétabliſſement de la religion catholique dans leur païs, & pour la reſtitution des biens des eccleſiaſtiques fut verifié au conſeil de Pau, & que l'on travaillât inceſſamment à leur rendre leurs biens. Le roi érigea alors en parlement le conſeil ſouverain de Pau, & unit à la couronne de France la Navarre & le Bearn. Il revint enſuite à Paris, & laiſſa à Pau Aubry conſeiller d'état, pour tenir la main à l'exécution des choſes qu'il avoit ordonnées.

Ceux de la religion prétenduë reformée allarmez de ce que le roi venoit d'établir dans le Bearn, ou plûtôt en prenant prétexte de ſe ſoulever, s'aſſemblerent à la Rochelle le 25. de Decembre malgré les défenſes du roi. Cette aſſemblée s'érigeant en eſpece de compagnie ſouveraine, donna des commiſſions pour lever des gens de guerre, & fit pluſieurs ordonnances qu'elle ſcella d'un ſceau, dans lequel étoit gravée une femme repréſentant la

religion appuïée ſur une croix, tenant un livre, qu'ils diſoient être celui des Evangiles, foulant aux pieds un ſquelette, par lequel ils prétendoient repréſenter l'Egliſe Romaine & tenant une bride à la main. En peu de tems le Bearn, le Languedoc & le Vivarez furent en armes : le duc de Luynes prit de-là occaſion de repréſenter au roi, qu'il étoit important pour ſon ſervice de pourvoir quelque grand capitaine de la charge de connétable, qui étoit vacante depuis long-tems ; en même-tems il indiqua le maréchal de Leſdiguieres, comme celui qui ſans contredit la méritoit le mieux.

Ce favori n'oſoit demander cette charge pour lui, car il ſçavoit bien que ſon mérite n'étoit pas tel, qu'il dût porter le roi à remplir de ſa perſonne une charge que ſa majeſté avoit réſolu de ſuprimer : mais il jugeoit bien, que ſi une fois le maréchal de Leſdiguieres, qui étoit âgé de près de quatre-vingt ans en étoit pourvû, il lui ſeroit aiſé de l'obtenir après ce vieillard.

Le roi condeſcendant au deſir de ſon favori, fit expedier le brevet de la charge de connétable pour le maréchal de Leſdiguieres, & le lui envoïa par

Bullion conſeiller d'état, qui lui dit en le lui préſentant, que ſa majeſté ſouhaiteroit qu'en acceptant cette charge il revint à la religion catholique. Le maréchal, ſans faire mention de la religion, allégua au roi beaucoup de raiſons, pour lui faire voir qu'il n'étoit plus en état de la remplir, & lui perſuada enfin de la donner au duc de Luynes.

Cependant ceux de la religion prétenduë réformée ſe ſaiſirent des villes qu'ils purent ſurprendre, & enleverent les deniers du roi dans les lieux où ils étoient les plus forts. L'aſſemblée de la Rochelle portant la revolte au plus haut point d'inſolence où elle pouvoit aller, publia un réglement, par lequel elle diviſa toute la France en huit cercles ou départemens, dans chacun deſquels elle établiſſoit un chef général pour y commander à tous ceux de la religion prétenduë réformée. Les principaux étoient le duc de Boüillon, à qui l'aſſemblée donnoit le commandement général des armées par tout le roïaume, les ducs de la Trimoüille, de Rohan & de Leſdiguieres.

Le roi accourant au lieu où le mal paroiſſoit le plus grand, alla en Xain-

tonge & y aſſiégea ſaint Jean d'Angely, place très-forte, & malgré la réſiſtance vigoureuſe de Soubize, qui y commandoit une forte garniſon ; il la contraignit de ſe rendre, & en démolit enſuite toutes les fortifications : Soubize ſe jettant aux pieds du roi, lui demanda pardon de ſa faute, & lui promit de ne porter plus les armes contre ſa majeſté, mais il ne lui tint pas parole.

Le cardinal de Guiſe mourut pendant ce ſiége d'une fiévre continuë qui lui vint, pour avoir fatigué avec excès à la priſe de l'un des fauxbourgs qui fut emporté de force. Ce cardinal s'étoit toûjours trouvé au plus fort de la mêlée, & y avoit donné des marques d'une valeur qui étoit ordinaire à ceux de ſa maiſon, mais qui furent blâmées de la plus grande partie du monde, parce qu'elles ne convenoient pas à la profeſſion eccleſiaſtique, dans laquelle il étoit engagé.

Après ce ſiége le roi paſſa dans la Guyenne & dans la Gaſcogne ; il y réduiſit pluſieurs places à ſon obéïſſance, entr'autres Bergerac, Sainte-Foy & Clerac. Pendant le ſiége de cette derniere place le garde des ſceaux mou-

rut ; c'étoit un homme d'un grand mérite ; la marquiſe d'Ancre les lui avoit fait ôter pour les donner à Mangot, mais ſix mois après ils furent rendus à du Vair, qui les garda juſqu'à ſa mort.

La Guyenne aïant été réduite au devoir par la force des armes, le roi paſſa dans le Languedoc & y aſſiégea Montauban, ville très-forte, dans laquelle ceux de la religion prétenduë réformée avoient mis beaucoup de troupes en garniſon. Ce ſiége fut long & meurtrier pour les troupes du roi : les fauxbourgs couterent beaucoup à emporter ; quelques forts & quelques demi-lunes dont on ſe rendit maître couterent encore davantage ; on perdit beaucoup de monde à divers aſſauts, & aprés tout cela, la réſolution ferme des aſſiégez, leur réſiſtance, & les maladies qui ſe mirent dans l'armée du roi, obligerent ſa majeſté de lever le ſiége.

La faute de ce mauvais ſuccès fut imputée au peu d'habilité du connétable ; ſes envieux en parlerent d'une maniere très-déſavantageuſe pour lui. Il en conçût un chagrin, dont l'effet tomba ſur le P. Arnoux confeſſeur du roi

Ce Jeſuite étoit dans un ſi grand crédit, que ſa majeſté lui communiquoit tous ſes deſſeins, prenoit ſon conſeil & le ſuivoit très ſouvent dans ſes entrepriſes ; outre qu'il lui abandonnoit entierement la diſpoſition de la plus grande partie des benefices.

Le connétable avoit une confiance particuliere en l'abbé Rucelay Italien, qui étant irrité contre le P. Arnoux de ce qu'il ne l'avoit pas nommé à ſa majeſté pour remplir l'archevêché de Sens, travailla à rompre la bonne intelligence qui étoit entre le connétable & ce Jeſuite : il y réuſſit ſi bien, qu'aïant fait entendre au connétable que le P. Arnoux parloit mal de ſa conduite dans le ſiége de Montauban, il lui perſuada de le faire éloigner de la cour : il propoſa la choſe au roi, qui y conſentit, & qui fit ordonner à ce Jeſuite de ſe retirer.

Au ſiége de Montauban ſucceda celui de Monfleur, place très-forte, dont la priſe couta beaucoup de monde au roi. Sa majeſté irritée de la réſiſtance trop longue qui lui fut faite, ne voulut accorder à la garniſon ni aux habitans d'autre compoſition, que celle de la vie ſauve : il donna le pillage de la ville

à ſes ſoldats, après quoi il la fit brûler & ruiner entierement, ou du moins il permit au ſoldat de le faire. Sur la fin de ce ſiége le connétable mourut de maladie : quoique le roi parût l'aimer extrêmement, il fut peu touché de ſa mort, mais il continua encore quelque tems à répandre ſes bienfaits ſur les ducs de Luxembourg & de Chaulnes freres du défunt. Les ſceaux que le connétable avoit tenus depuis la mort de du Vair, furent donnez à de Vic, & le maréchal de Leſdiguieres après avoir fait abjuration de la religion prétenduë réformée, fut honoré de la charge de connétable.

Le retour du roi à Paris donna la hardieſſe à ceux de cette religion de faire de nouvelles entrepriſes, & de grands ravages dans le Poitou, la Guyenne & le Languedoc ; ce qui fit réſoudre le roi à un nouveau voïage dans ces provinces. Il partit au mois de May de l'an 1622. & après pluſieurs expeditions, qui ſembloient devoir abattre entierement les rebelles, il prit Montpellier, réduiſit toute la Guyenne à l'obéïſſance, & le duc de Rohan à lui demander pardon & à implorer ſa grace, qui lui fut accordée.

Après ces exploits glorieux le roi visita la Provence, il vouloit aussi voir la ville d'Avignon : il y entra en souverain, recevant les homages de tous les Ordres : il y exerça tous les actes de souveraineté ; tant qu'il y fut la police de la ville fut reglée & administrée par son grand prevôt ; les clefs des prisons furent mises entre les mains du garde des sceaux : il élargit des prisonniers, il donna des lettres de grace & de remission à quelques-uns des criminels qui y étoient detenus ; il fit faire le procès à d'autres par ses officiers, & fit exécuter leur jugement ; il confera les canonicats de l'église cathedrale qui se trouverent vacans pendant son séjour : il alla ensuite à Grenoble, & de-là il se rendit à Lyon au mois de Novembre. Ce fut dans cette ville qu'Armand Jean du Plessis de Richelieu évêque de Luçon reçût le bonnet de cardinal que le roi avoit demandé pour lui ; en même-tems sa majesté le fit son premier ministre d'état, & commença dès lors à se reposer sur lui de tout le gouvernement.

Dès que le roi fut de retour à Paris, ceux de la religion prétenduë réformée exciterent de nouveaux troubles dans

toutes les provinces avec moins de violence à la verité que par le paſſé, mais d'une maniere qui tendoit à la rebellion ouverte : on diſſimula une partie des choſes qu'ils firent mal à propos : on les reprima en quelques-unes, & en d'autres on leur accorda ce qu'ils demandoient, ainſi ſe paſſerent les années 1622. 1623. & 1624. Mais leur inſolence s'augmentant de jour en jour, le roi n'atendit que la fin de la guerre de la Valteline pour emploïer ſes forces contre-eux, & les mettre en état de ne pouvoir plus ſortir de l'obéïſſance dans laquelle ils devoient être.

La Valteline eſt une vallée ſujette à la république des Griſons : les Valtelins étant catholiques, & les Griſons étant devenus proteſtans, les premiers prétendirent être moleſtez dans l'exercice de leur religion par les gouverneurs & les magiſtrats que les Griſons leur envoïoient ; de ſorte que ſe revoltans contre-eux, ils couperent, en un jour arrêté, la gorge aux gouverneurs, aux magiſtrats, & à tous ceux de la religion prétenduë réformée, & ſe mirent ſous la protection du gouverneur de Milan : cela étoit arrivé dès l'an 1620. Les Griſons alliez de la France

avoient eu recours au roi, & lui avoient demandé qu'il interposât son autorité & ses forces, pour les remettre en possession d'un païs qui leur appartenoit. Le roi les prenant sous sa protection, envoïa Bassompiere ambassadeur au roi d'Espagne, afin de négocier cette affaire de telle sorte, qu'elle pût être terminée sans guerre. L'on convint que la Valteline seroit déposée entre les mains du pape, qui mettroit des garnisons dans toutes les places, & qui en demeureroit le maître jusqu'à ce qu'on eut accommodé le differend des Valtelins avec les Grisons leurs seigneurs, & que l'on eût pourvû à la sureté de la religion; mais le pape qui étoit porté d'inclination à favoriser l'Espagne au préjudice de la France, envoïa dans ce païs pour gouverneur un homme attaché aux interêts des Espagnols, & remplit les places fortes qui y étoient en grand nombre, de garnisons, dont la plûpart des soldats étoient sujets du roi d'Espagne. L'interêt du roi étoit, que ce païs fût possedé par ses alliez, afin de pouvoir s'en servir comme d'un passage pour aller en Italie.

L'interêt du roi d'Espagne étoit d'ô-

ter ce paſſage au roi & de l'avoir en ſa diſpoſition, pour faire paſſer des troupes d'Allemagne en Italie, ou d'Italie en Allemagne, ſelon que les interêts de la maiſon d'Autriche le demanderoient.

Le roi donc ſollicité par les Suiſſes, par les Griſons & par ſon propre interêt, envoïa en 1624. des troupes dans la Valteline ſous le commandement du marquis de Cœuvres chef de la maiſon d'Etrées, à qui il donna la qualité de ſon lieutenant géneral, & de ſon ambaſſadeur extraordinaire auprès des Suiſſes & de leurs alliez, afin qu'avec l'aide des Griſons, il reprît toutes les places & les forts qu'on leur avoit ôté, ce que ce capitaine exécuta glorieuſement, au grand honneur de ſon maître & au ſien propre; il mérita par ſes grandes actions d'être fait maréchal de France. Cette guerre dans laquelle l'Eſpagne, l'Italie & l'Allemagne prirent part dura deux ans, & fut terminée par un traité, par lequel on convint que les forts de la Valteline qui reſtoient; car le marquis de Cœuvres en avoit démoli une partie, ſeroient mis en dépôt entre les mains du pape, juſqu'à ce que l'on fut convenu des moïens dont on

ſe ſerviroit pour conſerver la religion catholique dans le païs, & qu'alors ils ſeroient démolis : que les Griſons r'entreroient en poſſeſſion de ce païs, mais qu'ils n'y mettroient point de gouverneurs ni de magiſtrats qu'ils ne fuſſent agréables aux Valtelins, & que le paſſage par cette vallée ſeroit libre aux François & aux Eſpagnols. Ce traité fut fait l'an 1626.

Les ducs de Rohan & de Soubiſe ſon frere oubliant ce qu'ils avoient promis au roi, ſe mirent à la tête de ceux de la religion prétenduë réformée & commencerent la guerre ; le premier dans le Languedoc, l'autre en commandant la flotte des Rochellois. Les ſuccès de cette guerre furent quelque tems divers, mais enfin Soubiſe fut battu ſur mer en pluſieurs occaſions par Thoiras qui commandoit les vaiſſeaux du roi. Le duc de Rohan & ceux qui commandoient ſous lui, le furent auſſi en divers lieux par les maréchaux de Montmorancy & de Themines ; de ſorte que ceux de la religion prétenduë réformée ne ſe voïant plus en état de réſiſter aux forces du roi, lui demanderent la paix, & lui firent de grandes proteſtations de lui être à l'avenir plus

ſoumis qu'ils ne l'avoient été, & elle leur fut accordée par un édit que ſa majeſté publia.

Ce fut en ce tems-là que le pape Urbain VIII. envoïa le cardinal Barbarin ſon neveu legat en France, pour moïenner un accommodement qui terminât la guerre qui ſe faiſoit dans la Valteline. Il fut reçû à Paris avec la même magnificence que l'auroit pû être le roi lui même à une entrée ſolemnelle : il demanda que les évêques ne paruſſent point devant lui avec l'habit ordinaire qu'ils portent dans les cérémonies, prétendant qu'ils ne devoient point avoir la marque de leur dignité en ſa préſence, parce que celle du pape, de laquelle il étoit revêtu, effaçoit toutes les autres ; mais l'uſage étant contraire à cette prétention, on ne lui accorda pas ce qu'il demandoit. Les propoſitions qu'il fit touchant les affaires de la Valteline n'aïant pas été trouvées convenables à la dignité du roi, on n'y eut aucun égard ; & cette paix ne fut concluë que l'année ſuivante.

Le onze de May 1625. le duc de Chevreuſe épouſa dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris pour Charles I. roi de la grande Bretagne, de qui il avoit procuration,

procuration, Henriette Marie de France ſœur du roi : la cérémonie fut faite par le cardinal de la Rochefoucault, quoique l'archevêque de Paris prétendît que c'étoit à lui à officier dans ſon égliſe, mais le roi décida en faveur du cardinal, à cauſe de ſa charge de grand aumônier de France. Le 2. Juin le duc de Boukingham ambaſſadeur extraordinaire du roi de la grande Bretagne, partit de Paris avec cette princeſſe pour la mener en Angleterre.

Le roi déſiroit que Monſieur ſon frere épousât mademoiſelle Marie de Bourbon Montpenſier princeſſe du ſang & ſeule heritiere des biens de cette maiſon, mais ce prince ne vouloit point conſentir à ce mariage, qu'il regardoit comme un moïen dont le cardinal de Richelieu vouloit ſe ſervir pour l'empêcher de ſe rendre conſiderable, & s'acquerir de l'appui hors du roïaume par l'alliance de quelque princeſſe étrangere. Le maréchal d'Ornano gouverneur de Monſieur, & le comte de Chalais de la maiſon de Tallerand, maître de la garderobe du roi, qui avoient le plus de crédit ſur l'eſprit de Monſieur, furent ſoupçonnez de lui

inſpirer ces ſentimens, & d'entretenir la haine qu'il avoit pour le cardinal de Richelieu.

Ce miniſtre fit arrêter premierement le maréchal à Fontainebleau, d'où il le fit conduire à Vincennes. Monſieur témoigna ouvertement ſon reſſentiment de cette injure, mais inutilement. Il reprocha au chancelier d'Aligre d'avoir conſeillé la détention du maréchal, d'Aligre le nia aſſurant qu'il avoit été d'un avis contraire, déclaration qui déplût tellement au Cardinal, qu'il lui fit ôter les ſceaux : on les donna à Marillac ſur-intendant des finances, & les finances au marquis d'Effiat. Le chancelier ainſi diſgracié en mil ſix cens vingt-ſix ſe retira dans ſa maiſon de la Riviere, où il paſſa le reſte de ſa vie. Il avoit eu les ſceaux au commencement de mil ſix cens vingt-quatre & avoit été chancelier après la mort de Sillery vers la fin de la même année.

La Cour changeoit ainſi de face au gré du miniſtre ; dans le même-temps que les ſceaux avoient été ôtez à Sillery pour être donnez à d'Aligre, on avoit chaſſé Puiſieux & donné ſa

charge de ſecretaire d'état à Beauclerc. Quelques mois après le roi fit un voïage à Nantes, où enfin Monſieur épouſa Mademoiſelle de Montpenſier : en même-tems les duchez d'Orleans & de Chartres, & le comté de Blois lui furent donnez en apanage.

Le roi aïant fait arrêter Chalais, érigea une chambre compoſée de quelques officiers du parlement de Rennes, & de quelques maîtres des requêtes, qui lui fit ſon procès. Le garde des ſceaux préſida au jugement, par lequel il fut condamné à avoir la tête tranchée, comme atteint & convaincu du crime de lezemajeſté, pour avoir porté Monſieur à former un parti dans l'état contre le roi, & avoir ſervi à l'exécution de ce deſſein : cet arrêt fut exécuté à Nantes le 19. Août 1626. L'intention du cardinal étoit de faire faire auſſi le procès au maréchal d'Ornano ſur le même ſujet, mais il mourut à Vincennes avant le retour du roi à Paris ; on eut quelque ſoupçon qu'il avoit été empoiſonné.

Au mois de Septembre ſuivant François de Bonne duc de Leſdiguieres connétable de France mourut en Dauphiné ; il s'étoit acquis par ſon courage &

par ſa prudence, la réputation d'un des plus excellens capitaines du monde : il mourut avec la gloire d'avoir toûjours été fidele au roi, ſans s'engager dans les factions des princes mécontens, ni dans les révoltes continuelles de ceux de la religion prétenduë réformée, de laquelle il avoit fait profeſſion preſque toute ſa vie, ne s'étant converti que peu de tems avant que d'être honoré de la charge de connétable.

Après ſa mort le roi ſupprima par un édit cette grande charge & celle d'amiral de France, vacante par la démiſſion d'Henry duc de Montmorancy maréchal de France, fils du connétable de ce même nom. L'autorité & les fonctions de cette charge furent données au cardinal de Richelieu, ſous le titre de grand maître, chef & ſur-intendant géneral de la navigation & du commerce de France.

Cette même année le parlement condamna, & fit brûler par la main du boureau, un livre compoſé par Antoine Santarel Jeſuite touchant la puiſſance du pape, à qui il attribuoit le pouvoir de dépoſer les rois, & de remettre à leurs ſujets le ſerment de fide-

lité : en même-tems la cour manda les Jeſuites pour ſçavoir d'eux, s'ils approuvoient la doctrine contenuë dans ce livre, & ſi c'étoit celle de leur ſocieté ? Ils vinrent au nombre de ſept, & proteſterent qu'ils tenoient une doctrine toute contraire à celle de Santarel, touchant la puiſſance du pape & celle des rois.

Cependant les choſes ſe diſpoſoient en Angleterre à une rupture avec la France. Soubiſe qui y étoit faiſoit tous ſes efforts pour engager le roi Charles dans les interêts de ceux de la religion prétenduë réformée ; il lui fit même concevoir des ſoupçons de tous les officiers, tant eccleſiaſtiques qu'autres que la reine avoit amenez de France, & qu'elle avoit retenus auprès d'elle, ſelon que le roi ſon frere & le roi de la grande Bretagne en étoient convenus par le contrat de mariage. Ce dernier les regardant comme préjudiciables à ſon état, à cauſe de la religion catholique dont ils faiſoient profeſſion, cauſe pour laquelle la reine les avoit demandez, les r'envoïa tous en France, ſans ménager les femmes qui ſervoient la reine ; cela arriva ſur la fin du mois de Juillet 1626.

Le roi offenſé de cette injure faite à la reine ſa ſœur, envoïa le maréchal de Baſſompierre ſon ambaſſadeur extraordinaire au roi de la grande Bretagne pour lui en faire ſes plaintes, mais il n'en reçût aucune ſatisfaction; les choſes s'aigriſſant entre les François & les Anglois, ils commencerent à ſaiſir & arrêter des marchandiſes, & des vaiſſeaux les uns ſur les autres.

Le duc de Boukingham qui poſſedoit la faveur du roi ſon maître, & qui croïoit qu'une grande entrepriſe, dont il ſeroit le chef, lui étoit neceſſaire pour la conſerver, fit réſoudre le roi & le conſeil d'Angleterre à faire la guerre à la France. Soubiſe & Saint-Blancart qui étoient en Angleterre pour les interêts de ceux de la religion prétenduë réformée, lui perſuaderent que les Anglois étant favoriſez & aidez d'un parti auſſi conſiderable qu'étoit le leur, & aïant une ville comme la Rochelle à leur dévotion, il leur ſeroit aiſé de faire de grands progrès dans la Guyenne.

Le duc de Boukingham partit en effet avec une flotte de cent cinquante vaiſſeaux, avec deſſein de commencer cette expedition par la ſurpriſe des Iſles

de Ré & d'Oleron voiſines de la Rochelle. Il publia en même-tems un manifeſte que l'on fit courir en France & dans les païs étrangers, par lequel il déclaroit que le roi n'exécutant pas ce qu'il avoit promis à ſes ſujets de la religion prétenduë réformée, en leur accordant la paix à la priere du roi de la grande Bretagne, au contraire ſouffrant que les papiſtes les oprimaſſent, ſa Majeſté Britannique envoïoit ſon armée en France pour rétablir la liberté des égliſes réformées, & faire raſer le Fort-Loüis qui menaçoit la Rochelle.

Le roi après avoir envoïé d'abord le duc d'Angouleſme, autrefois apellé comte d'Auvergne, pour ſe mettre à la tête de ſes troupes & s'opoſer aux ennemis, ſe mit en chemin pour aller où ſa préſence ſeroit neceſſaire; mais à la premiere journée il tomba malade, & fut contraint de s'arrêter à Villeroy.

Le duc d'Angouleſme étant arrivé devant la Rochelle, & aïant en vain tâché de porter les Rochelois à l'obéïſſance qu'ils devoient au roi, bloqua cette ville par terre, & en commença le ſiége. Peu de tems après le duc d'Or-

leans arriva & prit le commandement de l'armée en qualité de géneral, ſelon la commiſſion qu'il en avoit du roi, & le duc d'Angouleſme ſervit ſous lui en qualité de lieutenant géneral. Ce fut environ ce tems que mourut en couches madame la ducheſſe d'Orleans, après avoir mis au monde une princeſſe, qui eſt aujourd'hui mademoiſelle de Montpenſier.

Le roi déſirant ſur toutes choſes d'abolir dans ſon roïaume l'uſage des duels, les avoit défendus ſous des peines ſeveres; & ils étoient devenus moins fréquens, lorſque Bouteville de la maiſon de Montmorancy, qui s'étoit rendu célebre par pluſieurs combats de cette nature, qu'il avoit faits au mépris de l'autorité du roi, & pour leſquels il ſe tenoit hors du roïaume, y aïant été condamné à mort par contumace, vint à Paris pour ſe battre lui troiſiéme contre le marquis de Beuvron & deux autres: ils ſe battirent dans la Place roïale, le marquis de Buſſy d'Amboiſe y fût tué; auſſi-tôt les autres prirent divers chemins pour ſortir du roïaume & ſe mettre à couvert de la rigueur des loix; mais Bouteville & le comte de Chapelle ſon ſecond furent

arrêtez en Picardie & ramenez à Paris, où ils furent condamnez à avoir la tête tranchée par arrêt du parlement donné le 21. Juin.

Le 22. Juillet la flotte Angloiſe commandée par le duc de Boukingham vint moüiller à la rade de l'Iſle de Ré; Thoiras qui y commandoit les troupes du roi, ſortit du fort de ſaint Martin à la tête d'environ onze mille hommes, pour empêcher leur deſcente dans cette Iſle. Le combat y fut très-ſanglant; Saint-Blancart qui avoit le plus contribué avec Soubiſe à faire venir les Anglois, fut tué à la premiere décharge, mais malgré la vigoureuſe réſiſtance de Thoiras, les troupes Angloiſes firent leur deſcente, repouſſerent les nôtres dans le fort & l'aſſiégerent.

Le roi étant arrivé devant la Rochelle le 18. Octobre, réſolut de continuer le ſiége & de ſecourir en même-tems l'Iſle de Ré; ſes ordres aïant été donnez pour le ſecours, il donna le commandement des troupes deſtinées à cette entrepriſe au maréchal de Schomberg, qui fit heureuſement ſa deſcente, attaqua les ennemis, les mit en déroute, & en fit un ſi grand carnage, qu'il n'y en eut que très-peu qui

purent regagner leurs vaiſſeaux. Les Anglois ainſi chaſſez n'eurent plus le courage de rien entreprendre pour faire des deſcentes en aucun lieu de l'obéïſſance du roi, ni pour ſecourir la Rochelle ; l'entrée du port de cette ville leur aïant été fermée par la digue la plus célebre, dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire, depuis celle que fit Alexandre le grand devant la ville de Tyr.

La ville de la Rochelle eſt ſituée à l'extrémité d'un petit golfe ou canal que fait la mer en cet endroit en entrant dans la terre. Le cardinal de Richelieu jugeant que la ville pouvoit toûjours être ſecouruë d'hommes & de vivres tant que l'entrée du port ſeroit libre aux ennemis, & que par conſéquent elle ſeroit imprenable, réſolut de fermer ce canal par une digue, dont il conçût le deſſein. Il emploïa pour l'exécuter un célebre ingenieur Italien nommé *Pompée Targon*, & un habile maçon de Paris nommé *Jean Terian* ; ces deux hommes inventerent des machines admirables, & exécuterent ſi heureuſement tout ce qu'ils avoient inventé, qu'aucun de leurs ouvrages ne ſe démentit, & ne manqua

de produire ſon effet. Le travail fut commencé en un endroit où le canal a 740. toiſes de largeur, un peu moins éloigné de la ville que de la portée du canon ; de ſorte néanmoins que celui des aſſiégez n'y pouvoit tirer de viſée, mais ſeulement à coups perdus.

Le roi reſſentant quelque incommodité de l'air de la mer, fut conſeillé par ſes medecins de prendre pour quelque-tems celui de Paris. Il partit du camp de la Rochelle au mois de Mars 1628. & laiſſa le commandement de l'armée & la conduite de toutes choſes au cardinal de Richelieu ſous le titre de géneral : le duc d'Angouleſme, & les maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg ſervans ſous lui de lieutenans généraux ; mais il y retourna au mois d'Avril ſuivant, ſur les avis que lui donna le cardinal, que le roi d'Angleterre équipoit une flotte pour le ſecours de la Rochelle.

On ſurprit en même-tems des lettres, par leſquelles on découvrit que les Rochelois aïant offert au roi de la grande Bretagne de renoncer à la domination Françoiſe & de ſe ſoûmettre à la ſienne, pourvû qu'il les ſecourût puiſſamment ; ce prince acceptoit leurs

offres, & leur promettoit un grand ſecours : en effet la flotte Angloiſe conduite par d'Emby beau frere de Boukingham parut l'onziéme du mois de May : en même-tems le cardinal diſpoſa toutes choſes pour la combattre, mais elle n'oſa rien entreprendre, & après s'être tenuë environ quinze jours à la vûë de la Rochelle hors la portée du canon du roi, elle ſe retira. Cette retraite cauſa une ſi grande conſternation parmi les Rochelois, qu'ils envoïerent des députez au cardinal au commencement du mois de Septembre pour traiter de la redition de leur ville. Le traité eut été conclu dès-lors, ſi deux hommes venus exprès d'Angleterre ne les euſſent aſſurez que l'on préparoit une puiſſante flotte pour le ſecours de cette ville ſous le commandement du duc de Boukingham, qui déſiroit de réparer la honte qu'il avoit euë à la défaite de l'Iſle de Ré ; mais ce ſeigneur aïant été depuis aſſaſſiné par un des ſiens, le commandement de la flotte fut donné au comte de Willouby, qui étant arrivé le 28. de Septembre à la vûë de la Rochelle, n'oſa rien entreprendre non plus, jugeant qu'il étoit impoſſible de combattre en même-tems

la flotte du roi & de forcer la digue ; de ſorte qu'il ſe retira, laiſſant les Rochelois ſans eſperance d'aucun ſecours. Ils étoient réduits à la derniere extrémité ; tout leur manquoit, & principalement les vivres, ne leur reſtant plus rien qu'ils puſſent manger : la faim les contraignit de dévorer même les cuirs ſervant aux harnois des chevaux & aux caroſſes ; de ſorte que n'aïant plus de reſſource, ils implorerent la clemence du roi, qui leur accorda le pardon de leur revolte, & leur laiſſa une bonne partie de leurs privileges. Le roi retourna à Paris, & laiſſa à la Rochelle de Vignoles maréchal de camp de ſes armées avec une forte garniſon, pour en faire ruiner toutes les fortifications, ce qui fut exécuté.

Cependant le duc de Rohan continuant ſa rebellion, contre les promeſſes qu'il avoit faites au roi, étoit à la tête d'environ cinq mille hommes, avec leſquels il ravageoit le Languedoc & la Guyenne. Le Parlement de Toulouſe venoit de donner un arrêt contre lui, par lequel il le condamnoit à être tiré à quatre chevaux s'il pouvoit être pris, confiſquoit tous ſes biens, & déclaroit ſa poſterité rotu-

riere ; mais cet arrêt n'aïant fait que l'irriter, il s'étoit rendu maître de quantité de villes. Le roi donna au prince de Condé le commandement de ſes armées pour s'opoſer aux entrepriſes de ce duc, & commanda à ceux de Montmorancy & d'Epernon de travailler ſous les ordres de ce prince, à réduire ſous l'obéïſſance de ſa majeſté les places qui étoient tenuës par ceux de la religion prétenduë réformée ; de ſorte que la guerre ſe fit fortement dans ces deux provinces avec divers ſuccès pour l'un & pour l'autre parti.

Le ſiége de la Rochelle & la revolte preſque univerſelle de ceux de la religion prétenduë réformée avoit fait croire aux ennemis de la France, que le roi aïant aſſez d'occupation dans ſon roïaume n'étoit pas en état de rien entreprendre au dehors ; c'eſt pourquoi le roi d'Eſpagne & le duc de Savoye s'étoient unis enſemble, dans le deſſein de dépoüiller le duc de Mantouë du Montferrat. Ce duché eſt un fief de l'Empire, & il étoit ſous le titre de marquiſat auſſi bien que celui de Mantouë, lorſque l'empereur Charles V. érigea l'un & l'autre en duchez en faveur de Frederic II. de Gonzague, qui

épouſa Marguerite Paleologue, laquelle lui apporta le Montferrat.

Vincent II. duc de Mantouë & de Montferrat, fils de Loüis de Gonzague & petit-fils de ce Frederic II. en la perſonne duquel le Montferrat étoit entré dans ſa maiſon par ſon mariage, étoit deſcendu de celui de Loüis ſon pere avec une fille de la maiſon de Cleves, qui lui avoit apporté les duchez de Nevers & de Rhetel : il poſſedoit dans le roïaume outre ces deux duchez, ceux de Mayenne & d'Eſguillon, & la principauté du Pont d'Arche où eſt bâtie la ville de Charleville. Ce prince étant mort ſans enfans, Charles de Gonzagues duc de Nevers ſon plus proche parent & ſon legitime heritier alla recueillir ſa ſucceſſion : il fut reçû à Mantouë en qualité de duc par tous les ordres de ce petit état, & reçût d'eux le ſerment de fidelité.

Le duc de *Guaſtalle* de la maiſon de Gonzagues, mais d'une branche plus éloignée, lui diſputa ſon droit ſur le Mantoüan, & le duc de Savoye ſur de vaines prétentions le lui diſputa ſur le Monferrat, prit en même-tems les armes, & s'empara de pluſieurs places de ce duché.

Gonçales de Cordouë gouverneur de Milan propoſa au duc de Mantouë de mettre le Montferrat en ſequeſtre entre les mains du roi d'Eſpagne, juſqu'à ce que le differend qui étoit entre lui & le duc de Savoye fût terminé. Le duc de Mantouë aïant rejetté cette propoſition, Gonçales entra à main armée dans le Montferrat, & aſſiégea Cazal.

En même-tems l'empereur favoriſant les deſſeins de l'Eſpagnol, feignit d'être offenſé de ce que le duc de Mantouë, au lieu d'aller lui-même lui demander l'inveſtiture du Montferrat & de Mantouë y avoit envoïé ſon fils, & ſe prépara à enlever le duché de Mantouë, pendant que le roi d'Eſpagne & le duc de Savoye s'empareroient du Montferrat.

Le roi étoit au ſiége de la Rochelle, lorſque le duc de Mantouë attaqué de tous côtez lui demanda ſa protection. On ne pût alors faire autre choſe pour lui, que de lui permettre de lever des troupes en France; mais après la priſe de la Rochelle, le roi ne penſa plus qu'à ſecourir ce prince ſon allié & ſon vaſſal: il fit marcher pour cela de ce côté une armée compoſée de vingt-

deux mille hommes de pied & de trois mille chevaux : il ſe mit lui-même en chemin au mois de Fevrier 1629. Le duc de Savoye lui aïant refuſé le paſſage, il força le Pas de Suze, & ſe rendit maître de la ville même & du château.

Le duc ne pouvant plus arrêter les armes du roi, & craignant, avec raiſon, qu'il ne s'emparât de ſon païs en paſſant, demanda la paix & fit un traité, par lequel il promit de donner au roi le paſſage libre par ſes païs, pour aller dans le Montferrat toutes les fois qu'il plairoit à ſa majeſté, & de faire fournir des vivres à ſes troupes en les païant ; de reſtituer au duc de Mantouë tout ce qu'il avoit pris dans le Montferrat, excepté la ville de Trin & quelques autres ſpecifiées, pour tenir lieu au duc de Savoye de 15000. écus d'or de rente qui lui étoient dûs ſur le Montferrat.

Gonçales ne ſe voïant pas en état de réſiſter au roi entra dans le traité, & promit de la part du roi d'Eſpagne, de lever le ſiége de Cazal & de procurer que l'empereur donnât au duc de Mantouë l'inveſtiture qu'il lui avoit refuſé, & qu'il ne troubleroit plus ce

prince dans la poſſeſſion de ſes états. Ce traité fut ratifié par le roi d'Eſpagne ; Gonçales leva le ſiége de Cazal, le roi y mit une garniſon Françoiſe ſous le commandement de Thoiras, & retint la ville & la citadelle de Suze, dont il donna le gouvernement au maréchal de Crequy pour ôtage de la fidelité du duc de Savoye, comme ils en étoient convenus par le traité.

Cependant le duc de Rohan avoit traité avec le roi d'Eſpagne, & s'étoit obligé de recommancer la guerre & de la continuer, moïennant l'argent que ſa majeſté catholique s'obligeoit de lui fournir ; il fit ſoulever ceux de la religion prétenduë réformée preſque dans toutes les provinces, & principalement dans le bas Languedoc, le Dauphiné & le Vivarez.

Le roi aïant repaſſé les monts avec ſes troupes, réſolut de réduire les rebelles & aſſiégea la ville de Privas dans le Vivarez, laquelle s'étoit revoltée la premiere ; le marquis d'Uxelles fut tué à ce ſiége.

Après la priſe de Privas le roi fit aſſiéger d'autres places qui furent emportées, les unes d'aſſaut, les autres par compoſition : ceux de la religion

prétenduë réformée remporterent auſſi de leur côté des avantages qui ſoûtenoient leur courage; mais enfin la guerre fut terminée par la paix, que le roi leur accorda par un édit donné à Niſmes au mois de Juillet 1629. Après cela ſa majeſté retourna à Paris, & jura la paix & le renouvellement d'alliance avec l'Angleterre. Le cardinal de Richelieu demeura encore quelque tems en Languedoc, pour donner ordre à la démolition des fortifications de pluſieurs places, & entr-autres de Montauban.

En ce même tems mourut le cardinal de Berulle, inſtituteur de la Congrégation de l'Oratoire: comme il n'étoit pas dans les interêts du cardinal de Richelieu, & qu'au contraire il avoit travaillé ſecretement à le détruire dans l'eſprit de la reine mere: on publia, peut-être par animoſité contre celui-ci, qu'il l'avoit fait empoiſonner.

Les troubles de France aïant fait juger au duc de Savoye, qu'il pouvoit impunément contrevenir au traité de Suze, & ſe ſervir de l'occaſion que lui donnoit la revolte de ceux de la religion prétenduë réformée pour envahir le Monferrat, ſe ligua avec l'empereur

& le roi d'Eſpagne pour l'exécution de ce deſſein : auſſi-tôt le marquis de Spinola entra dans ce duché avec les troupes Eſpagnoles & raſſiégea Cazal ; & Colalte géneral des troupes de l'empereur aſſiégea Mantouë.

Le roi aïant donné la paix à ceux de la religion prétenduë réformée, commanda au maréchal de la Force de paſſer en Italie avec les troupes qui ſe trouverent alors en état de marcher pour aller ſecourir ce duc, pendant que le cardinal de Richelieu ſe préparoit à y paſſer avec de plus grandes forces. Le roi déſiroit d'y aller auſſi, mais on jugea qu'il étoit plus à propos qu'il demeurât dans le roïaume, pour empêcher par ſa préſence les entrepriſes que pourroit faire le duc d'Orleans ſon frere, qui venoit de ſe retirer en Lorraine, ſur le refus que le roi avoit fait de lui permettre d'épouſer la princeſſe Marie fille du duc de Mantouë, laquelle il aimoit. Le cardinal aïant aſſemblé des troupes au nombre de vingt-quatre ou vingt-cinq mille hommes, paſſa les Alpes au commencement de l'année 1630. à la tête de cette armée. Il la commandoit en qualité de géneral, & avoit ſous lui, comme pour lieu-

tenans géneraux, les maréchaux de Crequy, de la Force & de Schomberg.

On crut que le cardinal désira de commander cette armée, afin de se trouver en état de passer jusqu'à Rome, lorsque le pape, dont la santé étoit très-mauvaise mourroit, & d'obliger les cardinaux, par la crainte des armes, de le faire pape. Quoiqu'il en soit, il passa les Alpes, & aïant reconnu que le duc de Savoye étoit ligué avec l'empereur & avec le roi d'Espagne, & qu'il étoit contraire aux desseins du roi, il tourna ses armes contre lui, assiégea Pignerol & le prit au commencement du mois d'Avril.

Cependant le roi aïant rapellé le duc d'Orleans, & lui aïant fait oublier son mécontentement, en augmentant son apanage par la donation du duché de Valois, entra avec d'autres troupes dans la Savoye, dont il s'assujettit la plus grande partie: la mauvaise disposition de sa santé l'obligea de retourner à Lyon, où il fut malade à l'extrémité.

Cependant l'armée de Piémont commandée par le maréchal de la Force, en l'absence du cardinal qui étoit retourné

à Lyon, prit la ville de Saluces le 21. Août. Cinq jours après mourut Charles Emanuel duc de Savoye âgé de ſoixante & huit ans: ce prince avoit fait paroître un grand courage dans les guerres qu'il avoit euës contre les rois Henry IV. & Loüis XIII. quoiqu'il y eut été toûjours malheureux; il eut pour ſucceſſeur Victor Amedée prince de Piémont ſon fils aîné, qui avoit épouſé la ſœur du roi. Colalte ſurprit de nuit la ville de Mantouë, le duc s'étant retiré dans la citadelle avec le maréchal d'Etrées, fut contraint de ſe rendre peu de jours après.

Pendant tous ces actes d'hoſtilité, la négociation de la paix ne fut point interrompuë : Jules Mazarin gentilhomme Romain, envoïé par ſa ſainteté pour agir auprès des miniſtres des princes qui étoient en armes, fit tant par ſes ſoins & ſes voïages continuels vers les géneraux des armées des deux partis, leſquels avoient pouvoir de traiter, qu'enfin il obtint d'eux une tréve depuis le 4. de Septembre juſqu'au 15. d'Octobre, pendant laquelle mourut le marquis Spinola.

Mazarin continua toûjours ſa négociation pour la paix; mais les Eſpa-

gnols ne voulant point recevoir les conditions raiſonnables qui leur étoient propoſées par les miniſtres du roi, on recommença les actes d'hoſtilité dès que la tréve fut expirée. Notre armée marcha vers Cazal, & les ennemis ſortant de leurs retranchemens, ſembloient vouloir venir à une bataille contre les troupes Françoiſes qui venoient les attaquer, lorſque Mazarin aïant perſuadé aux principaux de l'armée d'Eſpagne, que les conditions qu'on leur propoſoit étoient juſtes, & qu'il étoit plus à propos pour les interêts du roi d'Eſpagne de les accepter, que de s'expoſer à être défaits par une armée qui étoit en poſſeſſion de vaincre, parût le chapeau à la main entre les deux armées qui étoient ſur le point de ſe choquer, & s'avançant vers les François, leur cria qu'il aportoit la paix, aux conditions qu'ils avoient eux-mêmes propoſées. On eut bien de la peine à arrêter l'ardeur des officiers & des ſoldats, qui ne reſpiroient que le combat: il y en eut même qui dirent des injures à Mazarin, & quelques-uns qui voulurent tirer ſur lui; mais les généraux aïant reçû toute la ſûreté poſſible de la verité de ce qu'il diſoit,

firent faire alte à l'armée ; & les généraux des ennemis s'étant avancez on fit un traité, par lequel les Imperiaux & les Eſpagnols promettoient de rendre au duc de Mantouë toutes les places qu'ils avoient priſes ſur lui ; de le laiſſer dans la poſſeſſion paiſible du Mantoüan & du Montferrat, & de retirer toutes leurs troupes de ces deux duchez, moïennant quoi les François promirent auſſi d'en ſortir, auſſi-bien que du Piémont ; ainſi fut empêché un combat qui auroit peut-être été funeſtre aux deux partis, & qui n'auroit donné au roi que ce que lui donnoit ce traité. Mais comme il n'étoit pas aſſez autentique, & qu'il étoit plus capable de ſuſpendre la guerre que de la terminer entierement, Mazarin continuant ſes offres de part & d'autre ſous l'autorité de Pancirolle nonce du pape, travailla ſi heureuſement, qu'il moïenna une conference à Queraſque entre les miniſtres de l'empereur & le maréchal de Thoiras & Servien ſecretaire d'état, leſquels firent un traité de paix, dans lequel le duc de Savoye fut compris. Les principaux articles furent ceux dont on étoit convenu devant Cazal ; il contenoit outre cela la reſtitution

tion au duc de Savoye de tout ce que le roi avoit pris ſur lui. Ce traité fut fait le 6. d'Avril 1631. L'année ſuivante au même mois, le duc de Savoye prenant des liaiſons plus étroites avec le roi, lui rendit la ville de Pignerol & ſes dépendances.

Cependant la reine-mere étoit tellement indignée contre le cardinal, de qui l'autorité avoit entierement détruit la ſienne, qu'elle dit au roi qu'elle n'aſſiſteroit plus à ſon conſeil ſi le cardinal y entroit : elle en vint à cette extrémité, lorſqu'elle vit que toutes les autres voïes qu'elle avoit tentées pour le détruire avoient mal réuſſi : ſa haine contre ce miniſtre étoit entretenuë par le maréchal de Marillac & par le garde des ſceaux ſon frere, le P. de Chanteloupe prêtre de l'Oratoire, le cardinal de Berulle, le duc de Belle-Garde & le Maréchal de Baſſompiere.

Le cardinal qui étoit inſtruit de tous leurs deſſeins & de toutes leurs actions, les ſçut détourner à leur propre ruine. Le cardinal de Berulle venoit de mourir. Les Marillacs avoient été diſgraciez ſur la fin de l'année précedente; les ſceaux ôtez à l'un furent donnez à Charles de l'Aubeſpine de Châteauneuf,

& le maréchal arrêté & mis en priſon, fut accuſé de pluſieurs crimes & condamné à mort, comme nous verrons ; & les autres furent punis, ou par leur éloignement de la cour, ou par la perte de leurs charges ou de leurs biens. On tient que le cardinal aïant été informé des avis que chacun d'eux avoit propoſez dans une conference qu'ils avoient euë à Lyon durant la grande maladie du roi, & dans laquelle ils avoient déliberé de ce qu'ils feroient de lui quand ils l'auroient détruit dans l'eſprit de ſa majeſté, les punit en particulier de la même peine à laquelle chacun d'eux l'avoit deſtiné.

Enfin la reine-mere aïant pouſſé auſſi loin ſon reſſentiment, le roi lui fit dire qu'il la prioit de ſe retirer en ſa maiſon de Moulins ; ce qui irrita tellement cette princeſſe & offenſa ſi fort Monſieur qu'il ſortit de la cour, après avoir déclaré au cardinal qu'il prenoit les interêts de la reine ſa mere contre lui, & qu'il ſe vangeroit de l'injure qu'on lui faiſoit. Le même jour le roi viſita le cardinal dans ſa maiſon, & l'aſſura qu'il l'aimeroit toûjours, & qu'il le protegeroit contre toutes ſortes de perſonnes ; & pour lui donner de nou-

velles marques de ſon affection, il érigea la terre de Richelieu en duché & pairie.

Monſieur ſe retira en Lorraine & la reine-mere dans les Païs-Bas, d'où elle écrivit au roi, & publia enſuite que la raiſon de ſa ſortie hors du roïaume, étoit pour ſe mettre à couvert des violences du cardinal, qui avoit deſſein de la faire mourir entre quatre murailles.

Cependant la guerre étoit fortement allumée en Allemagne, où *Guſtave Adolphe* roi de Suede avoit fait de grandes conquêtes. Ce prince aïant fait la paix avec le roi de Pologne, tourna ſes armes contre l'empereur, qui avoit ſecouru les Polonois contre les Suedois. En moins d'un an il conquit la plus grande partie de l'Allemagne, & renverſa tout ce qui s'oppoſa à ſes armes.

Il avoit fait un traité avec la France, par lequel il s'engageoit à faire la guerre en Allemagne avec une armée de quarante mille hommes, pour laquelle le roi lui fourniſſoit un million de livres par an pour la défenſe de tous les princes alliez de la France & de la Suede, & pour rétablir les princes, les états & les villes de l'Empire, dans l'é-

tat où ils étoient avant que la maiſon d'Autriche eut envahi les uns & opprimé les autres. Le roi avoit pris dans ce traité les précautions & les ſûretez neceſſaires pour la conſervation de la religion catholique.

Le duc de Lorraine s'étant ligué ſecretement avec l'empereur contre la France, le roi s'approcha de ſon païs avec une puiſſante armée pour s'en emparer, ce qui intimida tellement le duc qu'il vint trouver le roi à Metz, lui fit toutes ſortes de ſoûmiſſions, & conclut enfin un traité avec ſa majeſté, par lequel il ſe départit de toute intelligence, ligue & aſſociation avec tout prince & état non allié de la France, & le roi de ſon côté s'engagea à défendre les états & païs de ce duc, envers & contre tous. Ce traité fut fait à Vic au mois de Janvier 1632.

Le 8. du mois de May de cette même année, le maréchal de Marillac fut condamné à avoir la tête tranchée par les commiſſaires que le roi avoit nommez pour lui faire ſon procès. Cet arrêt fut exécuté deux jours après à Paris dans la place de Gréve ; il fut condamné pour les grands gains qu'il avoit faits ſur les marchez des fortifications de la cita-

delle de Verdun & ſur ceux des vivres pour les troupes. On prétend qu'il avoit donné moins de lieu par ſa conduite à cette condamnation, qu'aucun de ceux qui avoient eu de ſemblables emplois dans le même tems : ſon frere qui avoit été garde des ſceaux, mourut peu de tems après à Châteaudun, où il étoit relegué.

Le maréchal d'Etrées commandant l'armée du roi en Allemagne, aſſiégea la ville de Tréves que les Eſpagnols occupoient avec une forte garniſon, y aïant été appellez par les habitans, qui s'étoient mis ſous la protection d'Eſpagne en même-tems que l'archevêque leur ſouverain s'étoit mis ſous celle de France. Le comte d'Iſembourg lieutenant géneral du roi d'Eſpagne dans les Païs-Bas ſe préſenta pour ſecourir la place ; mais le maréchal d'Etrées l'aïant défait, contraignit les aſſiégez de ſe rendre.

Le duc de Lorraine, prince le plus inconſtant qui ait jamais été, oubliant le traité qu'il avoit fait avec le roi, leva des troupes pour favoriſer les deſſeins de Monſieur, qui marchoit à main armée vers la frontiere de France ; mais le roi aïant fait venir en Lorraine ſon

armée d'Allemagne, contraignit ce duc d'avoir encore recours à ſa clemence; pluſieurs places de ce duché furent emportées par le roi, qui ſe rendit à ſon armée, & qui fit avec le duc un nouveau traité, pour la ſûreté duquel les places de Jamets & Stenay furent données à ſa majeſté; Marſal lui avoit déja été donnê pour la ſûreté du premier traité.

Monſieur étant ſur le point d'entrer dans le roïaume avec quelques troupes qu'il avoit tirées des Païs-Bas, de la Lorraine & même de France, publia un manifeſte daté du 13. de Juin 1632. par lequel il accuſoit le cardinal de Richelieu de vouloir ſe rendre le maître de l'état; il déclaroit que ſon deſſein étoit de s'opoſer aux entrepriſes pernicieuſes de ce miniſtre; il exhortoit tous les François à ſe joindre à lui, aſſurant qu'il tiendroit pour ennemis tous ceux qui s'opoſeroient à ſes bonnes intentions. Il entra enſuite dans la Bourgogne, & de-là il ſe rendit dans le Languedoc, où le duc de Montmorancy gouverneur de la province le reçût & ſe joignit à lui, contre la fidelité qu'il devoit au roi.

Sa majeſté partit auſſi-tôt de Paris,

pour aller elle-même s'opoſer aux entrepriſes de Monſieur : elle fit marcher en même-tems vingt mille hommes pour cette expedition ; mais avant ſon arrivée dans la province, le duc de Montmorancy qui commandoit les troupes de Monſieur avoit été défait auprès de *Caſtelnaudary* par le maréchal de Schomberg,& fait priſonnier, bleſſé de pluſieurs coups, dont il en avoit quelques-uns de très-dangereux.

Après cette défaite le roi envoïa offrir ſes bonnes graces à Monſieur ſon frere, à condition qu'il renonceroit à toute ſorte de partis contre ſon ſervice, ce que ce prince accepta ; il voulut mettre dans les conditions de l'accord, qui ſe fit entre ſa majeſté & lui, l'abolition pour le duc de Montmorancy, mais elle lui fut refuſée quelqu'inſtance qu'il fît pour l'obtenir.

Le roi étant arrivé à Toulouſe le 22. d'Octobre y fit amener ce duc, & commanda au parlement de cette ville de lui faire ſon procès : la choſe ne ſouffroit point de difficulté, c'eſt pourquoi ſes juges le condamnerent tous d'une voix à avoir la tête tranchée. Le garde des ſceaux préſida au jugement, qui fut exécuté dans la cour de l'hôtel de ville

où il étoit priſonnier ; le roi n'aïant pas voulu que l'exécution s'en fît publiquement, comme l'arrêt le portoit. Monſieur offenſé de ce que le roi lui avoit refuſé la grace du duc de Montmorancy, & prétendant qu'il la lui avoit fait eſperer, quoiqu'il n'eût pas voulu qu'il fût compris dans le traité de Montpellier, ſe retira en Flandres.

Sur la fin de cette année le roi de Suede fut tué à la bataille de *Lutzen* ou *Naumbourg*, où ſon armée défit deux armées de l'empereur, commandées l'une par *Papenheim* qui y fut tué auſſi, l'autre par *Valſtein* : il étoit âgé de trente-huit ans : cette bataille fut donnée le 12. Novembre 1632.

Le cardinal de Richelieu revenant de Languedoc, où une grande maladie l'avoit arrêté, le roi partit de Verſailles le 3. de Janvier 1633. pour aller au-devant de lui juſqu'à Rochefort, château appartenant au duc de Montbazon, à dix ou douze lieuës de Paris du côté de la Beauce.

Peu de tems après l'arrivée de ce miniſtre à la cour, le garde des ſceaux de Châteauneuf fut diſgracié & envoïé priſonnier dans la citadelle d'Angouleſme ; les ſceaux furent donnez à

Seguier preſident au parlement. On crut que la diſgrace de Châteauneuf venoit de ce que pendant la maladie du cardinal lorſqu'il étoit en danger de mourir, il en avoit témoigné de la joïe.

Le duc de Lorraine auſſi peu capable de demeurer en paix avec le roi que de lui réſiſter, lui donna encore de nouveaux ſujets de tourner ſes armes contre lui: l'un fut qu'il arma contre les Suedois alliez de la France, & qu'il attaqua avec dix mille hommes la ville de *Haguenau* qu'ils tenoient. Il y fut défait par le Palatin de Birkenfelds; l'autre ſujet fut, qu'il permit le mariage de monſieur le duc d'Orleans avec la princeſſe Marguerite de Lorraine ſa ſœur, contre la promeſſe qu'il avoit faite au roi de l'empêcher. Sa majeſté voulant tirer raiſon de ces injures, entra en Lorraine à main armée & aſſiégea *Nancy*.

Le duc, qui après ſa défaite, s'étoit retiré en Allemagne, envoïa le cardinal ſon frere vers le roi pour lui faire ſes ſoûmiſſions & appaiſer ſa majeſté: le roi aïant demandé que la princeſſe Marguerite fût miſe entre ſes mains, & que la ville de Nancy lui fut livrée; l'on fit ſortir ſecretement la princeſſe

qui ſe retira en Flandres auprès de Monſieur ; & après pluſieurs difficultez, l'on convint enfin que le roi ſeroit reçû dans Nancy, & qu'il y mettroit telle garniſon qu'il lui plairoit ; la proprieté néanmoins & ſouveraineté de la ville demeurant toûjours au duc de Lorraine. Après ce traité qui fut exécuté le 14. de Septembre le duc fit la reverence au roi, & lui promit de garder à l'avenir une conduite plus reſpectueuſe & plus ſoumiſe qu'il n'avoit fait par le paſſé.

Le 4. du mois d'Octobre ſuivant l'archevêque de Tréves fut rétabli dans la poſſeſſion de cette ville où il fit ſon entrée ; les habitans lui aïant préſenté les clefs de leur ville, il les donna ſur le champ à Buſſy Lamet, commandant les troupes du roi dans l'électorat de Tréves, lui diſant, *que comme c'étoit la bonté du roi qui l'avoit rétabli dans ſa ville, c'étoit de ſa puiſſance ſeule qu'il attendoit d'y être maintenu.*

En même-tems le roi envoïa à Rome le duc de Crequy ſon ambaſſadeur extraordinaire pour rendre obédience au pape ; jamais ambaſſadeur n'avoit paru avec tant de magnificence que celui-là.

Au commencement de l'année 1634.

le duc de Lorraine désirant de conserver tout ensemble ses états, & la liberté de faire la guerre contre le roi & ses alliez, en fit une démission en faveur de Nicolas François cardinal de Lorraine son frere; en même-tems il se retira en Allemagne, avec les troupes d'infanterie & de cavalerie qu'il avoit pû mettre sur pied. Après cette démission le nouveau duc épousa la princesse Claude, sœur de la duchesse de Lorraine sa belle-sœur, puis il se retira avec la princesse sa femme dans le Milanois, pour se mettre à couvert de l'indignation du roi qui étoit justement offensé de la collusion de ces deux freres, qui conspiroient ensemble pour offenser impunément sa majesté. Le maréchal de la Force qui commandoit l'armée du roi, eut ordre d'entrer en Lorraine & de s'en emparer, ce qu'il fit, en réduisant les places fortes à l'obéïssance du roi.

En même-tems le parlement de Paris donna un arrêt, par lequel il déclara le mariage de Monsieur avec la princesse de Lorraine non valablement contracté, & le duc de Lorraine vassal lige de la couronne à cause du duché de Bar, criminel de leze-majesté, pour

l'attentat & le rapt commis en la perſonne de Monſieur ; tous ſes biens feodaux réunis & incorporez à la couronne ; & pour l'infraction des traitez que le duc de Lorraine avoit faits avec le roi, & le violement de ſa foi dans leur exécution, ſa majeſté fut très-humblement ſuppliée d'emploïer ſa puiſſance pour ſe faire raiſon par la voie des armes, & de ſe ſatisfaire ſur les autres biens non ſituez en France : cet arrêt fut donné le 5. Septembre 1634.

Monſieur mécontent du traitement qu'il recevoit des Eſpagnols à Bruxelles, réſolut de revenir en France, & en donna avis au roi qui en eut beaucoup de joie, & ordonna aux gouverneurs de ſes places frontieres de le bien recevoir. Il ſe déroba de Bruxelles en feignant d'aller à la chaſſe le 8. Octobre & ſe rendit à la Chapelle, & de-là à ſaint Germain où étoit le roi. Peu de tems après Puylaurent ſon confident fut fait duc & pair par le roi, & épouſa l'une des parentes de Richelieu. On crût que le cardinal déſiroit de gagner par tant de faveurs l'amitié de ce gentilhomme, qui pouvoit tout auprès de Monſieur, afin de ſe mettre bien par ſon entremiſe dans l'eſprit du prince ;

mais la ſuite fit juger & dire à quelques-uns, que ce miniſtre avoit voulu ſeulement lui ôter toute défiance, afin de le perdre plus facilement ; car dès le commencement de l'année ſuivante, ſçavoir le 14. de Fevrier il fut arrêté & mis au château de Vincennes, où il mourut après quatre mois de priſon ; les ennemis du cardinal dirent qu'il avoit fait empoiſonner en France celui qu'il n'avoit pû faire aſſaſſiner à Bruxelles ; il étoit vrai qu'on y avoit tiré un coup de carabine ſur Puylaurent, & que l'aſſaſſin aïant manqué ſon coup, étoit monté ſur le champ à cheval & avoit diſparu.

Cette même année la ville de Philiſbourg dépendante de l'évêché de Spire fut remiſe au roi par les Suedois, qui l'avoient priſe ſur les Eſpagnols. Sur la fin de cette année les affaires des Suedois changerent de face ; la proſperité qui avoit accompagné leurs armes juſques-là commença à les abandonner ; de ſorte qu'ils furent contraints de ſe retirer de pluſieurs villes, & principalement de celles d'Alſace qui ſe mirent ſous la protection de la France, pour ſe garantir des incurſions du duc de Lorraine. La puiſſance des François

étoit alors formidable en Allemagne ; le roi y aïant deux armées ; l'une de quinze mille hommes commandée par le duc de Rohan, l'autre de trente mille commandée par les maréchaux de Brezé & de la Force.

Il y eut cette année un grand démêlé entre le duc d'Epernon gouverneur de Guyenne & l'archevêque de Bordeaux, qui le haïſſoit de longue main : ils ſe querellerent en pleine ruë dans cette ville ; l'archevêque ſe plaignit au roi de ce que le duc lui avoit donné du bout de ſon bâton dans le ventre : le roi après s'être fait informer de la choſe, quoique le duc niât le coup, voulut qu'il ſe ſoumît au jugement eccleſiaſtique, & qu'il fît à l'archevêque la ſatisfaction que le pape ordonneroit ; ce qui fut exécuté par le duc.

Au commencement de l'année 1635. les Imperiaux ſurprirent Philiſbourg & l'emporterent la nuit du 23. au 24. de Janvier ; après cela ils aſſiégerent Spire & le prirent, mais les maréchaux de la Force & de Brezé le reprirent un mois après. Le comte d'Embden ſurprit auſſi la ville de Tréves, avec deux mille hommes des troupes d'Eſpagne ; il s'aprocha ſecretement de la porte pen-

dant la nuit, la rompit par le moïen d'un pétard, ſe rendit maître de la place qui eſt très-mal ſituée, & de la perſonne de l'électeur, qui fut auſſi-tôt envoïé priſonnier à Namur. Le roi fit ſommer le cardinal Infant gouverneur des Païs-Bas de remettre ce prince en liberté, & ſur le refus qu'il en fit, il déclara la guerre au roi d'Eſpagne au mois d'Avril par le héraut d'armes nommé *Alençon*: il y avoit déja cinq ans que la guerre ſe faiſoit entre la France & la maiſon d'Autriche, mais ce n'étoit de part & d'autre que ſous prétexte de donner ſecours à leurs alliez. Cette déclaration obligea le roi d'avoir ordinairement cinq armées ſur pied; l'une dans les Païs-Bas, l'autre en Allemagne, les autres en Italie, dans la Franche-Comté & dans le Rouſſillon, & deux armées navales, dont l'une fut toûjours commandée par l'archevêque de Bordeaux, & l'autre par divers capitaines.

Les ennemis de la France n'étoient pas alors dans l'état où nous les voïons réduits aujourd'hui par la puiſſance & par les armes du roi; ils étoient puiſſants en troupes & en argent; ils poſſedoient beaucoup de païs qu'ils ont per-

dus ; ils faiſoient tête de tous côtez ; ils prenoient des villes au roi, par force & par compoſition, pendant qu'on leur en prenoit auſſi : ils étoient battus, & ils battoient à leur tour ; & quoique les plus grands avantages fuſſent du côté du roi, ce n'étoit pas néanmoins d'une maniere qui fît juger que la fortune ſe fût déclarée pour lui, & qu'elle eût abandonné les ennemis. L'armée Françoiſe des Païs-Bas, jointe à celle des Etats des Provinces-Unies, aſſiégea Louvain, mais elles furent contraintes de lever le ſiége par la réſiſtance vigoureuſe des aſſiégez. En même-tems les Eſpagnols emporterent d'aſſaut le fort de *Skein*, mais les deux armées confederées l'aïant raſſiégé au mois de Septembre ſuivant le reprirent.

Le roi avoit deux armées en Allemagne, l'une commandée par le duc Bernard de Weymar de la maiſon de Saxe, l'autre par le cardinal de la Vallette, fils du duc d'Epernon & frere du duc de la Vallette ; les ennemis en avoient auſſi deux ſous le commandement du géneral Galas & du comte Guillaume de Mansfeld. Galas aïant aſſiégé la ville de Deux-Ponts, le car-

dinal de la Vallette lui fit lever le ſiége; enſuite il marcha avec le duc de Veymar contre Mansfeld qui aſſiégeoit Mayence; & ils le contraignirent pareillement de ſe retirer : mais peu de tems après les deux généraux des ennemis aïant uni leurs troupes, mirent en déroute l'armée du roi & prirent pluſieurs villes, d'où ils chaſſerent les Suedois.

En Lorraine les armées commandées par le maréchal de la Force, puis par le duc de Longueville, & enfin par le roi même, eurent un ſuccès très-heureux : preſque toutes les places fortes aïant été réduites à l'obéïſſance de ſa majeſté, qui récompenſa les bons ſervices qu'il avoit reçûs de la Meilleraye dans cette guerre, en lui donnant la charge de grand maître de l'artillerie.

Cette même année au mois de Juin l'aſſemblée générale du clergé de France ſe tenant à Paris, le roi lui ordonna de donner ſon avis touchant cette propoſition : *Si les mariages des princes du ſang, & principalement de ceux qui ſont heritiers préſomptifs de la couronne, ſont legitimes & valides, étant faits non ſeulement ſans le conſentement, mais encore contre la défenſe du roi.* L'aſſemblée

commit pour l'examen de cette propoſition les évêques de Montpellier, de Séez, de Saint-Malo & de Niſmes : trois ſemaines après ces quatre prélats déclarerent à l'aſſemblée, qu'après avoir examiné cette propoſition avec grand ſoin, & en avoir conferé avec les principaux docteurs de la Faculté de Theologie de tous les Ordres, leur ſentiment étoit, que tels mariages n'étoient ni legitimes, ni valides ; toute l'aſſemblée aïant écouté les raiſons, ſur leſquelles ils appuïerent leur ſentiment, y acquieſça ſans aucune oppoſition, & déclara d'un commun conſentement, que ces mariages étoient nuls. Ce n'eſt pas que la plûpart de ceux qui compoſoient cette aſſemblée ne fuſſent perſuadez que tels mariages, & principalement celui de Monſieur avec la princeſſe de Lorraine, pour lequel ſeul cette propoſition avoit été faite, ne fuſſent valides & legitimes en conſcience, quand même ils ſeroient illegitimes ſelon le contrat civil, dont les conditions ſont differentes de celles que l'Egliſe a preſcrites pour la validité du Sacrement ; mais ils aimoient mieux ſupprimer leur veritable ſentiment, que de le déclarer inutilement.

Nos hiſtoriens diſent, qu'après cette déclaration du clergé, tous les Ordres religieux, les compagnies, les ſocietez & les congrégations, tant ſéculieres que régulieres, tant anciennes que modernes en donnerent un pareil par écrit; mais cela n'eſt pas vrai de la congrégation de l'Oratoire, car le P. de Condren qui en étoit alors ſuperieur géneral, réſiſta conſtamment aux ſollicitations réïterées qui lui furent faites de la part du cardinal de Richelieu, diſant que ſa conſcience ne lui permettoit pas d'être du ſentiment de l'aſſemblée, & qu'il ne la trahiroit point.

Le roi envoïa à Monſieur ſon frere des docteurs en Theologie, pour lui ſignifier la déclaration qui avoit été faite touchant ſon mariage. Monſieur leur répondit avec raillerie; *Que puiſqu'ils avoient pouvoir de rompre ainſi les mariages les plus legitimes, il leur conſeilloit de donner avis au roi que c'étoit là un moïen aſſuré de tirer de ſes ſujets de grandes ſommes d'argent ſans établir aucun impôt : qu'il ne falloit que mettre en vente de telles déclarations de nullitez de mariages pour tous ceux qui en voudroient, & qu'il étoit aſſuré que le nombre en iroit à l'infini, mais que*

pour lui il n'en vouloit point. Ce fut en ce tems que le roi érigea la terre de Saint-Simon en duché & pairie en faveur de Saint-Simon ſon premier gentilhomme, qui avoit alors la confiance & la faveur de ſa majeſté. Le 19. de Decembre le roi donna à Pierre Seguier garde des ſceaux la charge de chancelier de France, vacante par la mort du chancelier d'Aligre.

L'année ſuivante 1636. le roi commanda au prince de Condé d'attaquer la Franche-Comté, à laquelle on avoit accordé juſqu'alors la neutralité : ſa majeſté voulut qu'il commençât par le ſiége de Dole; elle fut aſſiégée le 28. de May ; mais comme elle étoit extrêmement forte, & pourvûë d'une bonne garniſon, la réſiſtance fut très-vigoureuſe & très-longue ; de ſorte que le roi aïant beſoin ailleurs de ſes troupes, envoïa ordre au prince de Condé de lever le ſiége, ce qu'il fit le 16. d'Août après avoir perdu trois mille hommes aux attaques differentes de cette place ; & il envoïa dix mille hommes au roi, n'en retenant avec lui qu'autant qu'il étoit neceſſaire pour demeurer maître de la campagne.

Au mois d'Août ſuivant les ennemis

prirent plusieurs places sur nous, entre-autres *Corbie*, ce qui étonna tellement les Parisiens, qu'après avoir beaucoup murmuré contre le cardinal de Richelieu, qui n'avoit pas soin de tenir les murailles de Paris en état de se défendre, ni l'arsenal garni de munitions, ils leverent des troupes à leurs dépens sous les ordres du roi, & mirent sur pied une armée de vingt mille hommes, laquelle s'étant accruë en peu de tems jusqu'au nombre de trente mille hommes, fut emploiée à reprendre Corbie & les autres villes que les ennemis avoient prises sur nos frontieres.

Les Suedois eurent aussi des succès très-favorables en Allemagne, sous la conduite du maréchal Banier leur général; car ils défirent les Imperiaux & les troupes de Saxe qui s'étoient jointes à eux, en tuerent huit mille & demeurerent maître du canon, du bagage, & de la plus grande partie des drapeaux.

La charge de secretaire d'état pour les affaires étrangeres fut ôtée à Servien & donnée à Sublet des Noyers, l'un des intendans des finances, créature du cardinal de Richelieu. L'abbé de la Riviere, le plus affidé des domestiques du duc d'Orleans fut mis à la

Baſtille par ordre du roi, comme étant eſtimé l'auteur de tous les mécontentemens que Monſieur faiſoit paroître de tems en tems.

L'empereur convoqua la diette générale de l'Empire à Ratiſbonne, ſous prétexte de reconcilier & de réunir tous les princes, & même de chercher les moïens d'établir la paix dans la Chretienté; mais en effet pour faire élire roi des Romains le roi de Hongrie ſon fils. Sur les inſtances que fit l'ambaſſadeur d'Angleterre pour le rétabliſſement du comte Palatin du Rhin dans ſes états & dans l'électorat, toutes les propoſitions de paix & de réunion ceſſerent, & l'aſſemblée aïant été transferée à Cologne, le roi de Hongrie y fut élû roi des Romains.

Les ſuccès de l'année 1637. furent très-avantageux pour la France. Henry de Lorraine comte d'Harcour reprit les Iſles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat, ſituées proche de la côte de Provence, deſquelles les Eſpagnols s'étoient emparez deux ans auparavant; il les attaqua avec tant de vigueur dans tous les forts de ces Iſles, qu'il les contraignit dans peu de jours de les rendre par compoſition. Dans le Païs-Bas le

cardinal de la Valette & le duc de Candale ſon frere réduiſirent pluſieurs places à l'obéïſſance du roi, entre-autres celle de Landrecys en Haynault. La guerre ſe fit avec le même bonheur dans tous les païs où le roi avoit des armées, & principalement en Piémont.

L'année ſuivante 1638. le duc de Weymar prit les villes de Sikinghen, Lauffenbourg, Valdſchud & Rinfeld apellées *villes foreſtieres*, parce qu'elles ſont proches de la forêt noire.

Jean de Werth étant venu au ſecours de Rinfeld avec les troupes Imperiales commandées par trois autres géneraux, qui partageoient le commandement avec lui; ſçavoir, le duc Savelly, Enkenfort & le géneral Spenther; le duc de Weymar les défit, leur tua douze cens hommes, & en fit plus de deux mille priſonniers, parmi leſquels furent Jean de Werth, Enkenfort & Savelly, qui furent envoïez au roi & mis dans le château de Vincennes. Après cela le duc de Weymar aſſiégea Briſſac.

Lamboy géneral des troupes de l'empereur l'attaqua dans ſon camp pour forcer ſes lignes & ſecourir la place, mais il fut repouſſé avec perte de trois

mille hommes par le vicomte de Turenne & le comte de Gueſbriant, qui commandoient en qualité de lieutenans géneraux ſous le duc de Weymar, qu'une grande maladie empêchoit alors d'agir. Rheïnac gouverneur de Briſſac aïant perdu l'eſperance d'être ſecouru, rendit la ville au duc, qui la remit entre les mains du roi. Sa majeſté en fit abattre les fortifications qui étoient irrégulieres, & en fit faire de régulieres, qui rendent cette place l'une des plus fortes de nos frontieres.

En Italie la guerre ſe fit avec divers ſuccès de part & d'autre : le duc de Crequy fut tué d'un coup de canon, comme il alloit attaquer le camp du marquis de Leganez qui aſſiégeoit Brême ville du Milanois : le cardinal de la Valette fut envoïé par le roi pour prendre le commandement de l'armée à la place du duc.

Le prince de Condé commandant l'armée du roi en Guyenne, Bearn & Navarre, eut ordre d'aſſiéger Fontarabie, ville d'Eſpagne ſituée dans la Biſcaïe : le ſiége eut un mauvais ſuccès ; car deux mois après que le prince l'eût commencé, il fut forcé dans ſon camp par l'armée ennemie, qui vint au ſecours

cours de la place; les troupes Françoiſes y furent taillées en pieces ; ce qui reſta eut bien de la peine à s'enfuir dans les vaiſſeaux de l'armée navale, qui aſſiégeoit la ville par mer ; l'artillerie & le bagage demeurerent aux ennemis.

Ce mauvais ſuccès aïant été imputé au duc de Candale, qui étoit lieutenant géneral dans l'armée, & qui y avoit le principal commandement ſous le prince de Condé, ou, comme diſent quelques-uns, le cardinal de Richelieu avec qui il étoit mal, prenant ce prétexte pour ſatisfaire ſon animoſité particuliere, & ſe préparant à le faire arrêter ; ce duc qui en fut averti par ſa femme & par ſes amis, ſe retira en Angleterre. Sur la fin de cette année le Pere Joſeph capucin mourut à Paris. Le cardinal de Richelieu l'avoit engagé dans les affaires d'état, auſquelles ſeules il avoit été entierement occupé depuis le ſiége de la Rochelle. Il avoit été nommé cardinal, mais il ne le fut point.

Le duc de Weymar après avoir fait de grandes conquêtes pour le roi deça le Rhein, ſe préparoit à le paſſer lorſqu'il mourut au mois de Juillet 1639. L'armée qu'il commandoit étoit com-

poſée partie de troupes Françoiſes, & partie d'Allemandes qui étoient attachées à ſa perſonne, & que l'on appelloit les troupes Weymariennes. Le comte de Gueſbriant lieutenant général de cette armée traita avec ces dernieres au nom du roi, les engagea au ſervice de ſa majeſté, & leur fit prêter ſerment de la ſervir fidelement.

Cependant les troupes du roi, auſquelles étoient jointes celles du duc de Savoye, faiſoient de grands progrès en Piémont : le nonce du pape s'éforçant de procurer la paix dans ce païs, obtint des généraux des deux partis une tréve, qui devoit durer depuis le 14. d'Août juſqu'au 14. Octobre. Durant cette ſuſpenſion d'armes la ducheſſe de Savoye regente des états de Charles Emmanuel ſon fils, qui venoit de ſucceder à François Hyacinte ſon frere aîné, lequel n'avoit ſurvêcu que d'un an Victor Amedée leur pere commun, paſſa les monts & ſe rendit à Grenoble pour y voir le roi ſon frere qui s'y rendit exprès, pour donner cette ſatisfaction à cette princeſſe, & pour l'aſſiſter plus puiſſamment de ſes forces contre les Eſpagnols, qui fourniſſoient des troupes & de l'argent au cardinal de Savoye & au prince

Thomas ſes beaux-freres, pour troubler l'état du duc ſon fils, dont ils avoient envahi les meilleures places.

Le cardinal de la Valette étant mort en Piémont, le roi donna le commandement de ſon armée au comte de Harcourt, qui après avoir pris ſur les ennemis quelques-unes des villes, dont ils s'étoient emparez, défit les deux armées du prince Thomas, & du marquis de Leganez, qui l'attaquerent auprès d'un lieu appellé la Route.

L'année ſuivante 1640. le marquis de Leganez aïant aſſiégé Cazal, le comte d'Harcour l'attaqua dans ſon camp, força ſes lignes, le défit & lui tua plus de quatre mille hommes; il combattit en cette occaſion, non-ſeulement en grand capitaine, mais encore en brave ſoldat; car il entra le premier dans le camp de l'ennemi, aïant fait franchir d'un ſaut les lignes à ſon cheval, ce qui encouragea tellement toute l'armée, qu'en un inſtant les lignes furent forcées. Après cette victoire, qui fut remportée le 28. Avril 1640. le comte d'Harcour aſſiégea Turin: le prince Thomas étoit dans cette ville avec huit mille hommes, & tenoit la citadelle aſſiégée. Les lignes

de circonvallation étant achevées ſur la fin du mois de May, le marquis de Leganez qui avoit mis de nouvelles troupes ſur pied, vint attaquer le comte dans ſon camp, mais il fut repouſſé avec perte de trois mille hommes. Quelque-tems après un renfort de neuf mille hommes lui étant venu d'Allemagne, il donna une nouvelle attaque au camp des François; mais il en fut encore repouſſé avec une perte plus grande, que celle qu'il avoit faite à la premiere attaque.

Le prince Thomas n'eſperant plus aucun ſecours des Eſpagnols, comme étant trop foibles, rendit au roi la ville de Turin, & ne pût obtenir d'autre condition pour les habitans, ſinon que leurs biens & leurs vies ſauvez, ils ſeroient pour tout le reſte à la diſcretion de madame la ducheſſe de Savoye, contre laquelle ils s'étoient revoltez. Ainſi cette princeſſe fut rétablie par les armes du roi dans la ville capitale de ſes états, où elle fit ſon entrée le 25. d'Octobre.

Les armes du roi faiſoient en même-tems de grand progrès dans les autres provinces : les principaux avantages qu'elles remporterent furent la priſe

d'Heſdin & celle d'Arras. La Meilleraye grand maître de l'artillerie aſſiégea l'une & l'autre : le roi aïant été préſent au ſiége & à la reddition de la premiere, y entra par la bréche & récompenſa la Meilleraye du bâton de maréchal de France. Cette place fut priſe au mois de Juin 1639. Arras ſe rendit au mois d'Août de l'année ſuivante, le roi en donna le gouvernement à Saint-Preüil, gentilhomme d'une valeur extraordinaire.

Le 21. de Septembre la reine accoucha à S. Germain d'un ſecond fils, qui porta d'abord le titre de duc d'Anjou ; c'eſt aujourd'hui Monſieur duc d'Orleans frere unique du roi. Cette même année les Portugais ſecoüerent le joug de la domination d'Eſpagne, & déclarerent leur roi le duc de Bragance, dont on a déja parlé.

L'année 1641. eſt remarquable par la bataille de Sedan, où le comte de Soiſſons perdit la vie. Ce prince ennemi du cardinal de Richelieu, s'étoit retiré de la cour dès l'année précedente, & étoit allé à Sedan où le duc de Boüillon l'avoit reçû ; l'un & l'autre mécontens avoient traité avec l'Eſpagne, & ils avoient levé des troupes, auſquelles un

ſecours conſiderable commandé par Lamboi s'étant joint, ils ſe préparoient à entrer en France.

Le maréchal de Châtillon qui commandoit l'armée du roi, aïant reçû l'ordre de ſa majeſté de s'oppoſer à leurs entrepriſes, leur donna bataille auprès de cette ville & fut défait; mais après le combat l'armée victorieuſe s'apperçût que le comte de Soiſſons ſon général avoit été tué. Les ennemis du cardinal publierent qu'il l'avoit été par un homme de ſon armée, que ce miniſtre avoit gagné pour cela. Il y en a qui aſſurent qu'il ſe tua lui-même par mégarde; qu'aïant voulu hauſſer avec le bout de ſon piſtolet la viſiere de ſon caſque qui l'incommodoit, & le reſſort de la détente s'étant lâché, en même-tems le piſtolet ſe déchargea, & que le coup lui donna dans la tête & le tua.

Après cette bataille l'armée victorieuſe fit de grands dégats dans la Champagne juſqu'à ce que le roi y étant venu, le duc de Boüillon ſe retira à Sedan, & le roi s'en étant approché, le duc ſortit pour implorer la clemence de ſa majeſté, qui lui pardonna ſa faute, & lui donna des lettres d'abolition. Le duc de Lorraine aïant encore violé

un nouveau traité qu'il avoit fait avec le roi, perdit encore ſes états qui furent reconquis par les armes de ſa majeſté.

Les Catalans s'étant révoltez contre le roi d'Eſpagne, & aïant chaſſé les Eſpagnols preſque de toute la Catalogne, ſe donnerent au roi & le reconnurent pour leur ſouverain; la guerre ſe fit dès-lors fortement dans cette province. La Motte Houdancour qui y commandoit l'armée du roi, aſſiégea Tarragonne par terre, & l'archevêque de Bordeaux la bloqua par mer. Le marquis de Leganez entreprit ſouvent de jetter du ſecours dans la place, mais il ne pût y réuſſir, aïant toûjours trouvé une réſiſtance très-vigoureuſe. Les aſſiégez étoient réduits à une grande extrémité faute de vivres, & la Motte Houdancour ſe voïoit ſur le point de joüir du fruit de ſa vigilance & de ſa valeur, par la réduction de cette place, lorſque par la négligence de l'archevêque de Bordeaux, pluſieurs navires chargez de ſoldats, de vivres, & de toutes ſortes de munitions y entrerent, ce qui contraignit ce général de lever le ſiége. Le roi très-mécontent de la conduite de l'archevêque, lui commanda de ſortir

du roïaume & de ſe retirer à Carpentras, ville du comté Veneſſin.

Saint-Preüil gouverneur d'Arras s'étant rendu ſuſpect au cardinal de Richelieu, fut arrêté & conduit à Amiens où ſon procès lui fut fait par des Commiſſaires nommez par le roi, leſquels le condamnerent à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté. Les crimes ſur leſquels il fut jugé furent premierement des concuſſions exercées dans ſon gouvernement; d'avoir taillé en pieces la garniſon Eſpagnole de Bapaume, laquelle ſe retiroit à Bethune avec ſauf-conduit du maréchal de la Meilleraye, qui venoit de prendre cette ville par compoſition: il étoit accuſé de l'avoir fait par animoſité particuliere contre le gouverneur, quoiqu'il ſçût bien la capitulation qui lui avoit été accordée, & qu'il en fût averti par un trompette du roi qui conduiſoit cette garniſon.

Au commencement de l'année 1642. le comte de Guébriant qui commandoit l'armée du roi en Allemagne après avoir pris la ville d'Ordinghen, donna bataille à Lamboy qui commandoit les troupes Imperiales, & le défit avec un grand carnage; il eut été encore

plus grand, ſi l'infanterie des ennemis mettant les armes bas n'eût demandé quartier & n'eût offert de ſervir le roi, à quoi elle fut reçûë. Les principaux officiers de l'armée ennemie y furent tuez; Lamboy qui en étoit général fut pris. Sa majeſté aïant reçû cette nouvelle à Lyon, envoïa le bâton de maréchal de France au comte de Guébriant qui acheva glorieuſement cette campagne, & remporta encore d'autres avantages conſiderables ſur les ennemis.

Cependant Torſtenſon général de l'armée Suedoiſe aïant aſſiégé Lipſic, l'archiduc Leopold & Picolomini commandant chacun une armée, marcherent contre lui, mais il leva le ſiége; leur donna bataille; les défit, & leur tua trois mille hommes; il donna enſuite quartier au reſte de leur infanterie, qui prit parti dans ſes troupes; prit leur bagage & leur canon, retourna à Leipſic & contraignit cette ville de ſe rendre.

Le prince Thomas & le cardinal de Savoye ſon frere reconnoiſſans que les intentions du roi d'Eſpagne étoient ſeulement de mettre la diviſion entre la ducheſſe de Savoye leur belle-ſœur & eux, afin de profiter de leur mauvaiſe

intelligence, firent leur paix avec cette princeſſe par un traité qui fut également avantageux pour eux & pour la ducheſſe. On convint par un article ſecret, que la ſœur aînée du duc de Savoye ſeroit accordée en mariage au prince Maurice cardinal, oncle de cette princeſſe. Après cet accommodement la guerre ne ſe fit plus que contre les Eſpagnols dans le Milanois, tout le Piémont étant réduit à l'obéïſſance de ſon prince, excepté peu de places.

L'armée de Rouſſillon étoit alors commandée par le maréchal de la Meylleraie, qui prit Perpignan le 9. de Septembre, & celle de Catalogne battit ſouvent les Eſpagnols ſous la conduite de la Motte Houdancour, qui mérita par ſes grandes actions d'être fait maréchal de France. Après avoir reçû cette récompenſe de ſes ſervices, il battit encore les Eſpagnols en quelques occaſions, & les contraignit de lever le ſiége de Lérida, qu'ils quitterent pour venir au-devant de lui & lui donner bataille; le combat fut violent & meurtrier; les ennemis y furent défaits, avec perte de plus de trois mille hommes.

Le 12. de Septembre Cinqmars grand écuïer de France & de Thou conſeiller

d'état furent décapitez à Lyon : Cinqmars étoit fils du défunt maréchal d'Effiat. Comme le cardinal de Richelieu avoit fait la fortune du pere, il avoit fait auſſi celle du fils : il l'avoit mis dans les bonnes graces & dans la confidence du roi, parce que reconnoiſſant que ce prince ne pouvoit ſe paſſer d'un favori, il vouloit pour ſon propre interêt, que cette place fût remplie par un homme, qui lui devant toute ſa fortune, ne s'en ſervît point pour lui rendre de mauvais offices auprès du roi : cependant il en arriva autrement. Soit que Cinqmars crût avoir quelque ſujet de mécontentement du cardinal, ſoit que ſon ambition le portât à ne vouloir devoir ſa fortune qu'à lui-même, il entreprit de le détruire dans l'eſprit du roi. Ce miniſtre qui étoit l'homme du monde le plus pénétrant & le plus clairvoïant, s'apperçût bientôt des deſſeins de Cinqmars, & celui-ci ſe voïant découvert, chercha un appui en la perſonne de Monſieur le duc d'Orleans & du duc de Boüillon, qu'il croïoit ennemis du Cardinal : ils jugerent à propos de prendre des liaiſons avec le roi d'Eſpagne, & firent même avec lui un traité par l'entremiſe du vicomte de Fontrailles, qui en porta le

projet en Eſpagne & le rapporta ſigné de ſa majeſté catholique. Ce traité étoit fait au nom de Monſieur ; le prétexte étoit de rétablir la paix entre les deux couronnes, & que ceux qui procureroient cette paix fuſſent à couvert de la perſécution de ceux qui demandoient la continuation de la guerre.

Les principaux articles du traité étoient, que le roi d'Eſpagne fourniroit à Monſieur douze mille hommes de pied & cinq mille chevaux, & les ſouldoieroit de 400000. écus comptant pour lever des troupes en France, & 12000. écus par mois, 40000. écus de penſion au duc de Boüillon & autant au grand écuïer. Quand le traité fut ſigné de part & d'autre, Cinqmars en fit confidence à Auguſte de Thou ſon ami intime, lequel le déſaprouva, & tâcha de tirer ce ſeigneur d'un engagement auſſi criminel & auſſi périlleux ; mais n'aïant pû y réuſſir, il lui garda le ſecret.

Cependant le roi fit le voïage de Rouſſillon, & ſe trouva au ſiége de Perpignan fait par le maréchal de la Meilleraye, mais ſa mauvaiſe ſanté le contraignit de retourner fort promptement à Paris. Comme le cardinal fit ce voïage avec le roi, on réſolut de l'aſſaſſiner

à la premiere occaſion qui ſe preſenteroit. Monſieur donna parole de ſe rendre à Lyon pendant le ſéjour que le roi y feroit, afin que ce deſſein pût être exécuté en ſa préſence, & qu'il fût enſuite avoüé de lui comme aïant été fait par ſon ordre; mais Monſieur en aïant fait confidence à la reine, quoi qu'elle haït mortellement le cardinal, le ſecret fut divulgué en ſi peu de tems, que tout le monde en étoit inſtruit lorſque la cour arriva à Lyon. Alors Fontrailles prévoïant les ſuites funeſtes d'une entrepriſe auſſi mal conduite, penſa à mettre ſa tête à couvert, & ſortit du roïaume.

Peu de tems après Cinqmars, de Thou, & le duc de Boüillon furent arrêtez en differens endroits & conduits au château de Pierre-Anciſe à Lyon: le dernier obtint ſa grace du roi en lui cedant la principauté de Sedan, & lui remettant la ville entre les mains; les deux autres furent condamnez par des commiſſaires nommez par le roi, d'avoir la tête tranchée; l'un pour avoir eu part à un traité fait avec l'ennemi de l'état, & l'autre pour l'avoir ſçû & ne l'avoir pas déclaré. Cet arrêt, qui fut prononcé par le chancelier, fut exécuté à Lyon.

Le cardinal ne ſurvêcut pas long-tems à la mort de ſes ennemis. Il étoit il y avoit déja quelques mois atteint d'une maladie mortelle, qui conſiſtoit dans une interception génerale du ſang, laquelle lui avoit cauſé une ulcere ou eſpece de cancer au bras, dont il ſouffroit de grandes douleurs. Il étoit réduit à tel point, qu'il ne pouvoit plus ſe lever : il faiſoit ſes voïages dans ſon lit qu'il faiſoit porter par des hommes : il partit de Lyon dans cet état le jour même que Cinqmars & de Thou y furent exécutez, & il ſe rendit auprès du roi à Fontainebleau le 13. d'Octobre. Aïant eu quelque ſoulagement à ſon mal il quitta le lit, & agit avec autant d'application & d'activité que jamais ; mais les douleurs l'aïant repris à Paris il en fut entierement abatu. Le roi ſçachant l'extrémité où il étoit, vint de ſaint Germain à Paris pour le voir, & lui témoigna beaucoup de douleur de l'état où il le voïoit ; mais après ſa mort, qui arriva le lendemain 4. du mois de Decembre, il parut avoir de la joïe d'être délivré d'un miniſtre qu'il eſtimoit beaucoup, mais qu'il craignoit encore plus. Après ſa mort ceux qui avoient été, ou exilez de la cour, ou mis en priſon, comme les maréchaux de Vitry,

de Baſſompierre, d'Etrées & pluſieurs autres furent élargis, & eurent la liberté de revenir auprès du roi.

Il y avoit quatre ans que le roi étoit atteint d'une maladie qui l'avoit d'abord réduit à l'extrémité, & qui s'étant enſuite relâchée, l'avoit laiſſé dans un état languiſſant, qui faiſoit juger qu'il ne vivroit pas long-tems. En effet ſes forces diminuant tous les jours, il ſentit lui-même vers le milieu du mois d'Avril de l'an 1643. que ſa mort aprochoit; il s'y prépara, & fit le 19. d'Avril une déclaration touchant la maniere dont il vouloit que le roïaume fût gouverné après ſa mort pendant la minorité de ſon ſucceſſeur.

Les principaux points de cette déclaration étoient, que la reine fût regente du roïaume; que Monſieur frere de ſa majeſté fût lieutenant du roi mineur dans tout le roïaume, & chef du conſeil ſous l'autorité de la reine, & en ſon abſence le prince de Condé; que le conſeil de la reine fût compoſé du duc de Longueville, de Mazarin, à qui Richelieu avoit procuré le chapeau de cardinal par la nomination de ſa majeſté il y avoit environ un an, du chancelier de France, du ſur-intendant des finances, & de Chavigny, pour gouverner le roïau-

me avec elle, & ſous elle en qualité de miniſtres d'état ; le roi fit ſigner cette déclaration à la reine & à Monſieur ; il commanda au prince de Condé & au chancelier de la porter au parlement & de la faire enregiſtrer, ce qu'ils firent le 21. d'Avril.

Le roi vêcut encore juſqu'au 14. de May, & pendant tout ce tems-là, il témoigna une grande douleur de la maniere dont la reine ſa mere avoit été traitée ſous ſon autorité, & de la dureté avec laquelle on lui avoit refuſé la permiſſion de revenir en France, qu'elle avoit ſouvent demandée, & principalement lorſque la perſécution que l'on faiſoit aux catholiques en Angleterre, de laquelle ſes domeſtiques mêmes n'avoient pas été exempts, l'obligea à ſortir de cette Iſle pour ſe retirer à Cologne, où elle étoit morte dès le 3. Juillet 1642. Ce fut la ſeule choſe ſur laquelle le roi témoigna de grandes inquiétudes & de vives apréhenſions des jugemens de Dieu.

Enfin ce prince mourut un Vendredy quatorze de May dans la quarante-deuxiéme année de ſon âge, à pareil jour qu'étoit décedé Henry IV. ſon pere.

Fin du troiſiéme Tome.

TABLE
DES MATIERES
Contenuës dans ce troiſiéme Tome.

A

d'Albe (Ferdinand Duc) conſeille à Catherine de Medicis d'exterminer tous les Proteſtans, 75. eſt fait gouverneur des Pays-Bas, 82. fait executer à mort les comtes d'Egmont & de Horn, 84. oblige le Prince d'Orange de ſe retirer des Pays-Bas, & y recommence ſes cruautez, 95. fait élever ſa ſtatuë dans la citadelle d'Anvers, 104

Albert cardinal d'Autriche, prend la ville de Calais, 250

Amboiſe, conjuration contre les Princes de la maiſon de Guiſe, 9. eſt découverte, 11. & diſſipée, 12

Amiens ſurpris par les Eſpagnols, 251

d'Ancre (Conchino Conchini Maréchal) commencemens & progrés de ſa fortune, 291 ſa mort, 295. ce que le duc de Sully rapporte de luy, 296

d'Angoulême (Charles de Valois duc) auparavant comte d'Auvergne, entre dans les interêts de la marquiſe d'Entragues, & cabale contre l'état, 277. eſt arrêté, & ſon procés fait par le Parlement, 279. rentre en graces & aſſiege la ville de Soiſſons, 296. commen-

ce le ſiege de la Rochelle, 319
Antoine de Bourbon roi de Navarre, manque à être aſſaſſiné dans la chambre du roi, 20. eſt déclaré regent du roïaume, 24. & enſuite viceroi, 25. prend la ville de Roüen ſur les Proteſtans, 47. ſa mort, 48
Arnoux Jeſuite, confeſſeur de Loüis XIII. éloigné de la cour, & pour quel ſujet, 304

B

Balagny, ſouverain de Cambray, perd cette ville qui ſe donne aux Eſpagnols, 250
Barberin (cardinal) vient en France pour terminer l'affaire de la Valteline, 312. particularitez de ſon entrée dans Paris, *ibid.*
Barricades (journée des) de Paris, 197
Bellarmin cardinal, ſon livre contre la puiſſance des rois, condamné par le Parlement, 285
de Bellievre (Pompone) chancelier de France, ſon amour pour la juſtice, 259
de Berulle (Pierre) cardinal, ſa mort, 331. le cardinal de Richelieu ſoupçonné de l'avoir fait empoiſonner, *ibid.*
de Bethune (Maximilien) duc de Sully, principal miniſtre d'Henry IV. 255. loüé pour ſes grandes qualitez, 256. envoyé en Angleterre, 275. ſe retire de la cour au commencement du regne de Loüis XIII. 284
de Biron (Charles de Gontaut duc) maréchal de France, ſes pratiques avec le duc de Savoye & les Eſpagnols, 263. 269. découvertes par le roi, qui lui pardonne, 270. forme une nouvelle conjuration contre le roi, *ibid.* refuſe de l'avoüer, 273. eſt condamné à mort, 274
Bongars (Jacques) défend dans un écrit le roi

de Navarre & le Prince de Condé excommuniez par le pape, 177
de Boüillon (Frederic Maurice de la Tour d'Auvergne duc) entre dans le traité du duc d'Orleans fait avec l'Eſpagne, & eſt obligé de ceder au roi la principauté de Sedan, 373
de Boukingham (Georges duc) améne un ſecours d'Anglois aux religionaires de France, 318. aborde à l'iſle de Ré, 321. & eſt obligé de ſe retirer, *ibid.*
du Bourg (Anne) conſeiller au parlement, eſt executé à mort pour cauſe d'hereſie, 5
Briſſon, preſident, pendu avec Larcher & Tardif de l'autorité du conſeil des ſeize, 231
de Buſſy d'Amboiſe (Loüis de Clermont) eſt aſſaſſiné par le Comte de Mont-ſoreau, 155
Buſſy-le-clerc l'un des principaux ligueurs emmene le Parlement à la baſtille, 213

C

Catherine de Medicis reine de France, ſe rend maîtreſſe du gouvernement ſous la minorité de François ſecond, 2. fait éclater ſa haine contre la ducheſſe de Valentinois, 3. reſout la perte des princes du ſang, 17. ſauve la vie au prince de Condé, & par quels motifs, 22. gouverne l'état conjointement avec le roi de Navarre, 24. ſon portrait, 28. favoriſe en ſecret le prince de Condé, 41. travaille à la paix, 53. propoſe le gouvernement du roïaume au duc de Wirtemberg, *ibid.* conclut la paix avec les Proteſtans, 54. ſes conferences ſecrettes avec le duc d'Albe, 75. preſſe le roi de donner le ſignal de la Saint Barthelemy, 115. fait la paix avec le duc d'Alençon & avec les proteſtans, 143. ſa mort, 211

Chalais confident de Gaſton duc d'Orleans condamné à mort, 315
Chambre de l'Edit, & *Chambres mi-parties*, leur établiſſement, 257
Charles IX. parvient à la couronne, 23. refuſe de recevoir dans ſes états la doctrine de Luther, 30. eſt déclaré majeur, 56. ordonne au parlement de Paris, d'enregiſtrer l'édit de ſa majorité, & ſur ſon refus lui défend la connoiſſance des affaires d'état, 57. ordonne à ſes ambaſſadeurs de ſe retirer du concile aſſemblé à Trente, 61. va ſur les frontieres d'Eſpagne, pour y conferer ſur les moyens de perdre les proteſtans, 69. s'abouche à Bayonne avec la reine d'Eſpagne, 75. eſt inveſti à Meaux par le prince de Condé, & obligé de ſe retirer à Paris, 86. confirme la paix faite avec les proteſtans, & leur accorde la liberté de conſcience, 92. donne un nouvel édit contre eux, 97. leur donne la paix & quatre villes pour ſûreté, 105. épouſe Eliſabeth d'Autriche, 106. prend la réſolution de faire perir les chefs des proteſtans, 107. attire à la cour l'amiral de Coligny, & ſur quel prétexte, 108. marie la princeſſe Marguerite ſa ſœur avec le roi de Navarre, 112. diſſimule ſes deſſeins, 111. 113. donne le ſignal pour l'execution du maſſacre de la Saint Barthelemy, 115. menace le roi de Navarre & le prince de Condé, s'ils ne changent de religion, 117. avouë le maſſacre des proteſtans, 120. donne des ordres pour les exterminer dans tout le reſte du roïaume, *ibid.* envoye des ambaſſadeurs en Suiſſe & en Pologne pour s'en diſculper, 122. artifice dont il ſe ſert pour faire abjurer l'hereſie au roi de Navarre & au prince de Condé, 123.

donne la paix aux Rochelois & aux autres proteſtans, 126. recommence la guerre contre eux, 130. ſa mort 131. ſon caractere & ſes mœurs, 132
Charles de Bourbon, cardinal, prend la qualité d'heritier préſomptif de la couronne, 172. entre dans le traitté de Joinville, *ibid.* eſt arrêté à Blois, 209. eſt proclamé roi par les ligueurs, 221. conçoit eſperance de s'établir ſur le trône, & y travaille 226. ſa mort, *ibid.*
Charles I. roi d'Angleterre épouſe la princeſſe Henriette-Marie de France, 312. ſe broüille avec la France, 317. accorde des ſecours aux reformez de ce royaume, 318. 324
Charles-Emmanuel duc de Savoye, s'empare du marquiſat de Saluces, 203. vient à Paris pour terminer ce differend, 262. eſt obligé de le reſtituer, 263. débauche le duc de Biron du ſervice du roi, *ibid.* eſt contraint de ceder au roi la Breſſe en échange du Marquiſat de Saluces, 267. prétend à la ſucceſſion du duché de Montferrat, 317. eſt contraint de faire la paix, 329. recommence la guerre, 331. ſa mort, 334
Charles IV. duc de Lorraine ſe ligue avec l'Empereur contre la France, 340. fait avec le roi le traitté de Vic, *ibid.* prend encore les armes, 341. donne de nouveaux ſujets à la France de recommencer la guerre contre lui. 345. ſe démet de ſes états en faveur de ſon frere, 347. arreſt du parlement de Paris prononcé contre lui, 347
Charles de Gonzague duc de Nevers herite des duchez de Mantouë & de Montferrat, 317, implore la protection du roi contre l'Eſpagne & la Savoïe, 318
Châtel (Jean) entreprend ſur la vie du roi, &

par quels motifs, 245
de Chiverny (Philippes Huraut) chancelier de France, 154. eſt éloigné de la cour, 201
Cinqmars (Henry Ruzé d'Effiat marquis de) ſa conjuration découverte, 373. eſt condamné à avoir la tête tranchée, *ibid.*
Clement VIII. eſt élû pape, 233. abſout le roi Henry IV. 249. loüé ſur la maniere dont il agit en cette affaire, *ibid.* eſt le mediateur de la paix de Vervins, 254. & arbitre de la reſtitution du marquiſat de Saluces, *ibid.* s'en déſiſte, 261
Clement (Jacques) Dominicain, aſſaſſine le roi Henry III. 217
de Coligny (Gaſpar) amiral de France, commande l'armée des Proteſtans après la priſe du prince de Condé, 50. eſt défait à la bataille de S. Denis, 89. combat contre l'armée du roi près de Roche-l'abeille, & remporte la victoire, 100. leve le ſiege de Poitiers, 101. eſt déclaré criminel de leze-majeſté, *ibid.* vient à la Cour, & y eſt bien receu en apparence, 108. preſſe le roi de faire la guerre dans les Païs-bas, 111. manque à être tué, 112. eſt viſité par le roi, 113. eſt aſſaſſiné à la journée de S. Barthelemy, 115
de Condren (Charles) general de la Congregation de l'Oratoire, refuſe de ſouſcrire à la déclaration du clergé de France ſur la nullité du mariage de Gaſton duc d'Orleans, 355
Connétable de France, ſuppreſſion de cette charge, 316
Coſme I. duc de Florence perd deux de ſes enfans par une avanture extraordinaire, 45. eſt créé grand duc de Toſcane par le pape Pie V. 103. ſa mort, 132

D

Digue de la Rochelle, par qui executée, 322
Duels, défendus par Henry IV. 259. celui de Crequy & dom Philippin de Savoye, *ibid.* punis ſeverement ſous Loüis XIII. à l'occaſion de celui de Bouteville, 320

E

Elizabeth reine d'Angleterre, envoïe du ſecours aux proteſtans de France, 46. 97. entretient pluſieurs princes dans l'eſperance de l'épouſer, 110. 158 reçoit en Angleterre Marie reine d'Ecoſſe, & lui fait faire ſon procés, 192. 193. ſa mort, 275
d'Entragues (François de Balſac, comte) eſt condamné par le parlement, & pour quel crime, 277. 278
d'Epernon (Jean Loüis de Nogaret duc) favori de Henry III. attaché au parti du roi de Navarre, 169. 194. ſe retire de la cour, & eſt ſecouru dans un danger par le roi de Navarre, 202. eſt obligé de faire ſatisfaction au parlement, 289. favoriſe l'évaſion de la reine mere du château de Blois, 298. inſulte l'archevêque de Bordeaux, & eſt contraint à lui en faire ſatisfaction, 350
d'Eſpinac (Pierre, archevêque de Lyon) s'attache au parti du duc de Guiſe, 194. eſt arrêté à Blois, 209
Etats generaux convoquez à Orleans, 18. aſſemblez à Blois, 146. 203. tenus à Paris par les ligueurs, 235. aſſemblez dans la même ville par Loüis XIII. 288

F

Fontainebleau, assemblée de notables convoquée par le roi pour remedier aux desordres de l'état, 17
François II. succede à la couronne, 1. regardé comme mineur quoi qu'âgé de seize ans, 2. est sacré à Rheims, 5. donne la souveraineté du duché de Bar au duc de Lorraine, *ibid.* assiste à l'assemblée des notables tenuë à Fontainebeau, 17. convoque l'assemblée des états à Orleans, 18. tombe malade, 22. sa mort, 23. inscription trouvée sur son cercüeil, 25
François duc d'Alençon entre dans la ligue des politiques, & est arrêté à Vincennes, 130. s'échape de prison, 141. conclut la paix avec la reine mere, 143. se fait appeller duc d'Anjou, *ibid.* mene une armée en Flandre au secours des Etats generaux, 153. pense épouser la reine d'Angleterre, 158. est élû prince souverain des Païs bas, 159. prend des mesures pour se saisir de la ville d'Anvers, & échouë dans cette entreprise, 166. rètourne en France, *ibid.* sa mort, 167.

G

Gaston de France duc d'Orleans, fait difficulté d'épouser Mademoiselle de Montpensier, 313 consent à ce mariage, 315. commande l'armée de France au siege de la Rochelle, 319. se retire en Lorraine, 332. prend les interests de la reine sa mere, & se retire encore en Lorraine, 338. entre en France avec une armée, 342. fait son accord avec le roi. 343. se retire mécontent en Flandres,

344. épouſe la princeſſe Marguerite de Lorraine, 345. ce mariage déclaré nul par le Parlement, 347. & par le Clergé de France, 354. revient en France, 348. fait un traité avec l'Eſpagne par le moïen de Cinq-mars, 372

Gregoire XIV. excommunie ceux qui demeureroient fideles au roi Henri IV. 228. cette bulle déclarée nulle par le Clergé de France, *ibid.* & par le Parlement de Paris transferé à Tours, 229. défenduë par ceux du Parlement reſtez à Paris, *ibid.*

de Gueſbriant (Jean-Baptiſte Budes) eſt fait maréchal de France, 369

Gueux, nom pris par les proteſtans des Païs-bas, & à quelle occaſion, 80. preſentent une requête à Marguerite de Parme pour avoir l'exercice libre de leur religion, *ibid.* prennent les armes, 81

Guignard Jeſuite, condamné à être pendu, 246

de Guiſe (François de Lorraine duc) gouverne le roïaume conjointement avec le cardinal ſon frere, 4. travaille à la perte du roi de Navarre & du prince de Condé, 19. *& ſuiv.* dreſſe l'arreſt de mort de ce dernier, 21. ſe reconcilie avec le connétable de Montmorency, 29. entre dans l'union appellée le Triumvirat, 36. gagne la bataille de Dreux, 49. aſſiege Orleans, 50. eſt tué par Poltrot, 51. ſon caractere, 52

de Guiſe (Henri de Lorraine duc) ſe ſignale à la bataille de Jarnac, 99. eſt chargé de l'execution de la journée de S. Barthelemi, 114. jette les fondemens de la ligue, 144. eſt accuſé d'avoir conſpiré contre le roi, 162. entretient le peuple dans ſon parti ſous prétexte de la religion, 170. fait avec le roi d'Eſ-

pagne le traité de Joinville, 172. se saisit de Metz, Toul & Verdun au nom de la ligue, 173. vient à Paris malgré les défenses du roi, 195. dissipe les factieux par sa presence à la journée des barricades, 198. dispose de tout à Paris après la retraite du roi, 199. conclut la paix avec le roi, 200. ses sujets de mécontentemens, 201. assiste aux états de Blois, 203. mépriſe les avis qu'on lui donne des desseins du roi, 207. est assassiné, 208.

de Guise (Charles de Lorraine duc) s'échape de prison, 219. assiste aux états convoquez à Paris par les ligueurs, 237. se signale en faisant la guerre sous Henri IV. 247.

de Guise (Loüis de Lorraine cardinal) est assassiné aux états de Blois, 209.

de Guise (Loüis de Lorraine deuxiéme du nom cardinal) meurt au siege de S. Jean d'Angely, 303.

Gustave Adolphe roi de Suede, ses conquêtes en Allemagne, 339. fait un traité avec la France, *ibid.* sa mort, 344.

H

d'Harcourt (Henri de Lorraine Comte) fait lever le siege de Cazal, & se rend maître de Turin, 363.

de Harlay (Christophe) president au Parlement, loüé par le Chancelier de l'Hôpital sur sa maniere de rendre la justice, 16.

de Harlay (Achilles) est fait premier president, 164. demeure fidele au roi, 199. est mis à la Bastille par les ligueurs, 213.

de Harlay Sancy (Nicolas) menage le renouvellement de l'alliance des Suisses, 157. amene un secours de troupes à Henri III. 215.

fait reconnoître Henri IV. roi de France, 219.
Henri III. eſt fait commandant general de l'armée de France contre les proteſtans, n'étant encore que duc d'Anjou, 91. gagne la bataille de Jarnac, 98. eſt défait près de Roche-l'Abeille, 100. donne la bataille de Montcontour, & remporte la victoire, 102. aſſiege la Rochelle, 125. reçoit la nouvelle de ſon élection à la couronne de Pologne, 126. quitte la France avec peine, 128. arrive en Pologne, 129. en ſort pour revenir en France y prendre poſſeſſion de la couronne, 133. ſe livre à ſes favoris, 135. 169. va à Avignon, & y aſſiſte aux proceſſions des penitens, 137. ſe fait ſacrer à Rheims, 139. eſt déclaré déchû de tout droit à la couronne de Pologne, 140. accorde la paix au duc d'Alençon & aux proteſtans, 143. approuve la ligue formée par le duc de Guiſe, 145. tient les états à Blois, 146. ſe déclare chef de la ligue, 148. accorde de nouveau la paix aux proteſtans, 150. établit l'ordre des chevaliers du S. Eſprit, 154 renouvelle l'alliance avec les Suiſſes, & y comprend la ville de Geneve, 157. fait recevoir en France le Calendrier Gregorien, 164. établit à Paris pluſieurs Confrairies de penitens, 169. mande à la cour le roi de Navarre, ce qui le décrie dans l'eſprit des peuples, 170. eſt contraint par les ſeigneurs à faire la guerre aux proteſtans, 173. diſcours qu'il tient ſur ce ſujet au cardinal de Guiſe, au premier preſident & au prevôt des marchands, 174. découvre la conſpiration des Pariſiens formée lui, 179. & neglige d'en punir les autheurs, 180. reçoit les excuſes du duc de

Guiſe, 196. a recours à ce Duc le jour des barricades, 197. ſe retire de Paris, 199. fait la paix avec le duc de Guiſe, 200. aſſemble les états à Blois, 203. réſout la perte du duc de Guiſe, 205. le fait aſſaſſiner, 208. congedie les états, 211. transfere à Tours le Parlement de Paris, 214. ſe reconcilie avec le roi de Navarre, *ibid.* forme le ſiege de Paris, 215. envoye à Rome pour avoir l'abſolution du meurtre du cardinal de Guiſe, *ibid.* eſt aſſaſſiné, 217.

Henri IV. épouſe, n'étant encore que roi de Navarre, Marguerite de Valois, 112. reconnu pour chef par les proteſtans, 146. refuſe de venir à la cour en changeant de religion, 170. excommunié à Rome par Sixte V. 176. gagne la bataille de Coutras, 181. vient au ſecours de Henri III. 215. eſt reconnu roi de France, 220. abandonne le ſiege de Paris, & entre en Normandie, 221. gagne la bataille d'Arques, *ibid.* & celle d'Ivry, 222. met le ſiege devant Paris, 224. le leve, & preſente la bataille à Alexandre Farneſe, *ibid.* prend la ville de Chartres, 227. reçoit des ſecours d'Allemagne, 230. aſſiege Roüen, 233. eſt bleſſé dans le combat d'Aumale, *ibid.* embraſſe la foi Catholique, 239. envoie à Rome en informer le pape, *ibid.* eſt ſacré à Chartres, 241. rentre à Paris, 242. donne une abolition generale de tout le paſſé, 243. ſe rend maître de la Picardie, 244. déclare la guerre à l'Eſpagne, *ibid.* eſt bleſſé par Jean Châtel, 245. entre en Franche-Comté, & s'en retire à la priere des Suiſſes, 247. ſe rend maître de la Fere, 250. reprend la ville d'Amiens, 252. ſoûmet la Bretagne, & en donne le gouvernement à

Ceſar duc de Vendôme, 253. conclut la paix de Vervins, 254. s'attache à rétablir le bon ordre dans ſes états, 255. 281. marie la princeſſe ſa ſœur au duc de Bar, 256. fait publier au parlement l'édit de Nantes, *ibid.* fait rompre ſon mariage avec Marguerite de Valois, 260. termine l'affaire du marquiſat de Saluces, 263. aſſiſte à la conference de du Perron & de du Pleſſis-Mornay, 265. déclare la guerre au duc de Savoye, & remporte ſur lui de grands avantages, 266. vient à Lyon pour y recevoir Marie de Medicis ſon épouſe, *ibid.* conclut un nouveau traité avec le duc de Savoye, 267. renouvelle l'alliance avec les Suiſſes, 268. ceremonie obſervée dans cette conjecture, *ibid.* découvre les intelligences du duc de Biron avec les ennemis, 270. lui fait faire ſon procez, 273. viſite la Champagne, 274. accorde le pardon à la marquiſe de Verneüil, 279. entre dans Sedan, & y met garniſon, 280. ſe prépare pour la guerre d'Allemagne, 281. fait couronner la reine à S. Denis, 282. eſt aſſaſſiné par Ravaillac, *ibid.*

Henri de Bourbon prince de Condé, répond avec fermeté à Charles IX. le jour de la S. Barthelemi, 117. ſon abjuration de l'hereſie extorquée, 123. amene en France une armée d'Allemans, 142. ſa mort, 194.

Henri de Bourbon deuxiéme du nom prince de Condé, ſe retire de la cour mécontent du gouvernement, 286. fait un accord avec la reine à ſainte Menehoud, 287. ſe trouve à l'aſſemblée de Coucy, 291. commence la guerre, 292. eſt arrêté, 293. & mis en liberté, 299. eſt envoyé contre le duc de Rohan, 326.

de l'Hopital (Michel) chancelier de France, 15. s'oppose au deſſein de faire la guerre au Prince de Condé, 37. ſa diſgrace, 96. ſa mort, 129.
Huguenots, differens ſentimens ſur l'origine de ce nom donné aux nouveaux ſectaires, 27.

I

Jacques VI. roi d'Ecoſſe devient roi de la de la Grande-Bretagne, 275. en eſt felicité par Henri IV. *ibid.*
Janvier, quand commence à devenir le premier mois de l'année en France, 65
Jean d'Autriche remporte la victoire de Lepante, 108
Jeannin (Pierre) devient contrôleur general des finances, 285
Jeſuites reçûs en France, 73. en ſont chaſſez ſous Henri IV. 246. y ſont rétablis, & à quelles conditions, 275. perdent leur procez contre l'Univerſité de Paris, 285.
de Joyeuſe (Anne duc) favori de Henri III. attaché à la maiſon de Guiſe, 169. obtient le commandement de l'armée contre le roi de Navarre, 181. eſt défait & tué près de Coutras, *ibid.*
de Joyeuſe (Henri comte du Bouchage) ſe fait capucin, 181. prend les armes contre Henri IV. 258. rentre chez les capucins, & finit ſaintement ſa vie, *idid.*

L

de L'Eſdiguieres (François de Bonne) commence à ſervir les proteſtans en Dauphiné, 140. commande l'armée du roi en

Piemont, 247. refuſe la charge de connétable, 302. fait abjuration de l'hereſie, & eſt fait connétable, 306. ſa mort, 315

Ligue, ſes commencemens, 144. approuvée par Henri III. 145. ceux de ce parti prennent avantage de la mort du duc d'Anjou, 167. favorables à la maiſon de Lorraine, 168. entreprennent la vengeance de la mort des princes de Guiſe, 211. établiſſement du conſeil des ſeize, 212. détail de la proceſſion de la ligue, *ibid.*

de Lorraine (Charles cardinal) gouverne le roïaume conjointement avec le duc de Guiſe, 4. aſſiſte au concile de Trente, & y abandonne les interêts de la France, 44. 63. eſt inſulté à Paris par François de Montmorency gouverneur de cette ville, 69. ſa mort, 137. ſon caractere, 138

Loüis XIII. ſuccede à la couronne, & eſt ſacré à Rheims, 284. fait un voyage en Poitou & en Bretagne, 287. ſe déclare majeur, 288. convoque les états generaux à Paris, *ibid.* épouſe l'infante d'Eſpagne, 292. ſe défait du maréchal d'Ancre, 295, ce qui lui fait donner le titre de Juſte, 297. ſe reconcilie avec la reine ſa mere, 298 appaiſe de nouveaux troubles, 299. fait le voïage de Bearn, & y établit un Parlement, 300. aſſiege S Jean d'Angely, & s'en rend le maître, 303. réduit la Guienne, *ibid.* met le ſiege devant Montauban, & le leve, 304. prend la ville de Monſieur, 305. fait un nouveau voïage en Guienne, & la fait rentrer ſous ſon obéïſſance, 306. viſite la Provence, 307. entre à Avignon, & y exerce les actes de ſouverain, *ibid.* s'engage dans la guerre de la Valteline, 308. *& ſuiv.* & la

termine, 311, 312. accorde la paix à ceux de la religion prétenduë réformée, 311. arrive au ſiege de la Rochelle, 321. y revient pour la ſeconde fois, 323. pardonne aux Rochelois révoltez, 325. marche au ſecours du duc de Mantouë, 328. force le pas de Suſe, 329. oblige le duc de Savoye & le roi d'Eſpagne à faire la paix, *ibid.* 330. repaſſe en France, & acheve de ſoûmettre les religionaires, 330. leur donne la paix, 331. renvoye une armée en Italie, 332. donne de nouveaux témoignages d'affection au cardinal de Richelieu, 338. ſe broüille avec la reine-mere, *ibid.* fait un traité avec le roi de Suede, 339. conclut le traité de Vic avec le duc Lorraine, 340. prend le parti de l'électeur de Treves, & le rétablit dans ſes états, 341. 346. fait un accord avec Gaſton duc d'Orleans, 343. ſe rend maître de Nancy, 345. s'empare de la Lorraine, 347. prend ſous ſa protection les villes d'Alſace, 349. déclare la guerre à l'Eſpagne, 351. état de cette guerre en Allemagne, en Flandres & en Lorraine, 352, 353. en Franche-Comté, 356. ſuite de cette guerre, 358. *& ſuiv.* aſſiſte de ſes troupes la ducheſſe regente de de Savoye, 362. la rétablit dans ſes états, 364. pardonne au duc de Boüillon révolté, 366. envoye une armée en Catalogne, 367. fait le voïage de Rouſſillon, 372. tombe malade, 375. regle le gouvernement du roïaume, *ibid.* ſa mort, 376

Loüis de Bourbon Prince de Condé, eſt ſoupçonné d'avoir eu part à la conjuration d'Amboiſe, & s'en juſtifie, 13. ſe retire en Guienne, 15. vient à Orleans, & y eſt arrêté priſonnier, 18. recuſe ſes Juges, 19. eſt remis

en liberté, 24. & déclaré innocent, 26. prend le parti des proteſtans, 37. & en eſt déclaré le chef, 38. ſe ſaiſit d'Orleans, *ibid.* motifs ſecrets de ſon changement de religion, 43. eſt fait priſonnier à la bataille de Dreux, 49. fait la paix avec la reine, 54. ſe met de nouveau à la tête des proteſtans, 86. perd la bataille de S. Denis, 89. fait la paix, 92. reprend les armes, perd la bataille de Jarnac, & y eſt tué, 98

Loüis de Bourbon comte de Soiſſons, ſe retire mécontent de la cour, & eſt tué à la bataille de Sedan, 365. ſa mort rapportée diverſement, 366

de Luynes (Charles d'Albret duc) favori de Loüis XIII. auteur de la ruine du maréchal d'Ancre, 294. ſa faveur odieuſe aux grands, 299. eſt fait connétable de France, 302. ſa mort, 306

M

Malthe aſſiegé par les Turcs, 76

Marguerite ducheſſe de Parme, gouvernante des Païs-Bas, 7

Marie de Medicis reine de France, eſt déclarée regente pendant la minorité de Loüis XIII. 284. fait avec les princes mécontens l'accord de ſainte Menehoud, 287. ſe retire à Blois, 297. ſe reconcilie avec le roi ſon fils, 298. fomente de nouveaux troubles, & fait ſa paix, 299. demande l'éloignement du cardinal de Richelieu, 337. ſort du roïaume, 339

Marie Stuart reine de France & d'Ecoſſe, ſe retire en Ecoſſe après la mort de François II. 183. fait un traité d'alliance avec Eliza-

beth reine d'Angleterre, 184. épouſe Henri Stuart, 185. ſe laiſſe conduire par Rizzo ſon favori, *ibid.* & enſuite par le Comte de Bothuel, 186. l'épouſe après la mort du roi ſon époux, 188. ſe démet du roïaume en faveur de ſon fils, 189. ſe ſauve de priſon, eſt défaite & ſe retire en Angleterre, *ibid.* & 190. eſt ſoupçonnée d'avoir part à pluſieurs conſpirations contre Elizabeth, 192. eſt condamnée à avoir la tête tranchée, 193

de Marillac (Loüis) maréchal de France, eſt condamné à avoir la tête tranchée, 340

de Mayenne (Charles de Lorraine duc) ſe rend à Paris pour ſe mettre à la tête des ligueurs, 211. échouë dans ſon entrepriſe ſur la ville de Tours, 215. eſt défait près d'Arques par Henri IV. 221. perd la bataille d'Ivry, 222. fait des propoſitions de paix au roi, 224. ſollicite le ſecours du roi d'Eſpagne, 227. fait pendre quatre du conſeil des ſeize, 231. anéantit ce conſeil, *ibid.* convoque l'aſſemblée des états, 234. répond aux propoſitions du roi d'Eſpagne, 237. ſe retire à Soiſſons, 241. rentre dans l'obéïſſance du roi, 250

Mazarin (Jules cardinal) negocie la paix de Cazal, 334. & *ſuiv.*

de Montluc (Blaiſe) maréchal de France, ennemi des proteſtans, ſa mort, 151

de Montluc (Jean) Evêque de Valence parle en faveur des proteſtans dans l'aſſemblée des notables tenuë à Fontainebleau, 17. ſuſpect d'hereſie, 64. envoyé en Pologne, 122

de Montmorency (Anne) connétable de France, ſe retire de la cour, 4. y eſt rappellé, 23. entre dans l'union appellée le Triumvirat, 36. eſt fait priſonnier à la bataille de Dreux, 49. prend le Havre de Grace poſſe-

dé par les Anglois, 56. eſt bleſſé à mort à la bataille de S. Denis, 89
de Montmorency (François) maréchal de France, eſt obligé de ſe défaire de ſa charge de grand maître de la maiſon du Roi, 4. fait une inſulte au cardinal de Lorraine, 71. ſe trouve à la bataille de S. Denis, 89. entre dans la ligue des politiques, 130. eſt mis à la Baſtille, 131. eſt élargi, 141
de Montmorency d'Anville (Henri) maréchal de France, 59. eſt mal reçû par Henri III. 134. ſe ligue avec les proteſtans, *ibid.*
de Montmorency (Henri duc) maréchal de France, eſt pris au combat de Caſtelnaudary, & eſt condamné à avoir la tête tranchée, 343
de la Mothe-Houdancourt (Philippe) maréchal de France, fait le ſiege de Tarragone, & eſt obligé de le lever, 367. continuë la guerre en Catalogne, 370

N

NAntes (Edit de) donné par Henri IV. en faveur de la religion prétenduë réformée, 256. ſes principaux points, 257. ordonne l'établiſſement de nouvelles chambres dans les Parlemens, *ibid.*
la Noüe chef des proteſtans, ſe rend maître d'Orleans, 87. défend la Rochelle, 125

O

d'ORange (Guillaume prince) ſe retire dans ſon gouvernement de Hollande, 83. eſt défait en pluſieurs occaſions par le duc d'Albe, 95. vient au ſecours des proteſtans de

France, 100. eſt déclaré chef de la ligue des états generaux des Païs-Bas, 142. manque à être aſſaſſiné par un Eſpagnol, 159. ſa mort, 167

d'Ornano (Alfonſe) maréchal de France, confident de Gaſton duc d'Orleans, & ennemi du cardinal de Richelieu, eſt arrêté, 314. meurt en priſon, 315

d'Oſſat (Arnault cardinal) travaille heureuſement à l'abſolution d'Henri IV. 248. & à la diſſolution de ſon mariage avec Marguerite de Valois, 261

P

Pariſiens conſpirent contre le roi Henri III. 178. forment une nouvelle entrepriſe contre lui, 195. 197. rentrent ſous l'obéïſſance d'Henri IV. 242. mettent une armée ſur pied pour s'oppoſer aux progrès des Eſpagnols, 357

Parlement de Paris refuſe d'enregiſtrer l'édit de majorité de Charles IX. 57. donne un Arreſt pour le maintien des loix de l'état, & le fait ſignifier au duc de Mayenne, 238. fait des remontrances au ſujet du rétabliſſement des Jeſuites, 276. ſe fait faire ſatisfaction par le duc d'Epernon, 289. condamne le livre d'Antoine Santerel, & mande les Jeſuites pour rendre compte de leur doctrine, 316

de Parme (Alexandre prince) vient en France au ſecours des ligueurs, 224. y vient une ſeconde fois, & fait entrer du ſecours dans Roüen, 234

Paul IV. traité indignement après ſa mort par les Romains, 7

de Pellevé (Nicolas cardinal) ſollicite à Rome l'excommunication du roi de Navarre, 175. zelé ligueur, 235. approuve les propoſitions du roi d'Eſpagne, 236
Perrenot (Antoine) cardinal de Granvelle, traite avec rigueur les proteſtans des Païs-bas, 79
du Perron (Jacques Davy) cardinal, envoyé ambaſſadeur à Rome pour negocier l'abſolution d'Henri IV. 248. entre en conference avec du Pleſſis-Mornay, & le convainc de fauſſeté, 264
Philippe II. roi d'Eſpagne quitte les Païs-Bas, 7. paſſe en Eſpagne, & y extermine les nouveaux ſectaires, *ibid.* témoigne ſon indignation ſur la renuë du colloque de Poiſſy, 32. differe ſon voyage des Païs-Bas, 85. fait mourir le prince dom Carlos ſon fils, 93. s'empare du roïaume de Portugal, 151. fait avec la ligue le traité de Joinville, 172. entreprend de ſe mettre en poſſeſſion de l'Angleterre, 182. s'explique ſur les prétentions de l'Infante d'Eſpagne à la couronne de France, 218. en fait faire la propoſition aux états, 235. & celle du mariage de l'Infante avec le duc de Guiſe, 237. leſquelles ſont rejettées, *ibid.* conclut la paix de Vervins, 254. ſa mort, 255
Pie IV. eſt élû pape, ſon origine, 8. indique la continuation du concile de Trente, 33. ſes nonces mal reçûs en Allemagne & en Angleterre, 34. fait faire le procez aux neveux du pape Paul IV. 35. fait proceder par les Inquiſiteurs contre quelques évêques de France convaincus ou ſuſpects d'hereſie, 63. cette entrepriſe deſapprouvée par la cour de France qui en empêche l'execution, 64.

donne la préſéance à l'ambaſſadeur de France ſur celui d'Eſpagne, 66. demande au roi de France & à l'empereur la publication du concile de Trente dans leurs états, 68. ſa mort, 77

Pie V. eſt élevé à la papauté, 77. ſes mœurs, *ibid.* donne le titre de grand duc de Toſcane à Coſme de Medicis duc de Florence, 103

Piramide élevée devant le Palais à Paris, en memoire du banniſſement general des Jeſuites, 246. ſa démolition, 279

du Pleſſis-Mornay (Philippes) convaincu de fauſſeté par du Perron évêque d'Evreux, 265

Poiſſy, colloque entre les évêques de France & les docteurs proteſtans, 31

Politiques, parti des catholiques favorable aux proteſtans, 96. conclut une ligue avec ces derniers, 134

Poltrot aſſaſſine le duc de Guiſe, 51. eſt appliqué à la queſtion, & varie dans ſes dépoſitions, 52

Puylaurent confident de Gaſton duc d'Orleans, ſon empriſonnement & ſa mort, 349

R

Religionaires s'aſſemblent à la Rochelle, 300. ſe révoltent ouvertement, & choiſiſſent des chefs, 302. ſuite de leurs révoltes, 306. 308. 311. implorent le ſecours de l'Angleterre, 318. 323

de la Renaudie (Godefroy Barry) chef de la conjuration d'Amboiſe, 9. ſa mort, 11

de Richelieu (Jean Armand du Pleſſis cardinal) eſt fait ſecretaire d'état, 294. devient cardinal & premier miniſtre, 307. fait arrêter le maréchal d'Ornano & le comte de Chalais,

& leur fait faire leur procez, 314, 315. imagine la digue de la Rochelle, 322. en continuë le ſiege, 323. paſſe en Italie, & y fait le ſiege de Pignerol, 332. ſes deſſeins au cas de la mort du pape, 333. reçoit de nouveaux honneurs, 338. 344. ſoupçonné de la mort de pluſieurs perſonnes, 331. 349. 366. ſa mort, 374
la Rochelle, commencement de ce ſiege, 319. ſa fin, 325
de Rohan (Henri duc) reconnu pour chef par ceux de la religion prétenduë réformée, 292. 302. 311. continuë dans ſa révolte, 325. eſt condamné comme rebelle par le Parlement de Toulouſe, *ibid.* traite avec l'Eſpagne, & recommence la guerre, 330

S

Saint-André maréchal de France, propoſe un expedient pour la perte du roi de Navarre, 20. entre dans l'union appellée le Triumvirat, 36. eſt tué à la bataille de Dreux, 49
Saint-Barthelemy (journée de) ou matines de Paris, maſſacre general de tous les proteſtans dans cette ville, 116. 118. comment regardé par les princes de l'Europe, 121. action genereuſe d'un gentil-homme de Quercy nommé Veſins, 118
Saint-Preüil gouverneur d'Arras, eſt condamné à mort, & pour quels crimes, 368
Salſede (Nicolas) ſe rend en Flandre pour y aſſaſſiner le duc d'Anjou, 162. découvre la conſpiration faite contre la maiſon roïale par Meſſieurs de Guiſe, *ibid.* eſt condamné à mort, & ſe dedit de tout ce qu'il avoit avancé, 163

Santerel (Antoine) Jeſuite, ſon livre touchant la puiſſance du pape condamné par le Parlement, 316

de Schomberg (Titus) capitaine des Reitres tué à la bataille d'Ivry, 223

les Seize, conſeil compoſé des principaux ligueurs, 212. fait pendre le preſident Briſſon, Larcher & Tardif, 231. aneantiſſement de ce conſeil, 232

Sillery chancelier de France, ſujet de ſa diſgrace, 314

Sixte V ſon origine & ſa fortune, 175. excommunie le roi de Navarre & le prince de Condé, 176. conçoit une grande idée du premier de ces princes & d'Elizabeth reine d'Angleterre, 177. fulmine une ſentence contre cellecy, 18.., blâme la conduite d'Henri *III.* 196. refuſe de lui donner l'abſolution du meurtre du cardinal de Guiſe, & procede contre lui, 216.

de Soubiſe (Benjamin de Rohan duc) défend S. Jean d'Angely aſſiegé par le roi, 303. continuë de ſervir les religionnaires, 311. travaille à la rupture de l'Angleterre avec la France, 317, 318

Suiſſes renouvellent leur alliance avec la France, 268

T

T'Anquerel (Jean) avance que les princes ſont ſujets au pape pour le ſpirituel & le temporel, 32. condamné par le Parlement à ſe retracter, 33

Thomas prince de Savoye, fait la guerre à la ducheſſe regente de Savoye conjointement avec les Eſpagnols, 362. conclut la paix, 370

de Thou (Auguſte) condamné à mort pour avoir ſçû la conjuration de Cinqmars, 373. ſujets de haine du cardinal de Richelieu contre ſa maiſon, 14

de Toiras (Jean) maréchal de France, défend l'iſle de Ré attaquée par les Anglois, 321

Torſtenſon general de l'armée Suedoiſe, gagne la bataille de Leipſik, 369

de Tournon (François cardinal) eſt rappellé à la cour, 4

Trente, concile convoqué de nouveau, 33. l'ambaſſadeur de France y ſoûtient ſon droit de préſeance ſur l'ambaſſadeur d'Eſpagne, 43 ſuites de cette diſpute, 60. les François proteſtent contre le concile, & ſe retirent par ordre du roi, 61. le concile fait un decret touchant les mariages clandeſtins contraire à l'ordonnance de Henri II. 62 concluſion du concile, *ibid.*

de Turenne (Henri vicomte) duc de Boüillon, procure des ſecours d'Allemagne au roi Henri IV. 230. eſt fait maréchal de France, & eſt le premier des réformez élevé aux charges de la couronne, 231. ſoupçonné d'intelligence avec les ennemis de l'état, 279. ſe ſoûmet au roi, 280

V

de Verneüil (Catherine-Henriette de Balſac marquiſe) maîtreſſe de Henri IV. ſes prétentions chimeriques, 278

de Villeroy (Nicolas de Neuville) ſecretaire d'état engagé dans la ligue, 223. s'oppoſe aux mauvaiſes intentions des ligueurs dans l'aſſemblée des états, 235. rentre dans l'obéïſſance du roi, 240

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le Livre qui a pour titre, *Hiſtoire de France*, dans lequel je n'ai rien trouvé qui pût en empêcher l'impreſſion. A Paris le 7. d'Août 1717.

BLANCHARD.

Privilege du Roi.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conſeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conſeil, Prevoſt de Paris, Baillifs, Sénechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : Salut. Nôtre bien amé Jean Muſier, Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il ſouhaiteroit faire imprimer un Ouvrage qui lui a été mis en main, intitulé *Hiſtoire de France*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce neceſſaires. A ces Cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces preſentes, de faire imprimer ladite Hiſtoire de France cy-deſſus ſpecifiée, en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou ſéparement, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de la vendre, faire vendre, & debiter par tout nôtre Royaume pendant le tems de huit années conſécutives, à compter du jour de la date deſdites Preſentes : Faiſons défenſes

à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité ou condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïſſance; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ladite Hiſtoire de France, Etabliſſement de la Monarchie Françoiſe, de l'Origine & du nom de la Loi Salique, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & intereſts. A la charge que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion de ladite Hiſtoire ſera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'expoſer en vente il en ſera mis deux exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre très-cher & feal Chevalier Chancelier de France le ſieur d'Agueſſeau, le tout à peine de nullité des preſentes; du contenu deſquelles Vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant ou ſes ayans-cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchemens.

Voulons que la copie deſdites preſentes qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires foy ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel eſt nôtre plaiſir. Donné à Paris le dix-ſeptiéme jour du mois d'Aouſt l'an de grace mil ſept cent dix-ſept, & de nôtre Regne le deuxiéme.

Par le Roy en ſon Conſeil,
DE S. HILAIRE.

Regiſtré ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 205. *n°.* 236, *conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du* 13. *Aouſt* 1703. *A Paris la* 6. *Septembre* 1717.
DELAULNE, Syndic.

Je cede à Monſieur JEAN MARIETTE le preſent Privilege de l'*Hiſtoire de France*, pour en joüir en mon lieu & place. Fait à Paris ce 16. Decembre 1718. MUSIER.

Regiſtré la Ceſſion cy-deſſus, ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 421. *conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du* 13. *Aouſt* 1703. *A Paris le* 7. *Janvier* 1719.
DELAULNE, Syndic.

ERRATA.

Tome premier.

Page	*lig.*	*fautes*	*corrections*
108	5	Modœtia	Monza
148	14	C'eſt le plus excellent	C'eſt un des plus excellens
154	15	roi du roïaume	regent du roïaume
162	25	Maiſon Teutonique	Nation Teutonique
192	5	Henry III.	Henry troiſiéme
406	3	& fut la	fut la
533	1	du prince d'Angleterre	du roi d'Angleterre

Tome ſecond.

5	25	Charles IV.	Charles VI.
149	28	Henri V.	Henry VI.
279	10	de Croicy	de Croüy
368	14	Campagne	Champagne
517	18	Belle-foêrt	Belle-forêt

Tome troiſiéme.

43	3	leſquelles	leſquels
49	21	par Henry de Montmorency-Danville, fils aîné du Connétable. Gabriel de Montmorency-Montbron fils aîné du Connétable &c.	par Henry de Montmorency Danville fils puiſné du Connétable. Gabriel de Montmorency-Montbron autre fils du Connétable &c
59	21	Dandelot	Damville

277 15 lui fit ſon procès *liſez enſuite* & le fit à la marquiſe de Verneüil & au comte d'Entragues en même temps

De l'Imprimerie de la Veuve d'Antoine Lambin.

MAG 2020844

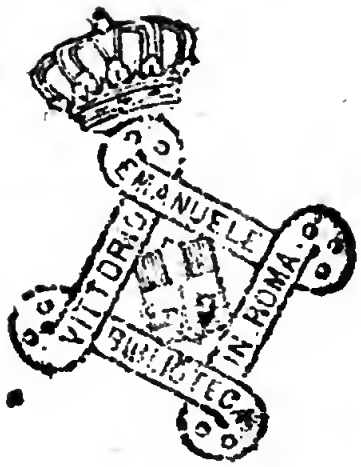
VITTORIO EMANUELE
BIBLIOTECA
IN ROMA
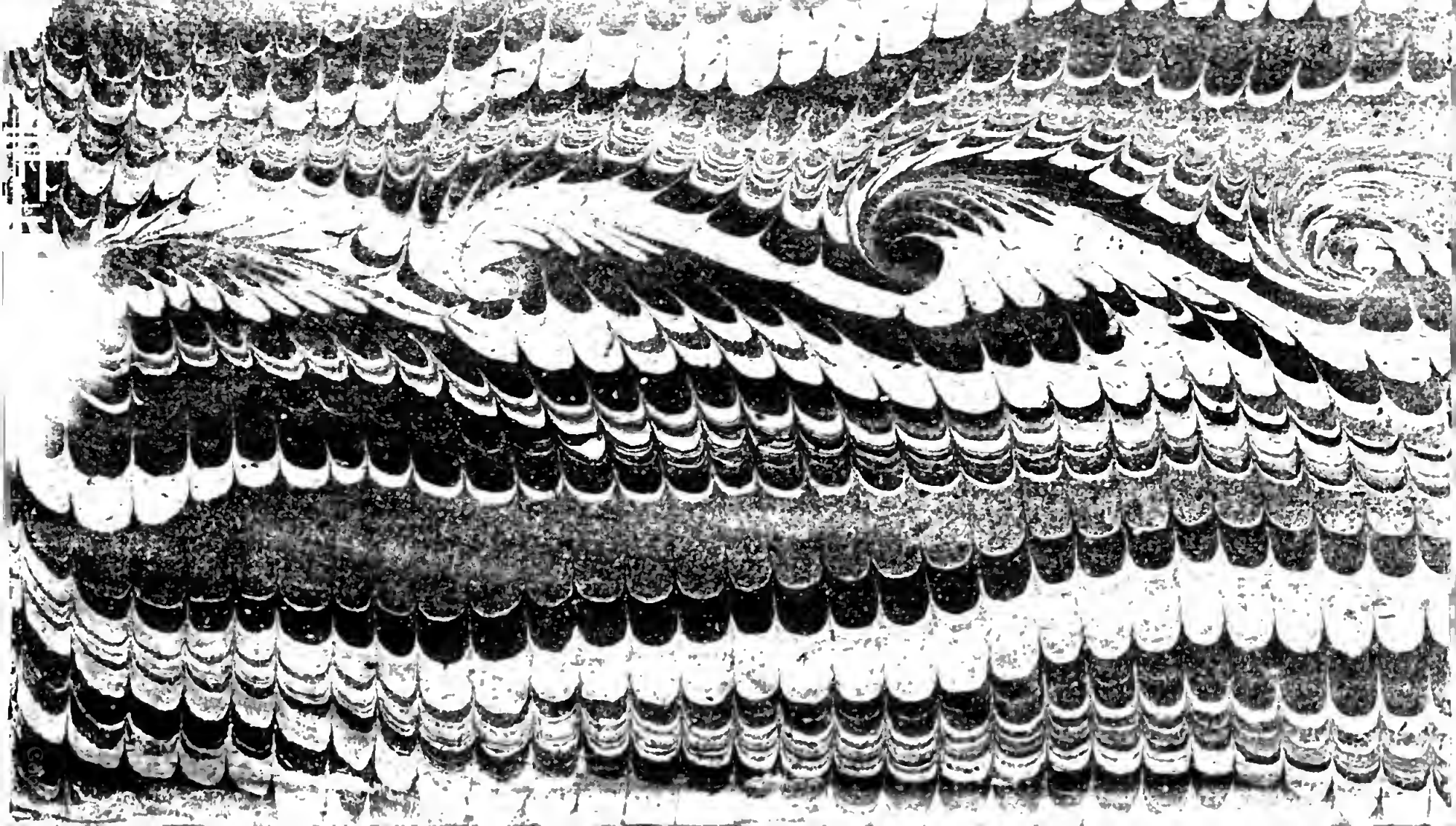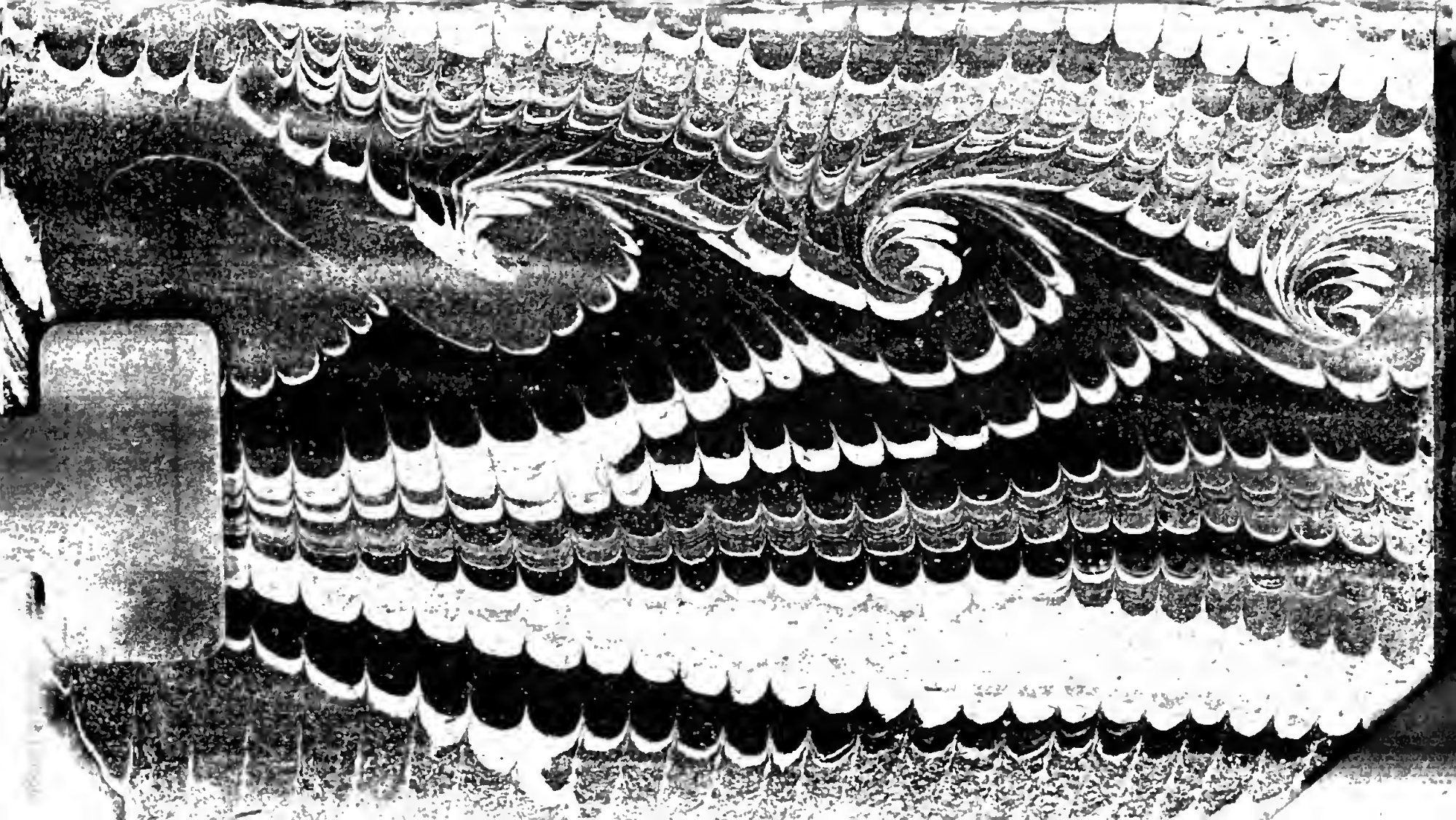
10430.